



Investir dans les populations rurales

Burkina Faso

Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA)

Rapport de conception de projet - Version finale

Rapport principal et appendices

Date du document: 03/11/2017

No. du Projet: 2000001063

No. du rapport: 4549-BF

Division Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Table des matières

Équivalents en devises	iii
Poids et mesures	iii
Abréviations et acronymes	iv
Carte de la zone du Projet	vi
Résumé du Projet	vii
Cadre logique du PAPFA	x
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national et du développement rural	1
B. Justification	2
II. Description du Projet	6
A. Zone du Projet et groupe cible	6
B. Objectifs et indicateurs d'impact	7
C. Résultats et composantes	8
D. Leçons apprises et respect des politiques du FIDA	15
III. Mise en œuvre du Projet	16
A. Approche	16
B. Organisation institutionnelle	17
C. Planification, suivi-évaluation et gestion des savoirs	21
D. Gestion financière, acquisition des biens et services et gouvernance	23
E. Supervision	24
F. Identification des risques et mesures de gestion	24
IV. Coûts, plan de financement, bénéfices et durabilité du Projet	25
A. Coûts du Projet	25
B. Financement du Projet	26
C. Résumé des bénéfices et analyse économique	26
D. Durabilité	29

Appendices

Appendice 1:	Contexte national et du développement rural	31
Appendice 2:	Pauvreté, ciblage et aspects de genre	43
Appendice 3:	Performance du pays et leçons apprises	63
Appendice 4:	Description détaillée du Projet	69
Appendice 5:	Aspects institutionnels et dispositifs de mise en œuvre	87
Appendice 6:	Planification, suivi-évaluation et gestion des savoirs	97
Appendice 7:	Gestion financière et dispositifs de décaissement	105
Appendice 8:	Passation des marchés	111
Appendice 9:	Coût et financement du Projet	115
Appendice 10:	Analyse économique et financière	127
Appendice 11:	Manuel de mise en œuvre du Projet - version préliminaire	137
Appendice 12:	Respect des politiques du FIDA	141
Appendice 13:	Contenu du "Project Life File" (Dossier historique du Projet)	159

Équivalents en devises

Unité monétaire	=	FCFA
USD 1,0	=	FCFA 560

Poids et mesures

1 kilogramme	=	1000 g
1 000 kg	=	2.204 livres
1 kilomètre (km)	=	0.62 mille
1 mètre	=	1.09 yards
1 mètre carré	=	10.76 pieds carrés
1 acre	=	0.405 hectare
1 hectare	=	2.47 acres

Abréviations et acronymes

AE	Animateur endogène
AEH	Action essentielle hygiène
AEN	Action essentielle nutrition
AGETEER	Agence d'exécution des travaux eau et équipement rural
AGR	Activité génératrice de revenus
AGVSAN	Analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition
AT	Assistance technique
APD	Avant-projet détaillé
APS	Avant-projet sommaire
AUE	Association d'usagers de l'eau
BPHP	Bonnes pratiques d'hygiène de production
CA	Conseiller agricole
CAP	Comité d'approbation régionale
CEAS	Centre écologique Albert Schweitzer
CILSS	Comité inter-état de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CL	Cadre logique
CNP	Comité national de pilotage
CPF	Confédération paysanne du Faso
CPS	Comité provincial de sélection
CRA	Chambre régionale de l'agriculture
COSOP	Document d'options stratégiques pour le programme-pays
CREER	Centre de ressources en entrepreneuriat rural
CTE	Conseiller technique endogène
DAO	Dossier d'appel d'offres
DCP	Document de conception de projet
DDCC	Digue déversante et collecteur central
DGAHDI	Direction générale des aménagements hydrauliques et du développement de l'irrigation
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGCOOP	Direction générale de la coopération
DGPER	Direction générale de la promotion de l'entrepreneuriat rural
DPAAH	Direction provinciale de l'agriculture et des aménagements hydrauliques
DPD	Demande de paiement direct
DRAAH	Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydrauliques
DRF	Demande de retrait de fonds
EMC	Enquête multisectorielle continue
FAARF	Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes
FAFPA	Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage
FAIJ	Fonds d'appui aux initiatives des jeunes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAPE	Fonds d'appui à la promotion de l'emploi
GALS	<i>Gender Action Learning System</i>
GIF	<i>Global Infrastructure Facility</i>
GIPD	lutte intégrée des prédateurs et déprédateurs de cultures
IDH	Indice de développement humain
IMF	Institution de microfinance
INDS	Institut national de la statistique et de la démographie
IRSAT	Institut de recherche en sciences appliquées et technologies
IPC	Indice de perception de la corruption
MAAH	Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques
MEBF	Maison de l'entrepreneur du Burkina Faso
MER	Microentreprise rurale
MINEFED	Ministère de l'économie, des finances et du développement
MP	Microprojet

OFID	<i>OPEC Fund for International Development</i>
OM	Opérateur de marché
OP	Organisation paysanne
OPA	Organisation professionnelle agricole
OPB	Organisation paysanne de base
OPF	Organisation paysanne faïtière
PAFA	Projet d'appui aux filières agricoles
PAFASP	Programme d'appui aux filières agro-sylvo-pastorales
PAFR	Plan d'action pour la filière riz
PAM	Programme alimentaire mondiale
PASPRU	Projet d'appui au secteur privé en milieu rural
PAPFA	Projet d'appui à la promotion des filières agricoles
PDF	Plan de développement des filières
PDIS	Programme de développement intégré de la vallée de Samandéni
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
PNDES	Plan national de développement économique et social
PNSAN	Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PNSR	Programme national du secteur rural
PPM	Plan de passation des marchés
PROFIL	Projet d'appui aux filières agricoles
R&D	Recherche et développement
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitation
RSEGS	Responsable en suivi-évaluation et gestion des savoirs
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SDE	Service de développement des entreprises
SE	Suivi-évaluation
SECAP	<i>Social, environmental and climate assessment procedures</i>
SIF	<i>Smallholder and SME investment finance</i>
SMRO	Système de mesure des résultats opérationnels
SNTR	Stratégie nationale de transport rurale
SONATER	Société nationale de l'aménagement des terres et de l'équipement rural
SPAM	Sous-projet d'accès au marché
SPDF	Sous-projet de développement filière
SPAM	Sous-projet d'accès au marché
SRA	Système de riziculture amélioré
SRI	Système de riziculture intensive
SSE	Système de suivi-évaluation
STD	Service technique décentralisé
SYGRI	Système de gestion des résultats et de l'impact
TRE	Taux de rentabilité économique
TRI	Taux de rentabilité interne
UCP	Unité de coordination nationale du projet
UCR	Unité de coordination régionale
VAN	Valeur actuelle nette

Carte de la zone du Projet

Burkina Faso

Projet d'Appui à la Promotion des Filières Agricoles - PAPFA

Rapport de conception



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 25-05-2017

Résumé du Projet¹

Contexte et justification. Le Gouvernement du Burkina Faso et le FIDA, tirant les leçons des performances des projets antérieurs, privilégient la conception d'une nouvelle opération, le Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA), qui ambitionne à consolider et mettre à l'échelle les acquis du Projet d'appui aux filières agricoles (PROFIL) et du Projet d'appui au secteur privé en milieu rural (PASPRU), financés par le FIDA et clôturés en juin 2017. À travers le développement de quatre filières agricoles, que sont le riz, le maraîchage, le sésame et le niébé, le PAPFA contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques du Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020, dont en particulier l'amélioration de la productivité agricole, de la valorisation des productions agricoles et de la promotion de l'entrepreneuriat pour faire face au faible taux de croissance en milieu rural.

Le PAPFA se base sur l'avantage comparatif du FIDA dans le domaine de la petite entreprise agricole et non-agricole en milieu rural. Ceci répond aux grands défis du contexte rural burkinabè. Ainsi, le PAPFA met à échelle les solutions techniques et organisationnelles qui ont fait leur preuve dans les projets passés exécutés dans le pays. Le PAPFA s'aligne également sur la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN) en visant l'augmentation de la disponibilité, la valeur nutritive et la sécurité sanitaire et qualité nutritionnelle des produits, ainsi que la promotion d'une bonne nutrition.

Zone du Projet. Dans une recherche de l'efficacité et tout en évitant les duplications avec le projet Neer-Tamba, le PAPFA se concentrera sur les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades et des Hauts-Bassins. Le choix des micro-pôles économiques dans ces régions se basera sur les critères de vulnérabilité sociale, économique et environnementale des potentiels bénéficiaires, le potentiel agro écologique ainsi que sur les opportunités de valorisation des productions.

Groupe cible. Le groupe cible sera constitué (i) des petits exploitants agricoles travaillant dans les filières ciblées et de leurs organisations paysannes de base (OPB) et organisations faïtières; et (ii) des agro-entrepreneurs intervenant en amont et en aval et dans les métiers connexes tout au long des filières. Le PAPFA touchera 57 000 ménages dont 27 500 ménages producteurs, 2 500 ménages à travers les activités de développement de filières et 27 000 ménages à travers la création ou la consolidation de microentreprises rurales. En considérant la taille moyenne des ménages burkinabè en milieu rural qui est de six personnes, le Projet ambitionne de toucher 342 000 personnes. Le PAPFA veillera à toucher un minimum de 50 pourcent de femmes et 30 pourcent de jeunes sur l'ensemble de ses interventions.

Intégration du genre et inclusion des jeunes. Le PAPFA développera une stratégie qui vise la priorisation des femmes et des jeunes. Il s'agira de renforcer leur autonomisation économique, leur participation et leurs rôles dans la prise de décision tant au niveau des ménages que des OPB et des organisations faïtières. Les activités développées à leur endroit seront accompagnées de mesures

¹ Membres des équipes des missions de conception détaillée et finale: M. Abdoul Barry, Chargé de portefeuille du FIDA pour la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso, chef de mission; M. Samir Bejaoui, Chargé de programme, FIDA/WCA; M. Ludovic Conditamdé, Chargé d'appui programme, FIDA/WCA; Mme Karine Nikiema Téwendé Karine, Assistante d'appui programme/genre; M. Frans Goossens, Chef de mission technique, FAO/TCIA; Mme Sonia Andrianarivelo, Spécialiste en ciblage, genre et suivi & évaluation, FAO/TCIA; M. Mathieu Faujas, Expert en chaînes de valeur, consultant FAO/TCIA; Mme Garance Kafondo, Agronome, spécialiste en évaluation environnementale et sociale, consultante FAO/TCIA; M. Jean-Charles Heyd, Agronome, consultant FAO/TCIA; Mme Cécile Bangui, Experte en institutions et organisations professionnelles agricoles, FAO/TCIA; M. Jean-Pascal Kabore, Spécialiste en institutions, FIDA/WCA; M. Maladho Barry, Expert en infrastructures rurales, Consultant FAO/TCIA; Mme Rachida Ouro Gbele, Economiste COSTAB, analyse financière et économique, Consultante FAO/TCIA; Mme Anne-Christelle Ott, Economiste analyse financière et économique FIDA/WCA; Mme Christa Ketting, Spécialiste partenariats public-privé, FIDA/PTA; Mme Mylene Kherallah, *Lead advisor*, FIDA/PTA. Le Gouvernement était représenté par Monsieur Touré Adama, Directeur de la formulation des politiques à la Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) du MAAH, assisté de ses proches collaborateurs; et Mme Dao Compaoré Agnès, Chargée de programme à la Direction générale de la coopération (DGCOP), Ministère de l'économie, des finances et du développement

opérationnelles et de facilitation. La mise en œuvre desdites activités sera renforcée par l'utilisation du système d'apprentissage interactif entre les sexes.

Objectif. L'objectif de développement est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations agricoles intervenant dans la production et la valorisation de produits dans les filières riz, maraîchage, sésame et niébé.

Composantes et effets attendus

Composante A: Amélioration de la productivité et de la production agricole

L'effet attendu 1 est «la productivité des systèmes agricoles dans les filières ciblées est améliorée».

Sous-composante A1: Accès aux intrants, au matériel et au conseil agricole. Cette sous-composante visera l'amélioration significative des rendements des cultures ciblées par la promotion de l'accès (i) aux intrants (semences certifiées, engrais) selon des itinéraires techniques raisonnés, (ii) aux équipements, (iii) au conseil technique de qualité, et (iv) aux innovations dont les intrants biologiques et leur diffusion en milieu paysan. Des mesures d'accompagnement seront mises en place notamment en matière de recherche-développement, d'intégration du genre, d'alphabétisation fonctionnelle, d'éducation nutritionnelle et environnementale.

Sous-composante A2: Infrastructures agricoles. Cette sous-composante répondra à la demande des producteurs en matière (i) d'aménagements et de réhabilitation de bas-fonds (3 000 ha) couplés à des petits périmètres maraîchers irrigués (500 ha); (ii) des aménagements maraîchers avec des technologies d'irrigation économes en eau en faveur des femmes et des jeunes dans un contexte de changement climatique (300 ha); (iii) des infrastructures de stockage; et (iv) des pistes de desserte agricole pour les sites aménagés (100 km).

Composante B: Appui à la valorisation et la commercialisation des produits agricoles

L'effet attendu 2 est «la valorisation et la commercialisation des produits agricoles dans les filières ciblées sont améliorées».

Sous-composante B1: Renforcement des organisations de filière. Cette sous-composante transversale construira les interactions entre les acteurs des filières, de la production à la consommation. La sous-composante comprendra les volets suivants: (i) un partenariat avec les interprofessions qui assureront la gouvernance des filières ciblées; (ii) l'organisation des cadres régionaux de concertation et la préparation ou l'actualisation des Plans de développement des filières (PDF); (iii) la promotion de la contractualisation entre les OPB, impliquées dans le Projet et les commerçants; (iv) la préparation et la mise en œuvre d'une approche qualité; et (v) l'appui aux investissements structurants le long des filières ciblées afin de résoudre les contraintes clés.

Sous-composante B2. Professionnalisation des microentreprises rurales (MER). Cette sous-composante visera la prestation de services et la valorisation des produits agricoles par des microentreprises rurales (MER) dans les filières ciblées. L'objectif est d'appuyer 2 400 MER individuels et collectifs (22 200 bénéficiaires), dont plus de 50 pourcent à destination des femmes et des jeunes. Les Centres de ressources en entrepreneuriat rural (CREER) et les MER continueront à bénéficier de l'appui méthodologique et technique de la Maison de l'entrepreneur du Burkina Faso (MEBF) et de la Direction générale de la promotion de l'entrepreneuriat rural (DGPER) qui elles aussi, bénéficieront sous forme de convention, de l'accompagnement du Projet. Pour certaines MER les plus matures et présentant un plan d'affaires de taille plus significative, un lien avec les IMF sera encouragé.

Composante C: Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs

Cette composante assurera la coordination et financera les coûts de coordination, de gestion et de suivi-évaluation (moyens logistiques, salaires, coûts d'opération des unités de coordination, études et d'enquêtes d'impact, etc.).

Mise en œuvre du Projet. Le Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques (MAAH) sera la tutelle technique du PAPFA, il mettra en place un Comité national de pilotage. Le PAPFA disposera d'une Unité de coordination nationale du projet (UCP) basée à Bobo-Dioulasso. Le Projet sera mis en œuvre avec une autonomie de gestion administrative et financière (catégorie B). Deux Unités de coordination régionale (UCR), basées à Bobo-Dioulasso pour les régions des Cascades et des Hauts-Bassins, et à Dédougou pour la Boucle du Mouhoun, assureront la gestion et le suivi des activités. L'essentiel des activités sera mis en œuvre par des opérateurs et prestataires de services, recrutés par voie compétitive et liés au Projet par des contrats de performance.

Coûts et financement. Le coût total du Projet y compris les imprévus s'établit à 71,7 millions d'USD (40,1 milliards FCFA) sur une période de six (6) ans. Le coût de base s'élève à 65,6 millions d'USD (36,8 milliards FCFA). Le financement du PAPFA sera assuré par le FIDA, l'OFID, les bénéficiaires et le Gouvernement du Burkina Faso. Les sources de financement du projet sont réparties comme suit: (i) 38 millions d'USD sur l'allocation du FIDA (53 pourcent du coût total), adossés sur le cycle d'allocation 2016-2018; (ii) 20 millions d'USD de l'OFID à titre de prêt (28 pourcent du coût total). La contribution de l'Etat burkinabé sera essentiellement sous forme d'exemption de taxes et s'élève à un montant de 6,4 millions d'USD (9 pourcent du coût total). La contribution des bénéficiaires consistera à une contribution aux sous-projets et financement des microentreprises pour 7,3 millions d'USD (10 pourcent du coût total) dont une partie pourrait être mobilisée auprès des institutions financières à travers un crédit.

Bénéficiaires et bénéfices. Les 11 modèles financiers démontrent que les activités du Projet sont rentables. Avec un taux d'actualisation de 6 pourcent, la Valeur actuelle nette du PAPFA est de 24 859 millions FCFA, ce qui correspond à 42,4 millions USD. Le Taux de rentabilité économique est de 18,4 pourcent. L'analyse de sensibilité indique une bonne robustesse économique du Projet.

Evaluation sociale, environnementale et climatique. Le Projet ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs majeurs en matière environnementale et sociale et a été classé dans la catégorie B. D'un point de vue climatique, le Projet a été classifié comme à risque climatique moyen. Des mesures d'atténuation ont été intégrées, en lien avec les priorités définies par le Burkina Faso au niveau de la production agricole et la fertilité des sols, au niveau de la gestion de l'eau, au niveau du traitement post récolte et au niveau foncier. Un volet assurance agricole pourrait venir renforcer la gestion des risques climatiques si des financements additionnels sont mobilisés avec le Fonds Vert pour le Climat.

Cadre logique du PAPFA

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification ^{2&3}				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
Objectif général								
Contribuer à la réduction de la pauvreté et stimuler la croissance économique dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades et des Hauts-Bassins	1. Nombre de personnes bénéficiaires d'une mobilité économique* ⁴	0	144 000	273 600	Evaluation d'impact	Année 1, 3 et 6	FIDA & Gouvernement	
	2. Pourcentage de ménages ayant une période de soudure 2 mois au maximum	AD ⁵	AD	30%	Evaluation d'impact	Année 1, 3 et 6	FIDA & Gouvernement	
Objectif de développement du Projet								
Améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations agricoles intervenant dans la production et la valorisation de produits dans les filières riz, maraîchage, sésame et niébé	3. Nombre de bénéficiaires recevant les services promus par le Projet * ⁶	0	180 000	342 000 ⁷	SSE du Projet	Trimestrielle	UCP	- Un cadre national stratégique et institutionnel favorable - Disponibilité de partenaires et de prestataires efficaces
	4. Pourcentage de ménages déclarant une augmentation de leurs revenus d'au moins 30%	0	65%	80%	Enquête spécifique	Annuelle	UCP, Prestataires	
Effet 1: La productivité des systèmes agricoles dans les filières ciblées est améliorée	5. Pourcentage de ménages déclarant une augmentation de la production (par ha) (1.2.4)	0	85%	90%	Enquête spécifique	Annuelle	UCP, Prestataires	- Bonne capacité de mise en œuvre des sous-projets d'accès au marché (SPAM) - Intérêts des paysans aux pratiques agro-écologiques
	6. Augmentation du rendement				Enquête spécifique	Annuelle	UCP, Prestataires	
	Riz de basfonds	1,5 t/ha	4 t/ha	4 t/ha				
	Riz pluvial	0,9 t/ha	1,7 t/ha	2 t/ha				
	Oignon	13 t/ha	21 t/ha	25 t/ha				
	Sésame	370 kg/ha	800 kg/ha	800 kg/ha				
Niébé	300 kg/ha	810 kg/ha	900 kg/ha					
7. Pourcentage de femmes qui déclarent une amélioration de leur régime alimentaire (1.2.8)	0	20%	50%	Enquête spécifique	Annuelle	UCP, Prestataires		
Produit 1.1: Des techniques et connaissances améliorant	8. Nombre de producteurs ruraux ayant accès aux paquets	0	60 000	147 000	SSE du Projet	Trimestrielle	UCP	

² Désagrégés par genre et âge (hommes, femmes et jeunes de 15-35 ans), et par filière autant que possible

³ Indicateurs de base du Système de Mesure des Résultats Opérationnels (SMRO ex-SYGRI)

⁴ Projection, fondée sur les évaluations de l'impact du FIDA, du nombre de ruraux dont la situation économique a évolué (10% ou plus), notamment du point de vue des revenus, de la consommation, de la richesse, de la diversité alimentaire ou de la nutrition (Porter le Système de gestion des résultats et de l'impact à l'étape suivante, FIDA, avril 2017)

⁵ Basé sur l'enquête de référence

⁶ Dont bénéficiaires hommes/femmes/jeunes; bénéficiaires des actions environnementales durables et bénéficiaires des actions sur la nutrition

⁷ Etant donné que les appuis reçus par les bénéficiaires directs impacteront l'ensemble du ménage et considérant la taille moyenne des ménages Burkinabè en milieu rural qui est de 6 personnes, le PAPFA touchera au total 342 000 personnes en fin de projet

Synthèse/Résultats	Indicateurs clés de vérification ^{2&3}				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Fin	Source	Fréquence	Responsabilité	
durablement la productivité agricole et la situation nutritionnelle sont maîtrisées par les acteurs	technologiques * (1.1.3)							
	9. Nombre de personnes qui adoptent les pratiques agro écologiques promues	0	60 000	120 000	SSE du projet	Trimestrielle	UCP	
	10. Nombre de personnes recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition * (1.1.8)	0	45 000	90 000	SSE du projet	Trimestrielle	UCP	
	11. Nombre d'OPB appuyées (2.1.3.)	0	275	918	SSE du projet	Trimestrielle	UCP	
Produit 1.2: Des infrastructures durables améliorent la productivité au niveau des filières agricoles ciblées	12. Nombre d'hectares d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état * (1.1.2)	0	1 700 ha	3 800 ha	SSE du projet	Semestrielle	UCP, prestataires	
Effet 2: La valorisation et la commercialisation des produits agricoles dans les filières ciblées est améliorée	13. Pourcentage d'augmentation de volumes des produits agricoles transformés et commercialisés	0	60%	75%	Enquête spécifique	Annuelle	UCP, prestataires	Les marchés pour les filières appuyées restent porteurs
	14. Nombre d'emplois créés au niveau des MER	0	2 500	5 160	SSE, rapport des CREER	Trimestrielle	UCP, CREER	Intérêt des jeunes à s'insérer dans les filières appuyées
Produit 2.1: La concertation et la collaboration entre les acteurs des filières sont améliorées	15. Nombre d'OPB ayant un contrat avec des opérateurs de marché	A définir ⁸	367	735	SSE, rapport des prestataires	Semestrielle	UCP, prestataires	Volonté des interprofessions à renforcer leurs instances de concertation au niveau régional
	16. Nombre de sous-projets de développement de filières financés	0	16	32	SSE, rapport des prestataires	Trimestrielle	UCP, MEBF	
	17. Nombre de contrats stipulant les normes ou standards de qualité	A définir ⁹	100	500	SSE, rapport des prestataires	Semestrielle	UCP, prestataires	
Produit 2.2: Les MER ont accès à des services de développement des entreprises adaptés à leurs besoins	18. Nombre de MER ayant accès à des services de développement des entreprises * (2.1.1) ¹⁰	0	1 875	3 000	SSE, rapport des CREER	Trimestrielle	UCP, CREER	Capacité des CREER à se pérenniser
	19. Nombre de plans d'affaires des MER financés	0	1 500	2 400	SSE, rapport des CREER	Trimestrielle	UCP, CREER	

⁸ Valeur de référence à définir lors des enquêtes de référence

⁹ Valeur de référence à définir lors des enquêtes de référence

¹⁰ Ensemble des bénéficiaires bénéficiant des appuis (toute sorte d'appuis confondues en dehors du financement des plans d'affaires par le Pprojet) des CREER dans les filières appuyées

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national et du développement rural

1. Un défi majeur du Gouvernement du Burkina Faso pour la prochaine décennie demeure la transformation structurelle de l'économie nationale à travers une croissance forte, durable et inclusive qui repose en grande partie sur un secteur agricole modernisé. Entre 2011 et 2016, le Burkina Faso a connu une croissance économique appréciable avec un taux annuel moyen du Produit intérieur brut (PIB) réel de 5,5 pourcent par rapport à un objectif de 10,8 pourcent prévu dans ses stratégies de croissance, à cause en partie de la faible croissance du secteur agricole. Afin de réaliser ses objectifs de croissance, le Gouvernement a récemment adopté son Plan national de développement économique et social 2016-2020 (PNDES), qui décline son intervention sur trois axes dont la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois afin de faire émerger une économie moderne basée sur un secteur primaire plus compétitif et des industries de transformation et de services plus dynamiques. Ceci permettra de réaliser un taux de croissance annuel de 7,7 pourcent et de créer au moins 50 000 emplois décents par an. Concernant le développement rural, le Burkina Faso n'a pas encore actualisé ses documents politiques de référence. La Stratégie de développement rural horizon 2015 formulée en 2004, et le Programme national du secteur rural (PNSR) formulé en 2011 sont en révision en se basant sur les orientations du PNDES.

2. En 2014¹¹ l'incidence de la pauvreté, qui est la proportion des pauvres dans la population au niveau national, était évaluée à 40,1 pourcent avec une profondeur de la pauvreté de 9,7 pourcent et une sévérité de la pauvreté de 3,3 pourcent. Ces données traduisent un recul notable de la pauvreté sur la période 2009-2014. En effet, en 2009 l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté étaient respectivement de 46,7 pourcent, 15,1 pourcent et 6,7 pourcent. Malgré cette amélioration globale, il existe des disparités énormes: 92 pourcent des pauvres vivent en milieu rural avec une incidence de pauvreté de 47,5 pourcent contre 13,7 pourcent en milieu urbain. D'autre part, les disparités entre les treize régions sont considérables. Parmi les trois régions d'intervention du PAPFA, la Boucle du Mouhoun fait partie des régions abritant le plus de pauvres avec une incidence de pauvreté de 59,7 pourcent; les Hauts-Bassins et les Cascades sont moyennement pauvres avec des incidences de pauvreté respectivement de 34 pourcent et de 22 pourcent. Ces régions sont également exposées aux aléas climatiques (sécheresse, déficit de pluviosité, feux de brousse) et risques agricoles (dommages causés par les animaux ou les oiseaux, mortalité bétail, maladies végétales).

3. Le secteur rural, source de subsistance d'environ 80 pourcent de la population active, contribue à près de 30 pourcent du PIB¹² dont 17,4 pourcent par le sous-secteur agricole. En outre, ce secteur agricole assure plus de 85 pourcent des recettes d'exportation. La production céréalière annuelle (mil, maïs, sorgho, riz et fonio) est de 4,2 millions de tonnes¹³ sur 4 millions d'hectares, soit 40 pourcent des terres cultivables. Le rendement moyen des cultures céréalières est seulement de 1,05 tonne à l'hectare. Les principales contraintes récurrentes du secteur agricole sont: (i) la faible valorisation des ressources en eau à cause d'un faible développement de l'agriculture et le maraîchage irrigué; (ii) l'insuffisance et l'irrégularité des précipitations avec une tendance à la baisse causée par le changement climatique; (iii) une faible productivité agricole et un coût élevé des intrants externes; (iv) une faible performance des services aux producteurs; (v) une faible valorisation des produits; et, (vi) un faible accès aux financements pour les acteurs des chaînes de valeur.

4. Afin de réaliser une croissance rapide dans le secteur rural, le PNDES ambitionne l'accroissement: (i) de la part des productions irriguées dans la production agricole totale; (ii) du taux de couverture des besoins céréalières; et (iii) de l'emploi rural décent pour tous, particulièrement pour

¹¹ Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). Profil de pauvreté et d'inégalités, Rapport Enquête multisectorielle continue (EMC) 2014, novembre 2015

¹² INSD. Annuaire statistiques 2014

¹³ DGESS/MAAH

les jeunes et les femmes. Le schéma de transformation du PNDES prévoit à l'horizon 2020: (a) une augmentation de la productivité du secteur primaire et du taux de commercialisation des produits agricoles de 50 pourcent; (ii) un accroissement de la part des produits agricoles transformés de 12 pourcent à 25 pourcent; (iii) l'accroissement annuel moyen de la production céréalière de 6,4 pourcent et de la production des cultures de rente de 7,6 pourcent portée par des spéculations émergentes, dont le sésame.

5. La Stratégie de développement des filières agricoles du MAAH¹⁴ se fixe comme objectif d'améliorer la contribution des filières agricoles à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à une croissance accélérée de l'économie nationale. Les objectifs spécifiques visent à: (i) renforcer l'organisation des acteurs et la structuration des filières agricoles; (ii) renforcer les capacités techniques des acteurs des filières; (iii) promouvoir la valorisation des produits agricoles; (iv) améliorer la commercialisation des produits agricoles; (v) améliorer la performance économique des filières agricoles; et (vi) améliorer l'accès des acteurs au financement.

B. Justification

6. Le Gouvernement du Burkina Faso et le FIDA, tirant les leçons des performances des projets antérieurs, ont conçu une nouvelle opération, notamment le Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA). Celui-ci ambitionne de consolider et de mettre à l'échelle les acquis du Projet d'appui aux filières agricoles (PROFIL) et du Projet d'appui au secteur privé en milieu rural (PASPRU) financés par le FIDA et clôturés en juin 2017.

7. **À travers le développement de quatre filières agricoles, qui sont le riz, le maraîchage, le sésame et le niébé, le PAPFA contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques du PNDES 2016-2020**, dont en particulier une amélioration de la productivité agricole, une meilleure valorisation des productions agricoles et la promotion de l'entrepreneuriat pour faire face au faible taux de croissance en milieu rural. Le PAPFA adoptera une approche de chaînes de valeur basée sur les acquis du PROFIL et du PASPRU. Bien qu'ayant enregistré des performances variables, ces deux interventions laissent des acquis appréciables. Sans être exhaustifs, on peut citer pour le PROFIL l'appui à la production du niébé et de l'oignon, l'introduction et la vulgarisation de la technologie TILGER-BAORE très appréciée de conservation de l'oignon, des équipements performants de décorticage du niébé, la promotion de la culture entrepreneuriale, des appuis à la commercialisation basée sur une plateforme filière et des coopératives de commercialisation. Pour le PASPRU, on peut citer le développement d'une culture entrepreneuriale en milieu rural avec une gestion sur la base de plan d'affaires, la mise en place des Centres de ressources en entrepreneuriat rural (CREER), l'introduction de technologies performantes de transformation des produits agricoles, des appuis à la commercialisation, et l'établissement de partenariats institutionnels avec la MEBF, la DGPER, la CEAS, l'IRSAT, pouvant appuyer et pérenniser les CREER et les microentreprises rurales (MER).

8. Les objectifs stratégiques du PNDES et du PAPFA sont conformes au cadre stratégique du FIDA 2016-2025. Les interventions du FIDA au Burkina Faso sont guidées par le Document d'options stratégiques pour le programme-pays (COSOP) qui date de 2007. L'objectif stratégique 1 du COSOP reste d'actualité et aligné à ceux du PNSR (2011-2015) et du PNDES (2016-2020), notamment «renforcer et diversifier les moyens de subsistance durables des ruraux pauvres et des groupes marginalisés, en particulier des femmes et des jeunes, grâce au développement d'un secteur privé participatif au niveau local par la création de MER, englobant les groupements d'agriculteurs et de transformateurs». En attendant l'élaboration du deuxième Programme national du secteur rural (PNSR2), qui précédera la formulation du nouveau COSOP, le FIDA a développé avec le Gouvernement une Note de Stratégie de Pays¹⁵ qui couvre les années 2017 et 2018. Cette note met l'accent sur l'importance de: (i) renforcer la résilience des populations rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et aux changements climatiques, ainsi que (ii) développer un secteur privé rural capable de renforcer les chaînes de valeur agricoles porteuses.

¹⁴ MAAH/DGPER, Stratégie de développement des filières agricoles au Burkina. Version provisoire. janvier 2016

¹⁵ FIDA. Note de Stratégie de Pays. mars 2017

9. **Le PAPFA se base sur l'avantage comparatif du FIDA, notamment son expertise dans le domaine de l'encadrement du petit paysan et des microentreprises rurales, qui offre des réponses aux grands défis du contexte rural burkinabè.** Ainsi, le PAPFA est conçu en intégrant et en mettant à échelle les solutions techniques et organisationnelles qui ont fait leur preuve dans le passé, notamment: (a) le développement d'un nombre limité de filières créatrices d'emplois décents et verts pour les jeunes et les femmes; (b) l'accroissement de revenus additionnels à travers le soutien au développement des MER en amont et en aval des filières; (c) l'appui aux investissements structurants dans des systèmes agricoles et maraîchers compétitifs et durables basés sur une mobilisation et une utilisation économe de l'eau pour renforcer la résilience face aux changements climatiques; (d) la promotion des technologies et intrants pour la petite entreprise agricole; (e) une réduction des pertes post récoltes à travers la réalisation des infrastructures de stockage et de commercialisation et les techniques de conservation et de transformation.

10. **Le PAPFA privilégiera les appuis aux femmes et aux jeunes,** à travers des approches transversales de ciblage, de mobilisation et de renforcement des capacités. En termes de genre et jeunes, le MAAH recommande que: (i) 50 pourcent des équipements et matériels soient octroyés aux femmes et aux jeunes; (ii) 30 pourcent minimum des terres aménagées soient attribuées aux femmes; (iii) les femmes bénéficiant de terres cédées soient accompagnées pour disposer d'acte foncier de sécurisation. La promotion de l'emploi des jeunes (15 à 35 ans) est également une des préoccupations du PNDES (objectif stratégique 2.4). L'importance de ce sujet figure également en bonne place dans les préoccupations du FIDA, raison pour laquelle le PAPFA s'est assuré de prendre cet aspect en considération à travers la création de plus de 5 000 emplois visant essentiellement à toucher les jeunes.

11. **Une dimension nutrition.** Malgré les efforts consentis par le Gouvernement et ses partenaires au développement, la situation alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso peut être améliorée. Selon les résultats de l'Analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition (AGVSN), réalisée en 2014, 19 pourcent des ménages sont en insécurité alimentaire dont un pourcent en situation sévère. L'analyse de la consommation alimentaire révèle un équilibre non satisfaisant des apports alimentaires, l'apport énergétique étant majoritairement assuré par les glucides, notamment les céréales. En effet, environ 50 pourcent des ménages ont un régime peu diversifié (score<4). De plus, les problèmes de nutrition sont beaucoup plus marqués en milieu rural qu'en milieu urbain. Face à cette situation, le Gouvernement a élaboré en décembre 2016 la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN), qui sert de cadre unique de référence pour orienter les actions de promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En intégrant la dimension nutrition, le PAPFA s'aligne avec le PNSAN en visant l'augmentation de la disponibilité, la valeur nutritive et la qualité sanitaire des produits, ainsi que la promotion des pratiques favorables à une bonne nutrition. Le PAPFA mettra un accent sur la promotion d'une agriculture sensible à la nutrition: (i) en faisant la promotion de produits importants dans l'alimentation des groupes vulnérables, comme le riz étuvé et à haute valeur nutritionnelle comme le niébé et les produits maraîchers; et (ii) en menant des séances d'information et des séances de cuisine pour les petits productrices et producteurs sur la diversification alimentaire et la consommation d'une partie de leur production maraîchère riche en nutriments, et du niébé.

12. **La dimension «adaptation aux changements climatiques»** a été intégrée dans le PAPFA. Ce concept a fait l'objet d'une pré-évaluation des risques aux niveaux climatique, environnemental et social, résumée dans la note SECAP (Appendice 12). Les réponses clés ont été intégrées, en lien avec les priorités définies par le Burkina Faso: (i) au niveau de la production agricole: l'utilisation raisonnée des engrais et des produits phytosanitaires; la promotion des biofertilisants, la promotion de la biomasse dans les périmètres maraîchers; l'adaptation des calendriers agricoles et la promotion de variétés adaptées; la promotion de techniques de l'agriculture intelligente; (ii) au niveau de la gestion de l'eau: la mobilisation des eaux de pluie; la promotion du pompage solaire; de la micro-irrigation et autres technologies économes en eau; (iii) au niveau du traitement post récolte: le conseil technique en faveur des MER et des CREER sur l'utilisation du solaire et autres énergies vertes; la gestion des déchets et effluents; la promotion des technologies innovantes; (iv) au niveau de la

sécurisation foncière: l'implication des communes dans le processus de mise en œuvre des aménagements hydroagricoles.

13. En plus de ces mesures préconisées pour réduire les risques climatiques et environnementaux liés au PAPFA, le Gouvernement burkinabè à travers le MAAH, a sollicité l'appui du FIDA pour développer une proposition de projet en vue de mobiliser le Fonds Vert pour le Climat (FVC) pour sécuriser les investissements et les moyens d'existence des petits exploitants agricoles vulnérables aux changements climatiques par le mécanisme de l'assurance indicielle. La note conceptuelle du projet¹⁶ vise en particulier les filières riz, sésame et niébé. Le projet sera mis en œuvre à travers l'arrangement de gestion du PAPFA, s'il est approuvé par le FVC.

Filières¹⁷

14. Le PAPFA ciblera un nombre limité de filières, à savoir le riz, le maraîchage (oignon, tomate, piment, choux), le sésame et le niébé. Ces filières ont été choisies lors d'un atelier national et ont été retenues en raison de leur importance stratégique dans l'économie nationale; leur capacité à générer des revenus pour les petits paysans, à contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages et à créer des emplois pour les femmes et les jeunes.

15. **Le sésame** est une chaîne de valeur très attractive et inclusive pour les pauvres en raison d'une forte demande du marché d'exportation, du potentiel agro-écologique et du faible besoin en intrants externes. La croissance du sésame du Burkina Faso a été spectaculaire depuis 10 ans. Le Burkina Faso est passé d'une production annuelle de 30 000 tonnes en 2005 à 200 000 tonnes en 2016, principalement par l'augmentation des surfaces. Il est devenu la seconde culture de rente du pays après le coton. La filière est longue et mondialisée. Les maillons se réalisent sur trois espaces géographiques différents: (i) le Burkina Faso qui produit; (ii) la Chine qui produit, importe, et soutient une industrie de tri et (iii) l'Asie en général, notamment les pays consommateurs d'huile fine (Chine, Japon et Corée du Sud). La position de la Chine en tant que premier producteur et intermédiaire, sa capacité industrielle et financière lui permet d'orienter les marchés mondiaux. Depuis 2012, la présence d'opérateurs chinois sur le marché du Burkina Faso a créé un contexte très concurrentiel favorable aux producteurs qui ont bénéficié de prix élevés. La filière est concurrentielle et très exigeante en termes de qualité pour satisfaire les clients finaux. Le potentiel de création de MER est relativement faible. L'interprofession sur le sésame existe mais elle est peu fonctionnelle.

16. Afin de faciliter la croissance rapide de la filière, les principales contraintes à lever sont: (i) l'accès des producteurs aux intrants de qualité dont essentiellement les semences de qualité; (ii) la faiblesse des OP et de l'interprofession dont les capacités doivent être renforcées pour mieux faire face au contexte concurrentiel et aux exigences de qualité du marché international; (iii) la faible qualité du sésame exporté; et (iv) la diversification des opportunités du marché.

17. La zone du Projet est propice à la culture du **riz**. La consommation nationale du riz est estimée à environ 600 000 tonnes et s'accroît, la production est à environ 250 000 tonnes et les importations à environ 350 000 tonnes. Le Projet poursuivra la stratégie publique de soutien à la filière par la subvention sur les aménagements et les équipements qui a eu de l'impact positif sur la croissance de la production rizicole et la réduction de la pauvreté grâce à la création de nombreuses MER, telles que des coopératives de femmes pour l'étuvage et des groupements de jeunes en prestation de services pour le décorticage mais aussi les travaux de labour et le transport par moto tricycle. Ces MER sont fortement créatrices d'emplois. De plus, l'étuvage améliore également la valeur nutritionnelle du riz. Les filières riz blanc et riz étuvé pour la production nationale sont relativement courtes mais le marché sous régional est dynamique, car le Mali et la Côte d'Ivoire, pays voisins du Burkina Faso, sont les deux plus gros producteurs et compétiteurs. L'interprofession riz existe depuis l'an 2000 et est fonctionnelle.

18. Le Burkina Faso a besoin de renforcer sa compétitivité en intensifiant sa production rizicole et en améliorant la qualité des produits transformés et commercialisés. Les actions prioritaires pour

¹⁶ En cours de formulation au moment de la rédaction du présent document

¹⁷ Une analyse détaillée des filières est présentée dans l'Appendice 1.

lever les contraintes de la filière riz sont: (i) appuyer les investissements en aménagements hydroagricoles et en améliorer la gestion et l'entretien par les associations des utilisateurs, (ii) intensifier la production rizicole afin de rentabiliser les investissements, (iii) développer les capacités de stockage et le crédit warrantage, (iv) développer et professionnaliser les MER des femmes et jeunes en amont et en aval de la filière.

19. **Le maraîchage (oignon, piment, tomate, chou).** La production maraîchère dans des petits périmètres (0,5-1 ha) est inclusive des femmes et de jeunes. Cette activité permet de soutenir les stratégies de réduction de la pauvreté en créant environ 400 000 emplois et des sources de revenus pour les ruraux pauvres qui sont les cibles du FIDA. Le maraîchage est peu créateur de MER dans la transformation, mais la prestation de services dans le transport, l'entretien des équipements, etc., offre des opportunités pour les jeunes. La collecte a été sous-estimée par les interventions antérieures alors qu'elle est déterminante pour rentabiliser ces filières courtes. Les coûts de collecte sont élevés en raison de la dispersion des zones de production. Il y a besoin de les diminuer en concentrant les zones de production et en intensifiant les systèmes de production. L'enjeu est de créer des micro-pôles économiques de croissance rentables et compétitifs par le soutien aux innovations et aux services pour tirer les productions maraîchères.

20. Le Projet va s'appuyer sur les acquis du PROFIL et du PAFASP sur l'oignon (OP, interprofession, silo, magasin et comptoir commercial de Kédougou) et travailler également sur le chou, le piment et la tomate. En amont de la chaîne de valeur, les producteurs sont confrontés à des problèmes de maîtrise d'eau et d'accès aux technologies de gestion de l'eau. En aval, les prix sont très volatiles avec des périodes de surproduction et d'autres périodes de rareté des produits. La qualité est encore faible tout le long de la filière bien qu'elle ait été améliorée par les actions du PAFASP et du PROFIL. L'expérience du comptoir commercial pour la commercialisation des produits maraîchers est à renforcer. Le Projet va contribuer à faire émerger une nouvelle génération de périmètres maraîchers en adoptant une approche plus stratégique intégrant à la fois le potentiel en bas-fonds et la dimension du marché pour identifier et placer dans l'espace les investissements et soutenir les processus d'innovation. Ce travail de choix de zone d'investissement pour les aménagements maraîchers - comme pour ceux rizicoles - se fera avec les collectivités locales et les OP.

21. **Le niébé** est l'une des cultures les plus tolérantes à la sécheresse et aux sols pauvres. La production a doublé depuis 15 ans en passant de 330 000 tonnes à 600 000 tonnes en 2012 et 700 000 tonnes en 2016. ⁽¹⁸⁾ Le niébé joue un rôle stratégique pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages (apports en protéines, glucides et éléments minéraux), en particulier pour les plus pauvres pour qui la viande est trop chère. De plus, les fanes sont une source d'aliment de bétail importante. En effet, son cycle court permet aux petits producteurs de faire face à la soudure et de gérer la fertilité des sols par l'association mil - niébé. La demande sous régionale est par ailleurs très forte en particulier dans les pays côtiers (Nigéria, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo et Sénégal). Le Burkina Faso est réputé pour son niébé non sucré qui s'exporte massivement tandis que le niébé sucré est consommé localement. La filière est peu structurée et a été globalement peu appuyée. Elle n'a pas d'interprofession et est peu créatrice de MER en aval alors que le potentiel pourrait être aussi important que pour le riz. La conservation est mauvaise avec d'importantes pertes post-récoltes par les nuisibles. La transformation est peu développée.

22. Les actions prioritaires identifiées pour lever les contraintes de la filière niébé sont: (i) améliorer les rendements en niébé, (ii) structurer la filière en contribuant à grouper en union les groupements de producteurs, (iii) développer les capacités de stockage et promouvoir les techniques de conservation, (iv) développer le crédit warrantage pour améliorer l'accès au financement bancaire, et (v) soutenir les MER et la promotion avec le secteur privé local de nouveaux produits à base de niébé.

¹⁸ Direction de la prospective et des statistiques agricoles et alimentaires (DPSAA)

II. Description du Projet

A. Zone du Projet et groupe cible

Zone d'intervention

23. Dans l'objectif de concentrer les interventions pour en accroître l'efficacité et l'impact, tout en évitant des duplications avec le projet Neer-Tamba en cours, le PAPFA se concentrera sur les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades et des Hauts-Bassins où il capitalisera au niveau de cette zone les acquis du PROFIL, du PASPRU, du Neer-Tamba et du PAFASP qu'il mettra à l'échelle de manière raisonnée. La Boucle du Mouhoun fait partie des régions les plus vulnérables en matière de pauvreté, de sécurité alimentaire et de malnutrition; les Cascades et les Hauts Bassins figurent parmi les régions moyennement vulnérables¹⁹. La Boucle du Mouhoun et les Hauts Bassins sont également caractérisées par une forte concentration de la population²⁰

24. A l'intérieur des trois régions ciblées, la priorisation des sites d'intervention reposera sur: (i) l'approche micro-pôle économique²¹ cherchant à identifier les espaces territoriaux qui présentent des atouts pour des activités économiques au sein des filières ciblées; (ii) la concentration des MER en aval des filières qui permettent de faciliter la valorisation et la commercialisation des produits et d'impulser l'appui aux producteurs en amont; (iii) le niveau de vulnérabilité et de pauvreté, la proportion élevée de personnes en insécurité alimentaire et la prévalence de la malnutrition chronique; et (iv) la recherche de synergie et de complémentarité avec les autres interventions de développement.

Groupe cible

25. Le groupe cible du PAPFA sera fondamentalement constitué: (i) des petits exploitants agricoles²² travaillant dans les filières et de leurs organisations (organisations paysannes de base et organisations faïtières); et (ii) des agro-entrepreneurs intervenant en amont et en aval des filières et leurs organisations, et dont notamment ceux qui sont impliqués dans la transformation et la commercialisation. Le Projet appuiera également les acteurs exerçant des activités et métiers connexes tout au long des filières dont les fournisseurs d'intrants, les fournisseurs et réparateurs de matériels et équipements agricoles, les transporteurs, etc. Dans l'objectif de promouvoir la structuration des filières, le Projet travaillera avec les unions, les fédérations et les interprofessions des filières ciblées.

26. Le PAPFA touchera 57 000 ménages dont 27 500 ménages appuyés à la production (12 000 dans la filière riz, 8 000 dans la filière maraîchage, 3 000 dans la filière sésame, et 1 500 dans la filière niébé), 27 000 ménages appuyés à travers la création ou la consolidation de microentreprises rurales, et 2 500 ménages appuyés à travers les activités transversales et structurantes de soutien aux filières et les pistes (détails en Appendice 2). En considérant la taille moyenne des ménages qui est de six personnes²³, le Projet ambitionne de toucher 342 000 personnes. Le PAPFA veillera à toucher un minimum de 50 pourcent de femmes et 30 pourcent de jeunes sur l'ensemble de ses interventions.

27. Le Projet ciblera en particulier des femmes et des jeunes pour offrir des opportunités économiques aux premières, et contribuer à l'insertion et à l'amélioration de l'employabilité des seconds. Ces deux groupes polarisent l'attention des pouvoirs publics qui cherchent à trouver des solutions viables pour leur insertion dans le tissu économique national; le Projet contribuera à cette recherche de solution. Les jeunes issus d'exploitations familiales avec un accès limité à la terre, les

¹⁹ Analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition (AGVSAN), Burkina Faso, Fews Net, Programme alimentaire mondial (PAM), juillet 2014

²⁰ Annuaire statistique 2015, Institut national de la statistique et de la démographie

²¹ Micro-pôles économiques: grappes de sites d'intervention à l'intérieur des régions

²² Notamment les femmes et les jeunes qui exploitent une superficie inférieure à 0,25 ha pour le riz, 100 m² pour le maraîchage et 0,5 ha pour le sésame et le niébé; les ménages en insécurité alimentaire modérée ou sévère qui sont souvent parmi les groupes les plus défavorisés

²³ Recensement général de population et de l'habitat - RGPH 2006, Ministère de l'économie et des finances, octobre 2009

jeunes diplômés sans emploi porteurs de projet, les associations et coopératives de femmes et de jeunes, ainsi que les jeunes menant déjà des petites activités individuelles génératrices de revenus et/ou organisés en association seront visés dans les métiers para-agricoles (réparateurs, équipementiers, petit transport par le moyen de tricycles pour l'évacuation des produits des zones de production, etc.).

Stratégie de ciblage

28. La stratégie de ciblage du PAPFA s'alignera à la politique de ciblage du FIDA, et se basera sur la reconnaissance des différences en termes de besoins et contraintes pour les différentes catégories de groupes cibles. Ladite stratégie reposera sur: (i) un ciblage géographique consistant à identifier des zones à forte concentration de populations pauvres et vulnérables autour des micro pôles économiques pour donner à ces groupes des opportunités d'amélioration de revenus; (ii) un ciblage direct consistant à identifier et caractériser spécifiquement les différents groupes cibles²⁴ au niveau des filières et des maillons, et à travers les différents types d'activités; (iii) un auto-ciblage basé sur l'approche des moyens d'existence permettant aux groupes cibles d'évaluer les opportunités et contraintes s'offrant à eux dans les filières afin que sur cette base le Projet puisse leur apporter des appuis adéquats. Dans sa stratégie de ciblage, le PAPFA développera aussi des mesures d'autonomisation, de facilitation et des mesures opérationnelles afin d'améliorer l'environnement de mise en œuvre de la stratégie et donner la même chance aux cibles pour bénéficier des activités du Projet.

29. En matière de genre, trois objectifs seront visés: (a) la promotion de l'autonomisation économique des femmes, (b) le renforcement de la participation des femmes et de leur rôle dans la prise de décision, et (c) l'amélioration du bien-être et réduction de la charge de travail des femmes. L'atteinte de ces objectifs est soutenue par une discrimination positive à l'endroit des femmes sur l'ensemble des activités du Projet notamment par l'objectif des quotas; des activités spécifiques aux femmes ont également été développées (Appendice 2). Des mesures opérationnelles d'accompagnement visant à faciliter la mise en œuvre de la stratégie seront également développées.

30. Les jeunes hommes et les jeunes femmes de 15 à 35 ans constituent des sous-groupes privilégiés du PAPFA. Le Projet développera une stratégie jeune qui vise l'insertion des jeunes dans les métiers agricoles et ruraux au niveau des filières d'intervention, afin de les fixer dans leurs territoires pour qu'ils soient des forces vives contribuant au développement de l'agriculture. Les jeunes visés sont: (i) les filles et fils d'agriculteurs déscolarisés précocement, désirant s'insérer dans les métiers de leurs parents au niveau des filières, et qui sont à la recherche d'opportunités de travail; (ii) les jeunes diplômés et étudiants des écoles de formation technique, qui sont déjà entrepreneurs ou ayant le potentiel intellectuel technique pour se lancer. Deux types d'emploi sont visés pour leur insertion: (a) l'auto-emploi ou l'auto-entrepreneuriat qui consiste à travailler à son propre compte; (b) les emplois salariés qui seront identifiés au niveau des filières notamment à travers les MER créées et consolidées, ainsi qu'au niveau des autres opérateurs. L'objectif de la stratégie «jeunes» est de favoriser l'autonomisation économique des jeunes et de renforcer leur participation au niveau de différentes sphères professionnelles et sociétales. Plusieurs activités sont prévues entre autres la facilitation de l'accès à l'information, l'alphabétisation fonctionnelle, les activités de formation et la facilitation de l'accès aux ressources.

B. Objectifs et indicateurs d'impact

31. L'objectif général du PAPFA est de contribuer à la réduction de la pauvreté et stimuler la croissance économique dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades et des Hauts-Bassins.

²⁴ Il s'agit par exemple de cibler spécifiquement les femmes dans la filière niébé et dans l'étuvage du riz, les femmes et les jeunes dans l'attribution des parcelles aménagées, les jeunes dans les SPAM équipements et matériels agricoles, les jeunes dans la formation à donner aux employés des MER, etc.

32. L'objectif de développement est d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et les revenus des exploitations agricoles intervenant dans la production et la valorisation de produits dans les filières riz, maraîchage, sésame et niébé.

33. Les indicateurs d'impact sont: (i) le nombre de personnes bénéficiaires d'une mobilité économique; (ii) le nombre de bénéficiaires recevant les services promus par le Projet; (iii) le pourcentage de ménages déclarant une augmentation de leurs revenus.

C. Résultats et composantes

34. La mise en œuvre du PAPFA s'étalera sur six ans (2018-2023) et comprendra deux composantes d'investissement: (i) amélioration de la productivité et de la production agricole; (ii) appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles.

Composante A: Amélioration de la productivité et de la production agricole

35. L'effet attendu 1 est: «une amélioration de la productivité des systèmes agricoles dans les filières ciblées». La Composante A visera à atteindre l'effet attendu 1 à travers: (i) une facilitation de l'accès à des intrants et du matériel de qualité, ainsi que du conseil agricole adapté; et (ii) des aménagements hydro-agricoles, des infrastructures de stockage aux normes et de désenclavement des sites de production.

Sous-composante A1: Accès aux intrants, au matériel et au conseil agricoles

36. Cette sous-composante visera l'amélioration significative des rendements des cultures ciblées par la promotion de l'accès: (i) aux intrants (semences sélectionnées, engrais, protection phytosanitaire) et matériel agricoles selon des itinéraires techniques raisonnés; et (ii) à la formation et au conseil technico-économique de qualité. Des innovations seront proposées, en matière de pratiques agro-écologiques, de réduction des intrants commerciaux de synthèse dangereux pour l'environnement et l'homme et de promotion de pratiques écologiquement durables. Par ailleurs, pour renforcer les activités d'appui direct à la production, le PAPFA proposera des mesures d'accompagnement en matière de recherche-développement, d'alphabétisation fonctionnelle, d'intégration du genre et d'éducation nutritionnelle.

37. **Intensification agricole.** L'approche d'intensification adoptée par le PAPFA repose sur la mise en œuvre de sous-projets d'accès au marché (SPAM)²⁵ à coûts partagés au niveau des organisations paysannes de base (OPB) et se focalisant sur les quatre filières retenues.

38. Un SPAM représente un paquet d'appuis apportés pendant trois campagnes à une moyenne de 25 à 50 membres²⁶ d'une OPB. Les bénéficiaires seront choisis parmi les membres de l'OPB sur la base de critères d'éligibilité favorisant en même temps l'intégration des femmes et des jeunes et le développement des OPB en tant qu'acteur fort et reconnu sur les marchés et au sein des filières retenues. D'ailleurs, le Projet priorisera la contractualisation entre les OPB bénéficiaires des SPAM et des opérateurs de marché (binôme OPB-OM).

39. Le financement des SPAM sera assuré par un apport propre des bénéficiaires sous forme d'épargne-intrants annuelle déposée au préalable sur le compte bancaire de l'OPB et un mécanisme de subvention dégressive du PAPFA de 80 pourcent en année 1, 60 pourcent en année 2 et de 40 pourcent en année 3. La subvention à l'achat d'intrant offerte en année 3 sera tributaire de l'existence d'un contrat entre l'OPB bénéficiaire et un acteur de marchés (pour l'achat des produits frais ou transformés)

40. Pour chaque spéculation, un modèle de SPAM sera conçu sur la base de fiches techniques, facilitant la validation et la mise en œuvre annuelle d'un grand nombre de SPAM. Chaque SPAM comprendra un appui en:

²⁵ L'approche est basée sur les expériences du Projet d'appui aux filières agricoles (PAFA) au Sénégal

²⁶ Le nombre de bénéficiaires par SPAM a été établi en tenant compte d'une superficie moyenne généralement exploitée dans une petite exploitation familiale

- i. Intrants. Il s'agira de semences de qualité d'engrais et de produits phytosanitaires adaptées pour une superficie prédéterminée par bénéficiaire, à savoir 0,25 ha pour le riz de bas-fonds, 1 ha pour le riz de plateau, 0,5 ha pour le sésame et le niébé, 0,1 ha pour le maraîchage (oignon, tomate, choux, piment). La pérennisation de l'accès aux intrants sera assurée par: (i) la mise en place d'un mécanisme d'épargne-intrants au sein de l'OPB; (ii) la recherche de partenariats contractuels avec des opérateurs de marché qui pourront éventuellement consentir des avances en intrants aux producteurs dans le cadre d'un contrat de production; et/ou (iii) l'inclusion financière des OPB.
- ii. Matériel de culture. Le principe est de faciliter l'introduction d'équipements non disponibles encore au niveau des membres demandeurs du SPAM ou de renforcer leur matériel existant. Les équipements envisageables sont: des équipements de culture attelée, d'irrigation, lorsqu'il n'est pas déjà fourni au niveau de l'aménagement hydro-agricole dans la sous-composante A2 ou de conditionnement et de stockage primaire des produits agricoles. Les règles d'exploitation et d'entretien du matériel devront être clairement élaborées et figurer en annexe dans la demande de SPAM.

41. Le calcul du coût réel total du SPAM sera basé sur le nombre de bénéficiaires et la superficie par bénéficiaire (dans la limite de superficie fixée par SPAM). Le contenu du SPAM pourra être modulé et ajusté en fonction des ressources et matériels disponibles, et des stratégies de production des producteurs demandeurs. Le PAPFA poussera activement à la réduction de l'utilisation d'intrants de synthèse nocifs pour l'homme et l'environnement et promouvra l'utilisation d'intrants naturels tels que le fumier, le compost et l'utilisation d'activateur pour le compostage, les produits phytosanitaires naturels, les associations culturelles et les pratiques d'agroforesterie.

42. L'accompagnement technique des producteurs bénéficiaires d'un SPAM sera assuré par des conseillers agricoles (CA) (hommes et femmes) disposant d'une bonne expérience pratique dans le conseil technique et l'organisation au niveau de l'exploitation agricole. L'équipe des CA représente le dispositif central pour assurer un accompagnement intégré, complet et harmonisé au niveau de la mise en œuvre des SPAM sur le terrain. Les CA, qui bénéficieront de formations de perfectionnement, réaliseront: (i) des séances d'animations avec les membres des OPB partenaires du Projet; (ii) des ateliers d'acquisition des techniques sur parcelle pour les bénéficiaires de SPAM; (iii) des visites individuelles chez les producteurs rencontrant des problèmes particuliers; (iv) l'organisation des visites d'échanges en liaison avec les agronomes des UCR. Les CA s'appuieront sur des animateurs endogènes (AE) choisis parmi les producteurs les plus performants ou innovateurs au sein des OPB. Les AE serviront de relais pour faciliter l'appropriation des innovations au niveau des producteurs de l'OPB, mais également faire remonter les questions ou difficultés qui méritent une attention particulière pour la bonne mise en œuvre des SPAM. Ainsi et dans une optique de durabilité, le service de CA sera intégré au travers des AE au sein des OPB et OPF.

43. Le Projet proposera également des formations techniques spécifiques pour les quatre spéculations visées ainsi que des formations en gestion et développement organisationnel des OPB. Ces formations s'adresseront en priorité aux producteurs les plus motivés, AE et leaders d'opinion au sein de leur groupement. Enfin des visites-échanges entre OPB dans le pays seront organisées pour favoriser le partage d'expériences et la découverte de nouvelles techniques, de nouveaux services et des méthodes d'organisation et de gestion plus performantes pratiquées dans les OP visitées.

44. Les principaux produits attendus de ce volet sont la réalisation de: (i) 918 SPAM dans les filières riz de bas-fonds et de plateau, sésame, niébé et maraîchage pour une superficie totale d'environ 9 050 hectares et bénéficiant à 27 500 producteurs; (ii) 222 sessions de formation des producteurs sur le plan technique et organisationnel; et (iii) 96 visites-échanges.

45. **Mesures d'accompagnement**. Pour compléter le schéma de renforcement des capacités des OPB bénéficiaires et répondre en particulier aux besoins des groupes-cibles les plus vulnérables, le PAPFA proposera des activités en matière de recherche-développement, d'intégration du genre d'alphabétisation fonctionnelle, d'éducation nutritionnelle et environnementale.

46. Recherche-développement. Les activités de recherche-développement seront focalisées sur l'adaptation d'innovations techniques pour les spéculations retenues et appropriées aux conditions d'exploitation des groupes cibles du Projet. Il pourra s'agir de tests de comportement variétal comme de nouvelles variétés de sésame plus riches en huile, de pratiques de la gestion intégrée de la production et des déprédateurs (GIPD) pour le niébé, la fourniture de semences de base tolérantes aux changements climatiques dans le cadre de programme semencier paysan, etc. Les thèmes et objets du programme de recherche-développement devront être identifiés, discutés et validés au sein des cadres régionaux de concertation des filières, afin de répondre au mieux aux défis et contraintes de développement du segment de la production au sein des filières.

47. Formation et sensibilisation interactive sur le genre. Les activités d'autonomisation économique visant à faire bénéficier prioritairement les femmes et les jeunes aux activités du Projet seront renforcées par des actions de sensibilisation et de formation interactive visant à rétablir l'équilibre social au niveau du ménage et des organisations (OPB/OPF/interprofessions). Cette activité reposera sur des méthodologies innovantes axées sur les ménages dont notamment le Système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS²⁷) et permettra de faire participer l'ensemble des membres du ménage et des organisations. Ils identifieront eux-mêmes les inégalités dans leur société, les changements qu'ils veulent voir s'opérer ainsi que les moyens pour y arriver.

48. Un programme d'alphabétisation fonctionnelle, tourné vers les membres d'OPB et des femmes, sera mis en œuvre pour leur permettre d'améliorer leur statut social et d'accéder à des fonctions dans les instances dirigeantes des OPB. L'alphabétisation fonctionnelle sera assurée par des structures locales spécialisées (alphabétiseurs agréés), avec des modules d'alphabétisation adaptés aux besoins des groupes cibles visées et de leur activité socio-économique.

49. Un programme d'éducation nutritionnelle sera proposé dans le but d'améliorer la situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau des communautés où le PAPFA intervient et en particulier les ménages qui présentent des indicateurs de malnutrition, les femmes en âge de procréer, celles avec les enfants de 0 à 2 ans et les jeunes filles. Ce volet aura pour but d'améliorer les connaissances et les pratiques d'alimentation des ménages en favorisant une meilleure utilisation des produits pouvant être trouvés dans le milieu ou cultivés par le ménage. Une liaison avec la promotion de MER intervenant dans la fabrication d'aliments à meilleure valeur nutritive de la Composante B permettra de renforcer les résultats de ce volet. Des campagnes d'éducation nutritionnelle accompagnées de séances de démonstration culinaire cherchant à intégrer les Actions essentielles en nutrition (AEN) et les Actions essentielles d'hygiène (AEH); ainsi que la prise en compte de la nutrition au niveau des dépenses des ménages seront menées.

50. Un programme d'éducation environnementale et de gestion des risques climatiques sera proposé pour aider les petits producteurs vulnérables à s'adapter aux effets des changements climatiques. Il s'agira de développer des modules de formation ou de valoriser les outils de formations des autres projets du FIDA sur: la gestion durable des ressources naturelles (eau, terres, ressources forestières); l'éducation financière plus focalisée sur l'assurance agricole et l'accès au crédit; l'information climatique dans la définition des calendriers culturels. Des séances de sensibilisations et de formation seront organisées à l'endroit des groupes cibles.

51. Les principaux produits attendus de ce volet sont la réalisation: (i) d'un programme de Recherche-développement répondant à des questions concrètes pour chaque filière; (ii) de 176 sessions de formation/sensibilisation en genre réalisées au niveau des ménages et 200 sessions réalisées au niveau des OPB/OPF et interprofessions; (iii) de 135 sessions d'alphabétisation; et (iv) de 150 sessions d'éducation nutritionnelle.

²⁷ GALS: Gender Action Learning System

Sous-composante A2: Infrastructures agricoles

52. Cette sous-composante vise à renforcer les aménagements hydro-agricoles et les pistes de desserte agricole qui contribueront avec les autres appuis, notamment ceux de la Composante B, à favoriser l'émergence de micro-pôles économiques autour des filières retenues par le Projet.

53. **Aménagements hydro-agricoles.** Compte tenu de la présence du vaste Programme de développement intégré de la vallée de Samandéni (PDIS) dans la région des Hauts-Bassins, avec un objectif d'aménager 21 000 ha, le PAPFA n'investira pas dans les aménagements rizicoles avec maîtrise totale d'eau²⁸, mais se limitera aux aménagements de bas-fonds. Le PAPFA interviendra au niveau des bas-fonds de catégorie 1 et 2, dont la superficie n'excède pas 100 ha. Ces aménagements seront destinés à améliorer la riziculture de bas-fonds et le maraîchage en contre-saison.

54. Les aménagements de bas-fonds pour la riziculture ont pour objectif d'améliorer le contrôle de l'eau (contrôle partiel) dans les rizières implantées dans les bas-fonds et de permettre la mise en œuvre de système de riziculture amélioré (SRA). Les travaux consisteront en la construction de diguettes en terre suivant les courbes de niveau, revêtues de géotextile et protégées par un enrochement en moellons et capables de résister aux érosions lors du passage des crues (aménagements de type PAFR (Plan d'action pour la filière riz)). Dans les régions les plus arrosées (Cascades, Hauts-Bassins et Boucle du Mouhoun dans une moindre mesure) et selon la topographie du site, les aménagements comprendront en plus, des digues de protection pour lutter contre les inondations dues aux eaux de ruissellement et un système de drainage visant à réduire les effets des excès d'eau en facilitant leur évacuation rapide ou avec digues déversantes et collecteur central.

55. Les aménagements maraîchers seront de deux types:

- i. Les périmètres maraîchers alimentés en eau par des puits: Ils seront réalisés en bordure des bas-fonds rizicoles exploités en saison des pluies. Ils permettront, principalement aux femmes, de faire le maraîchage de contre-saison.
- ii. Les périmètres maraîchers alimentés en eau par des forages: Ils seront dotés de système d'exhaure fonctionnant à l'énergie solaire et de systèmes d'irrigation économes en eau (irrigation goutte-à-goutte, etc.), en fonction des ressources en eau et des caractéristiques agro écologiques.

56. Ces deux types de périmètres seront protégés contre la divagation des animaux par des clôtures grillagées. La taille des parcelles sera de l'ordre de 10 ares par bénéficiaire.

57. Mesures d'accompagnement. Avant de démarrer les travaux d'aménagement hydro-agricoles, et afin d'en garantir une exploitation optimale, le Projet procédera à un diagnostic socio-foncier avec la participation des autorités locales compétentes afin de vérifier: (i) qu'il n'existe pas de problèmes fonciers majeurs empêchant l'aménagement du site identifié; (ii) que tous les exploitants des terres du site sont d'accord avec le type d'aménagement envisagé; (iii) que les règles de réallocation des terres envisagées sont acceptées. Le Projet soutiendra l'établissement d'ententes foncières préalables et l'élaboration avec les bénéficiaires des grandes lignes d'un plan global d'exploitation.

58. Par ailleurs, pour garantir la bonne gestion et l'entretien des infrastructures hydro-agricoles, il est nécessaire d'appuyer la mise en place, de former et d'accompagner une association d'usagers de l'eau (AUE) par aménagement. Le rôle de l'AUE est de veiller à la bonne utilisation des infrastructures et à leur entretien régulier. Avant la première mise en exploitation des parcelles, le Projet appuiera et s'assurera qu'un plan de gestion et d'entretien de l'aménagement est élaboré de manière participative et validé avec tous les exploitants de l'aménagement.

59. Les principaux produits attendus de ce volet sont: (i) la réalisation de 3 000 ha d'aménagements de riziculture de bas-fonds; (ii) la réalisation de 500 ha de périmètre maraîcher

²⁸ Par contre, en raison de la proximité des zones d'intervention, des possibilités de partenariat et d'échanges seront envisagées avec cet important programme

alimenté en eau par puits; (iii) la réalisation de 300 ha de périmètre maraîcher alimenté en eau par forage et équipé de systèmes d'irrigation économes en eau; et (iv) la mise en place d'une AUE fonctionnelle par aménagement.

60. **Infrastructures de stockage.** Le Projet financera également au niveau des OPB ou des unions, selon le volume de production commercialisable pouvant être regroupé par les membres, des infrastructures de regroupage et de stockage aux normes de produits qui contribueront à conditionner, regrouper et stocker convenablement les produits en attendant de les mettre en marché. Ces magasins pourraient également être utilisés pour réaliser des opérations de warrantage.

61. Les principaux produits attendus de ce volet sont la construction de: (i) 15 magasins de stockage de grains (riz, niébé, sésame) de 60 tonnes; et (ii) 75 magasins de stockage de l'oignon de 10 tonnes.

62. **Pistes de desserte rurale.** L'objet de ce volet est de contribuer au désenclavement des sites de production et de faciliter leur liaison vers les marchés dans une optique de favoriser la création de micro-pôles économiques. Au démarrage, le Projet réalisera une évaluation du réseau de pistes rurales existant avec les niveaux de dégradation et leur importance par rapport au développement des filières retenues et à l'émergence de micro-pôles économiques. Le choix des pistes qui seront réhabilitées tiendra compte du Programme quinquennal et des actions des autres projets et programmes en cours. Les travaux de réhabilitation des pistes résilientes aux changements climatiques s'inscriront dans la Stratégie nationale de transport rural (SNTR) et prendront en compte l'entretien du réseau réhabilité.

63. Les principaux produits attendus de ce volet sont la réhabilitation de 100 km de pistes rurales.

Composante B: Appui à la valorisation et la commercialisation des produits

64. L'effet attendu 2 est: «la valorisation et la commercialisation des produits agricoles dans les filières ciblées sont améliorées».

Sous-composante B1: Renforcement des organisations de filière

65. Le produit attendu 2.1 est: «la concertation et la collaboration entre les acteurs des filières sont améliorées». Cette sous-composante transversale permet d'exécuter l'approche filière promue par le Projet car elle va construire les interactions entre les acteurs des filières, de la production à la consommation. La sous-composante comprend les volets suivants: (i) un partenariat avec les interprofessions qui assureront la gouvernance des filières ciblées; (ii) l'organisation des cadres régionaux de concertation et la préparation ou l'actualisation des Plans de développement des filières (PDF); (iii) la promotion de la contractualisation entre les OPB, impliquées dans les SPAM, et les commerçants; (iv) la préparation et la mise en œuvre d'une approche qualité; et (v) l'appui aux investissements structurants le long des filières ciblées afin de résoudre les contraintes clés.

66. Les interprofessions sont indispensables pour assurer la gouvernance de la filière, mettre en œuvre un dialogue politique, défendre des mesures pour renforcer la compétitivité de la filière (dont une approche qualité), et conquérir de nouveaux marchés nationaux et/ou internationaux. L'interprofession riz existe depuis l'an 2000 et elle est fonctionnelle. Le Comité interprofessionnel de la filière oignon du Burkina (CIFOB), mis en place depuis 2011, est dynamique. L'interprofession sur le sésame existe, mais elle est peu fonctionnelle. Il n'existe pas d'interprofession de niébé, mais il existe des unions et des associations des acteurs de la filière. Pour le riz et l'oignon, le Projet signera des conventions cadres avec l'interprofession afin qu'elle joue son rôle en tant que partenaire stratégique. Pour le sésame et le niébé, le Projet appuiera l'émergence des cadres interprofessionnels. Le Projet facilitera: (i) en fonction des besoins, la formulation ou actualisation de leurs plans stratégiques; (ii) le développement des outils de plaidoyer et de dialogue politique; (iii) la structuration et la mise en place d'une gouvernance conforme à la Loi 050; (iv) la participation des interprofessions à la mise en œuvre du PAPFA.

67. Les cadres régionaux de concertation par filière qui sont des plateformes régionales multi-acteurs seront organisés annuellement durant le processus de préparation des PTBA. Ces cadres

régionaux serviront de dialogue multi-acteurs pour améliorer la performance des filières et la structuration des filières. De plus, les cadres régionaux permettront de promouvoir la contractualisation entre les OPB impliquées dans les SPAM et les autres acteurs de la filière. Le PAPFA financera: (i) l'organisation des cadres régionaux en vue d'identifier les contraintes structurelles par filière, de discuter des progrès réalisés par le Projet et de proposer des investissements structurants publics pour appuyer le développement de ces filières; (ii) la préparation ou l'actualisation des Plans de développement des filières (PDF). Ces cadres régionaux seront animés par des prestataires des services en collaboration avec les interprofessions, les Chambres régionales d'agriculture et des OP faïtières.

68. Diffusion des normes de qualité. Les normes de qualité pour les produits agricoles existent, mais elles sont mal connues et ne sont pas utilisées pour différencier les prix. Avec l'urbanisation et la régionalisation du commerce et les exigences du consommateur, les normes de qualité méritent d'être adaptées et vulgarisées. Le PAPFA financera: (i) l'adaptation et la diffusion des normes de qualité; (ii) l'accompagnement des coopératives, des MER et des OPB dans le processus de labellisation des produits transformés; (iii) la formation sur les bonnes pratiques d'hygiène de production (BPHP) et l'analyse et le contrôle des points critiques de production (HACCP *Hazard analysis critical control point*), et (iv) éventuellement l'accompagnement à la certification de système de production. La diffusion des normes se fera à travers des fiches techniques et des brochures, des campagnes d'information et des séances d'éducation y compris l'éducation environnementale. L'accompagnement à la mise en place des systèmes de qualité et la certification des processus fera appel à des prestataires privés œuvrant dans le domaine. Les CREER joueront un rôle clé dans la diffusion des normes de qualité.

69. La contractualisation sera promue entre les OPB impliquées dans les SPAM et des commerçants (et d'autres acheteurs, y compris les MER, le Programme alimentaire mondial (PAM), le Gouvernement). La participation des interprofessions et leurs membres, ainsi que l'organisation de cadres de concertation, seront essentielles pour promouvoir la contractualisation. Les interventions du PAPFA viseront alors à: (i) faciliter leur mise en relation entre OPB et les autres acteurs; (ii) faciliter l'organisation des réunions d'affaires et la négociation des contrats d'affaires; et (iii) assurer un accompagnement technico-commercial des parties prenantes pour la mise en œuvre et le respect des contrats (par les CRÉER). De plus, la contractualisation des acteurs rassure les banques et peut ainsi être un bon levier pour relancer les crédits.

70. Investissements structurants dans les filières. Afin de résoudre certaines contraintes structurelles clés le long de la filière et de pérenniser les activités des SPAM, des Sous-projets de développement des filières (SPDF) seront financés. Les porteurs de projets seront des structures faïtières (unions et fédérations) et les interprofessions, ainsi que les institutions de recherche. Les SPDF pourront porter entre autres sur: (a) la multiplication des semences par des OPF multiplicateurs; (b) des équipements novateurs pour la transformation et le conditionnement des produits à titre de démonstration (souffleuses, chambre de froid, etc.); (c) le pilotage des innovations et des démonstrations en milieu réel (nouveaux équipements d'irrigation, ...); (d) etc. La sélection sera basée sur la pertinence des propositions pour la structuration de la filière. Le taux de subvention sera de 80 pourcent. En fonction des besoins, des activités de recherche-développement peuvent être financées.

71. Les principaux produits attendus de la sous-composante sont: (i) des partenariats avec quatre interprofessions; (ii) l'organisation des cadres régionaux de concertation par filière; (iii) une tendance à la contractualisation entre OPB et opérateur de marché; (iv) une adoption d'une approche qualité; et (v) 32 SPDF mis en œuvre.

Sous-composante B2. Professionnalisation des microentreprises rurales

72. Cette sous-composante visera la prestation de services et la valorisation des produits dans les filières ciblées par des microentreprises à caractère privé.

73. Professionnalisation des MER et leur développement commercial. La professionnalisation des MER est une approche qui vise à renforcer les initiatives entrepreneuriales portées par les acteurs à la base dans les filières ciblées. Le Projet cherchera à appuyer les MER existantes pour les accompagner et aidera au lancement de nouvelles initiatives.

74. Le PAPFA reprendra l'approche développée dans le PASPRU et le PAMER, mais en repositionnant la cible et l'objectif: (i) d'une part, les filières et les régions ciblées seront moins nombreuses et imposées, (ii) seront ciblées les MER existantes pour appuyer un passage à l'échelle (environ 35 pourcent des MER), tout en favorisant le démarrage de nouvelles initiatives (environ 65 pourcent des MER), (iii) sans exclure de projets de petite taille du type AGR, on se positionnera sur des projets plus significatifs, mieux à même de générer de l'impact pour les bénéficiaires, de créer des emplois pour les jeunes et d'entraîner la filière, (iv) le PAPFA ciblera de manière plus fine les porteurs de projet bénéficiaires et ira davantage à leur rencontre pour susciter leur engagement, (v) le Projet disposera de projets prêts à l'emploi dits «*business in a box*», destinés à un public cible plus défavorisé, afin de gagner en efficacité et en rapidité d'exécution.

75. La professionnalisation des MER existantes et matures inclura les appuis suivants: (i) la formation en conduite d'entreprise (logique d'entreprise), l'utilisation des outils de gestion et comptabilité, (ii) l'organisation du travail, (iii) la gestion technique des équipements, (iv) le suivi sanitaire et la qualité, (v) la maîtrise des circuits et la saisonnalité des approvisionnements, (vi) la constitution et gestion des stocks, (vii) la constitution et gestion des fonds de roulement. L'appui se fera à la carte en réponse à la demande spécifique de chaque MER. Les nouvelles MER pourront bénéficier d'un package complet incluant le montage de dossier, le financement et la formation qui devront être séquencés de manière cohérente pour accompagner la MER dans le lancement de son activité. Le Projet a pour objectif d'appuyer 35% de MER existantes et 65% de nouvelles MER. Les types de public cible sont bien déterminés, et les appuis sont ajustés en conséquence. Une offre de formation spécifique pour les jeunes sera mise en place au niveau des CREER pour les métiers liés à l'énergie solaire, le marketing et les techniques commerciales, et pour les formations spécifiques courtes des jeunes employés (emplois existants ou nouvellement créés) au niveau des MER.

76. Développement de l'offre de services de développement des entreprises (SDE). Les CREER sont des entreprises de services de proximité qui apporteront une offre de prestations aux MER en trois points: (i) le montage de plans d'affaires et l'accès au financement (accès au capital), (ii) les formations techniques et en gestion (accès à la connaissance) et (iii) le coaching à la carte (accès aux informations, y inclus marchés et technologies), auxquels le PAPFA ajoutera la sous-traitance de l'activité commerciale.

77. L'expérience acquise dans l'installation d'une première vague de CREER en milieu rural sera largement valorisée. Parmi les 51 CREER aujourd'hui fonctionnels, 25 CREER parmi les plus performants et localisés dans la zone d'intervention du Projet seront appuyés dans la prestation de ces services ou pour développer de nouvelles compétences. Ces CREER seront complétés par cinq nouvelles créations réparties.

78. Les CREER et les MER continueront à bénéficier de l'appui méthodologique et technique de la Maison de l'entrepreneur du Burkina Faso (MEBF) et de la Direction générale de la promotion de l'entrepreneuriat rural (DGPER) qui elles aussi, bénéficieront sous forme de convention, de l'accompagnement du Projet. On reprendra le processus de certification des CREER qui a donné satisfaction. Ces CREER seront également appuyés par le Projet en termes de coaching, de fourniture d'équipements de démarrage (ordinateurs, éclairage solaire, petit équipement de bureau pour les nouveaux), fonds de fonctionnement dégressif et formation. La reprise des CREER existants devrait permettre un moindre besoin d'investissement au démarrage et une opérationnalisation rapide.

79. Etant donné que le schéma le plus pérenne de financement des plans d'affaires est celui qui fait appel à une institution financière (banque ou IMF), le principe du financement tripartite (subvention, apport du MER et crédit auprès d'une institution bancaire) sera promu. Pour les MER les

plus matures et présentant un plan d'affaires de taille plus significative, le dispositif de financement inclura une part minimale de crédit auprès d'une IMF ou d'une banque dans une fourchette de 10 à 20 pourcent. Cette approche présente les avantages suivants: (i) connexion très tôt de la MER avec une IMF pour assurer un meilleur suivi et établir la confiance, (ii) inscription de la MER dans une logique entrepreneuriale avec la nécessité de générer une marge pour rembourser la part de crédit et initier des cycles d'investissement, (iii) mise à profit de l'expertise des IMF dans l'analyse financière des plans d'affaires.

80. Les principaux produits attendus de la sous-composante sont: (i) 25 CREER existants et cinq CREER nouveaux fournissent des services aux MER; (ii) 2 400 MER sont appuyées.

Composante C: Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs

81. Cette composante assurera la coordination et financera les coûts de coordination, de gestion et de suivi-évaluation (moyens logistiques, salaires, coûts d'opération, études et enquêtes d'impact, etc.). Les détails sont présentés dans les Appendices 5 et 6, et dans le Chapitre III.

D. Leçons apprises et respect des politiques du FIDA

Leçons apprises

82. La conception du PAPFA a pris en compte les leçons apprises des projets en cours et clôturés, et particulièrement du PROFIL, du PASPRU, du PAFASP et du Neer-Tamba²⁹.

83. En matière d'approche filière, le PAPFA propose un concept équilibré qui combine l'approche d'appui à la production et l'approche filière qui intègre tous les acteurs. Les expériences du PROFIL et du PASPRU montrent que l'approche filière nécessite d'intégrer à la fois les acteurs en amont (producteurs) et en aval (transformateurs sous forme de MER et commerçants) de la filière, et que les filières devraient être analysées dans leur globalité afin d'aider les institutions de finance rurale à identifier, tester et développer des produits adaptés afin de soutenir leur croissance. Les cadres régionaux de concertation seront des plateformes pour la promotion de la contractualisation entre acteurs.

84. La mise en œuvre d'une approche filière est complexe. Les expériences du passé ont démontré qu'une approche à la demande est complexe à gérer et ne permet pas d'atteindre l'échelle voulue. Une approche standardisée, basée sur les SPAM, a été ainsi adoptée par le PAPFA.

85. En matière d'appui aux OP, l'adhésion de l'OPB à une OPF améliore la performance des appuis reçus et la durabilité des interventions. En effet, les OPF constituent une structure durable qui dispose souvent d'un personnel technique et de réseaux de paysans modèles ou animateurs endogènes. Le renforcement des capacités et la formation technique de ces agents endogènes améliorent la mise en œuvre des micro-projets et constituent un facteur de pérennisation de l'accompagnement. Dans le concept du PAPFA, un lien direct entre les interprofessions et OPF (sous-composante B1) et les OPB (sous-composante A1) existe.

86. Les microentreprises rurales. Le PASPRU et le PROFIL ont montré l'intérêt de financer des plans d'affaires des MER dans une stratégie de promotion des initiatives locales à la base. Toutefois, plusieurs remarques peuvent être faites pour justifier des amendements apportés à cette approche pour la rendre plus efficiente: (i) ces expériences ont montré la nécessité d'orienter davantage les plans d'affaires et d'appuyer l'intégration des MER dans la chaîne d'approvisionnement pour favoriser l'approche filière; (ii) seuls les plans d'affaires les plus conséquents peuvent avoir un impact sur le revenu des bénéficiaires et un effet sur la structuration de la filière en augmentant les volumes transformés localement; (iii) l'offre de formation et le dispositif de financement doivent être suffisamment larges et flexibles pour s'adapter à des porteurs de projet d'une grande diversité (collectif, individuel, etc.) et d'un niveau de maturité très variable.

²⁹ Les leçons détaillées sont présentées en Appendice 3

87. Par ailleurs, la professionnalisation des MER est un processus qui prend du temps. Ces entités restent fragiles après leur lancement et il est nécessaire d'apporter une assistance technique intense et continue pour leur permettre de devenir vraiment autonomes. L'accès aux financements externes en particulier est une des contraintes majeures qui pèsent sur leur développement. Les MER n'ont pas encore systématisé le recours au crédit pour financer leurs investissements et leur fonds de roulement. Mais il faut préciser que les solutions proposées par les institutions financières au Burkina Faso sont rarement adaptées aux conditions particulières des microentreprises rurales (manque de garantie, cycle de trésorerie, schéma d'amortissement, absence de contrat, etc.).

88. En matière de commercialisation des produits agricoles également, l'accès au marché demeure difficile pour de petites entreprises rurales, ce qui rend leur développement chaotique et incertain. Il y a d'un côté la nécessité de poursuivre le renforcement des capacités des bénéficiaires en marketing et sur les techniques de vente. De l'autre, les MER ont besoin d'un meilleur accès à l'information sur les marchés, ainsi que sur les événements commerciaux qui leur permettent de faire connaître leurs produits et de nouer des contacts d'affaires.

89. Les CREER, un dispositif de services de développement des entreprises. A la suite du PAMER, le PASPRU a mis en place et développé des CREER à caractère privé. Ce sont des entreprises privées de services de proximité qui apportent des appuis aux petits entrepreneurs sous forme de: (i) préparation de plans d'affaires, (ii) formation en entrepreneuriat rural, en gestion, comptabilité, suivi-évaluation simplifié, recherche et négociation de marchés, etc., (iii) coaching et accès à l'information. Ce dispositif a démontré d'une part qu'un système basé sur l'initiative privée assure l'autofinancement et ainsi la continuité du service au-delà de l'aide apportée par le Projet. On a d'ores et déjà sur le terrain une trentaine de ces CREER qui se sont maintenus et développés, parfois depuis l'époque du PAMER, en multipliant les contrats de prestations avec d'autres bailleurs et projets. D'autre part, les CREER ont mis en évidence la capacité et la volonté des entrepreneurs à payer pour des services de qualité qui créent de la valeur pour eux.

Respect des politiques du FIDA³⁰

90. Le PAPFA est aligné aux politiques du FIDA, notamment (i) au Cadre stratégique du FIDA 2016-2025, (ii) à la Note de Stratégie de Pays 2017-2018; (iii) à la Stratégie de changement climatique du FIDA; (iv) à la politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement; (v) à la Politique de finance rurale du FIDA; (vi) à la Stratégie de ciblage du FIDA; (vii) en ce qui concerne l'intégration des petits producteurs et du secteur privé dans les filières agricoles.

91. Une Note d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP) a été préparée. En matière environnementale, sociale et climatique, le PAPFA ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs significatifs. Par conséquent, il est proposé qu'il soit classé dans la catégorie B. Dans tous les cas, et pour les quelques risques qui seront identifiés, le Projet prendra toutes les mesures pour s'assurer que les facteurs environnementaux soient respectés. Il est vrai que le PAPFA interviendra aussi bien au niveau de la production qu'au niveau des activités post-récoltes (conditionnement, transformation, commercialisation); mais il aura la caractéristique au niveau production, de réaliser de tous petits aménagements rizières et maraîchers, de petits magasins aux villages dont la construction et l'exploitation n'induiront pratiquement pas d'effets négatifs sur l'environnement. Les unités de transformation et de commercialisation utiliseront quant à elles, des techniques et des technologies respectueuses de l'environnement. Le Projet promouvra l'énergie solaire, des équipements de transformation améliorée et l'éducation environnementale pour la gestion des déchets et effluents.

III. Mise en œuvre du Projet

A. Approche

92. Des activités de prédémarrage sont proposées immédiatement après la signature de l'accord de financement (au travers d'une avance sur l'allocation du FIDA). Ces activités concernent: (i) le

³⁰ Une analyse détaillée de l'alignement aux politiques du FIDA, ainsi que la note SECAP, sont présentées en Appendice 12

recrutement du personnel clé de l'UCP et de l'AT; (ii) le recrutement accéléré et compétitif du personnel clé de l'UCP et de l'assistance technique (AT) devant appuyer l'UCP au démarrage; (iii) la préparation des manuels: (a) administratif et financier, (b) de S&E³¹, (c) d'exécution technique du Projet, et les DAO pour l'acquisition des équipements de l'UCP; (iv) le lancement des appels à manifestation d'intérêt pour le recrutement du cabinet pour la conduite des enquêtes de référence et socio-économique, des études micro-pôles économiques; (v) l'organisation de l'atelier d'actualisation du PTBA et du Plan de Passation de Marchés pour les 18 premiers mois de vie du Projet; (vi) le lancement des études d'identification des pistes, bas-fonds et infrastructures de transformation et de stockage; et (viii) l'évaluation indépendante des opérateurs pour établir une liste restreinte des prestataires de service potentiels; (ix) un diagnostic des MER et des CREER. Le financement de cette phase se fera sous forme d'une avance des fonds alloués par le FIDA.

93. Dès le démarrage, les sites d'intervention des aménagements maraîchers et rizicoles seront identifiés pour pouvoir s'orienter vers l'approche micro-pôles économiques. Les bénéficiaires des aménagements recevront également des SPAM pour la mise en valeur des périmètres. Il ne sera pas nécessaire d'adopter le processus classique (via les CPS et CAP) de sélection des bénéficiaires.

94. La sous-composante B1 est centrale dans le montage du PAPFA, car elle permet de soutenir l'approche filière et assure les liens entre producteurs agricoles, les MER transformateurs et le marché. Les interprofessions et les fédérations paysannes seront impliquées dans les cadres régionaux de concertation au niveau des filières et de priorisation des Sous-projets de développement de filière (SPDF). Elles faciliteront également la contractualisation entre les OPB et les acteurs de marché.

95. Le facteur clé du succès de la sous-composante A2 «Accès aux intrants et au conseil technique» est: (i) le développement des SPAM type par filière, faciles à mettre en œuvre et à répliquer; (ii) le respect strict du calendrier agricole et donc du processus de préparation et de sélection. Il est surtout important d'éviter des approches classiques de préparation et de sélection des microprojets. Le concept et le mécanisme de mise en œuvre de la sous-composante est basé sur l'expérience du Projet d'appui aux filières agricoles (PAFA), cofinancé par le FIDA au Sénégal.

96. La sous-composante B2 «Professionnalisation des MER» visera la valorisation des produits ciblés par des microentreprises à caractère privé. Les activités à mener se feront dans le prolongement des précédents projets du FIDA qui ont utilisé une approche similaire (PASPRU, PROFIL) et en s'inspirant également des enseignements tirés d'autres projets comme le PAFASP.

B. Organisation institutionnelle

Tutelle et pilotage

97. Le Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques (MAAH) sera le ministère de tutelle technique du PAPFA.

98. Le MAAH créera un Comité national de pilotage (CNP) du Projet selon les textes en vigueur. Le CNP sera l'organe d'orientation, d'approbation du programme de travail et budget annuel (PTBA) et de suivi du Projet. La présidence du CNP sera assurée par le Secrétaire général (SG) du MAAH. Le CNP sera d'un effectif réduit afin de prendre en compte les besoins d'efficacité et de flexibilité. Il sera composé de représentants des ministères (de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques; de l'Economie, des Finances et du Développement; du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat; de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique; de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille; de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles) et représentants du secteur privé et associatif et des régions. Ces représentants comprendront entre autre un représentant de la Confédération paysanne du Faso (CPF), un représentant de la Chambre nationale de l'agriculture, un représentant de la Chambre de l'artisanat, commerce et industrie, un

³¹ Le manuel S&E sera finalisé avec la mise en place du dispositif S&E au démarrage du Projet

représentant des institutions de finance rurale et un représentant de chaque conseil régional des régions d'intervention.

Coordination et gestion du PAPFA

99. Le PAPFA disposera d'une Unité légère de coordination nationale du projet (UCP), basée à Bobo-Dioulasso. Le Projet sera mis en œuvre avec une autonomie de gestion administrative et financière (catégorie B). L'UCP aura alors pour charges la coordination générale, la contractualisation avec les prestataires et le suivi des contrats, la gestion des ressources et du patrimoine, le suivi-évaluation et la gestion des savoirs, la conduite d'études, les relations avec l'Etat, les partenaires techniques et financiers du fonds et les institutions partenaires. L'UCP sera composée d'une équipe de quatre experts comprenant: (i) un Coordonnateur, (ii) un Responsable administratif et financier, (iii) un Responsable en suivi-évaluation et gestion des savoirs, (iv) un Responsable en passation des marchés. L'équipe sera assistée par un chef comptable, un assistant comptable et le personnel d'appui nécessaire (chauffeur, logistique, secrétaire et gardiens).

100. Un responsable en genre et ciblage et un responsable en gestion des savoirs et communication seront recrutés au niveau de l'ensemble du Programme FIDA pour piloter les aspects de genre, ciblage, suivi-évaluation et communication, harmoniser les approches et favoriser le partage de connaissance et expériences entre les deux projets du portefeuille (Neer-Tamba et PAPFA).

101. Deux Unités de coordination régionale (UCR), basées à Bobo-Dioulasso et à Dédougou, assureront dans les trois régions la coordination, la gestion et le suivi des activités et des contrats avec les prestataires, ainsi que la relation avec les bénéficiaires et les partenaires de mise en œuvre. L'UCR de Bobo-Dioulasso couvrira les régions des Hauts-Bassins et des Cascades. Chaque UCR comprendra: (i) un Coordonnateur régional avec une expertise en développement des filières qui coordonne également la sous-composante B1, (ii) un Chargé des infrastructures rurales, (iii) un Agronome, (iv) un Spécialiste en développement des entreprises, (v) un Chargé de suivi-évaluation et gestion des savoirs, et (vi) un comptable. Les UCR seront dotées de moyens logistiques conséquents pour assurer une présence rapprochée du Projet.

102. L'essentiel des activités sera mis en œuvre par des opérateurs et prestataires de services, recrutés par voie compétitive et liés au Projet par des contrats de performance. Il s'agit des CA, des organisations de la société civile, des CREER et des prestataires de services publics et privés réputés compétents dans leurs domaines. D'autres ministères techniques seront associés à la mise en œuvre du Projet à travers des accords de protocole entre l'UCP et les directions techniques des ministères concernés. Le Projet bénéficiera de l'appui des services techniques et des institutions scientifiques, de recherche et universitaires, au besoin, pour le suivi et le contrôle de la mise en œuvre sur le terrain ainsi que le développement d'innovations et la promotion de technologies appropriées.

Mise en œuvre de la sous-composante A1

103. Pour la mise en œuvre des sous-projets d'accès au marché (SPAM)³², le Projet ciblera en priorité les OPB incluant une part significative de femmes et de jeunes. Les unions seront associées dans la validation des OPB bénéficiaires de SPAM. Les SPAM maraîchers seront majoritairement destinés aux femmes qui sont très actives dans ce domaine. Les jeunes bénéficieront des appuis du Projet, d'une part comme membres d'OPB bénéficiaires de SPAM, d'autre part comme éventuels micro-entrepreneurs (sous-composante B2) de prestations de services pour la production agricole (labour, traitement, transport, ...) ou pour la transformation et la commercialisation agricole. Un SPAM sera approuvé pour une période de trois ans.

104. L'accompagnement des SPAM et l'appui-conseil de proximité aux producteurs seront réalisés par les CA. La pierre d'angle du dispositif du conseil agricole reposera sur l'organisation d'ateliers d'acquisition des techniques sur les parcelles des producteurs. Ces ateliers, organisés par les CA,

³² Basé sur l'expérience du Projet d'appui aux filières agricoles (PAFA) au Sénégal

consisteront en démonstration pratiques et échanges avec les bénéficiaires de SPAM sur les innovations introduites, en particulier les avantages et difficultés de mise en œuvre, leur optimisation dans le système d'exploitation. Des données précises sur les coûts et les temps de travail et les rendements réels seront collectés sur quelques parcelles pour alimenter les évaluations participatives des résultats en fin de campagne avec les producteurs. Les CA s'appuieront dans chaque OPB sur un animateur endogène (AE) pour faciliter l'appropriation des innovations au niveau de tous les producteurs du SPAM. Les CA rempliront également des tâches de collecte de données sur les résultats obtenus dans les SPAM, et seront chargés de renseigner le système de suivi-évaluation du Projet. Ils seront recrutés par l'UCP à raison d'un CA par province.

105. Un protocole d'accord axé sur les résultats sera signé avec les DRAAH et les OPF pour le suivi de la réalisation et des résultats des SPAM.

106. Les activités de recherche-développement devraient être menées de la deuxième jusqu'au plus tard la quatrième année, pour que les résultats puissent être mis à la disposition des producteurs. Les thèmes et objets du programme de recherche-développement une fois définis et validés au sein des cadres régionaux de concertation des filières, le Projet passera des contrats de recherche-développement axés sur les résultats avec l'INERA ou d'autres prestataires selon les avantages comparatifs qu'ils présentent.

107. La réalisation des sessions d'alphabétisation fonctionnelle sera confiée à des structures locales spécialisées et agréées qui seront recrutées par l'UCP.

108. Les sessions d'éducation nutritionnelle et de démonstration culinaire s'appuieront sur les cellules d'éducation nutritionnelle mises en place dans les villages et les agents de santé à base communautaire (ASBC) formés au préalable. Il sera important d'inclure les agents de santé dans la formulation de la stratégie d'éducation nutritionnelle et dans le suivi et évaluation.

Mise en œuvre de la sous-composante A2

109. Une identification du potentiel aménageable et des sites ainsi que l'identification du réseau de pistes à réhabiliter sera menée au démarrage du Projet et sera confiée aux services techniques de la DRAAH.

110. Des conventions de maîtrise d'ouvrage publique déléguée seront signées entre le Projet et des institutions spécialisées en la matière, notamment la Société nationale de l'aménagement des terres et de l'équipement rural (SONATER) ou l'Agence d'exécution des travaux eau et équipement rural (AGETEER), afin d'éviter le retard dans les processus de passation de marchés et de livrer les infrastructures dans les délais requis.

111. Les études et les travaux des infrastructures de grande envergure tels les aménagements de bas-fonds grande superficie (supérieures à 15 ha) et les pistes rurales, seront réalisés par des bureaux d'études et des PME de travaux spécialisés dans les infrastructures agricoles et sélectionnés sur la base d'appel d'offres. Pour les travaux d'infrastructures de moindre envergure, l'UCP assurera elle-même la maîtrise d'ouvrage déléguée et recrutera les différents prestataires.

112. A ce titre, dès le démarrage du Projet, un protocole de collaboration sera signé entre l'UCP et les services techniques pour l'identification du potentiel aménageable et des sites ainsi que l'identification du réseau de pistes à réhabiliter. Il est attendu que les résultats d'une étude d'harmonisation et d'actualisation de l'inventaire des bas-fonds dans le cadre de la coopération japonaise, soient disponibles avant la fin de 2018. En même temps, une estimation du potentiel aménageable est en cours avec la FAO (en partenariat avec le CILSS dans le cadre de l'initiative pour l'irrigation dans le Sahel sur financement de la Banque mondiale). Ainsi, la première année du Projet sera consacrée à la contractualisation avec les services techniques, pour l'identification du potentiel aménageable sur la base de l'inventaire bas-fonds de 2002-2003 et du réseau de pistes à réhabiliter dans le cadre d'une convention avec les Directions régionales de l'agriculture (DRA).

113. Dès la fin de la première année, les prestataires vont engager les études d'avant-projet sommaire (APS), d'avant-projet détaillé (APD) et de dossier d'appel d'offres (DAO) qui permettront de

sélectionner les entreprises et de démarrer les premiers travaux avant la fin de la deuxième année. Les bénéficiaires prendront en charge, le défrichage des sites, l'identification des carrières et l'ouverture des pistes d'accès, la mobilisation des moellons ainsi que leur chargement et déchargement. Les travaux les plus techniques de pose de géotextiles, d'enrochement et de construction éventuelle de drains se feront par des PME sous le contrôle des bureaux d'études et la supervision des services techniques de la DRAAH et du PAPFA.

114. Etant donné que l'Etat a fait un transfert de compétence aux collectivités territoriales pour la gestion des aspects fonciers, les communes seront associées de façon systématique. Concernant les aménagements hydro-agricoles, les autorités communales seront associées étroitement au processus d'identification des exploitants traditionnels des terres et l'attribution des parcelles aménagées, sanctionnées par la signature d'ententes foncières et d'une charte foncière portant sur l'engagement des différentes parties.

115. La maintenance des ouvrages fera partie des règles de fonctionnement et de gestion que les parties concernées auront définies; elle sera assurée par les bénéficiaires qui seront formés et équipés par le Projet.

Mise en œuvre de la sous-composante B1

116. L'UCP signera des conventions de partenariat avec les interprofessions et OPF partenaires. L'appui au renforcement des capacités des OPF et interprofessions sera assuré par les prestataires spécialisés ou le CREER, de même que la facilitation des cadres de concertation.

117. Pour la mise en œuvre, des Sous-projets de développement des filières (SPDF) seront financés. Les porteurs de projets seront des structures faïtières et les interprofessions, ainsi que les institutions de recherche. La sélection sera basée sur leur pertinence pour les OPB des filières ciblées, ainsi que pour la structuration des filières. Le taux de subvention sera de 80 pourcent.

Mise en œuvre de la sous-composante B2

118. La Maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF) demeure un partenaire privilégié du PAPFA, comme ce fut le cas dans le cadre du PASPRU. Ainsi, un contrat cadre sera signé avec la MEBF dès le démarrage du Projet pour l'identification, la formation, l'installation, la certification, la mise en place et le renforcement des capacités des CREER. Ce travail a donné des résultats positifs reconnus dans le cadre de la mise en œuvre du PASPRU. Tirant leçon de la mise en œuvre du PASPRU, le contrat de performance avec la MEBF fera l'objet d'évaluations annuelles. En fonction des besoins, des contrats de performance seront également signés avec l'IRSAT, le CEAS et le FAFPA.

Partenariats avec les initiatives en cours

119. Un TCP FAO est en cours depuis 2016 pour l'estimation du potentiel aménageable dans le cadre de l'initiative pour l'irrigation dans le Sahel (Banque mondiale-CILSS), ce qui contribuera à l'amélioration de la connaissance des ressources aménageables.

120. Le PAPFA cherchera à établir un partenariat avec le *Smallholder and SME Investment Finance* (SIF), un fonds d'investissement en cours de préparation au niveau du FIDA/PTA qui permettra de renforcer l'accès des MER les plus performants au financement, aussitôt que ledit fonds sera opérationnel.

121. Compte tenu de l'avancement du Programme de développement intégré de la vallée de Samandéni (PDIS) dans la région des Hauts-Bassins, avec la perspective de l'aménagement de 21 000 ha, le PAPFA n'investira pas dans les aménagements rizicoles avec maîtrise totale d'eau. Des possibilités de partenariat et d'échanges avec cet important programme seront cependant envisagées.

122. Un partenariat étroit avec la Banque africaine de développement et IITA (International Institute of Tropical Agriculture) du CGIAR est prévu sur l'initiative TAAT (Technologies for African Agricultural Transformation) qui vise à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes au travers de la promotion des nouvelles technologies dans le secteur agricole.

123. Le FIDA s'assurera également d'une collaboration étroite avec la FAO et le Programme Alimentaire Mondial (PAM) dans le cadre de l'amélioration de la productivité et de l'accès aux marchés ainsi qu'avec AfricaRice sur: (i) l'accès à des variétés de semences adaptées et améliorées; et (ii) les efforts de réduction de perte post-récoltes.

124. En ce qui concerne les partenariats publics privés relatifs aux infrastructures, le «Global Infrastructure Facility (GIF)» du Groupe de la Banque Mondiale a manifesté son intérêt à collaborer avec le PAPFA. Le Gouvernement et le FIDA³³ exploreront les possibilités de concrétiser cette collaboration.

125. Des concertations et des synergies avec les différents projets intervenant dans ces régions (PRP, PACOF, PAPSA, PAFASP, Projet Sésame/JICA, etc.) seront réalisées à travers les cadres sectoriels du MAAH (DGESS, DGAHDI, DGPER, etc.) et des ateliers semestriels régionaux organisés par le Projet.

C. Planification, suivi-évaluation et gestion des savoirs

Planification

126. La planification et la budgétisation des activités du PAPFA se feront au moyen de Programme de travail et de budget annuel (PTBA). Chaque projet de PTBA comprendra: (i) une description détaillée des activités prévues pour l'année à venir, assortie des modalités d'exécution et des indicateurs de suivi; (ii) un état de l'origine et de l'utilisation des fonds (plan de décaissement); et (iii) un Plan de passation des marchés (PPM). Le PPM élaboré au démarrage du Projet portera sur une durée de 18 mois, puis sur une durée de 12 mois pour les années suivantes. A partir de la deuxième année, le projet de PTBA intégrera une synthèse des résultats obtenus et des contraintes rencontrées au cours de l'année précédente. Une approche souple permettant une éventuelle révision du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée.

127. Le processus de planification sera initié au début du mois de septembre de chaque année, de manière à ce que le Gouvernement puisse transmettre le PTBA au FIDA le 30 novembre au plus tard.

Suivi-évaluation

128. Le PAPFA développera un système de suivi-évaluation participatif permettant d'adopter une gestion axée sur les résultats, qui sera conforme aux exigences du Gouvernement et du FIDA et utilisée comme un outil d'aide à la prise de décisions aux différents niveaux d'exécution du Projet. Le système développera sa capacité de suivi des opérations par le développement de mécanismes et outils adaptés au Projet et par une clarification des rôles des acteurs impliqués dans le S&E à différents niveaux. Il permettra de mesurer l'état d'avancement de l'exécution du Projet, ses effets et son impact sur les groupes cibles; et de renseigner une liste d'indicateurs relatifs au Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI).

129. Le SSE s'appuiera sur quatre principaux piliers notamment: (i) le cadre logique qui décrit la logique d'intervention du Projet et la chaîne de résultats attendus; (ii) le PTBA qui est l'outil de planification des activités en vue de l'atteinte des objectifs visés; (iii) le manuel de suivi-évaluation qui caractérisera le SSE à mettre en place et clarifiera l'ensemble des modalités pour sa mise en œuvre (les outils, les acteurs impliqués à différents niveaux et leurs rôles, les mécanismes et procédures à suivre pour sa gestion, etc.); (iv) la plateforme informatique qui sera développée sur mesure selon les besoins du Projet, et qui est l'outil permettant d'enregistrer les différentes réalisations et de faire le suivi de l'avancement des activités et l'atteinte des résultats attendus. La Plateforme intégrera le CL, le Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI)³⁴, le cadre de mesure de rendement, et pourra générer à tout instant les tableaux de bord standards utilisés dans les projets du FIDA, notamment les tableaux de suivi du PTBA et les différents tableaux de bord intermédiaires. Sur la base des expériences des projets antérieurs financés par le FIDA, le PAPFA veillera à ce que la Plateforme intègre une base de données des bénéficiaires qui permettra d'enregistrer les

³³ Notamment l'équipe régionale "climat" de WCA

bénéficiaires ainsi que les appuis qu'ils ont reçus, et de suivre leur évolution avant, sur la durée et après les appuis du Projet. Le renseignement de la Plateforme sera autant que possible décentralisé (aux niveaux UCP, UCR, CREER, conseillers agricoles) pour permettre la collecte et la transmission de données en temps réel, afin d'éviter les longs délais de transmission de l'information.

130. Le SSE distinguera les trois niveaux d'indicateurs: les produits en 1^{er} niveau, les effets en 2^{ème} niveau et les impacts en 3^{ème} niveau; et respectera les modalités de renseignement de chaque niveau de même que les périodicités requises pour le rapportage. Il sera structuré selon trois fonctions, chacune d'elle recourant à des sources d'informations et d'outils spécifiques: (i) le suivi interne de la planification en mesurant les taux d'exécution physique et financier des activités du PTBA; (ii) le suivi des indicateurs du cadre logique pour mesurer l'atteinte des produits, effets et impacts attendus du projet; (iii) les études d'effets annuels et les évaluations d'impacts ex-ante, à mi-parcours et ex-post. Il permettra ainsi d'orienter le CNP au niveau stratégique et l'UCP au niveau opérationnel, pour la prise des décisions nécessaires au pilotage du Projet. Les indicateurs seront ventilés autant que possible par genre et par âge de manière à pouvoir renseigner les contributions du Programme dans l'équité sur le genre, l'autonomisation des femmes et l'inclusion des jeunes.

Apprentissage et gestion des savoirs

131. Afin de pallier aux faiblesses constatées au niveau des projets antérieurs en matière de gestion des savoirs, et afin de favoriser le partage des connaissances et expériences entre les deux projets du portefeuille notamment le Neer-Tamba et le PAPFA, un(e) Responsable en gestion des savoirs et communication sera recruté(e) au niveau pays/programme³⁵. Les deux projets accorderont ainsi une attention particulière à la capitalisation des acquis et la gestion des savoirs générés tout au long de la mise en œuvre du Projet. Au niveau du PAPFA, le Responsable en suivi-évaluation et gestion de savoirs sera le relais du Responsable en gestion des savoirs et communication au niveau pays/programme; les responsables techniques des UCP et UCR seront étroitement associés au processus de capitalisation. L'aspect gestion des savoirs et communication sera guidé par la stratégie de gestion des savoirs et de communication qui sera élaborée par un prestataire au démarrage du Projet. Le concept consiste à créer une chaîne de valeur entre le suivi-évaluation, la gestion des savoirs, et la communication pour collecter, capitaliser et valoriser au mieux, avec l'aide de supports et de technologies appropriés, les données et informations générées par les activités du Projet. La gestion des savoirs reposera sur deux dimensions «collecter» et «diffuser»: une collecte qui implique la capture des savoirs par des outils de capitalisation permettant de codifier, stocker et extraire les contenus afin de les rendre accessibles et explicites; et la diffusion qui implique la communication et le partage des connaissances capturées avec les acteurs et utilisateurs potentiels.

132. Dans le cadre de la collecte, une bibliothèque électronique sera mise en place pour stocker tous les documents pertinents relatifs au Projet tels que les documents d'orientation stratégique, les documents de projet, les documents sur les régions d'intervention, les documents sur les filières, les rapports de progrès, les aide-mémoires des missions de supervision, ainsi que tous les autres documents thématiques et études élaborés au cours de la mise en œuvre. Un système d'inventaire des bonnes pratiques, de repérage des connaissances locales et des innovations sera défini dans la stratégie de gestion des savoirs; il sera opérationnalisé par l'UCP, les UCR et les partenaires de mise en œuvre. Pour la diffusion et la collecte, les outils à utiliser seront développés en fonction des différents types de cibles et des différents objectifs de communication. Le site Web du PAPFA élaboré dès le démarrage du Projet sera le premier outil qui permettra de partager les informations relatives aux réalisations, expériences et acquis du Projet avec une large audience.

133. La communication entre les acteurs visant à **partager les meilleures pratiques et les connaissances** recueillies sera assurée à travers des groupes d'échanges thématiques, des routes et visites d'échanges commentées, des ateliers nationaux et régionaux, etc. Le Responsable en gestion des savoirs et communication au niveau pays s'assurera que tout au long de leur avancement, le PAPFA et le Neer-Tamba continuent de partager les leçons apprises de leurs

³⁵ Paiement de salaire à assurer de manière tournante par les deux projets

réalisations respectives. Les consultations entreprises auprès du Neer-Tamba lors de la conception du PAPFA seront poursuivies. Au démarrage du PAPFA, quand l'équipe de mise en œuvre du PAPFA (UCP et UCR) sera totalement en place, des ateliers d'échanges thématiques avec les collègues du Neer-Tamba seront organisés. Un atelier annuel d'échanges pour le programme pays pourrait être organisé annuellement entre les deux projets³⁶. Le PAPFA favorisera également les échanges avec les autres projets et programmes au Burkina Faso et dans les pays de la sous-région. Des mécanismes de communication avec les bénéficiaires en amont, tout au long et en aval des interventions seront développés.

134. Les savoirs générés par le Projet permettront ainsi d'améliorer les interventions des projets en cours, de soutenir la conception de nouveaux projets et la participation aux dialogues politiques sur les thématiques pouvant toucher l'amélioration de l'environnement économique des filières (politiques filières inclusives, promotion des produits locaux et développement des normes, politique commerciale et tarifaire, etc.).

D. Gestion financière, acquisition des biens et services et gouvernance

Gestion financière³⁷

135. La gestion administrative et financière du Projet ainsi que ses aspects fiduciaires reposeront essentiellement sur les dispositifs et procédures déjà utilisés pour la mise en œuvre du Neer-Tamba. Les fonds du Projet seront gérés selon les procédures en vigueur au Burkina Faso, ainsi que celles du FIDA en matière de gestion financière des projets. Elles seront détaillées dans la Lettre à l'Emprunteur et dans le manuel de procédures administratives, financières et de gestion du Projet. Le manuel de procédures administratives, comptables et financières du Neer-Tamba sera utilisé comme base et sera actualisé en fonction des besoins du PAPFA.

136. Le PAPFA sera responsable et redevable auprès du Gouvernement et du FIDA de l'utilisation des ressources financières du Projet en conformité avec l'Accord de financement du projet. Le PAPFA établira des situations financières et comptables trimestrielles qu'elle transmettra régulièrement au Gouvernement et au FIDA. Le PAPFA préparera pour chaque année fiscale les états financiers des opérations du Projet, des ressources et des dépenses relatives au Projet.

Passation des marchés³⁸

137. Les Directives du FIDA concernant la passation des marchés représentent le cadre réglementaire de référence pour ce Projet. Les marchés de biens, de travaux et de services financés par le FIDA seront passés conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur (procédures nationales) en matière de passation de marchés, dans la mesure où celle-ci est compatible avec les Directives du FIDA pour la passation des marchés. Les Directives du FIDA posent le principe de l'économie, de l'efficacité et de l'équité sociale. Elles admettent différentes méthodes allant de l'appel à concurrence internationale au gré-à-gré, suivant la nature et le montant du marché.

138. Au démarrage du projet, le Plan de Passation de Marchés (PPM) relatif aux premiers dix-huit (18) mois de mise en œuvre sera préparé par l'UCP et soumis à la non objection du FIDA. Ce plan mentionnera pour chaque marché, la méthode de passation des marchés, les seuils proposés et les préférences applicables au Projet. La Spécialiste en passation des marchés doit faire recours aux expertises extérieures autant que faire se peut pour avoir les spécifications techniques requises pour chaque acquisition.

³⁶ A prévoir au mois d'août, période où les activités des projets sont au ralenti; et période favorable pour échanger sur le bilan des réalisations de l'année en cours avant le lancement de la préparation du PTBA en septembre

³⁷ Description détaillée en Appendice 7

³⁸ Description détaillée en Appendice 8

Bonne gouvernance³⁹

139. En 2017, le Burkina Faso a reçu une note de 4,2 (sur une échelle de 1 à 10, avec 10 indiquant l'inexistence de la corruption). Cette note exempte le PAPFA d'une stratégie de bonne gouvernance, comme un thème transversal dans le Document de conception du projet (DCP). Toutefois, plusieurs mesures seront prises pour mitiger le risque de mauvaise gouvernance et pour instaurer une culture de transparence à tous les niveaux.

E. Supervision

140. La supervision du PAPFA sera menée directement par le FIDA, avec la participation des représentants du MAAH à raison de deux missions de supervision par an. La première supervision sera essentiellement consacrée à appuyer le démarrage du Projet dans les aspects relatifs à la préparation du premier PTBA - y compris le PPM de 18 mois, à la préparation des termes de référence des études de base et des dossiers d'appel d'offres. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre, l'atteinte des résultats, des effets et de l'impact, et l'efficacité des acquis institutionnels et techniques qui seront consolidés et répliqués à grande échelle. Des missions d'appui spécifiques seront effectuées en fonction des besoins.

141. La supervision du PAPFA et l'administration du financement seront assurées directement par le FIDA. Le FIDA facilitera l'exécution du Projet, examinera les demandes de retrait de fonds (DRF) et les demandes de paiements directs (DPD), contrôlera le respect des stipulations de l'accord de financement, et examinera et approuvera les passations de marchés prévues dans le cadre du Projet.

F. Identification des risques et mesures de gestion

142. Les principaux risques identifiés à ce stade de la préparation sont présentés dans le tableau suivant:

Tableau 1: Risques et mesures de mitigation

Risques	Conséquences potentielles	Mesures d'atténuation
Retards dans la mise en œuvre des sous-projets d'accès au marché (SPAM)	Les paysans reçoivent les appuis en retard et ne vont pas atteindre les rendements attendus Le nombre de cibles de la Composante A ne sera pas atteint	Sensibilisation et engagement des autorités à satisfaire dans les délais, les conditions requises Standardisation des SPAM sur la base des fiches techniques et de l'exemple du PAFA au Sénégal Un manuel de procédures innovant avec des mécanismes d'approbation réalistes
Les paysans ne s'intéressent pas aux technologies agro-écologiques	Faible taux d'adoption. Les rendements attendus ne sont pas atteints	Promotion graduelle Suivi du taux d'adoption et de la satisfaction des paysans
Risques climatiques majeurs	Baisse des productions, vulnérabilité des groupes cibles	Aménagements hydro-agricoles, semences améliorées et adaptées, application des mesures d'atténuation et de résilience Promotion des technologies innovantes (solaire, économes en eau), promotion de l'assurance agricole
Mauvais fonctionnement du marché des produits appuyés	Prix planchers, découragement et décrochage des acteurs, perte des investissements	Partenariats avec les unions, les fédérations et les interprofessions Appui à une production de qualité et à la contractualisation commerciale
Frilosité des IMF et des	Limitation du nombre de	Financement à coûts partagés pour les

³⁹ En 2008, le FIDA a introduit – pour les pays ayant un indice de perception de la corruption (IPC) inférieur à 3 sur 10 (selon *Transparency International*) – des mesures spécifiques de gouvernance et d'anti-corruption, et ce dès la conception des programmes/projets (www.FIDA.org/operations/pf/finance/governance.htm)

Risques	Conséquences potentielles	Mesures d'atténuation
banques à prendre des risques à moyen terme pour financer les équipements des MER	MER financés et découragement des acteurs cibles	investissements qui faciliteraient la mobilisation de crédits auprès d'institutions financières Entreprendre des approches ciblées sur les acteurs, les marchés et les opportunités globales Appui des CREER pour le montage des dossiers de financement et le suivi du crédit pour diminuer les risques de crédit
Faiblesse de la coordination et de la gestion du Projet	Retards dans la planification et la mise en œuvre des activités	Renforcement continu des capacités des équipes de gestion Un suivi rapproché de la performance de l'UCP par le FIDA et le Gouvernement

IV. Coûts, plan de financement, bénéfices et durabilité du Projet

A. Coûts du Projet

143. Le coût total du Projet y compris les imprévus s'établit à 71,7 millions d'USD (40,1 milliards FCFA) sur une période de six (6) ans. Le coût de base s'élève à 65,6 millions d'USD (36,8 milliards FCFA). Les taxes correspondent à 9 pourcent du coût total, soit un montant total de 6,4 millions d'USD (3,6 milliards de FCFA).

144. Le coût des investissements et coûts récurrents du Projet s'élèvent respectivement à 60,8 millions d'USD (34,1 milliards FCFA) soit 93 pourcent du coût de base et 4,8 millions d'USD (2,7 milliards FCFA) soit 7 pourcent du coût de base. Le montant des imprévus est de 6,1 millions USD (3,4 milliards de FCFA) dont 1,5 millions d'USD (0,8 milliard de FCFA) d'imprévus physiques et 4,6 millions USD (2,6 milliards de FCFA) d'imprévus financiers.

145. La Composante A «Amélioration de la productivité et de la production agricole» est la plus importante. Son coût est de 44,9 millions d'USD (25,1 milliards de FCFA), soit 68 pourcent du coût de base, la Composante B «Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles», coûtera 12,1 millions d'USD (6,8 milliards de FCFA) correspondant à 18 pourcent du coût de base et le coût de la Composante C «Coordination, suivi -évaluation et gestion des savoirs» qui sera de 8,6 millions d'USD (4,8 milliards de FCFA), soit 13 pourcent du coût de base. Cette répartition de coût par composante est présentée dans le tableau ci-après:

Tableau 2: Coût du Projet par composante

Components Project Cost Summary	(F CFA Million)			(US\$ '000)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Exchange	Costs
A. Amélioration de la productivité et de la production agricole								
Accès aux intrants, au matériel et au conseil technique	7,606	644	8,249	13,581	1,149	14,731	8	22
Infrastructures agricoles	12,674	4,225	16,899	22,632	7,544	30,177	25	46
Subtotal	20,280	4,868	25,148	36,214	8,693	44,907	19	68
B. Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles								
Renforcement des organisations de filière	1,078	207	1,285	1,925	370	2,294	16	3
Professionnalisation des MER	5,201	286	5,487	9,288	510	9,798	5	15
Subtotal	6,279	493	6,772	11,212	880	12,092	7	18
C. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs								
Coordination et gestion	3,070	550	3,621	5,483	983	6,466	15	10
Suivi-évaluation et gestion des savoirs	907	302	1,209	1,620	540	2,160	25	3
Subtotal	3,978	853	4,830	7,103	1,523	8,625	18	13
Total BASELINE COSTS	30,536	6,214	36,750	54,529	11,096	65,625	17	100
Physical Contingencies	626	209	834	1,118	373	1,490	25	2
Price Contingencies	2,149	419	2,568	3,837	748	4,586	16	7
Total PROJECT COSTS	33,311	6,841	40,152	59,484	12,217	71,700	17	109

B. Financement du Projet

146. Le financement du PAPFA sera assuré par le FIDA, l'OFID, les bénéficiaires et le Gouvernement du Burkina Faso. Les sources de financement du Projet sont réparties comme suit: (i) 38 millions d'USD sur l'allocation du FIDA (50 pourcent prêt et 50 pourcent don, 53 pourcent du coût total), adossées sur le cycle d'allocation 2016-2018; (ii) 20 millions d'USD de l'OFID à titre de prêt (28 pourcent du coût total). La contribution de l'Etat burkinabé sera essentiellement sous forme d'exemption de taxes et s'élève à un montant de 6,4 millions d'USD (9 pourcent du coût total). La contribution des bénéficiaires consistera à une contribution aux sous-projets et financement des microentreprises pour 7,3 millions d'USD (10 pourcent du coût total) dont une partie pourrait être mobilisée auprès des institutions financières à travers un crédit.

147. Les ressources du FIDA financeront partiellement les activités sur l'amélioration de la productivité et de la production agricole (Composante A) notamment les aménagements maraîchers, les sous-projets d'accès en intrants, aux matériels agricoles, conseils agricoles et formation, les activités d'appui à la structuration et au développement des organisations de filière, les activités d'appui à la valorisation et à la commercialisation des produits (Composante B) et les 100 pourcent des coûts de la coordination, suivi -évaluation et gestion des savoirs (Composante C).

148. L'OFID ne pourra mobiliser sa contribution au PAPFA qu'à partir du deuxième semestre de l'année 2020 et financera partiellement les aménagements rizières, maraîchers, les infrastructures de stockage et la réhabilitation des pistes de dessertes sur l'amélioration de la productivité et de la production agricole (Composante A). Les bénéficiaires apporteront au financement du Projet, leur participation au coût d'aménagements de périmètres rizières, maraîchers, de sous-projets de production (SPAM) et de valorisation des produits (MER). La contribution du Gouvernement au financement du PAPFA correspondra au montant de taxes et impôts applicables aux biens et services que le Projet acquerra.

Tableau 3: Plan de financement du Projet par composante

Burkina Faso
Projet d'Appui à la Promotion des Filières Agricoles (PAPFA)
Composants by Financiers
(US\$ '000)

	Gouvernement		FIDA		OFID		Bénéficiaires		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
A. Amélioration de la productivité et de la production agricole										
Accès aux intrants, au matériel et au conseil technique	55	0.3	11,636	73.7	-	-	4,107	26.0	15,798	22.0
Infrastructures agricoles	6,019	17.7	6,564	19.4	20,000	59.0	1,339	3.9	33,921	47.3
Subtotal	6,074	12.2	18,200	36.6	20,000	40.2	5,446	11.0	49,720	69.3
B. Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles										
Renforcement des organisations de filière	7	0.3	2,240	92.2	-	-	182	7.5	2,429	3.4
Professionnalisation des MER	28	0.3	8,740	83.5	-	-	1,696	16.2	10,464	14.6
Subtotal	35	0.3	10,981	85.2	-	-	1,878	14.6	12,893	18.0
C. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs										
Coordination et gestion	268	3.9	6,539	96.1	-	-	-	-	6,807	9.5
Suivi-évaluation et gestion des savoirs	0	-	2,280	100.0	-	-	-	-	2,280	3.2
Subtotal	268	3.0	8,819	97.0	-	-	-	-	9,087	12.7
Total PROJECT COSTS	6,378	8.9	38,000	53.0	20,000	27.9	7,323	10.2	71,700	100.0

C. Résumé des bénéfices et analyse économique

Analyse financière

149. Une analyse économique et financière du Projet a été effectuée afin d'apprécier la viabilité financière du Projet d'une part du point de vue des bénéficiaires (analyse financière) et d'autre part du point de vue de l'économie nationale dans son ensemble (analyse économique).

150. La méthodologie utilisée est une analyse coûts-bénéfices qui repose sur l'estimation en termes monétaires des coûts et des avantages du Projet. Pour ce faire, des modèles d'exploitations et d'entreprises pour les investissements productifs ciblés ont été confectionnés à partir des données technico-économiques primaires collectées sur le terrain par la mission de conception et sur les expériences des projets PROFIL, PASPRU et PAFASP au Burkina Faso et des partenaires des filières ciblées. Elles ont servi à conduire l'analyse financière et économique du PAPFA ex ante à titre illustratif et indicatif. La mise en place et le suivi régulier d'un panel des bénéficiaires des appuis du

Projet permettront de connaître les résultats technico-économiques réels des exploitations agricoles soutenues dans le cadre du PAPFA.

151. Différents modèles financiers ont été élaborés afin de refléter l'éventail d'activités proposées par le Projet. Les modèles de production concernent les activités de la Composante A (Amélioration de la productivité et de la production agricole) du Projet, en particulier les aménagements, l'accès aux équipements, aux intrants et à un appui technique adapté; tandis que les modèles post-production (conservation d'oignons, étuvage de riz, décorticage de riz) capturent les activités de la Composante B (Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles). Pour chaque modèle, des situations dites «*sans projet*» et «*avec projet*» ont été choisies afin de refléter les activités des ménages avec et sans les appuis du Projet. Les modèles sont présentés en Appendice 11.

152. Pour l'analyse financière, un taux d'actualisation de 8% est utilisé. Ce taux d'actualisation reflète un taux d'intérêt sur les dépôts de 5%⁴⁰, qui représente le coût d'opportunité du capital sans prise de risques, majoré de 3% pour prendre en compte les risques liés aux activités proposées. Chaque modèle a été élaborée pour une entreprise de taille "théorique" qui correspond à un hectare pour les modèles de production et une entreprise de capacité définie pour les modèles post-production. Cependant, les modèles prennent en compte le nombre de ménages appuyés par chaque modèle. Par exemple, bien que le modèle sésame soit élaboré pour un hectare, étant donné que chaque ménage sera appuyé pour un demi-hectare de production, les équipements et le coût des formations sont estimés pour deux ménages.

153. **Résultats des modèles financiers:** Les principaux résultats financiers générés sont le bénéfice net, le taux de rentabilité interne financier (TRI) et la valeur actuelle nette (VAN), le ratio bénéfices-coûts (B/C) des exploitations/entreprises bénéficiaires. Bien que chaque technologie promue à travers chaque modèle d'exploitation ait nécessité de nouvelles compétences et l'augmentation des dépenses, l'analyse financière montre que ces investissements ont contribué à un accroissement substantiel des bénéfices nets des exploitations/entreprises, démontrant ainsi que les activités promues par le Projet sont rentables. Ces résultats sont synthétisés dans le tableau ci-dessous:

Tableau 4: Résumé des modèles financiers

Modèle	VAN @8%, FCFA	VAN @8%, USD	TRI	B/C
Riz de bas fond	864,143	1,543	12%	1.10
Riz pluvial	85,205	152	17%	1.29
Production de sésame	271,153	484	36%	1.45
Production de niébé	203,517	363	25%	1.30
Production d'oignons en culture irriguée, contre saison	5,729,822	10,232	26%	1.95
Production de tomates en culture irriguée, contre saison	7,061,659	12,610	30%	2.10
Production maraîchère en culture irriguée	6,610,694	11,805	32%	2.02
Conservation d'oignons, 10 tonnes	8,509,661	15,196	83%	1.42
Etuvage du riz paddy	408,058	729	38%	1.23
Décorticage du riz paddy	3,975,406	7,099	17%	1.05
Prestation de services par les CRÉER	6,973,911	12,453	29%	1.19

154. **Financement des exploitations et entreprises ciblées.** L'analyse financière a été conduite avant le financement du Projet. Elle montre que les retombées du PAPFA sur les exploitations/entreprises bénéficiaires seront positives. Du fait de l'accès aux nouvelles technologies performantes (investissements additionnels) promues par le Projet, les bénéfices cumulés sont négatifs les deux aux trois premières années pour tous les modèles d'exploitation/entreprises ciblées

⁴⁰ Banque Mondiale, 2015

hors celui de la conservation d'oignon. L'analyse de flux de trésorerie montre que les exploitants/entreprises ciblés ont besoin de liquidité les premières années sans laquelle ils ne peuvent réaliser leurs activités productives. Ainsi, l'analyse financière confirme la pertinence du mécanisme de subvention accordé aux producteurs et aux microentreprises rurales pour financer les SPAM et les plans d'affaires. Dans un environnement où l'accès aux ressources financières, notamment le crédit est limité, ce mécanisme aidera de manière significative à améliorer la trésorerie des exploitations/entreprises pendant la période d'installation ou de développement de leurs activités. Toutefois, les mesures visant à examiner en profondeur les propositions d'investissement des promoteurs ont été essentielles pour s'assurer que les investissements sélectionnés sont financièrement justifiés. D'où la nécessité de bons SPAM/plans d'affaires réalistes et réalisables et d'un Manuel des Opérations du mécanisme de subvention à coûts partagés qui réponde au mieux aux besoins des entrepreneurs exprimés dans leurs plans d'affaires ainsi que d'une conformité stricte aux procédures énoncées dans ce manuel lors de l'élaboration de plans d'affaires (dossiers de sélection des projets d'entreprise).

Analyse économique

155. L'analyse économique vise à évaluer la viabilité du Projet du point de vue de l'économie nationale dans son ensemble. L'analyse se base également sur les activités de l'analyse financière. Compte tenu de sa complexité, le PAPFA a également d'autres avantages économiques difficiles à comptabiliser dans le calcul des indicateurs de rentabilité économique. Cependant, cette analyse comprend les principaux avantages attendus du Projet, résultant des appuis aux filières riz, sésame, niébé et maraîchage.

156. Méthodologie et hypothèses. Comme l'analyse financière, l'analyse économique compare la situation «avec projet» à la situation «sans projet», le résultat imputable au Projet étant le bénéfice net additionnel. Pour l'analyse économique, (i) un taux d'actualisation de 6 pourcent qui vise à capturer le coût d'opportunité du capital pour l'économie burkinabé a été choisi, sur la base des taux des bons du trésor sur le long terme du Burkina Faso; (ii) une période de 20 ans, correspondant à la durée de vie estimée des avantages générés par le Projet; (iii) les prix financiers et les coûts ont été convertis en valeurs économiques en supprimant les taxes, les subventions⁴¹ et autres transferts. Des facteurs de conversion différents ont été utilisés pour différentes catégories de produits importés afin de refléter des droits de douane qui varient par produit. Par exemple, le facteur de conversion inférieur à un pour le riz paddy reflète la protection de la production locale via des droits de douane sur le riz importé, qui augmente artificiellement le prix au producteur⁴². Le facteur de conversion pour la main-d'œuvre est basé sur le taux de chômage et de sous-emploi dans le pays. Les coûts des deux composantes du Projet et la gestion et coordination ont été comptabilisés dans le calcul du coût économique du Projet. En outre, un coût récurrent de 437 millions FCFA a été rajouté pour les années 8-20 afin de refléter les coûts qu'engendrera le secteur public pour poursuivre l'appui technique du Projet après sa clôture. Toutefois, quelques déductions ont été faites directement dans le Costab avant de générer les coûts économiques afin d'éviter une double comptabilisation des dépenses déjà prises en compte dans les modèles.

157. L'analyse économique est basée sur une hypothèse de 57 000 ménages bénéficiaires (voir: Appendices 2 et 10).

158. Résultats économiques et analyse de sensibilité. Les revenus du Projet sont plus importants que les coûts à partir de la cinquième année du Projet. 69 pourcent des bénéfices sont dérivés des activités de production et 31 pourcent des bénéfices des activités de valorisation.

⁴¹ Bien que certains intrants soient subventionnés dans le pays (NPK et engrais), la disponibilité d'intrants subventionnés est très faible et les producteurs doivent souvent se tourner vers les intrants non-subventionnés. Les facteurs de conversion ne prennent donc pas ces subventions en compte

⁴² Les facteurs de conversion pour le riz et le sésame ont été calculés sur la base de rapport du programme de Suivi et Analyse des Politiques Agricoles et Alimentaires (SAPAA) valables aux liens suivants
<https://agriknowledge.org/downloads/9880vr05xhttps://agriknowledge.org/downloads/bn999680j>

159. Sur la base de ces hypothèses, la Valeur actualisée nette (VAN) économique est d'environ 42,4 millions USD. Le Taux de rentabilité économique (TRE) pour l'ensemble du Projet est estimé à 18,4 pourcent.

160. Cependant, la rentabilité du Projet est en réalité plus élevée si on prend en compte les bénéfices dus à la réhabilitation de pistes rurales, l'éducation nutritionnelle destinée aux femmes et aux membres des coopératives, ainsi que les activités d'alphabétisation fonctionnelle qui auront des impacts positifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle donc une amélioration de la qualité de vie.

161. L'analyse de sensibilité indique une bonne robustesse du Projet. Même avec les hypothèses plus pessimistes d'une baisse des revenus de 30 pourcent, d'une hausse des coûts de 50 pourcent, d'un retard des bénéfices de quatre ans ou d'une hausse des prix des productions de 20 pourcent, le taux de rentabilité économique reste supérieur au coût d'opportunité du capital. Le Projet est plus vulnérable à une baisse des prix de production. Bien qu'une baisse des prix de production sur certains produits soit possible, il est peu probable qu'elle affecte toutes les filières du Projet car elles ne visent pas les mêmes marchés.

D. Durabilité

Evaluation environnementale et sociale

162. Le PAPFA ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs majeurs en matière environnementale et sociale et, par conséquent, il est classé dans la catégorie B. Une note SECAP a été présentée dans l'Appendice 12.

163. Le MAAH prendra toutes les mesures jugées suffisantes pour s'assurer que le Projet respecte les facteurs environnementaux et qu'il soit en conformité avec la législation nationale et tout traité international sur l'environnement souscrit par le Burkina Faso. En particulier, le Projet utilisera en permanence des méthodes de gestion des pesticides appropriées et, à cet effet, il appliquera les principes du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants. Il s'assurera que les pesticides fournis dans le cadre du Projet ne comprennent aucun pesticide classé comme extrêmement dangereux (classe Ia) ou très dangereux (classe Ib) selon *The WHO Recommended Classification of Pesticides by Hazard* et ses avenants. Il veillera également au respect du cahier de charges dans les zones à proximité des aires protégées.

Stratégie de sortie

164. La probabilité de pérenniser les réalisations du Projet à long terme est élevée. Le financement des équipements d'irrigation économe en eau et la provision d'intrants de qualité et de conseil appropriés tout le long des chaînes de valeur donneront aux acteurs les moyens d'accroître la compétitivité et la qualité des produits. Les actions programmées visent davantage à faire des OPA des partenaires actifs développant une culture entrepreneuriale que des bénéficiaires. L'autonomisation des OPA à terme dépend de leurs capacités à fournir des services économiques performants à leurs membres, à capitaliser des ressources financières et à développer des partenariats stratégiques avec les banques et autres institutions d'appui. Cela leur permettra de garantir leur autonomie et de pérenniser les acquis du Projet.

165. Les producteurs maraîchers et rizières seront sécurisés dans leurs droits d'usage de la terre, ce qui favorise la durabilité de leurs modes d'exploitation et réduit les conflits. Le PAPFA renforcera également les capacités d'organisation et de gestion des structures de gestion foncière dans les communes en vue de leur permettre de jouir de leur autonomie. De plus, des mécanismes de gestion et d'entretien des périmètres et des infrastructures de commercialisation seront mis en place. L'inclusion des plus pauvres à travers les mesures du Projet pour leur faciliter l'accès aux facteurs de production est conçue de manière à créer à moyen terme, une certaine capacité d'autofinancement et d'accès au financement des institutions financières. Ces actions devraient permettre de soutenir leur compétitivité et leur fournir des revenus supplémentaires pour accroître leur capacité d'investissement, permettant ainsi de maintenir les acquis du Projet.

166. La durabilité des investissements et des bénéfices attendus repose sur: (i) les organisations professionnelles de filières sur la base d'une demande exprimée, assortie d'assurances sur le foncier et la participation des bénéficiaires et des communautés rurales à l'investissement; (ii) le choix des techniques et des technologies éprouvées et localement maîtrisables; et (iii) l'appui à la structuration et l'accompagnement des exploitants dans la gestion, l'entretien et le renouvellement des aménagements.

Changement climatique

167. En termes de mesures d'atténuation et de capacité d'adaptation face au changement climatique, le Projet va promouvoir spécifiquement le développement d'irrigation économe en eau, la végétalisation des périmètres maraîchers et l'utilisation du goutte-à-goutte pour la croissance des arbres, l'accroissement des capacités de rétention en eau des sols via l'apport significatif de compost, la promotion de la lutte intégrée et de pratiques peu demandeuses en intrants de synthèse, ainsi que la surveillance et le suivi régulier du niveau de la nappe. Ces activités vont permettre de mettre à l'échelle les pratiques d'agriculture utilisant moins de produits synthétiques ou raisonnée déjà compétitives tout en réduisant l'impact environnemental de la lutte contre les ravageurs. L'économie en eau et la promotion des intrants biologiques auront un effet positif direct en termes de réduction des émissions carbone des activités du Projet. Le Projet promouvra le développement de l'assurance agricole si des financements sont mobilisés avec le FVC.

Appendice 1: Contexte national et du développement rural

A. Critères de ciblage des filières

1. Le choix des filières du Projet s'est réalisé par la partie nationale en tenant compte de leur importance stratégique dans l'économie nationale et des économies rurales des projets antérieurs (PROFIL et PASPRU). Compte tenu des leçons du passé, il a été décidé de choisir un nombre limité de filière pour améliorer l'impact et la qualité de réalisation. Plusieurs critères ont été considérés pour choisir les filières:

- le besoin d'améliorer la situation alimentaire et nutritionnelle des petits exploitants familiaux vulnérables;
- le ciblage des femmes et des jeunes (femmes et hommes);
- l'appui au développement des spéculations de diversification et la promotion des produits de niche, notamment (a) le riz (0,31 pourcent⁴³ du PIB - 3 pourcent des aliments de base - 47 pourcent de couverture des besoins nationaux actuels), (b) les produits maraîchères prioritaires (16,5 pourcent de la production agricole - 400 000 emplois – 90 pourcent⁴⁴ de taux de commercialisation), (c) le sésame (3^{ème} culture de rente après le coton et l'arachide, fort potentiel d'exportation - cultivé sur l'ensemble du territoire national, demande supérieure à l'offre); et (d) les légumineuses porteuses dans les régions du PROFIL et du PASPRU comme le niébé et le soja.

B. Le sésame

2. **Généralités.** Le sésame est une plante oléagineuse annuelle à tige quadrangulaire dont la hauteur varie de 60 à 200 cm selon les variétés. Les nombreuses graines sont de couleur blanche crème à presque noire. La graine contient 50-60pourcent d'huile. Le sésame s'est exporté vers l'Asie qui est devenu le plus gros producteur et consommateur mondial. L'Inde et la Chine produisent 65pourcent du sésame mondial.

3. La production de sésame a été relancée par l'installation d'opérateurs commerciaux privés au Burkina Faso dans les années 1980 (TRPEX, DTE puis OLAM et plus récemment Maxigrana) et par des exportateurs au développement (CECI, Entreprise Works, CFC, SNV, Fondation Senafo, GIZ). En 2011, le Ministère de l'agriculture a distribué 500 tonnes de semences.⁴⁵ Depuis le milieu des années 2000, l'Afrique a saisi l'opportunité du déclin du marché indien consécutif à la contamination par les pesticides et la stagnation du marché chinois. Sa production, répartie sur 60 pays, a connu une croissance spectaculaire. L'Afrique compte actuellement pour 30pourcent du marché mondial avec en tête l'Ethiopie (480000 tonnes) et le Soudan (450000 tonnes).

4. **Production.** La production ouest africaine progresse et compte pour 15pourcentavec en tête le Nigeria (290000 tonnes) qui collecte le sésame des autres pays africains (Mali, Sénégal et Gambie), suivi du Burkina Faso (140000 tonnes en 2014 et 200000 tonnes en 2016).⁴⁶

5. La croissance du sésame du Burkina Faso a été spectaculaire depuis 10 ans. Le Burkina Faso est passé d'une production annuelle de 30000 tonnes dans le milieu des années 2000 à 200 000 tonnes en 2016, principalement par l'augmentation des surfaces qui ont été multipliées par cinq. Le sésame s'est étendu à de nouvelles zones de production dont l'ouest (Cascades et Hauts-Bassins) tandis que la partie nord de la Boucle du Mouhoun est une zone de production ancienne où l'on

⁴³ PAFASP, 2007

⁴⁴ DGPER, 2011

⁴⁵ *Généralité sur le sésame au Burkina Faso, Etat des lieux 2013*, RONGEAD

⁴⁶ *Rapport de Capitalisation des acquis au Burkina Faso et au du projet Sésame 2010-2013* financé par Fonds commun pour les produits de base (CFC) avec une contribution du Fonds pour le Développement International de l'OPEP et un cofinancement de la Direction Générale pour la Coopération Internationale (DGIS) des Pays-Bas
Annexe 1 chaîne de valeur sésame

retrouve les plus vieilles OP structurées par les PTF, notamment la GIZ qui a beaucoup travaillé sur cette filière dans cette zone depuis le boom économique. A l'investigation des ONG dont le RONGEAD, une production de sésame bio s'est développée dans la zone du PAPFA en cultivant le sésame sous les parcs à karité labellisés et à côté d'aires protégées. C'est un marché niche essentiellement tourné vers les marchés européens.

6. Le sésame du Burkina Faso est cultivé sur des terres marginales sans utilisation d'intrants et de pesticides avec de faibles coûts d'investissement en travail. Le seul coût important est l'achat des semences de qualité. La production est inclusive pour les pauvres car elle nécessite peu d'investissement en intrants par rapport au coton. Seuls 15 pourcent des agriculteurs utilisent des engrais et la moitié ne renouvellent pas chaque année ses semences.

7. **Transformation.** L'extraction de l'huile de sésame à partir des graines se fait de façon très fine en Asie, ce qui lui vaut d'être parmi les huiles comestibles les plus chères au monde. Les plus gros consommateurs d'huile sont le Japon et la Corée du Sud qui triturent les graines. Le principal fournisseur de graines de sésame pour le Japon est la Chine qui est aussi le plus gros producteur. Elle collecte en Afrique les graines, les trie en Asie pour les vendre au Japon. La plus haute marge sur les prix se fait durant ce dernier maillon.

8. Seuls trois pays africains (Ethiopie, Soudan et Nigeria) triturent et transforment le sésame en huile et en pâte avec un marché tourné vers le Moyen-Orient. Les autres comme le Burkina Faso exportent des graines brutes. Néanmoins récemment s'est développée au Burkina Faso une production d'huile et de pâte pour un marché local et sous régional. C'est une production artisanale pour un marché niche (cinq opératrices sur toute la zone). Il existe également une production artisanale de biscuits sucrés et de petites galettes croquantes. Par conséquent, la filière est globalement peu créatrice de MER en amont et en aval de la filière.

9. **La demande, les marchés et les prix.** L'Afrique produit un sésame de qualité moyenne. Les graines sont sans amertume, de couleur claire et sans pesticide mais elles présentent de faibles teneurs en huile et un manque d'homogénéité de couleur. Seuls les pays qui amélioreront leur sélection variétale (S42 et autres variétés à forte teneur en huile), se doteront d'une organisation fiable, systématiseront le nettoyage mécanique et pourront profiter de l'envolée du marché mondial⁴⁷.

10. Les principaux pays demandeurs de sésame dans le monde sont l'Asie (63 pourcent) - dont Chine, Japon et Corée du Sud, les pays du Moyen-Orient avec la Turquie en tête (12 pourcent) et l'Europe (8 pourcent)⁴⁸. Les pays du Moyen-Orient importent des graines et réexportent des produits transformés (pâte, tahina, halwa) vers le monde entier. En Asie, le sésame est consommé comme une céréale (purées, épice ou confiserie) ou en huile alimentaire (Japon et Corée du Sud). C'est un produit qui est coté dans certaines Bourses asiatiques. Il est difficile d'identifier précisément les pays destinataires du sésame du Burkina Faso, mais globalement le sésame de ce pays s'exporte en Chine, au Japon et en Europe (Allemagne et Suisse). Environ 40 pourcent du sésame de la CEDEAO s'exportent au Japon.

11. Avec un million de tonnes de graines importées par an - soit la moitié des graines produites sur la planète- la Chine oriente massivement le marché mondial du sésame et de plus en plus celui du Burkina Faso et conservera cette position dominante pour les prochaines années car le pays est le premier producteur de sésame et produit des équipements industriels adaptés (souffleuse et trieuse à graine) pour satisfaire la demande exigeante des huiliers. La Chine est devenue le principal fournisseur de sésame blanc trié pour les huiliers du Japon et de la Corée du Sud qui sont les grands consommateurs et producteurs de cette huile haut de gamme parmi les plus raffinées au monde très exigeante en normes de qualité pour les graines. Environ 40 pourcent du sésame du Burkina Faso est vendu au Japon via la Chine.

⁴⁷ *Rapport de capitalisation sur le sésame au Burkina Faso et au Mali*, GIZ, 2013

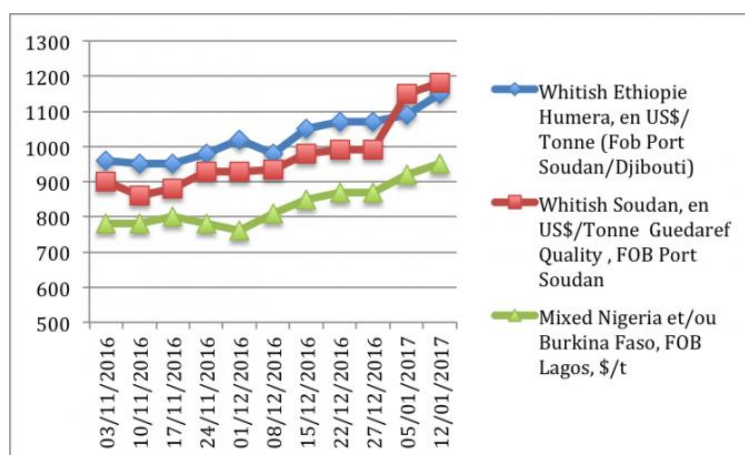
⁴⁸ *Marchés du sésame et commercialisation*, RONGEAD Livret 5, 2013

12. Les exigences de qualité qui déterminent les prix portent sur la couleur, le goût (absence d'amertume), la taille, la teneur en huile, l'absence de moisissure, de matière étrangère et de résidu de pesticide. Un des gros problèmes du sésame burkinabé reste le manque d'équipement pour le nettoyage et le tri des graines et le contrôle de la qualité. La qualité des exportations pourrait être alors supérieure si l'élimination des graines pourries, du sable et autres impuretés dans les chargements était systématique. Il y a besoin aussi de faire reconnaître ce travail de qualification en labellisant les produits et s'assurer que la croissance de surfaces ne menace pas la qualité par la contamination par les pesticides utilisés dans le coton.

13. OLAM, dont le siège est à Singapour, est l'exportateur étranger le plus ancien. Depuis trois ans, les opérateurs commerciaux chinois sont devenus très actifs dans le pays en s'installant à Bobo-Dioulasso. En 2014, ils ont exporté 62 000 tonnes de graines de sésame vers le Japon et ces quantités sont en augmentation. Ils sont également les principaux équipementiers dans cette filière même si l'IRSAT entreprend des programmes de R&D pour fabriquer des prototypes adaptés à la demande des producteurs.

14. La stratégie des opérateurs chinois est d'acheter massivement les graines sur le marché local grâce à leur capital financier. Leur présence et la forte compétition pour la collecte a eu tendance à favoriser les producteurs en élevant les prix qui sont aussi devenus très instables. Ces opérateurs chinois orientent de plus en plus le marché national. Les exportateurs burkinabé ont des difficultés à faire face à cette compétition et sont contraints de se replier vers la fonction de collecte pour les opérateurs chinois en s'appuyant sur leurs réseaux de pisteurs. Certains investissent dans des souffleuses afin de fournir aux chinois un produit pré-nettoyé. Les chinois finiront de rendre le sésame propre et trieront les graines pour offrir un produit adapté à la demande très exigeante des huiliers japonais et coréens qui ont besoin de graines sans impuretés avec une forte teneur en huile et un mélange de couleur. Le produit le plus prisé est le 97/3 (dans 1 kilogramme de graines de sésame, il y a 970 grammes de graines blanches, et 30 grammes d'autres couleurs) pour la production d'huile raffinée consommée en Asie (Japon et Corée du Sud en tête). C'est dans cette opération que la marge est la plus élevée. Ce segment échappe totalement aux acteurs burkinabés mais les huiliers sont très sensibles à la qualité du produit. Actuellement, la coopération japonaise (JICA) est en train de financer un programme de sélection variétale au Burkina Faso afin de satisfaire la demande des huiliers japonais.

Graphique 1: Évolution du prix du sésame sur le marché international(en USD la tonne)



15. Les prix sont très fortement dépendants du marché international, très volatiles et varient fortement d'un pays à l'autre. Alors qu'au Burkina Faso, le sésame se vend à environ 750 FCFA/kg, il se vend à 975 FCFA au Nigeria, entre 970 à 1070 FCFA en Ethiopie. Les différences dans les prix s'expliquent par les opérations de nettoyage. Les prix d'achat aux producteurs ont oscillé ces dernières années entre 450 et 750 FCFA le kg. C'est donc un marché libre très concurrentiel. L'écart

entre les prix bord-champ et la cotation FOB de la graine origine Burkina sur le marché international dépasse rarement de beaucoup le niveau des charges de collecte et d'exportation du produit.

16. **Les organisations de la filière.** Au niveau des producteurs, la filière comprend des groupements à la base et des unions rassemblées au sein de l'Union nationale des Producteurs de Sésame du Burkina Faso(UNAPROSEB). Ces OP ne rendent pas encore suffisamment de services économiques aux membres alors que le besoin est important en particulier pour l'approvisionnement en semences de qualité et l'approche qualité (semences et cahiers de charges pour un sésame non contaminé). La collecte et la commercialisation groupée de sésame qui est actuellement rendue très difficile en raison d'un contexte très concurrentiel pourrait s'améliorer si les unions disposaient de souffleuses pour le nettoyer.

17. Les producteurs de semences de sésame s'organisent en GIE pour produire et vendre de la semence S42. Le marché semencier privé pour le sésame est en croissance en raison des exigences du marché. Le JICA finance un programme de sélection variétale pour introduire des semences adaptées aux besoins des huiliers.

18. En aval de la filière, une soixantaine d'opérateurs intervient et se regroupent en associations professionnelles pour défendre leurs intérêts. Les principaux sont les Groupements des exportateurs de sésame et autres produits (GESP, 2011), l'Association régionale des professionnels du Burkina (ARPSB, 2012 créée par 6 exportateurs, siège à Ouagadougou pour collecter dans le Centre, Centre Est Nord, Centre Ouest Centre Sud et Sahel) et l'Association professionnelle interrégionale des commerçants et exportateurs de sésame du Burkina (APRICES). Ces exportateurs se sont regroupés au sein de l'Association nationale des commerçants et exportateurs de sésame du Burkina (ANCES-B).

19. L'interprofession est peu fonctionnelle. Les opérateurs chinois et OLAM n'en font pas partie alors qu'ils orientent fortement le marché. OLAM préférant un marché libre, n'est pas intéressé d'intégrer cette structure tandis que les opérateurs chinois, effectuant des partenariats avec les opérateurs burkinabés pourraient y être plus sensibles.

Tableau 1: Analyse SWOT de la filière sésame

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Culture qui pousse dans les isohyètes compris entre 250 et 600 mm peu exigeante en eau, nécessitant peu d'intrants, inclusive pour les plus pauvres car les coûts de production à l'ha sont faibles. • Forte augmentation des surfaces et des productions. L'offre est tirée par la demande qui n'est pas saturée; elle continuera d'augmenter sur la gamme sésame de qualité au cours de la durée de vie du projet. Des prix très favorables aux producteurs depuis ces cinq dernières années et des marchés garantis. • Culture de rente majeure pour la zone Nord de la Boucle du Mouhoun où la pluviométrie ne permet plus la culture de coton; elle est moindre dans les zones plus humides des Hauts-Bassins et les Cascades. • Des acquis à valoriser en termes de production et diffusion de variétés semencières adaptées aux besoins des clients finaux, équipements de nettoyage et soutien à la structuration des OP. Les OP les plus dynamiques sont celles situées dans la Boucle du Mouhoun. 	<ul style="list-style-type: none"> • La filière manque d'organisation: les producteurs sont très faiblement affiliés aux OP (UNPSB) qui délivrent peu de services. La production s'achète et se vend majoritairement en bord-champs individuellement ainsi que l'approvisionnement en intrants et semences de qualité. La moitié des producteurs n'achètent pas leurs semences alors que c'est une des conditions pour construire l'approche qualité. • Faible capacités de stockage au niveau des Unions et carence d'équipement post-récolte pour nettoyer les impuretés. • Faible capacité de l'interprofession qui n'intègre par les acheteurs étrangers et ne parvient pas à être performante alors que les défis sont importants dans cette filière mondialisée. • Forte instabilité des prix qui s'est aggravée depuis trois ans avec la présence des opérateurs chinois qui adoptent une stratégie d'achat massif en faisant augmenter les prix pour prendre des parts du marché de collecte. • La transformation est limitée à quelques transformatrices artisanales sans équipement avec des problèmes de normes de qualité et de conditionnement; très peu de MER dans la filière et les jeunes sont peu présents. • Faible accompagnement et régulation de l'Etat dans la filière.

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'investisseurs commerciaux Chinois depuis trois ans qui concurrencent OLAM et les opérateurs Burkina Be pour collecter le produit. Les Trieurs Chinois disposent d'un capital financier important qu'ils mettent à la disposition des pisteurs pour les campagnes de collecte. Ils permettent d'engager les banques commerciales locales (Ecobank) dans des prêts CT / MT aux collecteurs Burkinabè car le marché est garanti. Les Chinois achètent de plus en plus un sésame nettoyé des gros grains et du sable ce qui amène les collecteurs à investir dans des souffleuses. • La zone d'intervention est un centre de collecte du sésame ouest africain (Mali, Sénégal). • Bobo-Dioulasso est un Pool d'investisseurs privés pour différentes filières à l'exportation (cajou, karité, mangue) qui ont permis de défendre une approche qualité par la certification bio (Ecocert pour le Karité). Bobo-Dioulasso se transforme en centre de services. Se développent aussi le transport (court par mototricycle et long par camions), la communication (téléphonie mobile) et les services financiers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contamination par la salmonelle et par les pesticides utilisés pour le coton au niveau des producteurs menace la qualité et la réputation de la production Burkina Be • Faible capacité nationale pour la traçabilité du sésame et manque de cahiers de charges • Absence de normalisation et faible contrôle qualité; il n'existe pas de laboratoire pour détecter les traces de pesticides pour les huiliers japonais.

C. La filière riz

20. **Généralités.** La consommation de riz en Afrique augmente en raison des changements dans les habitudes alimentaires consécutifs à l'urbanisation. Les citoyens ont besoin d'aliments qui font gagner du temps en termes de préparation. Le riz s'y prête bien par rapport aux céréales africaines. La demande s'est accrue avec une consommation qui est de 13,5 kg/habitant/an avec des pics de consommation de 50 kg/habitant/an à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso⁴⁹. Les besoins en consommation de riz pour 2025 sont estimés à 600 000 tonnes par an.

21. Le Burkina Faso est un petit pays producteur de riz car le pays est très faiblement doté en eaux de surface. Il compte seulement pour 3 pourcent de la production ouest africaine. La zone ouest du pays plus humide, avec des vallées alluviales et des bas-fonds est la mieux dotée du pays. La Bouche du Mouhoun, les Cascades et les Hauts-Bassins représentent à elles trois près de la moitié de la production nationale (respectivement 17 pourcent, 15 pourcent et 11 pourcent).

22. La moitié des besoins de consommation du Burkina Faso est satisfaite par des importations asiatiques et, de plus en plus, de la sous-région (Mali et Côte d'Ivoire qui sont les deux principaux producteurs de l'Afrique de l'Ouest voisins du Burkina Faso). En 2014, le pays a importé 362 000 tonnes, contre 440 000 tonnes en 2013 soit une amélioration de la situation. Les principales sources d'approvisionnement sont la Thaïlande (139 000 tonnes soit 40 pourcent des importations), la Chine et le Vietnam. Les pays d'Afrique de l'Ouest prennent les parts de marché de l'Inde et du Myanmar. Elles s'élèvent à 86 000 tonnes dont 60 000 tonnes pour la Côte d'Ivoire, 16 000 tonnes pour le Togo et 9 000 tonnes pour le Bénin.

23. L'Etat a formulé une stratégie de la filière en 2011 et soutient depuis 15 ans une politique volontariste de substitution aux importations en appuyant la filière par différents biais: subvention sur les intrants, régulation des prix à travers une politique de gestion des stocks nationaux par la SONAGESS qui fixe un prix plancher qui sert de référence, investissement dans des rizeries de fortes capacités et contrats avec des coopératives d'éleveuses à un prix garanti (marchés publics pour les cantines et les camps militaires). Cette stratégie a été payante car en dépit du faible avantage comparatif du pays, l'offre a suivi la demande à un rythme néanmoins moins soutenu. Les importations de riz ont diminué de 10 points de pourcentage.

24. La filière est peu inclusive des femmes et des jeunes dans la production majoritairement dominée par les chefs d'exploitation hommes qui détiennent les terres de bas-fonds à

⁴⁹ *Diagnostic et pistes d'évolution des systèmes de commercialisation du riz au Sénégal et au Burkina Faso*, GRET / FAO, 2010

l'exception de la région des Cascades où le riz de bas-fonds est traditionnellement cultivé par les femmes - mais sans disposer de la «propriété foncière». Il y a davantage d'ouverture pour les jeunes d'accéder à la terre pour le riz pluvial. Les femmes et les jeunes sont par contre majoritaires en aval pour les opérations d'étuvage et de décortiquage. Le couple femme-jeune est indissociable pour produire du riz étuvé car les femmes ont besoin de la main d'œuvre des jeunes pour la logistique, le stockage et le conditionnement.

25. **La production** nationale de riz a progressé en passant de 69 000 tonnes en 2008 à 250 000 tonnes en 2016, principalement par la croissance des superficies (170000 ha) au détriment des superficies en fonio et millet. Il existe trois types de systèmes de production:

- (i) le riz irrigué dans les grandes plaines représentant 6pourcent des surfaces avec des rendements de 5 tonnes/ha;
- (ii) le riz irrigué de bas-fonds, soit 42pourcent des surfaces avec des rendements de 1,5 à 2,5 tonnes/ha selon que le bas-fond est aménagé en maîtrise partielle de l'eau ou pas;
- (iii) le riz pluvial représentant 53pourcent des surfaces avec des rendements moyens de 1 tonne/ha.

26. Le Burkina Faso a un très faible avantage comparatif en riziculture irriguée par rapport à ses voisins. Les grands aménagements financés dans les périodes passées n'ont pas suffisamment tenu compte des impacts environnementaux et sociaux et connaissent des problèmes d'ensablement et de diminution des prises d'eau en raison des changements climatiques. La maîtrise de l'eau totale ou partielle a besoin d'être renforcée.

27. L'augmentation de la production a été extensive par l'augmentation des surfaces de bas-fonds et pluviales. Il existe un potentiel important d'augmentation des rendements dans les bas-fonds; par contre le potentiel est moindre en riz pluvial.

28. **La transformation.** Il existe trois types de transformateurs:

- (i) les grandes rizeries gérées par l'Etat;
- (ii) les rizeries privées d'une capacité de plus d'une tonne (15);
- (iii) les petites décortiqueuses de faible capacité qui ont été introduites par les projets et les ONG (décortiqueuse Engelberg et décortiqueuse chinoise SB-30 à ventilation) et qui produisent un riz de moindre qualité avec un taux élevé de brisures mais qui permet aux unions et coopératives de s'accaparer une marge et de créer des emplois.

29. Cette spéculation permet de créer un nombre important de MER en aval grâce au développement du riz étuvé qui a permis de sauver la filière après la crise sur les prix de 2008. Cette stratégie de diversification des produits commercialisés à travers le développement et la promotion du riz étuvé a été un succès et a dynamisé la filière en tirant l'offre. Le riz étuvé représente actuellement la moitié de la production commercialisée et sa demande augmente plus vite que celle du riz blanc. Cette stratégie est à poursuivre et à promouvoir avec les MER et la recherche appliquée de nouveaux produits de consommation à base de riz comme les galettes, les farines et les grumeaux.

30. **La demande et les marchés.** La filière riz local est relativement courte car la production est vendue sur les marchés urbains. Le commerce sous régional de riz est florissant afin de satisfaire les marchés urbains de consommation tout le long de l'année. Les dynamiques transfrontalières sont fortes en raison des collecteurs qui s'approvisionnent de parts et d'autres de la frontière selon l'offre et les prix, et ce d'autant plus que la même monnaie circule entre le Burkina Faso, le Mali et la Côte d'Ivoire.

31. Les principaux acheteurs de riz au Burkina Faso sont la SONAGESS qui s'approvisionne en riz dans le cadre du stock commercial pour le ravitaillement des prisons et des écoles. C'est l'unique acheteur institutionnel (15000 tonnes d'achat par an de riz paddy et décortiqué en 2012) qui fixe le

prix d'achat de paddy au producteur qui devient ainsi une référence sur le marché national. La SONAGESS passe également des contrats d'achat avec des coopératives d'éleveuses.

32. Les prix de vente se situent aux environs de 340 - 360 FCFA/kg. Ils ne varient pas trop entre le moment de la récolte et la soudure. Le prix du riz importé principalement de Thaïlande est un peu plus élevé que celui du riz national.

33. **Les organisations de filière.** L'interprofession a été mise en place au milieu des années 2000 à la suite d'un projet de la Banque Mondiale. Elle a été restructurée en 2017 pour la rendre conforme à la nouvelle loi 050 de l'UEMOA et de l'OHADA qui reconnaît le statut à caractère interprofessionnel et rend caduque la loi 014 pour les interprofessions. Cette loi permet de favoriser l'entrepreneuriat rural pour tirer le secteur social.

34. L'interprofession riz dispose d'une assemblée générale, d'un conseil d'administration, d'un comité de contrôle et d'un secrétariat exécutif. Elle est composée de 23000 riziculteurs, 3324 éleveuses regroupées en coopératives, 300 entreprises individuelles ou coopératives et 9500 collecteurs-transporteurs regroupés en 120 GIE. L'organisation a élaboré un plan quinquennal 2011-2016 qui est en train d'être reformulé pour les cinq prochaines années et sera finalisé en juin 2017.

35. Les principales organisations de la filière regroupées dans l'interprofession sont:

- (i) les OP structurées en trois niveaux d'organisation: les groupements de production à la base, les unions régionales /provinciale et l'Union nationale des producteurs de riz du Burkina Faso (UNPR/B) et les groupements semenciers;
- (ii) concernant la transformation, l'Union nationale des éleveuses (UNERIZ) et l'Union nationale des transformateurs de riz blanc (UNTR-B);
- (iii) au niveau de la commercialisation, l'Association nationale des commerçants de riz (ANACOR);
- (iv) pour le transport, l'Organisation des transporteurs routiers du Faso (OTRAF).

36. L'Etat s'est fortement impliqué en amont par une politique de subvention sur les intrants, et en aval, par une politique d'achat et de fixation d'un prix plancher qui permet de donner une grande stabilité aux marchés. Cela a permis au Burkina Faso d'augmenter sa production rizicole principalement en riz pluvial et de bas-fonds. Cette stratégie a été efficace pour soutenir la filière et diminuer la part des importations de riz de 60 à 50pourcent.

Tableau 2: Analyse SWOT de la filière riz

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • La production suit la demande en augmentation, principalement par l'augmentation des surfaces. Les rendements moyens varient de 500 à 1t/ha en pluvial strict, 3t/ha en bas-fonds aménagés à 5 t/ha en irrigué. • Une demande en riz (50 kg/hb/an) en augmentation satisfaite par des importations issue de l'Asie et de la sous-région. • Forte croissance du riz étuvé depuis la crise de 2008 concernant la vie chère et l'augmentation des prix des denrées alimentaires en ville). • Un potentiel de bas-fonds dans les trois régions (10 277 ha dans la BMH). Les trois régions ciblées par le projet représentent près de 50pourcent de la production nationale. • Filière fortement créatrices de MER femmes et jeunes pour les travaux de labour en amont et les opérations post récolte en aval (battage, étuvage et décorticage). • La politique de soutien de 'Etat à la filière depuis 15 ans a eu des résultats positifs sur la production, la création d'emploi et la réduction de la pauvreté. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible avantage comparatif du BF en riz irrigué par rapport à la CI et au Mali / Zone Office du Niger. • Faible potentiel pour la riziculture irriguée par rapport aux pays voisins (Mali et CI). Les grands aménagements dans les plaines (1000 ha et plus) connaissent des problèmes de maintenance, d'ensablement et de diminution des prises d'eau consécutifs aux changements climatiques. S'orienter vers les petits et les aménagements de moyenne dimension (< 50 ha). • Faible maîtrise de l'eau. • Difficulté d'accès aux financements pour les éleveuses et les producteurs (crédit équipement et fonds de

	roulement). <ul style="list-style-type: none"> Faibles capacités de stockage pour les producteurs et les étuveuses dont la saison de production est courte.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Volonté politique forte depuis plusieurs années de substituer une production locale aux importations. Filière très structurée avec des OP organisées en trois niveaux: groupements à la base, union et fédération. Présence de groupements semenciers, des coopératives d'étuveuses et des GIE pour le décorticage fait en prestation de services. Une interprofession CIRB) dynamique qui exécute des plans de filière et qui a été restructurée en 2017 pour être conforme à la nouvelle loi 050 de l'OHADA. Demande urbaine en augmentation (50 kg/hb/an de riz consommé) en particulier pour le riz étuvé qui est de plus en plus consommé. C'est une opportunité de créer des MER femmes (coopératives d'étuveuses); besoin de financer des capacités de stockage, des Kits étuvage et du fonds de roulement pour stocker la matière première et allonger la durée de production. L'introduction d'équipements post récolte accessible aux producteurs et gérés par des Unions permet de tirer la production. IRSAT / Laboratoire des technologies alimentaires a les capacités de mener des recherches appliquées sur des petits équipements de transformation et de nouveaux produits à base de riz: galettes, grumeaux, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Changement climatique avec assèchement des cours d'eau dans certaines plaines aménagées ensablement et prélèvements non régulés Compétition du riz importé d'Asie et de la sous-région (Mali et Côte d'Ivoire) qui affaiblit le BF. Faible valorisation de l'étuvage, faible organisation et manque de professionnalisation des MER: carence en plan d'affaires, manque de stratégie de commercialisation, faible organisation du travail, etc.

D. La filière oignon

37. **La production.** Les aménagements maraîchers ont besoin de réaliser un bond de productivité grâce à une meilleure maîtrise et économie de l'eau pour faire face aux changements climatiques. Il y a également besoin d'introduire les techniques agro écologiques pour augmenter l'usage d'engrais et de pesticides organiques, améliorer l'itinéraire technique pour la production d'oignon et valoriser l'approche qualité.

38. **La commercialisation.** Le marché de l'oignon est à la fois local et sous-régional avec des exportations importantes vers les pays côtiers notamment (Côte d'Ivoire principalement mais aussi Togo, Ghana et Nigeria). Le Burkina est également un pays de transit pour une partie de l'oignon du Niger qui est le premier producteur d'oignon dans la sous-région à destination du Nigeria et de la CI.

39. **Les organisations de la filière.** Une interprofession (Comité interprofessionnel de la filière oignon du Burkina – CIFOB) a été mise en place en 2011 avec l'appui du PAFASP. Elle comprend l'UNACOB (Union nationale des producteurs d'oignons du Burkina Faso), composée de 15 unions provinciales et 32 377 membres et l'APCOB (Association professionnelle des commerçants d'oignons du Burkina Faso) composée de 8 associations, représentant 190 exportateurs et 718 commerçants.

Tableau 3: Analyse SWOT de la filière oignon

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Potential de production dans les trois; la vallée du Sourou est une zone de concentration de la production maraîchère et rizicole qui a besoin de développer les services (énergie et commercialisation). 	<ul style="list-style-type: none"> Faible production de semences avec faible maîtrise des semences de base pour la recherche (la majorité des semences sont importées) Pertes post-récolte (40% de la production sans capacité de stockage) Faible utilisation du filet pour la commercialisation

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Acquis du PAFSP / Banque Mondiale: mise en place d'un réseau de producteurs semencier d'oignon et de l'interprofession et structuration des OP, silos pour conservation de l'oignon, comptoir commercial pour la commercialisation à Koudougou. Mise en place du Comité interprofessionnel de la filière oignon du Burkina (CIFOB) Formulation d'un programme stratégique de développement de la filière (2015-2019) 	<ul style="list-style-type: none"> Pertes post-récolte en raison des problèmes de conservation qui dépend des itinéraires techniques en amont et aval Chute des prix en pleine saison et forte volatilité Absence de rotation (pression parasitaire, adventices)

E. La filière niébé

40. **Généralités.** Le niébé est une culture résistante à la sécheresse et aux sols pauvres qui joue un rôle stratégique à la fois dans la préservation du sol (légumineuse) et dans la sécurité alimentaire des petits exploitants agricoles dont les femmes et les jeunes car son cycle court permet de faire face à la soudure. Il est également utilisé pour ses fanes servant à l'alimentation du bétail et sources de revenus pour des petits exploitants agricoles. Le niébé est majoritairement cultivé en association avec les céréales (60pourcent en moyenne sur les trois régions d'intervention).

41. L'Etat / DGPR a eu des interventions limitées sur la filière depuis les années 2000. Il a formulé en 2003 le Plan d'actions pour le développement de la filière niébé (PAN) et le PAFASP a été le projet le plus important pour soutenir cette filière en soutenant un plan d'activité pour la période 2009-10 intitulé «Intensification de la production et organisation de la commercialisation du niébé». Ce dernier visait l'augmentation de la production (500000 tonnes) pour 65000 producteurs. Il a amélioré les techniques de conservation par la diffusion d'une innovation majeure qui se diffuse, le sac PICS, et enfin, le projet a subventionné les intrants et diffusé des semences améliorées.

42. La production a doublé depuis 15 ans en passant de 330 000 tonnes à 600 000 tonnes en 2012 et 700 000 tonnes en 2016.⁵⁰ La production est de 650 000 tonnes pour la Boucle du Mouhoun, 300 000 tonnes pour les Hauts-Bassins et 76 000 tonnes pour les Cascades (2012).

43. Il existe deux systèmes de production: (i) en culture associée avec les céréales (mil principalement) avec des rendements faibles (300 kg/ha), et (ii) en culture pure avec des rendements beaucoup plus élevés (800 kg/ha). La culture pure progresse depuis quelques années.

44. L'INERA a contribué à développer de nouvelles variétés et donc à la diversification semencière du pays. Les variétés ont été testées selon la taille des grains, la couleur, le temps de cuisson, la facilité de transformation ou la teneur en huile par les agriculteurs ayant participé aux champs-écoles.

45. **La transformation.** Il existe peu d'équipements pour la transformation du niébé (écosseur et trieur) et pour le broyage de la paille (ensilage). Le niébé est écosseé manuellement et séché au soleil.

46. La conservation est mauvaise avec d'importantes pertes post-récolte par les nuisibles. Une innovation a été introduite par les organismes d'appui et les ONG, notamment le sac triple (PICS). Ce sac en polyester développé par l'université américaine Purdue est hermétique, ce qui permet de tuer les insectes nuisibles (charançons) en abaissant la teneur en oxygène. Il est très efficace pour diminuer efficacement les destructions par les charançons et conserver les stocks. L'entreprise Faso Plast basée à Ouagadougou produit 200000 sacs PICS de 50 kg et de 100 kg par an qui sont vendus respectivement à 750 FCFA et 850 FCFA par sac.

47. **La demande et les marchés.** Le niébé est vendu sous forme de haricot séché, de feuille et tige séché (aliments bétail), et de produits transformés sur les marchés. Le marché pour l'aliment bétail est restreint et les groupements féminins transforment le niébé en couscous, biscuit, aliment pour bébés

⁵⁰ Direction de la prospective et des statistiques agricoles et alimentaire (DPSAA)

48. Le marché est national (niébé sucré) et sous régional (niébé non sucré pour Nigeria, Côte d'Ivoire, Togo et Sénégal). Environ 50 pourcent de la production nationale est exportée.

49. Le niébé est consommé tout le long de l'année et le marché est stable. Environ 90 pourcent du niébé est vendu sur les marchés et 9 pourcent en bord-champs. Le niébé n'est pas vendu en kg mais en volume. Les prix moyens d'achat aux producteurs ont été de 150 FCFA – 250 FCFA/kg pendant la dernière décennie et les prix au détail de 370 FCFA à 450 FCFA/kg. Les marges commerciales sont donc très élevées sur ce produit. Le niébé n'est pas commercialisé dans les grandes surfaces en ville.

50. Le soutien de l'Etat à la filière se fait comme le riz à travers la SONAGESS qui passe des contrats d'achat avec les OP pour constituer un stock national destiné à alimenter les cantines et les militaires. Le PAM a également favorisé des programmes d'achat sur le niébé avec un mode d'approvisionnement P4P (31000 producteurs concernés). La région de la Boucle du Mouhoun, les provinces de Houet et de la Sissili ont été touchées par ces contrats d'achat.

51. **Les organisations de la filière.** Les principaux acteurs de la filière sont les producteurs, les commerçants de gros, les collecteurs, et les commerçants de détail. Les contrats de commande existent entre grossistes exportateurs et collecteurs en fonction des commandes. Il n'existe pas de contrat de filière qui est globalement peu structurée.

52. Il n'existe pas d'organisation de producteurs de niébé au niveau national. Comme organisations concrètes des producteurs de niébé, il existe l'Union départementale des producteurs de niébé (UDPN) et l'Association Song Kaadba (ASK) et l'Union provinciale des producteurs agricoles de Boulgou (UPPA-B) et l'Union Allabeidou.

53. L'Association professionnelle des commerçants et des exportateurs de niébé du Burkina (APCEN-B) regroupe 28 opérateurs de commerce et d'exportation dont 5 pour les exportations.

Tableau 4: Analyse SWOT de la filière niébé

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> C'est une culture résistante à la sécheresse qui s'accommode de sols pauvres C'est une légumineuse cultivée en association avec les céréales (mil principalement pour 60pourcent des surfaces et le reste en culture pure. L'association améliore les rendements des céréales pour la fixation biologique de l'azote le niébé. Le niébé s'accommode de la présence du coton qui permet de diminuer la pression parasitaire. Grande diversité variétale selon la texture, le goût et la vocation (alimentation humaine ou fourrage pour animaux) Une grande majorité des producteurs est constituée de petits exploitants agricoles avec des surfaces <3 ha menant des stratégies de sécurité alimentaire et nutritionnelle; le niébé joue un rôle stratégique pour passer la soudure pour les hommes et des animaux (alimentation de l'élevage avec les résidus des récoltes comme les fanes) et peut donc faciliter l'intégration agriculture-élevage dans les systèmes de production. Forte dynamique du marché sous-régional en particulier les pays côtiers qui sont très demandeurs (Nigeria, Côte d'Ivoire et Ghana). Cette demande sous-régionale a tiré la production nationale de niébé. L'UGCP, UPPA et CAP Yako (hors zone) font de la commercialisation groupée de niébé 	<ul style="list-style-type: none"> Très faibles rendements (180 kg/ha dépassant rarement 300 kg/ha); Faible structuration des OP, faible performance des services et absence d'interprofession; la filière a été peu appuyée Faible stock et importantes pertes post-récolte (faibles équipements de conservation) Très faible niveau de transformation alors que le potentiel est élevé Coûts très élevés de récolte (20-30 FCFA/kg) et de commercialisation (200 FCFA/kg vendu) .La marge de gain pour le commerce national est basse (5 à 40 FCFA /kg). Manque d'organisation du marché géré par des grands commerçants et leurs réseaux d'intermédiaires Carence des OP; le niébé doit être intégré aux OP de céréales
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Le Burkina Faso est le troisième pays producteur de niébé dans la sous-région après le Nigeria (1er 	<ul style="list-style-type: none"> Nombreux virus et bactéries et attaques d'insectes au moment de la floraison

<p>producteur et 1er importateur) et le Niger qui est le premier exportateur. Le niébé est une culture importante dans les trois zones du projet. Il est cultivé majoritairement en association dans la Boucle du Mouhoun tandis que dans les Hauts Bassins et les Cascades il se fait surtout en culture pure. Le niébé en culture pure a des rendements de 800-900 kg/ha et pourraient atteindre 1500 kg/ha.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Filière inclusive des femmes et des jeunes et potentiellement créatrice de MER. • Le niébé a d'excellentes propriétés nutritionnelles (protéines végétales) pour l'alimentation humaine et les fourrages; la consommation en milieu rural est de 13 kg/an et 10 kg / an en milieu urbain • Forte demande en particulier sur le marché sous-régional des pays côtiers (Ghana, Bénin, Togo et Nigéria mais aussi Mali et Mauritanie) avec une demande estimée à 500.000 t/an. La marge de gain pour le commerce sous-régional est élevés (44 à 80 FCFA /kg coût de transport incluse); le Burkina Faso est excédentaire et approvisionne la sous-région (300 à 400.000 to exportées par an). • Présence de groupements semenciers et d'OP 	<ul style="list-style-type: none"> • Pertes post-récolte en raison de l'infestation d'un coléoptère Bruchidae • Forte variabilité des prix • Manque d'actualisation des documents de politique (le Plan d'Action pour le Développement de la filière Niébé date de 2003)
---	---

F. Les projets d'appui aux filières ciblées

54. **Projet de sécurité alimentaire dans le Sourou et le Nayala (2017-2020)** pour catalyser l'adoption à grande échelle d'innovations pour des opérations de post-récolte du niébé avec le Groupe de recherche et d'actions de développement (GRAD) et le soutien de l'INERA, de l'Association Yiyé des femmes du Sourou et des techniciens de l'agriculture.

55. **Projet d'inventaire des bas-fonds sur le territoire national (JICA, 2017-2019)** en vue d'actualiser le potentiel national de zones à aménager et celles à réaménager.

56. **Projet sésame (2014-2019, JICA)** visant à renforcer la production de sésame, de réaliser une sélection de semences et étudier les propriétés organoleptiques, inventorier les espèces et leurs propriétés et les enregistrer dans le registre des semences nationales, étude sur les propriétés spécifiques du sésame noir (sésame de bouche) en termes de goût et de nutriments, production et semences de qualité, lutte biologique contre les attaques et les ravageurs du sésame, introduction de 20 espèces du Japon et du Nigeria pour des tests.

57. **Projet riz (JICA)** pour le renforcement des capacités des techniciens agricoles au Japon pour la riziculture irriguée, la diffusion du NERICA, la note conceptuelle pour la production de semences de qualité avec la collaboration de la GIZ, la note conceptuelle sur la mécanisation agricole pour riz.

58. **Projet Smallholder Horticulture Empowerment (JICA)** pour développer des approches par la demande (produire pour vendre et non produire et vendre), études de marché pour les producteurs, mise en place de cadre de concertation.

59. **Projet Riz Pluvial (Taiwan):** aménagements de bas-fonds, organisation et formation des producteurs, mise en place d'un fonds de roulement, appui à l'équipement des GPR.

60. **RONGEAD** a soutenu les filières sésame, maraîchères niébé et riz de bas-fonds. Il a financé plusieurs projets pour produire du sésame bio certifié Ecocert avec le Réseau des producteurs de beurre de karité (Hauts-Bassins et Cascades) en développant la production de sésame à côté des aires protégées et sous les parcs à karité. Les actions ont permis de développer la petite mécanisation et les techniques agroécologiques. Le deuxième projet a été exécuté avec AVSF pour soutenir la vente du sésame dans la gamme commerce équitable en appuyant les OP pour faire des ventes groupées avec des cahiers de charge. Ils ont également renforcé les capacités des responsables de l'interprofession. Le troisième projet sur cinq ans et d'un montant de 24 millions USD

avec l'ONG américaine LWR et Afrique Verte vient de démarrer ses activités dans l'est, la Bouche du Mouhoun et les Hauts-Bassins; et vise à produire du sésame de qualité en suivant les normes et exigences pratiqués en Ethiopie et au Soudan. Le projet va structurer les producteurs en unions et renforcer les capacités de tous les maillons pour défendre une approche qualité avec les producteurs, les exportateurs et les commerçants. Le projet doit également diffuser de l'information sur les marchés. RONGEAD soutient également les GIA producteurs de pesticides biologiques (Bio-Protect) en utilisant l'huile de neem. RONGEAD a également contribué à mettre en place le label bio du Faso+ système d'information sur les prix (N'Kalo).

Appendice 2: Pauvreté, ciblage et aspects de genre

A. Pauvreté et genre

1. La population du Burkina Faso est estimée à 18,11 millions en 2015⁵¹ avec 51,7 pourcent de femmes et 48,3 pourcent d'hommes. Cette population est essentiellement jeune et rurale car près de 56 pourcent a moins de vingt ans et environ 77,3 pourcent vit en milieu rural contre 22,7 pourcent en milieu urbain⁵². Avec un Indice de développement humain (IDH) estimé à 0,402 en 2014, le Burkina Faso occupe le 183^{ème} rang mondial sur les 188 pays classés, et se situe parmi les pays à développement humain faible⁵³. Au niveau de l'inégalité du genre, le Burkina Faso occupe le 133^{ème} rang mondial avec un Indice d'inégalité de genre⁵⁴ (IIG) de 0,607⁵⁵.

2. Selon le profil de pauvreté et d'inégalités en 2014 au Burkina Faso⁵⁶, l'incidence de la pauvreté qui est la proportion des pauvres dans la population au niveau national est évaluée à 40,1 pourcent avec une profondeur de la pauvreté de 9,7 pourcent et une sévérité de la pauvreté de 3,3 pourcent; des données qui traduisent un recul notable de la pauvreté sur la période 2009-2014, si en 2009 l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté étaient respectivement de 46,7 pourcent, 15,1 pourcent et 6,7 pourcent. Malgré cette régression généralisée de la pauvreté, les indicateurs de pauvreté manifestent des disparités énormes entre d'une part le milieu urbain où la pauvreté est nettement moins massive, et le milieu rural qui concentre plus de neuf pauvres sur dix (92 pourcent des pauvres vivent en milieu rural); et d'autre part entre les treize régions. En effet, une pauvreté à dominance rurale a été notée avec une incidence de pauvreté en milieu rural de 47,5 pourcent contre 13,7 pourcent en milieu urbain. La pauvreté rurale contribue à 92 pourcent à l'incidence de la pauvreté nationale. Parmi les trois régions d'intervention du PAPFA, la Boucle du Mouhoun fait partie des régions abritant le plus de pauvres avec une incidence de pauvreté de 59,7 pourcent; les Hauts-Bassins et les Cascades font partie des régions moyennement pauvres avec des incidences de pauvreté respectives de 34 pourcent et de 22 pourcent.

3. **Pauvreté et ménages.** Au Burkina Faso, le niveau de pauvreté varie selon la taille du ménage et les caractéristiques du chef de ménage notamment le sexe, l'âge et statut matrimonial⁵⁷. Ainsi, les ménages dirigés par des femmes, ceux dont les chefs ont plus de 45 ans et ceux dirigés par des polygames sont généralement plus pauvres que les autres. L'incidence de la pauvreté est de 30,4 pourcent pour les ménages dirigés par des femmes contre 41,0 pourcent pour ceux dirigés par des hommes. Pour les ménages dont (i) le chef a moins de 45 ans, l'incidence de la pauvreté est inférieure à la moyenne nationale; (ii) le chef a entre 45 et 54 ans, elle est égale au taux national de pauvreté; (iii) le chef a plus de 54 ans, l'incidence de la pauvreté est supérieure à la moyenne nationale.

4. Les ménages de grande taille sont les plus touchés par la pauvreté. La probabilité d'être pauvre croît avec le nombre de personnes dans le ménage. Dès que le nombre de personnes dans le ménage dépasse sept, la probabilité qu'un individu de ce ménage soit pauvre est supérieure à la moyenne nationale: 41 pourcent d'incidence de la pauvreté pour les ménages de 8 ou 9 personnes, et 60 pourcent pour ceux de 12 personnes et plus. Pour les ménages de 6 ou 7 personnes, l'incidence de la pauvreté est de 29,6 pourcent, contre 9,2 pourcent seulement pour ceux de 1 à 3 personnes.

⁵¹ <http://www.banquemonde.org/fr/country/burkinafaso>

⁵² Sur la base des données recueillies en 2006, Annuaire statistique 2015, Institut national de la statistique et de la démographie

⁵³ Rapport mondial sur le développement humain, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 2015

⁵⁴ L'indice d'inégalité de genre traduit le désavantage des femmes dans les trois dimensions du développement humain: la santé reproductive, l'autonomisation et le marché du travail résultant d'inégalités entre les femmes et les hommes. L'indice varie entre «0» qui signifie que les femmes sont traitées de la même façon que les hommes, et «1» qui indique que la condition des femmes est la plus mauvaise possible dans toutes les dimensions mesurées

⁵⁵ <http://hdr.undp.org/en/content/gender-inequality-index>

⁵⁶ Profil de pauvreté et d'inégalités, Rapport Enquête multisectorielle continue (EMC) 2014, Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), novembre 2015

⁵⁷ Profil de pauvreté et d'inégalités, Rapport Enquête multisectorielle continue (EMC) 2014, Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), novembre 2015

5. Le niveau de pauvreté est aussi corrélé au statut matrimonial du chef de ménages: les ménages polygames connaissent des taux de pauvreté supérieurs à la moyenne nationale et aux ménages des autres statuts. L'incidence de la pauvreté est de 52 pourcent dans les ménages polygames alors qu'elle n'est que de 33 pourcent dans les ménages monogames et ceux dirigés par des veufs ou des veuves.

6. **Genre, éducation et pauvreté.** Le capital humain au Burkina Faso est peu développé malgré les efforts entrepris par le Gouvernement. En effet, le niveau éducatif actuel de la population est encore relativement bas. Selon l'annuaire statistique 2015, la population alphabétisée de 15 ans et plus est évaluée à 34,5 pourcent en 2014. Ce taux recouvre de fortes inégalités car il est de 44,3 pourcent chez les hommes et de seulement 26,1 pourcent chez les femmes. Il faut noter que le taux d'alphabétisation diminue selon la classe d'âge notamment avec 49,9 pourcent pour les 15-24 ans, 34,3 pourcent pour les 25-34 ans, 23,46 pourcent en moyenne pour les 35-64 ans, et 8,3 pourcent pour les 65 ans et plus. En ce qui concerne le niveau primaire, le taux brut de scolarisation en 2015/2016 a été évalué à 86,1 pourcent sans différence notable entre les garçons et les filles contrairement à ce qui était constaté sur les années précédentes. Pour le niveau post-primaire, le taux brut de scolarisation était de 44,9 pourcent en 2014/2015 dont 44,4 pourcent pour les filles et 45,3 pourcent pour les garçons. Pour le niveau secondaire, ledit taux est de 13,2 pourcent, et respectivement de 10,1 pourcent pour les filles et de 16,3 pourcent pour les garçons.

7. La fréquentation scolaire des enfants est positivement corrélée au niveau de vie des ménages dans lesquels ils vivent. Les enfants vivant dans les ménages les plus aisés ont plus de chance d'aller à l'école que ceux des ménages les moins aisés. Le taux de fréquentation scolaire des personnes de 6 à 23 ans est de 60 pourcent dans les 20 pourcent des ménages les moins pauvres. Ce taux est seulement de 39 pourcent dans les 20 pourcent des ménages les plus pauvres⁵⁸. Il faut également noter que le niveau de pauvreté des individus est corrélé au niveau d'instruction du chef de ménage. Les ménages dont les chefs sont instruits ont plus de chance d'être moins pauvres que ceux des ménages dont les chefs ne sont pas instruits. De plus, plus le niveau d'instruction du chef de ménage est élevé, moins les individus du ménage sont pauvres. L'incidence de la pauvreté dans les ménages dont les chefs sont alphabétisés est de 26 pourcent et celle dans les ménages dont les chefs sont analphabètes est de 46 pourcent. Lorsque le chef de ménage a au moins le niveau primaire, l'incidence de la pauvreté est inférieure à la moyenne nationale. Les chiffres sont de 26 pourcent pour les ménages dont les chefs ont le niveau primaire, 11 pourcent pour ceux dont les ménages ont le niveau post primaire et environ 3 pourcent pour les ménages dont les chefs ont le niveau secondaire et supérieur. Dans le groupe d'individus vivant dans les ménages dont les chefs n'ont aucun niveau d'instruction, l'incidence de la pauvreté est de 45 pourcent.

8. **Genre, emploi et pauvreté.** La population active burkinabé représente 49,72 pourcent de la population totale en 2006. A défaut d'une Enquête Nationale sur l'Emploi et la Formation Professionnelle (ENEF) plus récente, les statistiques disponibles indiquent qu'entre 1995 et 2004, le volume d'emplois dans le secteur moderne structuré est passé de 93 600 à 217 400 emplois environ, soit une progression de 8,6 pourcent en moyenne par an⁵⁹. Ainsi, le secteur moderne structuré occupe à peine 4 pourcent de la population active totale. En 2004, on recense 67 400 fonctionnaires et agents de l'Etat, et 150 000 emplois générés dans le secteur privé. Les difficultés pour appréhender le marché de l'emploi de manière exhaustive, ne permettent pas d'établir une confrontation adéquate (balance) entre les demandes et les offres d'emplois: les demandes auraient été estimées à 8100 contre des offres évaluées à 2 450, soit une couverture de 30 pourcent à peine. En 2014, si le taux de chômage sur l'ensemble du pays est évalué à 14,1 pourcent sans différence notable entre milieux rural et urbain⁶⁰; le sous-emploi en zone rurale et le repli de nombreux actifs dans le secteur informel demeurent importants. L'analyse de la situation de l'emploi en 2010 révèle que 69,7 pourcent de 15

⁵⁸ Profil de pauvreté et d'inégalités, Rapport Enquête multisectorielle continue (EMC) 2014, Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), novembre 2015

⁵⁹ Politique nationale de l'emploi (PNE). Ministère de la jeunesse et de l'emploi, mars 2008

⁶⁰ Annuaire statistique 2015, Institut national de la statistique et de la démographie

ans et plus sont employés, 15,6 pourcent sont sous-employés, 14,7 pourcent ne travaille pas dont 1,8 pourcent de chômeur et 12,9 pourcent d'inactifs⁶¹.

9. Trois bassins d'emploi configurent le paysage du marché de l'emploi au Burkina Faso⁶². Le bassin d'emploi rural qui regroupe 85 pourcent de la population active totale occupée principalement dans l'économie agricole de subsistance, et où l'essentiel des emplois se ramène majoritairement au cadre familial avec un travail est morcelé et largement non rémunéré. Le travail agricole est très inégalement réparti selon les régions, les caractéristiques agro-climatiques et les périodes de l'année. De ce dernier point de vue, environ 70 pourcent du temps de travail agricole est concentré sur quatre mois de l'année et les autres mois ne mobilisent que 3 pourcent de la main-d'œuvre. Le bassin d'emploi moderne présente un marché officiel réglementé avec des régulations et des obligations qui résultent du Code du travail et des conventions entre partenaires sociaux. Il correspond à l'économie urbaine structurée et à l'emploi dans la fonction publique; et n'atteindrait pas les 200 000 employés avec plus de 80 pourcent de cet effectif dans les deux grandes villes que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Le bassin d'emploi informel, dominé par l'auto-emploi, se caractérise par la faiblesse de son organisation et de son fonctionnement traditionnel. Avec 70 % des actifs non agricoles, le bassin d'emploi informel est le principal employeur en milieu urbain et contribue pour 25 % à l'emploi en milieu rural. L'emploi féminin constitué principalement de petites activités et de l'artisanat, y représente plus de la moitié des effectifs. En ce qui concerne les branches d'activités⁶³, l'agriculture, la chasse et la sylviculture reste le secteur d'activité le plus pourvoyeur d'emplois avec 80,2 pourcent, il est suivi par le commerce, les réparations et les activités domestiques avec 7,5 pourcent, puis les activités de fabrication avec 3,5 pourcent.

10. En matière de pauvreté, celle-ci est accentuée au sein des ménages dont les chefs sont des travailleurs à leur propre compte ou des aides familiales. L'incidence de la pauvreté dans les deux groupes d'individus est respectivement de 43,5 pourcent et 42 pourcent. Neuf pauvres sur dix (91 pourcent) font partie de ces deux groupes d'individus. Considérant la branche d'activité du chef de ménage, la pauvreté touche plus les ménages dont les chefs sont agriculteurs vivriers (50,1 pourcent), suivi de ceux dont les chefs sont des pêcheurs et pisciculteurs (48,3 pourcent). Par rapport au statut d'activité dans l'emploi du chef de ménage, c'est au sein des ménages où le chef est inactif que le taux de pauvreté est plus élevé avec 41,3 pourcent, suivi des actifs occupés (40,1 pourcent). En revanche, c'est au niveau des chefs de ménage au chômage que l'on trouve le plus faible taux de pauvreté (19,2 pourcent). Pour ce qui est du type d'emploi du chef de ménage, c'est au sein des ménages dont les chefs exercent des emplois saisonniers que le taux de pauvreté est plus élevé avec 50,9 pourcent.

11. **Sécurité alimentaire, nutrition, pauvreté et genre.** Malgré les efforts consentis par le Gouvernement et ses partenaires au développement, la situation alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso demeure préoccupante. Selon les résultats de l'Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition réalisée en juillet 2014, 19 pourcent des ménages sont en insécurité alimentaire dont 1 pourcent en situation sévère; 43 pourcent des ménages sont en situation de sécurité alimentaire limitée⁶⁴; et 38 pourcent en situation de sécurité alimentaire. Le facteur contributif le plus important à l'insécurité alimentaire est la vulnérabilité économique des ménages dont 30 pour cent consacrent plus de 65 pour cent de leur budget mensuel à l'alimentation. Les ménages en insécurité alimentaire modérée ou sévère sont souvent parmi les groupes les plus défavorisés (les plus pauvres et pauvres). Environ 43 pourcent des ménages en insécurité alimentaire appartiennent aux quintiles des plus pauvres (24 pourcent) et pauvres (19 pourcent) de la population enquêtée. Plus de la moitié (56 pourcent) des ménages en sécurité alimentaire appartiennent aux groupes des plus riches. Si on considère les moyens de subsistance, les ménages dont l'agriculture vivrière est la principale source de revenu sont généralement plus en proie à l'insécurité alimentaire

⁶¹ Enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages, Institut national de la statistique et de la démographie, 2010

⁶² Politique nationale de l'emploi (PNE). Ministère de la jeunesse et de l'emploi, mars 2008

⁶³ Enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages, Institut national de la statistique et de la démographie, 2010

⁶⁴ Ménages ayant une consommation alimentaire adéquate sans recourir à des stratégies d'adaptation irréversibles, mais ne pouvant faire face convenablement aux dépenses essentielles comme la santé, l'éducation et le logement

modérée ou sévère (26 pourcent), suivis par les commerçants informels (21 pourcent) et ceux qui dépendent de l'élevage (19 pourcent) ainsi que les artisans/travailleurs journaliers et les personnes dépendant de l'aide, des dons et transferts d'argent (18 pourcent). Les salariés et les retraités sont moins affectés avec seulement 4 pourcent de ces ménages en insécurité alimentaire. La sécurité alimentaire des ménages est aussi liée à la superficie de terres cultivées par le ménage. Plus de 40 pour cent des ménages en insécurité alimentaire modérée ou sévère cultivent moins d'un hectare. Un tiers des ménages avec une parcelle cultivable de moins de 2 hectares sont en insécurité alimentaire modérée ou sévère. En revanche, la moitié des ménages agricoles avec les grandes parcelles de culture sont en sécurité alimentaire.

12. L'analyse de la consommation alimentaire burkinabè révèle un équilibre non satisfaisant des apports alimentaires, l'apport énergétique étant majoritairement assuré par les glucides, notamment les céréales. En effet, 50,5 pourcent des ménages ont un régime peu diversifié (score<4); et cette situation est beaucoup plus marquée en milieu rural qu'en milieu urbain. A l'échelle des enfants, l'enquête nutritionnelle nationale 2016 montre que la majorité des enfants de 6-23 mois au Burkina Faso ont une faible diversification alimentaire avec seulement 24,2 pourcent qui consomment au moins 4 groupes d'aliments par jour. Au plan nutritionnel, même si les prévalences de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans se soient améliorées dans l'ensemble au cours des dernières années, la situation demeure également préoccupante avec des niveaux de prévalence qui se situent au-dessus des normes de l'OMS. De 2010 à 2016, les résultats des enquêtes SMART montrent que la prévalence de la malnutrition aiguë est passée de 15,5 pourcent à 7,6 pourcent, le retard de croissance de 34,6 pourcent à 27,3 pourcent et l'insuffisance pondérale de 25,7 pourcent à 19,2 pourcent; mais ces prévalences nationales manifestent de grandes disparités entre les régions⁶⁵. Il faut noter que les taux d'insuffisance pondérale et de retard de croissance sont plus élevés chez les garçons que les filles, et ce quel que soit l'âge. Il est aussi constaté que la malnutrition paraît être un phénomène plus accentué en milieu rural. En effet, le retard de croissance en milieu rural est de 1,75 fois plus élevée qu'en milieu urbain (37,3 pourcent contre 21,3 pourcent); le milieu urbain présente également des meilleurs taux pour les autres prévalences nutritionnelles⁶⁶.

13. **Genre et inégalité d'accès aux facteurs de production**⁶⁷. A peu de différence près les relations homme/femme dans les sous-secteurs de la production tels que l'agriculture, l'élevage, la pêche, les ressources naturelles, les mines et l'artisanat, sont marquées par des fortes inégalités et disparités de genre présentant les mêmes caractéristiques générales.

14. La répartition traditionnelle des rôles dévolus aux hommes et aux femmes constitue l'une des causes majeures de l'inégalité d'accès des hommes et des femmes aux ressources, à leur contrôle, et au comportement différencié des individus des deux sexes dans l'activité de production. Les systèmes de production sont dominés et dictés, dans la plupart des sociétés burkinabè, par un système patriarcal prédominant, où les femmes et les enfants sont simplement considérés comme des actifs productifs, ou simplement une main d'œuvre non payée ne participant pas aux prises de décision. De façon générale, les femmes qui assurent plus de 75 pourcent de la production de subsistance, ont paradoxalement un faible accès aux moyens de production, au capital humain et aux services financiers et de vulgarisation.

15. En particulier, l'insécurité foncière, ainsi que le faible accès aux équipements, aux intrants agricoles, aux technologies, et aux crédits constatés chez la femme et, à un moindre degré chez l'homme, constituent une contrainte majeure à la productivité, notamment celle des femmes. C'est ainsi, par exemple, que 96 pourcent des ménages dirigés par une femme et pratiquant les cultures maraichères, utilisent des équipements traditionnels, houes, dabas..., alors que 21,5 pourcent des ménages dirigés par un homme pratiquant la même spéculation, utilisent des charrues.

⁶⁵ Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNSAN), décembre 2016

⁶⁶ Analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition (AGVSAN), Burkina Faso, Fews Net, Programme alimentaire mondial (PAM), juillet 2014

⁶⁷ Document de la Politique nationale genre (PNG) du Burkina Faso, octobre 2009

16. La question d'accès aux crédits, avec les conditionnalités que cela exige, est surtout en défaveur des femmes et des jeunes (garçons comme filles) par le fait que ces derniers ont toujours du mal à trouver des hypothèques pour garantir lesdits crédits. La redistribution des revenus ou des produits issus du secteur de la production se fait le plus souvent en défaveur des femmes et des jeunes (garçons et filles) les rendant plus vulnérables à l'incidence de la pauvreté et, du même coup, constitue le principal frein à leur autonomisation.

17. **Situation des jeunes au Burkina Faso.** Le Gouvernement du Burkina Faso s'est aligné à la définition du jeune telle que retenue par l'Union Africaine (UA) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Le jeune est ainsi défini comme étant toute personne de l'un ou de l'autre sexe dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans.

18. Selon l'annuaire statistique 2015 de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), près de 79 pourcent de la population burkinabé a moins de 35 ans et la tranche d'âge de 15-35 ans représente 32 pourcent. Dans la proportion des jeunes, la population féminine est plus élevée (54 pourcent) que la population masculine (46 pourcent). Selon le scénario tendanciel des projections démographiques réalisé par l'INSD, le nombre de jeunes de 15-35 ans estimé à 5 904 332 en 2015 passerait à 8 627 666 en 2023. Cette évolution constitue un atout pour le développement mais aussi représente de nombreux défis à relever en termes de fourniture de services de santé, d'éducation, de formation professionnelle et d'emploi.

19. La vie sexuelle et la vie féconde sont précoces au Burkina Faso. Selon l'EDS-MICS 2010, parmi les femmes de 25-49 ans, 10 pourcent avaient déjà eu leurs premiers rapports sexuels avant d'atteindre 15 ans exacts. À 18 ans exacts, cette proportion est de 56 pourcent. Les jeunes participent dans des proportions importantes à l'accroissement de la population par leur entrée en vie féconde très tôt. Les données de l'Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDS-MICS 2010) montrent que le taux de fécondité des adolescentes est de 130 pour mille. Celles-ci contribuent à 11 pourcent à la fécondité générale des femmes. Cette précocité de la vie sexuelle entraîne des grossesses non désirées et par ricochet des avortements provoqués très souvent hors des structures sanitaires. 65 pourcent des femmes qui avaient eu recours à l'avortement en 2006 et 2007 avaient entre 15 et 24 ans. Selon le rapport de l'ONUSIDA 2013, la prévalence globale du VIH chez les jeunes de 15 à 24 ans était de l'ordre de 0,47 (0,5 pourcent chez les filles et 0,4 pourcent chez les garçons).

20. En matière d'éducation, sur la base des données de l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM) 2009/2010, environ 58 pourcent des jeunes de 16 à 24 ans et 71 pourcent de ceux de 25 à 35 ans ne sont ni instruits ni alphabétisés. Seulement 12,1 pourcent des jeunes de 25 à 35 ans et 20,4 pourcent des jeunes de 16 à 24 ans ont un niveau secondaire au moins. Un peu moins de 2 pourcent des jeunes de 25 à 35 ans ont un niveau supérieur. La même enquête indique que parmi les jeunes femmes de 16 à 35 ans, environ 72 pourcent ne sont ni instruites ni alphabétisées, contre 54 pourcent des jeunes hommes. En dehors de l'alphabétisation, les jeunes femmes accusent des retards non négligeables sur les jeunes hommes suivant les niveaux d'instruction. Environ 1 pourcent de jeunes femmes ont un niveau supérieur contre 2 pourcent de jeunes hommes, 11,4 pourcent de jeunes femmes ont un niveau secondaire, contre 19,8 pourcent chez les hommes.

21. Les jeunes burkinabés sont confrontés à des problèmes et défis multiples et variés, le chômage et le sous-emploi en constituent l'un des plus aigus. Selon le BIT, le chômage est essentiellement un phénomène urbain au Burkina Faso et touche principalement les jeunes et les femmes. Selon les données de l'EICVM 2009/2010, le taux de chômage est de 8,5 pourcent en milieu urbain, contre 2,2 pourcent au niveau national. Environ 82% des chômeurs sont des jeunes, et 54% des chômeurs sont des femmes. En milieu urbain, le chômage et le sous-emploi sont des phénomènes qui se traduisent par la faible culture entrepreneuriale, les difficultés d'accès au marché du travail, le faible niveau d'employabilité et le manque de financement pour les initiatives privées de création d'auto-emploi. Par contre en milieu rural, la faible pluviométrie du pays (4 mois de pluie en moyenne par an) entravant les activités agricoles, constitue l'une des causes de la situation de sous-emploi chez les jeunes. A cela s'ajoute également la faible culture de l'entrepreneuriat au sein de la jeunesse rurale. Le faible

taux de financement des projets des jeunes promoteurs et le manque d'accompagnement des jeunes dans leurs initiatives sont indexés par les représentants de jeunes comme des causes du chômage et de la précarité de l'emploi des jeunes⁶⁸.

22. Mis à part le chômage et le sous-emploi, les jeunes burkinabés sont également confrontés à une faible autonomisation et aux inégalités garçon/fille; au faible accès à une éducation et une formation de qualité; au faible accès aux services de santé et de protection sociale; à la faible participation des jeunes (filles et garçons) au développement et aux instances de prise de décision; à la perte des repères et le relâchement des valeurs civiques, morales, culturelles et sociales; au faible accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC); et à la faiblesse du dispositif d'appui, de planification, de partenariat et de coordination du secteur de la jeunesse⁶⁹.

23. Cadre réglementaire et institutionnel traitant des femmes et des jeunes au Burkina Faso.

Pour pallier aux inégalités et disparités de genre observées dans tous les domaines de la vie économique et sociale au Burkina Faso, le Gouvernement burkinabé a élaboré son document de Politique nationale genre (PNG) en Octobre 2009 qui constitue le document cadre de référence en la matière. Ledit document trouve ses fondements dans (i) la Constitution du 2 juin 1991 stipulant dans son premier article que *«tous les Burkinabés naissent libres et égaux en droits. Tous ont une égale vocation à jouir de tous les droits et de toutes les libertés garantis par la présente Constitution. Les discriminations de toutes sortes, notamment celles fondées sur la race, l'ethnie, la région, la couleur, le sexe, la langue, la religion, la caste, les opinions politiques, la fortune et la naissance, sont prohibées»*; (ii) le Code des personnes et de la famille de 1988 visant l'amélioration du statut juridique et la protection sociale de la femme et de l'enfant; (iii) les textes portant réorganisation agraire et foncière conférant aux hommes et aux femmes les mêmes droits d'accès et de jouissance à la terre; (iv) le Code du travail et le Code pénal intégrant des mesures de promotion de l'égalité des sexes et de justice sociale; (v) le Code Général des Collectivités Territoriales conférant à l'homme et à la femme les mêmes droits de participation à l'action citoyenne et à la gestion des affaires locales; et (vi) les différents instruments juridiques internationaux ou régionaux ratifiés par le pays.

24. Avec ses 6 objectifs spécifiques et ses 7 axes stratégiques, le PNG a pour objectif général de promouvoir un développement participatif et équitable des hommes et des femmes, en leur assurant un accès et un contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décision, dans le respect de leurs droits fondamentaux.

25. Concernant la mise en œuvre, le pays a cherché à se doter d'un cadre institutionnel qui prend en compte autant que possible la diversité des acteurs afin de pouvoir véritablement assurer les synergies en vue d'une mise en œuvre efficace. Le dispositif de mise en œuvre comprend ainsi des organes de décision et d'orientation matérialisés par des conseils national, régional et communal pour la promotion du genre (CONAP Genre, COREP Genre, COCOP Genre); et des organes permanents de coordination comprenant le secrétariat permanent du CONAP Genre, les cellules institutionnelles/ministérielles pour la promotion du genre et la cellule régionale pour la promotion du genre. Si auparavant, le Ministère de la promotion de femme était le Ministère en charge des questions de genre; le Ministère a été récemment étendu à d'autres thématiques et est devenu le Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille. En conséquence, un projet de revue de la PNG est en gestation.

26. En ce qui concerne les jeunes, les questions liées à la jeunesse sont traitées par le Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle (MJFIP). Le document cadre de référence en la matière est la Politique nationale de la jeunesse du Burkina Faso (PNJ-BF) 2015-2024 que le Gouvernement a élaboré en Mai 2014. La PNJ-BF trouve ses fondements dans les référentiels internationaux (la résolution A/50/728 de l'ONU en 1995 adoptant le programme d'actions mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), la Charte africaine de la jeunesse (CAJ) adoptée le 2 juillet 2006 à Banjul, le plan d'actions de la décennie 2009-2018 de la Décennie africaine de la

⁶⁸ Initiative conjointe pour l'emploi des jeunes en Afrique (ICEJA), 2013

⁶⁹ Politique nationale de la jeunesse du Burkina Faso (PNJ-BF) 2015-2024, mai 2014

jeunesse), et dans les référentiels et instruments nationaux (Etude nationale prospective ENP «Burkina 2025», Stratégie de croissance accélérée et de développement durable SCADD, la politique nationale de la population). La PNJ-BF vise «une jeunesse responsable, autonome, jouissant de tous ses droits fondamentaux et pleinement engagée pour relever les défis de développement du pays d'ici 2024»; et repose sur deux orientations stratégiques: (a) la promotion du bien-être et du développement des jeunes, et (b) le renforcement de la participation des jeunes au développement.

27. Afin d'atteindre les 5 objectifs stratégiques de la PNJ, le secteur de la jeunesse burkinabé entend mettre en œuvre pour les 10 prochaines années le Plan National de Promotion de la Jeunesse qui comprend 5 programmes: (i) la promotion de l'entrepreneuriat et de l'autonomisation des jeunes, (ii) le renforcement de l'accès des jeunes à une éducation et à une formation de qualité, (iii) le renforcement de la protection des jeunes et leur accès aux services de santé, (iv) le renforcement des canaux d'écoute et de dialogue des jeunes, de leur participation au développement et aux sphères de décisions, (v) le renforcement du dispositif de soutien au secteur de la jeunesse.

28. La mise en œuvre de la PNJ est coordonnée par une instance de décisions représentée par le conseil des Ministres, un organe de coordination et de pilotage représentée par le Ministère en charge de la jeunesse, un cadre de concertation qui a été créé par décret en 2011 et qui est appelée Cadre sectoriel de dialogue jeunesse, formation professionnelle et emploi, un groupe thématique promotion de la jeunesse (GTPJ), treize groupes thématiques régionaux promotion de la jeunesse (GTRPJ), et des comités de pilotage et des organes de direction des programmes.

29. Il faut noter que l'ancien ministère en charge des questions liées à la jeunesse traitait également des questions relatives à l'emploi, de sa dénomination Ministère de la jeunesse et de l'emploi. C'est dans ce contexte que la Politique nationale de l'emploi (PNE) a été élaborée en Mars 2008; politique qui est toujours citée comme référence pour cadrer les activités relatives aux jeunes et à l'emploi actuellement. Dans son objectif stratégique numéro 2 de renforcement de la création d'emploi et son objectif immédiat numéro 4 de renforcement de l'action ciblée de promotion de l'emploi, le PNE considère les jeunes et les femmes comme deux groupes sociaux spécifiques qu'il faut prioriser. Le dispositif institutionnel mis en place par l'Etat pour renforcer la création d'emploi englobe plusieurs institutions dont certaines mentionnées spécifiquement pour les femmes et les jeunes notamment l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE), le Fonds d'appui à la promotion de l'emploi (FAPE), le Fonds d'appui au secteur informel (FASI), le Fonds d'appui aux initiatives des jeunes (FAIJ), le Fonds d'appui à la formation professionnelle et à l'apprentissage (FAFPA), le Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF), le Fonds d'appui aux activités génératrices de revenus des agricultrices (FAAGRA), etc.

B. Zone d'intervention du PAPFA

30. Suite au choix des filières qui a été initié par le Gouvernement burkinabé sur la base de leur importance dans l'économie nationale et les économies rurales ciblées; la zone d'intervention du PAPFA a été sélectionnée selon deux principes principaux: (i) la recherche de continuité et la consolidation des acquis des anciens projets financés par le FIDA dont le PROFIL et le PASPRU, (ii) la volonté de concentrer les interventions pour en accroître l'efficacité et l'impact, et pour un meilleur appui aux filières ciblées dans des zones porteuses, sans reprendre les régions déjà couvertes par le projet Neer-Tamba du FIDA actuellement en cours (Nord, Centre-Nord et Est). Le PAPFA se concentrera ainsi sur trois régions dont **la Boucle du Mouhoun, les Cascades et les Hauts Bassins**; où il capitalisera au niveau de cette zone les acquis du PROFIL, du PASPRU, du Neer-Tamba et du PAFASP qu'il mettra à l'échelle de manière raisonnée. La Boucle du Mouhoun fait partie des régions les plus vulnérables en matière de pauvreté, de sécurité alimentaire et de malnutrition; les Cascades et les Hauts Bassins figurent parmi les régions moyennement vulnérables⁷⁰. La Boucle du

⁷⁰ Analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition (AGVSAN), Burkina Faso, Fews Net, Programme alimentaire mondial (PAM), juillet 2014

Mouhoun et les Hauts Bassins sont également caractérisées par une forte concentration de la population⁷¹.

31. A l'intérieur des trois régions ciblées, la priorisation des sites d'intervention reposera sur: (i) l'approche micro-pôle économique⁷² cherchant à identifier les espaces territoriaux qui présentent des atouts pour des micro-activités économiques au sein des filières ciblées; (ii) la concentration des MER en aval des filières qui permettent de faciliter la commercialisation des produits et d'impulser l'appui aux producteurs en amont; (iii) le niveau de vulnérabilité et de pauvreté, la proportion élevée de personnes en insécurité alimentaire et la prévalence de la malnutrition chronique; et (iv) la recherche de synergie et de complémentarité avec les autres interventions de développement.

C. Groupes cibles du PAPFA

32. Le groupe cible du PAPFA sera fondamentalement constitué (i) des petits exploitants agricoles travaillant dans les filières et de leurs organisations (organisations paysannes de base OPB et organisations faitières); et (ii) des agro-entrepreneurs intervenant en amont et en aval des filières et leurs organisations, et notamment ceux qui sont impliqués dans la transformation et la commercialisation. Le Projet appuiera également les acteurs exerçant des activités et métiers connexes tout au long des filières dont les fournisseurs d'intrants, les fournisseurs et réparateurs de matériels et équipements agricoles, les transporteurs, etc. Dans l'objectif de promouvoir la structuration des filières, le Projet travaillera avec les unions, les fédérations et les interprofessions des filières ciblées.

33. Le PAPFA touchera 57 000 ménages dont 24500 ménages appuyés à la production (15 000 dans la filière riz, 5 000 dans la filière maraîchage, 3 000 dans la filière sésame, et 1 500 dans la filière niébé), 27 000 ménages appuyés à travers la création ou la consolidation de microentreprises rurales, et 5 500 ménages appuyés à travers les activités transversales et structurantes de soutien aux filières. En considérant la taille moyenne des ménages en milieu rural qui est de six personnes⁷³, le Projet ambitionne de toucher 342 000 personnes. Le Projet veillera à toucher un minimum de 50 pourcent de femmes et 30 pourcent de jeunes. Le tableau ci-dessous montre la répartition des bénéficiaires par composante, sous-composante et activité.

34. Le Projet ciblera en particulier des femmes et des jeunes pour offrir des opportunités économiques aux premières, et contribuer à l'insertion et à l'amélioration de l'employabilité des seconds. Ces deux groupes polarisent l'attention des pouvoirs publics qui cherchent à trouver des solutions viables pour leur insertion dans le tissu économique national; le projet contribuera à cette recherche de solution. Les jeunes issus d'exploitations familiales avec un accès limité à la terre, les jeunes diplômés sans emploi porteurs de projet, les associations et coopératives de femmes et de jeunes, ainsi que les jeunes menant déjà des petites activités individuelles génératrices de revenus et/ou organisés en association seront visés dans les métiers para-agricoles (réparateurs, équipementiers, petit transport par le moyen de tricycles pour l'évacuation des produits des zones de production, etc.).

⁷¹ Annuaire statistique 2015, Institut national de la statistique et de la démographie

⁷² Micro-pôles économiques: grappes de sites d'intervention à l'intérieur des régions

⁷³ Recensement général de population et de l'habitat - RGPH 2006, Ministère de l'économie et des finances, octobre 2009

Tableau 1: Répartition des bénéficiaires par composante, sous-composante et activité

COMPOSANTE ET ACTIVITES	NOMBRE DE BENEFICIAIRES	OBSERVATIONS
COMPOSANTE A: Amélioration de la productivité et de la production agricole		
Aménagements rizicoles de bas-fonds et SPAM riz de bas-fonds	12 000	3 000 ha à raison de 0.25 ha par bénéficiaire
SPAM riz de plateau	3 000	3 000 ha à raison de 1 ha par ménage
Aménagements maraîchers et SPAM maraîchers	8 000	800 ha à raison de 0.10 ha par bénéficiaire
SPAM sésame	3 000	1 500 ha à raison de 0.50 ha par bénéficiaire
SPAM niébé	1 500	750 ha à raison de 0.50 ha par bénéficiaire
Unités de stockage de riz		Même bénéficiaires que les bénéficiaires des aménagements et des SPAM (afin d'éviter le double comptage)
Unités de stockage d'oignons		
Pistes et mesures d'accompagnement (alphabétisation, éducation nutritionnelle et intégration du genre)		
Sous-total composante A	27 500	
Composante B: Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles		
Concertation, contractualisation et investissements structurants dans les filières	2 500	Bénéficiaires de l'ensemble des activités d'appui aux filières autres que ceux qui sont directement touchés dans le cadre des SPAM et les aménagements de la composante A et des MER dans la sous-composante B2 (10% des bénéficiaires du Projet)
Professionnalisation et financement des MER	22 200	Sur la base de business plan individuels ou collectifs
Renforcement de capacités des employés des MER	4 800	Une moyenne de 2 employés renforcés par MER
Sous-total composante B	29 500	
TOTAL	57 000	

Tableau 2: Caractérisation des bénéficiaires du PAPFA

Filières	Activités de production	Activités de valorisation des produits
Riz	Groupements de femmes et groupements mixtes dans lesquels les femmes et les jeunes vulnérables exploitants exploitent une surface inférieure à 0,25 Ha et sont non ou partiellement équipés	<ul style="list-style-type: none"> - Les femmes étuveuses dont notamment les jeunes femmes travaillant individuellement ou en groupements, n'ayant pas d'éducation, intervenant comme travailleuse temporaire ou offrant des prestations de services dans les grands sites (entretien des unités, de l'environnement autour, etc.) - Jeunes hommes salariés travaillant dans une rizerie pour les activités de décortilage, faisant décortilage à la main ou propriétaires de petites décortiqueuses - Les femmes et les jeunes (fils et fils d'agriculteurs déscolarisés) sans activité régulière, disposant d'une première expérience dans la filière riz, et désirant se lancer dans la valorisation des produits - Les jeunes diplômés désirant entreprendre dans la valorisation des produits de la filière - Les agro-entrepreneurs individuels travaillant en aval de la filière capables de contribuer à hauteur de 20% sur fonds propres ou à crédit au financement de son projet productif - Les groupes de producteurs capables de contribuer 15% sur fonds propres ou à crédit au financement de leur projet productif
Maraîchage	Groupements de femmes vulnérables et groupements mixtes engagés dans la production qui auront bénéficiés des périmètres maraîchers aménagés dont les caractéristiques sont: taille de périmètres par exploitant inférieure à 100 m ² , acquisition de terres par emprunt ou location, accès difficile aux intrants, très faibles respects des itinéraires techniques, moyens de production et d'exhaure traditionnelle, main d'œuvre familiale, accès difficile aux marchés	<ul style="list-style-type: none"> - Les femmes et les jeunes sans activité régulière, disposant d'une première expérience dans la filière maraîchage, et désirant se lancer dans la valorisation des produits - Les jeunes diplômés désirant entreprendre dans la valorisation des produits de la filière - Les agro-entrepreneurs individuels travaillant en aval de la filière capables de contribuer à hauteur de 20% sur fonds propres ou à crédit au financement de son projet productif - Les groupes de producteurs capables de contribuer à hauteur de 15% sur fonds propres ou à crédit au financement de leur projet productif
Sésame	Groupements de femmes et groupements mixtes de producteurs de sésame dans lesquels les femmes et les jeunes exploitent une surface inférieure à 0,5 Ha, ont un faible accès aux variétés améliorées, et sont non équipés	<ul style="list-style-type: none"> - Les femmes et les jeunes sans activité régulière, disposant d'une première expérience dans la filière sésame, et désirant se lancer dans la valorisation des produits de la filière - Les jeunes diplômés désirant entreprendre dans la valorisation des produits de la filière - Les agro-entrepreneurs individuels travaillant en aval de la filière capables de contribuer à hauteur de 20% sur fonds propres ou à crédit au financement de son projet productif - Les groupes de producteurs capables de contribuer 15% sur fonds propres ou à crédit au financement de leur projet productif
Niébé	Groupements de femmes et groupements mixtes de producteurs de niébé dans lesquels les femmes et les jeunes exploitent une surface inférieure à 0,5 Ha, ont un faible accès aux variétés améliorées, et sont non équipés	<ul style="list-style-type: none"> - Groupements et unions de transformatrices disposant d'unité artisanale et manuelle, n'ayant pas accès aux financements et aux marchés, et pas insérés dans les réseaux de transformateurs - Les femmes et les jeunes sans activité régulière, disposant d'une première expérience dans la filière niébé, et désirant se lancer dans la valorisation des produits de la filière - Les agro-entrepreneurs individuels travaillant en aval de la filière capables de contribuer à hauteur de 20% sur fonds propres ou à crédit au financement de son projet productif - Les groupes de producteurs capables de contribuer à hauteur de 15% sur fonds propres ou à crédit au financement de leur projet productif

D. Stratégie de ciblage des sites et des bénéficiaires

35. La stratégie de ciblage du PAPFA se conformera à la politique de ciblage du FIDA, et se basera sur la reconnaissance des différences en termes de besoins et contraintes pour les différentes catégories de groupes cibles. Dès son démarrage, le Projet élaborera une stratégie de ciblage inclusive qui permettra d'identifier les enjeux spécifiques par rapport aux zones géographiques et aux filières, et de mettre en place des mécanismes de réponse tout en s'assurant d'atteindre les petits producteurs pauvres et les groupes vulnérables.

36. La stratégie de ciblage du PAPFA reposera sur:

- (i) Un ciblage géographique: consistant à identifier des zones à forte concentration de populations pauvres et vulnérables autour des micro pôles économiques afin (i) de donner à ces groupes des opportunités de génération et d'amélioration de revenus dans les filières; (ii) d'assurer l'articulation de la production (où se concentre les plus pauvres) avec les investissements mis en aval des filières et les opportunités de commercialisation.
- (ii) Un ciblage direct qui consiste à définir et caractériser les différents groupes cibles⁷⁴ à toucher par le Projet au niveau des filières et des maillons, et à travers les différents types d'activités développées par le Projet (Cf. Tableau de caractérisation des bénéficiaires): fixation d'objectif de quotas à atteindre pour certains groupes privilégiés notamment les femmes et les jeunes; priorisation des organisations paysannes de base dont les membres sont à majorité femmes et jeunes; etc.
- (iii) Un auto-ciblage basé sur l'approche des moyens d'existence qui permet (i) aux groupes cibles de structurer une évaluation des opportunités et des contraintes qui s'offrent à eux au niveau des filières (difficulté d'accès à la terre, faible technicité, savoir-faire des femmes dans l'étuvage, etc.) et (ii) au Projet de développer des réponses en fonction des besoins prioritaires identifiés par les groupes cibles. A titre d'illustration, on peut notamment parler de l'adoption d'une approche différenciée par rapport aux caractéristiques et aux stratégies des cibles: approche par Organisation Paysanne dans l'appui aux micro-projets à la production, et approche individuelle et collective dans le post-récolte et les services; développement de modèles de pré-projets/business plan adaptés aux types d'activités, types de bénéficiaires et du contexte local.

37. La stratégie de ciblage du PAPFA sera assortie de mesures d'autonomisation qui permettront de s'assurer que les différentes cibles aient la même chance de bénéficier des activités du Projet. On peut citer entre autres: la circulation équitable des informations sur le Projet et de ses activités à travers différents canaux de communication afin de faciliter la participation des potentiels bénéficiaires; la réalisation des activités d'alphabétisation auprès des ruraux pauvres (prioritairement les femmes et les jeunes) de faible niveau vu que l'analphabétisme apparaît être un facteur de vulnérabilité et constitue une barrière à l'entrée pour la réalisation des activités; la réalisation d'actions d'apprentissage sur le sexe basée sur la méthodologie axée sur les ménages, qui vise la réduction des déséquilibres au niveau des ménages et des organisations (organisation paysanne de base, organisation paysanne faitière, interprofessions); le renforcement de la participation des femmes et des jeunes dans les groupements/interprofessions/cadres de concertation; etc.

38. Le PAPFA développera également des mesures de facilitation afin de promouvoir un environnement institutionnel et politique favorable à l'égalité des sexes. Il s'agira entre autres: (i) de la consolidation des informations disponibles pour s'assurer d'avoir une bonne connaissance des bénéficiaires potentiels au démarrage du Projet (sur la base de l'étude genre qui sera menée dans le cadre de l'élaboration de la stratégie genre et ciblage, sur la base des expériences des différents

⁷⁴ Il s'agit par exemple de cibler les petits producteurs plus vulnérables en amont des filières dans la production, et des groupes moins vulnérables en aval pour tirer le développement de la filière et impacter sur les producteurs en amont

projets et autres interventions en cours, à travers les différentes études sur les chaînes de valeur et les marchés, à travers le diagnostic des organisations de producteurs, etc.) pour mieux ajuster les interventions; (ii) du développement de partenariat avec des partenaires sensibles à l'égalité des sexes; (iii) de la prise en compte de la disparité entre les sexes et les spécificités des bénéficiaires dans la mise en œuvre des activités; (iv) de la participation du PAPFA aux dialogues politiques touchant la pauvreté, l'égalité des sexes, l'inclusion des femmes et des jeunes et les liant au développement des filières; (v) du renforcement de capacités de l'équipe du Projet et des partenaires de mise en œuvre sur les mêmes thématiques qu'il faudrait lier à la gestion du Projet.

39. Des mesures opérationnelles seront également développées pour disposer des modalités de gestion de Projet appropriées: une planification et une budgétisation sensible au genre, identification des personnes qui seront responsables du pilotage et du suivi des questions de genre et ciblage au sein du Projet, renforcement des capacités techniques et matérielles des partenaires pour arriver à toucher les groupes cibles du projet, choix des partenaires de mise en œuvre disposant de connaissances et d'une relation de proximité avec les bénéficiaires, renouvellement des contrats de partenariat en fonction du respect de la stratégie de ciblage.

40. Pour les filières riz et maraîchage, les bas-fonds et les ouvrages à réhabiliter/aménager constitueront le point d'entrée des interventions du PAPFA. En ce qui concerne leur identification, le Projet se basera sur les documents qui consignent les priorités des zones concernées (profils régionaux, monographies, etc.) et associera les collectivités territoriales concernées. Sur la base des priorités de la région/de la commune, le choix des sites sera affiné en tenant compte du potentiel de production couplé avec l'existence des opportunités de commercialisation, ainsi que de la concentration et la possibilité d'inclusion des cibles prioritaires du FIDA dont les plus vulnérables, les femmes et les jeunes au niveau de ces sites.

E. Stratégie genre

41. La stratégie genre qui sera développée au même titre que la stratégie de ciblage permettra de s'assurer que les activités du Projet soient développées selon une perspective de genre afin de lever les barrières et réduire les inégalités en défaveur des femmes.

42. Trois objectifs seront visés par la stratégie genre du PAPFA: (i) promouvoir l'autonomisation économique des femmes; (ii) améliorer le bien-être et réduire la charge de travail des femmes; et (iii) renforcer la participation des femmes et leur rôle dans la prise de décision.

43. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des activités qui sont développées pour soutenir chaque objectif.

Objectif	Activités
Promotion l'autonomisation économique des femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Ciblage directe des OPB à majorité femmes comme bénéficiaires des SPAM • Facilitation de l'accès des femmes aux ressources: <ul style="list-style-type: none"> ○ Dotation des parcelles aménagements ○ Appui à l'accès aux intrants et aux conseils à travers les SPAM ○ Possibilités d'accéder aux équipements ○ Adaptation des mécanismes de financement des micro-projets à leur capacité d'autofinancement ○ Accompagnement à l'inclusion financière • Appui à l'insertion des femmes dans des activités économiques plus rentables/plus rémunératrices et dans la diversification des revenus, et dans lesquels elles ont des avantages comparatifs: <ul style="list-style-type: none"> ○ Etuvage du riz ○ Transformation de sous-produits du riz (les farines, les galettes, les grumeaux, etc.) ○ Appui dans la filière sésame pour arriver jusqu'à la commercialisation ○ Dotation de magasins de stockage dans le riz et l'oignon pour mieux gérer la saisonnalité des prix • Introduction des pratiques agro-écologiques plus efficaces

Objectif	Activités
	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du contrôle des femmes sur les ressources: <ul style="list-style-type: none"> ○ Dotation des femmes vulnérables à travers les groupements et non à travers le ménage pour éviter leur instrumentalisation par leur mari pour accéder aux facteurs de production ○ Formation en gestion ○ Formation sur les systèmes d'apprentissage interactifs sur le genre au niveau des ménages pour promouvoir l'accès équitables aux ressources et la répartition équitable des bénéfices à tous les membres du ménage • Facilitation de l'accès aux marchés: <ul style="list-style-type: none"> ○ Appui à la contractualisation avec un opérateur de marchés
Renforcement de la participation des femmes et de leur rôle dans la prise de décision	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter leur accès à l'information à travers les groupements, unions et interprofessions • Renforcement de capacités: <ul style="list-style-type: none"> ○ alphabétisation fonctionnelle, ○ formation sur les systèmes d'apprentissage interactifs sur le genre et en leadership au niveau des ménages et des organisations (groupements/unions) ○ formation en gestion et en négociation ○ visites d'échanges
Amélioration du bien-être et réduction de la charge de travail des femmes	<ul style="list-style-type: none"> • Dotation de parcelles aménagées irriguées aux groupements de femmes pour la riziculture pluviale • Dotation de périmètres maraîchers avec des technologies d'irrigation économes en eau • Accès aux équipements à la production, équipement de transformation, énergie solaire • Activités d'amélioration de la situation nutritionnelle des femmes • Innovations technologiques par des pratiques agro-écologiques plus efficaces • Formation sur les systèmes d'apprentissage interactifs sur le genre au niveau des ménages pour promouvoir l'accès équitables aux ressources et la répartition équitable des bénéfices à tous les membres du ménage

44. Le Projet développera également des mesures opérationnelles d'accompagnement qui faciliteront la mise en œuvre de la stratégie. Ces mesures opérationnelles incluent entre autres (i) la fixation d'un quota d'objectif minimum de femmes que le Projet devra atteindre; (ii) l'allocation de ressources humaines et financières qui permettront de réaliser les activités d'intégration du genre (identification des personnes responsables des questions de genre et ciblage au niveau du Projet (responsable en genre et ciblage au niveau du Programme pays et responsables en suivi-évaluation et gestion des savoirs), budgétisation sensible au genre dans les plans de travail et de budget annuels, intégration de la dimension genre dans les critères de recrutement du personnel, clarification des aspects de genre dans les termes de référence du personnel du Projet); (iii) le renforcement de l'équipe du Projet et des partenaires sur l'approche d'intégration de l'égalité entre les sexes; (iv) le choix des partenaires de mise en œuvre sur la base de leur sensibilité et de leur expérience en matière d'intégration du genre; (v) la participation du PAPFA aux dialogues politiques sur les sujets liés à l'intégration du genre; etc. Le système de suivi-évaluation du PAPFA développera un dispositif qui inclura des indicateurs sensibles au genre et qui reposera sur des données ventilées par sexe; l'atteinte des résultats à différents niveaux sera également analysée selon une perspective de genre.

F. Stratégie «Jeunes»

45. Les jeunes femmes et les jeunes hommes de 15 à 35 ans qui vivent en milieu rural dans les zones d'intervention du Projet constituent des sous-groupes privilégiés du PAPFA. Il s'agit (i) des filles et des fils d'agriculteurs déscolarisés précocement à la recherche d'opportunités de travail qui désirent s'impliquer dans le métier de leurs parents au niveau des filières d'intervention; (ii) des jeunes diplômés et étudiants des écoles de formation technique ayant atteint un certain niveau de

scolarisation, et qui sont déjà entrepreneurs ou ont le potentiel intellectuel technique pour se lancer dans un projet d'affaire.

46. La stratégie «jeunes» du PAPFA qui sera développée au même titre que la stratégie de ciblage et de genre a pour orientation stratégique d'insérer les jeunes dans les métiers agricoles et ruraux au niveau des filières d'intervention, afin de les fixer dans leurs territoires pour qu'ils soient des forces vives qui contribuent au développement de l'agriculture. Deux types d'emploi sont ainsi visés pour leur insertion: (a) l'auto-emploi ou l'auto-entrepreneuriat qui consiste à travailler à son propre compte; (b) les emplois salariés qui seront identifiés au niveau des filières notamment à travers les MER créées et consolidées, ainsi qu'au niveau des autres opérateurs. La démarche d'insertion pour les deux types d'emploi serait différenciée: (a) une approche basée sur la demande pour bénéficier des SPAM à travers les OPB pour les activités à la production, ou une demande portée par un jeune ou un groupe de jeunes et matérialisée par un micro-projet/business plan adressé aux CREER pour les activités de transformation/valorisation et commercialisation en ce qui concerne l'auto-emploi/entrepreneuriat; (b) une approche reposant sur la formation professionnelle continue et l'insertion pour les emplois salariés. Lesdites formations professionnelles continues sont destinées uniquement aux jeunes, et peuvent concerner des emplois salariés nouveaux ou existants auprès des MER appuyés par le Projet. La formation des jeunes pour les nouveaux emplois salariés créés au niveau des MER permettra d'améliorer leur employabilité et de les insérer; la formation des jeunes pour des emplois existants au niveau des MER existants permettra d'accroître la productivité de l'emploi.

47. Les objectifs du Projet dans la stratégie «Jeunes» consistent (i) à favoriser l'autonomisation économique des jeunes, et (ii) à renforcer leur participation au niveau des différents sphères professionnelles et sociétales. Plusieurs activités sont prévues en ce qui concerne l'autonomisation économique: la facilitation de l'accès à l'information, l'alphabetisation fonctionnelle, les activités de renforcement des capacités techniques et transversales (formation sur les bonnes pratiques agricoles, la gestion, l'entrepreneuriat, l'éducation financière, etc.), l'amélioration de l'employabilité des jeunes et de la productivité de l'emploi par la formation professionnelle continue (ex: formation spécifique pour jeunes sur les métiers qui touchent à l'énergie solaire), l'orientation vers des activités économiques rentables au niveau des filières à travers les micro-projets (ex: fourniture de services dans la mise en location et la réparation de matériels agricoles pour les jeunes hommes; l'étuvage du riz et la transformation de sous-produits comme les farines, les galettes, les grumeaux, etc. pour les jeunes femmes, etc.), la facilitation de l'accès aux ressources (taux de subvention plus avantageux dans le financement de micro-projets à coûts partagés permettant d'accéder aux intrants, SPAM «équipements», etc.), l'accompagnement à l'élaboration et la finalisation du projet/Business plan, l'appui-accompagnement dans la mise en œuvre du projet, l'appui dans la négociation commerciale et la contractualisation, etc. En ce qui concerne la participation, les jeunes seront ciblés et renforcés à travers les groupements et organisations.

48. La stratégie «Jeunes» s'appuiera également sur des mesures opérationnelles comme la considération des questions liées à la jeunesse dans les différentes études préalables à faire au démarrage du projet, la sensibilisation de l'équipe du Projet et des partenaires sur l'inclusion des jeunes et l'importance de leur participation, le choix de partenaires de mise en œuvre ayant une sensibilité et une expérience notée dans l'appui des jeunes, le développement d'un système de suivi-évaluation s'appuyant sur des indicateurs et des données ventilées par sexe et par âge. Le PAPFA s'inspirera des expériences du Projet FIER au Mali notamment en matière de ciblage des jeunes et leur implication dans l'identification et le montage de leurs micro-projets.

PAPFA - CHECKLIST DES MESURES OPERATIONNELLES DE CIBLAGE

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
<p>1. Est-ce que le principal groupe cible - les personnes devant tirer le plus parti des interventions – correspond au groupe cible du FIDA tel que défini dans la politique concernant le ciblage (les ruraux plus pauvres et vivant dans l'insécurité alimentaire) ?</p>	<p>Oui, les groupes-cibles du PAPFA comprennent les ruraux pauvres et vulnérables touchés par l'insécurité alimentaire et la malnutrition chronique dont particulièrement les femmes et les jeunes; ils n'ont pas ou peu d'accès à l'éducation, accèdent difficilement aux facteurs de production (terre, intrants, financement, etc.).</p>
<p>2. Des sous-groupes cibles ont-ils été identifiés et décrits en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques, ressources et moyens d'existence particuliers – avec une attention sur les différences entre genre et jeunes ?</p>	<p>Oui, le tableau de caractérisation des bénéficiaires du Projet dans l'Appendice 2 identifie les sous-groupes ciblés dans les différentes activités; tout en considérant le sexe, l'âge, les profils socio-économiques, les ressources et les moyens d'existence.</p>
<p>3. Des indications sont-elles données sur l'intérêt des sous-groupes cibles identifiés pour les activités proposées, et sur leur probable adhésion ?</p>	<p>Oui, les missions de préparation et de formulation ont associé les groupes-cibles potentiels du PAPFA afin de tenir compte de leurs aspirations. Les activités proposées par le Projet constituent des réponses aux besoins et contraintes exprimées par les différents groupes cibles.</p>
<p>4. Le DCP décrit-il une stratégie de ciblage réalisable et opérationnelle conforme à la Politique sur le ciblage, incluant toutes ou certaines des mesures et méthodes ci - après:</p>	
<p>4.1. Ciblage géographique – basé sur des données sur la pauvreté ou des indicateurs de substitution, il permet d'identifier, pour les projets/ programmes à base territoriale, les zones géographiques (et les communautés de ces zones) à haute concentration de pauvres</p>	<p>Oui, le ciblage de la zone d'intervention du PAPFA s'est basé sur les données disponibles en matière de vulnérabilité: pauvreté, sécurité alimentaire, malnutrition; le choix des régions a été basé sur leur incidence élevée de pauvreté ou de sécurité alimentaire ou de malnutrition. Pendant les prochaines étapes de la conception, les données intra régionales seront affinées pour s'assurer de bien toucher les poches de pauvreté à forte concentration de pauvres dans le choix des départements et localités à appuyer.</p>
<p>4.2. Ciblage direct - lorsque des ressources ou des services sont destinés à des personnes ou à des ménages spécifiques</p>	<p>Oui, des critères d'éligibilité favoriseront l'inclusion des groupes les plus vulnérables, des jeunes et des femmes dans les activités du Projet. L'utilisation du système de quotas (au moins 50 % de femmes et 30 % de jeunes pour l'ensemble des interventions du Projet) renforcera ces critères. Certaines activités sont directement orientées à l'endroit des femmes et des jeunes.</p>
<p>4.3. Autociblage – lorsque les biens et services répondent aux besoins prioritaires, les dotations en ressources et les stratégies de subsistance des groupes-cibles</p>	<p>Oui, le développement des réponses apportées par le PAPFA (facilitation de l'accès aux parcelles aménagées pour les femmes, technologies d'irrigation économes en eau, magasins de stockage, appui à l'accès au marché, etc.) se base sur la connaissance des besoins et aspirations exprimés par les différentes catégories de groupes-cibles. Les activités ont été identifiées avec les groupes cibles et soutiennent leurs stratégies de subsistance.</p>
<p>4.4. Mesures d'autonomisation – y compris l'information et de la communication, ciblé sur le renforcement de capacité et de confiance, appui organisationnel, afin de renforcer et d'encourager une participation plus active et l'inclusion dans la planification et la prise de décision des personnes qui,</p>	<p>Oui, la stratégie de ciblage du PAPFA s'adossera sur des campagnes de sensibilisation, d'information et de communication autour des objectifs du Projet, ses cibles et son mode opératoire, à l'endroit de tous les acteurs et bénéficiaires potentiels dès son lancement, avec un focus sur les femmes et les jeunes (hommes et femmes). Les capacités des femmes et des jeunes, et leurs</p>

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
traditionnellement, ont moins de poids et de pouvoir	organisations seront renforcées afin d'accroître leurs possibilités de se faire entendre, et promouvoir ainsi leur participation (alphabétisation, gestion, etc.). A travers des méthodologies interactives au niveau des ménages et des organisations (groupements/unions), le PAPFA cherchera également à contribuer au rétablissement de l'équilibre social.
4.5. Mesures de facilitation – visant à renforcer les attitudes et l'engagement des parties prenantes et des partenaires à l'égard du ciblage de la pauvreté, de l'équité genre et de l'autonomisation des femmes. Elles incluent le dialogue politique, la sensibilisation et le renforcement des capacités	Oui, le PAPFA capitalisera les expériences des autres projets pour s'assurer de bien connaître ses potentiels bénéficiaires. Il participera au dialogue politique liant le ciblage de la pauvreté, l'équité genre et l'inclusion jeunes au développement des filières; et s'attachera également à renforcer la sensibilité et les capacités de l'équipe du Projet et des différents partenaires sur ces questions. Il s'attachera également à nouer des collaborations avec des partenaires de mise en œuvre sensibles à l'égalité des sexes.
4.6. Attention aux procédures qui pourraient freiner la participation des groupes cibles visés (par exemple, une contribution excessive exigée des bénéficiaires; des procédures juridiques contraignantes, etc.)	Oui, la conception et la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des groupes-cibles reposent sur une approche participative et inclusive: les modalités de contribution financière des groupes cibles seront adaptées à leur possibilité.
4.7. Mesures opérationnelles – modalités de gestion des projets/programmes appropriés, personnel, sélection des partenaires de mise en œuvre et de fournisseurs de services	Oui, un responsable en genre et ciblage sera recruté au niveau du Programme pays pour piloter, harmoniser les approches et favoriser les échanges d'expériences entre les deux projets du portefeuille. Ce responsable sera relayé au niveau du PAPFA par les responsables en suivi-évaluation et gestion des savoirs qui seront chargés du suivi de la prise en compte des aspects genre et ciblage et de la mise en œuvre des activités. Une approche de gestion de Projet sensible au genre sera adoptée: planification et budgétisation sensible au genre, suivi-évaluation sensible au genre, etc. Le choix des partenaires de mise en œuvre et le renouvellement de leurs contrats seront guidés entre autres par leur sensibilité sur le ciblage des groupes cibles du FIDA et le respect du ciblage conformément à la stratégie déclinée.
5. Suivi des résultats du ciblage. Le DCP précise-t-il que les résultats du ciblage feront l'objet d'un suivi-évaluation participatif, seront évalués lors d'une revue à mi-parcours ?	Oui, le DCP précise que le système de suivi-évaluation accompagnera la mise en œuvre de la stratégie de ciblage. Le responsable en genre et ciblage au niveau du Programme pays veillera en collaboration avec les responsables en suivi-évaluation et gestion des savoirs à ce que les indicateurs du système de suivi-évaluation soient ventilés selon le genre et l'âge; et à ce qu'un suivi des produits, effets et impacts soit assuré. L'élaboration de la stratégie de ciblage et de genre inclura et s'appuiera sur une étude sur le genre dans les filières. La stratégie devra également décrire de manière claire les mécanismes qui permettront un bon suivi de sa mise en œuvre. Les questions de genre et la pauvreté seront considérées dans les études/enquêtes prévues au démarrage du Projet, seront renseignées continuellement dans le système de suivi-évaluation et seront évaluées à mi-parcours et en fin de Projet.

PAPFA - CHECKLIST DES MESURES OPERATIONNELLES EQUITE GENRE

Question	Mesures adoptées dans la conception du Projet
<p>1. Le DCP contient – et la mise en œuvre du Projet est basée - sur-des données de pauvreté désagrégées par genre et une analyse spécifique par genre pour les activités/secteurs concernés, ainsi qu'une analyse pour surmonter tout obstacle non intentionnel pour la participation des femmes</p>	<p>Oui, la partie «Genre et Pauvreté» dans l'Appendice 2 analyse les disparités hommes-femmes et met en exergue la pauvreté et les inégalités selon le genre. Les contraintes relatives à l'autonomisation économique et la participation des femmes sont redressées dans les activités développées dans les différentes composantes et sous-composantes du Projet.</p>
<p>2. Le DCP contient-et le Projet met en œuvre - des mesures concrètes pour:</p>	
<p>2.1. Développer l'autonomisation économique des femmes grâce à l'accès et au contrôle d'actifs productifs et du foyer</p>	<p>Oui, le PAPFA facilitera l'accès des femmes aux facteurs de production (dotation des parcelles aménagées, appui à l'accès aux intrants et aux conseils à travers les SPAM, accès aux équipements pour les jeunes femmes, adaptation des mécanismes de financement des micro-projets à leur capacité d'autofinancement, accompagnement à l'inclusion financière, etc.). Le PAPFA appuie également l'insertion des femmes dans des activités économiques plus rentables/plus rémunératrices et dans la diversification des revenus (étuvage, transformation de sous-produits du riz, appui dans la filière sésame pour arriver jusqu'à la commercialisation, dotation de magasins de stockage dans le riz et l'oignon pour mieux gérer la saisonnalité des prix, etc.) Des méthodologies d'apprentissage interactif selon le sexe seront utilisées au niveau des ménages et des groupements pour contribuer au rétablissement de l'équilibre social; ceci promouvra un accès et un contrôle plus équitables sur les actifs au niveau des ménages et dans les organisations.</p>
<p>2.2 Renforcer et assurer la représentation et la participation des femmes dans les organes de décision d'instances locales</p>	<p>Oui, la représentation et la participation des femmes dans les organisations paysannes constitue une des critères de ciblage des ces dernières. Les capacités des femmes seront également renforcées pour promouvoir leur participation (alphabétisation, gestion, négociation, etc.). Les partenaires de mise en œuvre accorderont une attention particulière à l'objectif d'avoir au moins 50 % de femmes dans les instances de décision.</p>
<p>2.3 Alléger la charge de travail des femmes et atteindre un équilibre équitable entre la charge de travail des femmes et des hommes</p>	<p>Oui, l'attribution de parcelles aménagées irriguées aux groupements de femmes; l'attribution de périmètres maraîchers avec des technologies d'irrigation économes en eau; la facilitation de l'accès aux équipements à la production pour les jeunes femmes, équipement de transformation, énergie solaire, etc. permettent l'allègement de la charge de travail des femmes.</p>
<p>3. Le DCP indique dans la section ciblage ce que le Projet apportera dans une perspective de genre</p>	<p>Oui, la section ciblage décline des sous-groupes de cibles en tenant compte du genre et de l'âge. Les appuis à apporter par le Projet sont également déclinés en fonction des besoins et contraintes exprimées par les différents sous-groupes. Ces éléments sont explicités dans l'Appendice 2.</p>
<p>4. Le DCP décrit les éléments clés pour l'opérationnalisation de la stratégie de genre, dans les composantes concernées</p>	<p>Oui, le DCP décrit les éléments clés de la stratégie genre, ainsi que les activités opérationnelles permettant de soutenir ladite stratégie. Une attention particulière a été accordée pour veiller à ce que les femmes et les jeunes puissent bénéficier des différentes activités dans les différentes sous-composantes.</p>

<p>5.Le DCP décrit et le Projet met en œuvre - des mesures opérationnelles visant à assurer la participation équitable entre les sexes aux activités et aux bénéficiaires du Projet.</p>	
<p>5.1. Affecter des ressources humaines et financières adéquates pour mettre en œuvre une approche genre</p>	<p>Oui, le pilotage des activités relatives au genre et au ciblage du PAPFA sera mené par le/la Responsable en genre et ciblage au niveau du Programme pays qui sera relayé(e) par les Responsables en suivi-évaluation et gestion de savoirs au sein du Projet. Le Projet adoptera également dans sa mise en œuvre une planification et une budgétisation sensible à l'intégration de l'égalité des sexes.</p>
<p>5.2. Assurer et appuyer la participation active des femmes dans des instances et comités prenant des décisions liées aux activités du Projet, y compris la fixation d'objectifs spécifiques pour leur participation</p>	<p>Oui, la participation active des femmes dans les instances et comités prenant des décisions liées aux activités du Projet sera soutenue par des mesures incitatives de sensibilisation et de renforcement.</p>
<p>5.3. Veiller que les arrangements de Projet (composition de l'équipe de Projet, TdR de recrutement pour le personnel et les partenaires d'exécution,...) reflètent l'attention à l'équité genre et aux aspects d'autonomisation des femmes</p>	<p>Oui, la dimension genre et jeunes sera également introduit dans les critères de sélection du personnel du Projet. Les attributions de chaque membre de l'équipe sur les aspects de genre seront clarifiées dans leurs TdR; et l'ensemble de l'équipe sera sensibilisée et formée. Le choix et le renouvellement des contrats de partenariats seront guidés entre autres par un respect du ciblage conformément à la stratégie déclinée.</p>
<p>5.4. Réaliser des efforts spécifiques pour atteindre les femmes.</p>	<p>Oui, Une discrimination positive à l'égard des femmes est promue dans la mise en œuvre des activités. Les candidatures féminines seront promues dans l'équipe de mise en œuvre du Projet notamment pour les équipes sur le terrain pour faciliter la participation des femmes bénéficiaires. Le Projet veillera à avoir des conseillers techniques endogènes des deux sexes.</p>
<p>5.5. Identifier les opportunités pour soutenir des partenariats stratégiques avec le Gouvernement et d'autres institutions de développement pour la mise en réseau et le dialogue politique</p>	<p>Oui, le PAPFA s'aligne aux orientations stratégiques nationales. Les Ministères et leurs services déconcentrés constituent des partenaires privilégiés du projet. A travers son approche de faire-faire, le Projet collabore avec de nombreuses institutions de développement pour la mise en œuvre des activités. Les résultats des interventions et les leçons apprises seront capitalisés et diffusés notamment pour soutenir le dialogue politique relatif à ces aspects.</p>
<p>6. Le cadre logique, le système SE et de gestion des savoirs du Projet prévoient des indicateurs de performance et spécifiques sur l'équité genre et l'autonomisation des femmes</p>	<p>Oui, le cadre logique, le système SE et de gestion des savoirs prévoient la ventilation des données selon par sexe et âge. Le Responsable en genre et ciblage veillera en collaboration avec les responsables en suivi-évaluation et gestion des savoirs à ce qu'un suivi des produits, effets et impacts considérant la dimension genre soit assurée.</p>

Appendice 3: Performance du pays et leçons apprises

A. Performance du pays

1. Le Gouvernement du Burkina Faso et le FIDA ont adopté en 2007 le dernier document d'Options Stratégiques pour le Programme-Pays (RB-COSOP), qui a défini le cadre de partenariat stratégique pour 2007-2012. Ce document a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours en 2011. Depuis lors, la conception d'un nouveau RB-COSOP n'a pas été entreprise en raison des divers troubles socio-politiques. En attendant l'élaboration d'un nouveau RB-COSOP, le FIDA a convenu, avec le Gouvernement burkinabè, d'élaborer une Note de stratégie de pays (NSP) couvrant la période 2017-2018. Cette note met l'emphase sur l'importance de (i) renforcer la résilience des populations rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et aux changements climatiques ainsi que (ii) développer un secteur privé rural capable de renforcer les chaînes de valeur agricoles porteuses.

2. Le FIDA, bailleur de fonds important du secteur agricole burkinabè, intervient dans le pays depuis le début des années 1980. Il a financé 13 projets dont les plus récents sont le Neer-Tamba, démarré en fin 2014, le Projet d'appui aux filières agricoles (PROFIL) et le Projet d'appui au secteur privé en milieu rural (PASPRU), tous deux clôturés depuis le 30 juin 2017.

3. Le programme FIDA au Burkina Faso depuis l'entrée en vigueur du dernier COSOP et ce jusqu'en 2016 comprenait six programmes et projets à différents niveaux d'exécution: le PICOFA clôturé le décembre 2012; le PDRD clôturé le 30 juin 2013; le PIGEPE clôturé en 2014; le PROFIL et le PASPRU qui se sont clôturé le 30 juin 2017; et le Neer-Tamba qui vient d'amorcer ses premières années de mise en œuvre. Les objectifs et les financements de trois projets/programmes récents sont résumés dans le tableau ci-dessous:

Projets	Résumé
PROFIL Coût total: 16,9 m. USD Prêt du FIDA: 13,8 m. USD Durée: 2007-2017 Bénéficiaires indirects: 20 000 ménages	Le projet avait pour objectif de réduire la pauvreté rurale en améliorant l'accès des ruraux pauvres aux marchés porteurs des filières niébé, sésame, viande caprine et ovine, volaille et oignons. Il devait développer les liens entre les groupes cibles et les autres acteurs de ces filières, et renforcer leurs capacités. Le projet a travaillé en particulier avec les groupes vulnérables de femmes et de jeunes, les organisations paysannes et professionnelles, et le secteur privé.
PASPRU Coût total: 20,1 m. USD Prêt du FIDA: 8,1 m. USD Don FIDA: 8,1 m. USD Durée: 2010-2017 Bénéficiaires directs: 12 000 ménages	L'objectif global du programme était de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale en développant le secteur privé local. Les objectifs spécifiques étaient les suivants: (i) Améliorer l'accès durable des groupes cibles aux services de développement des entreprises ainsi qu'à des formations professionnelles et à la technologie; (ii) Contribuer à la création d'un environnement propice au développement du secteur privé local en milieu rural. Le programme a encouragé l'innovation technologique, technique, commerciale et organisationnelle par le biais d'un fonds pour l'innovation qui interviendra en réponse à la demande.
NEER-TAMBA Coût total: 109,44 m. USD Prêt du FIDA: 14,49 m. USD Dons FIDA: 65,65 m. USD Durée: 2013-2022 Bénéficiaires directs: 40 000 ménages	Le projet vise à améliorer les conditions de vie et des revenus des populations rurales les plus défavorisées, à travers trois composantes clés: (i) les petits aménagements fonciers à l'échelle villageoise (ou d'une grappe de villages) visant essentiellement à améliorer la résilience des ménages/exploitations familiales face aux aléas climatiques, mais aussi à contribuer à créer ou renforcer leur autonomie financière; (ii) les appuis à la diffusion de bonnes pratiques et à des initiatives et innovations locales susceptibles d'améliorer durablement l'autonomie économique des populations cibles (sans remettre en cause leur résilience et chaque fois que possible en la renforçant); (iii) les appuis à la structuration des acteurs (en particulier les populations cible) et à leur mise en réseau

4. La dynamique engagée et les résultats enregistrés sont appréciés par les populations rurales des régions d'intervention. Tirant des leçons des performances des projets clôturés et en cours, le FIDA et le Gouvernement se sont engagés dans la conception d'une nouvelle opération.

B. Enseignements tirés

5. La conception du PAPFA a pris en compte les leçons apprises des projets en cours et clôturés, et particulièrement celles ressorties du PASPRU et du PROFIL.

6. **En matière d'approche filière:** le PROFIL a souligné que le financement des MP à travers les groupements (approche communautaire) a exclu certains acteurs clés des filières évoluant individuellement (acteur de la mise en marché et de la transformation). L'approche filière nécessite d'intégrer à la fois les acteurs en amont (producteurs) et en aval (transformateurs sous forme de MER et commerçants) afin d'aider les institutions de finance rurale à identifier, tester et développer des nouveaux produits adaptés permettant de soutenir la croissance des filières. Des partenariats financiers sont également possibles avec des acteurs du secteur privé formel comme des commerçants exportateurs. Le PASPRU a stimulé la création de plate-forme filière pour mieux rapprocher et intégrer les différents maillons. Les interprofessions ont été mises en place depuis le milieu des années 2000 pour le riz et plus tardivement pour les autres filières par des projets de la Banque mondiale, en particulier le Programme d'appui aux filières agro-pastorales (PAFASP) qui a mis en place le Comité interprofessionnel de la filière oignon du Burkina (CIFOB).

7. **En matière de structuration des acteurs:** Si le financement en quinconce des micro-projets permet de lutter contre la pauvreté dans une localité, il ne favorise pas un développement harmonieux de la filière. Les micro-projets financés à l'intérieur des OPF ont facilité le ciblage, l'acquisition d'intrants de qualité à bon prix en regroupant les besoins, le suivi et la mise en œuvre des microprojets ainsi que la mise en marché des produits. L'ajustement du financement des OPF sur la base d'une classification tenant compte de leur degré de maturité favorise leur professionnalisation et leur capacité à rendre des services à leurs membres. Le PROFIL a classifié les OPF en trois niveaux (1,2 et 3). La nature des activités financées (formation, fonds de roulement ou infrastructure structurant) et le mode de financement (activité par activité ou un pourcentage du montant des activités demandées) et le volume financier a dépendu du niveau de maturité de l'OPF.

8. **En matière d'appui aux groupements de producteurs:** L'adhésion du groupement à une organisation faitière comme les unions (OPF) améliore la performance des appuis reçus et la durabilité des interventions. En effet, les OPF constituent une structure durable qui dispose d'un personnel technique et de réseaux d'animateurs endogènes. Le renforcement des capacités et la formation technique de ces agents salariés ou endogènes améliore la mise en œuvre des micro-projets et constitue un facteur de pérennisation de l'accompagnement.

9. **Concernant les infrastructures rurales,** les aménagements avec diguettes protégées (enrochement) ont montré que ceux-ci se comportent toujours bien et que les remblais sont maintenus par le géotextile. Les coûts sont modestes, la technologie offre une très bonne possibilité d'appropriation aux exploitants et la gestion et l'entretien des périmètres sont faciles et offrent une bonne durabilité.

10. Le maraichage procure des revenus substantiels qui améliorent les conditions de vie des exploitants et favorisent leur autonomisation. A partir du mois d'août, la rareté de l'oignon sur les marchés provoque une importante hausse des prix et la vente durant cette période permettrait de doubler les revenus. C'est pourquoi, la construction d'entrepôts d'oignon est fortement encouragée.

11. Les pistes rurales favorisent la mobilité des acteurs ruraux, permettent d'accroître les revenus par un meilleur accès aux marchés. La réhabilitation des pistes de desserte doit désormais s'inscrire dans la Stratégie nationale de transport rural (SNTR).

12. **En matière de techniques de gestion et de transformation post récolte** le Projet d'accroissement de la productivité agricole (PAPSA, 2009-2016) financé par la Banque mondiale, a introduit une innovation majeure pour la conservation du niébé: le sac PICS qui permet d'améliorer la conservation en étouffant les charançons. Le PASPRU a également expérimenté le crédit warrantage.

13. **En matière de soutien aux processus d'innovation**, le PASPRU a entrepris des partenariats avec l'IRSAT en signant trois contrats entre 2012 et 2016. Ceci a permis de produire un catalogue recensant les technologies et les innovations, des guides de bonnes pratiques d'hygiène et de fabrication de produits agroalimentaires à potentiel commercial en faveur des MER qui ont été traduits en langues locales et de soutenir une R&D sur l'amélioration des technologies de transformation pour les acteurs privés et la mise à échelle des prototypes avec les artisans locaux. Le secteur des équipements agricoles est très fortement concurrencé par les équipements industriels motorisés importés de Chine par l'intermédiaire d'entreprises commerciales implantés dans les zones rurales. Il y a néanmoins une espace à prendre pour des équipements simples et peu coûteux gérés par des groupements à la base afin de faire de la transformation primaire (broyage des tiges pour ensilage, batteuse à niébé / IRSAT, etc.). Pour les opérations plus sophistiquées (décortiqueuse pour riz blanc afin de diminuer les brisures, souffleuse), il y a besoin d'équipements plus performants importés. Le PASPRU a également souligné l'importance pour les programmes de R&D de construire une synergie entre partenaires techniques et financiers intervenant dans l'agroalimentaire afin de coordonner les actions. Le développement d'un réseau de partenariat entre l'IRSAT et le dispositif CREER - MER est essentiel à la réussite des activités en matière de recherche appliquée.

14. **En matière de développement de l'entrepreneuriat rural**, le développement de la micro-entreprise dans l'environnement rural tient à une approche multiforme venant d'une diversité de partenaires impliquant un développement simultané et complémentaire des capacités. Une volonté politique existe pour une plus grande promotion de l'entrepreneuriat rural mais pour être conséquente, elle doit s'accompagner d'outils et de mécanismes de financements adaptés aux besoins et aux réalités de l'entrepreneuriat rural. Par conséquent, une plus grande concertation entre les IMF et les partenaires au développement du Burkina Faso qui financent les IMF serait un cadre bien indiqué pour un plaidoyer soutenu en faveur d'une adaptation des produits des IMF aux besoins des MER. En effet, l'expérience a montré que les MER isolées et seules face aux IMF n'ont pas une voix assez forte pour influencer des innovations adaptées à leurs besoins.

15. **En matière de promotion des micro-entreprises rurales**, le PASPRU et le PROFIL ont montré l'intérêt de financer des micro-projets et des MER dans une stratégie de promotion des initiatives locales à la base. Cette approche entrepreneuriale vise à apporter un soutien en formation, conseil et financement à des porteurs de projets qui s'organisent en MER pour exploiter une opportunité économique dans les métiers de la valorisation des produits agricoles. Ainsi, le rôle du projet est plus de susciter et d'appuyer ces initiatives, plutôt que de prescrire des solutions qui ne correspondent pas nécessairement au contexte local. En s'appuyant sur une logique économique et en favorisant les projets endogènes, on s'assure de la pertinence de l'investissement dans le développement de la filière. Toutefois, en l'absence de concertation des acteurs le long de la chaîne d'approvisionnement, ces expériences ont montré la nécessité de canaliser davantage ces initiatives et d'appuyer leur intégration pour favoriser l'approche filière.

16. En impliquant des centres de recherche, ces projets ont contribué à diffuser des techniques innovantes, ce qui a conduit à l'amélioration de l'efficacité des processus et des dispositifs de transformation et valorisation de la production agricole. En formalisant ces expérimentations et en suivant l'impact sur les revenus des bénéficiaires, le PASPRU et le PROFIL ont pu mettre au point des référentiels technico-économiques qui constituent aujourd'hui des modèles prêts à être développés à plus grande échelle.

17. PASPRU et PROFIL ont montré la nécessité de distinguer les AGR (activités génératrices de revenus) des MER à proprement parler. En effet, de nombreux MP financés sur le maillon transformation ont concerné des activités de très petite taille (comme la fabrication de beignets de niébé) qui n'avaient ni le potentiel d'augmenter significativement le revenu des bénéficiaires, ni ne pouvaient avoir un effet structurant sur la filière en améliorant le taux de transformation locale. Le financement de ces AGR s'inscrivait plus dans une logique de lutte contre la pauvreté à court terme, mais pas nécessairement dans une perspective de création de valeur sur le moyen terme. Dans le PAPFA, il faudra ainsi assurer

un ciblage plus fin des bénéficiaires, en lien avec les objectifs poursuivis, et veiller à l'adéquation MP-candidat.

18. A contrario, le PROFIL ne disposait pas des outils de financement adaptés à des porteurs de projet matures. La limitation de l'enveloppe de financement à 1 million de FCFA a empêché certaines organisations plus avancées de développer leurs activités car leurs besoins excédaient ce seuil. Or c'est précisément ces MER qui peuvent avoir le plus d'impact sur la filière et les bénéficiaires. C'est un enseignement qui incite à davantage assouplir les règles de co-financement en les adaptant de manière plus fine à chaque MER en fonction de son profil et de son besoin.

19. **Renforcement des capacités techniques et de gestion.** L'appui au développement des MER nécessite la mobilisation d'expertises capables de développer et diffuser des technologies adaptées et accessibles en fonction des niveaux de maturité des MER. Il n'est ainsi pas conseillé d'introduire des technologies sophistiquées pour des MER de niveau basique. La formation technique, qui permet aux promoteurs de maîtriser les procédés, de gagner en productivité et d'améliorer la qualité des produits, est essentielle au développement et la réussite des MER. La formation en gestion et en entrepreneuriat, ainsi que la mise à disposition des MER d'outils de gestion adaptés (comptabilité simplifiée, organisation du travail...) est un important facteur de réussite de la MER.

20. **En matière d'accès au financement,** l'accès au financement reste l'une des contraintes majeures qui pèsent sur le développement des MER (IMF, fonds à coûts partagés). Les MER n'ont pas encore systématisé le recours aux IMF pour assurer le financement de leurs activités. Des campagnes d'informations sur les sources de financements et de formations en gestion financière des MER sont encore indispensables pour que les MER développent des stratégies de financement de leurs activités qui intègrent le recours aux services des IMF. Le besoin ressenti par les MER en matière de financement des fonds de roulement les a amenées à trouver des solutions endogènes de mobilisation de ressources internes au niveau des communautés (par exemple, les tontines à prêts tournants dédiées au financement des MER et non seulement au social), expériences qui doivent être capitalisées.

21. Les MER ont besoin que les IMF développent des produits financiers et un accompagnement spécifiques. Les produits offerts par les IMF ne sont pas toujours adaptés aux particularités des MER. La mise en place par les IMF de produits tenant compte des spécificités des MER, en fonction des garanties qu'elles peuvent apporter et de la durée d'amortissement des équipements qu'elles utilisent, permettraient d'accroître le recours des MER à leurs services. Les CREER pourraient accompagner cette collaboration à travers le conseil de gestion et l'appui au montage des dossiers.

22. D'autre part, une plus grande concertation entre les IMF et les partenaires au développement du Burkina Faso qui financent les IMF serait un cadre bien indiqué pour un plaidoyer soutenu en faveur d'une adaptation des produits des IMF aux besoins des MER car l'expérience a montré que les MER isolées et seules face aux IMF n'ont pas une voix assez forte pour influencer des innovations adaptées à leurs besoins.

23. **En matière de développement des services non financiers:** Mettre en place un dispositif formel d'appui-conseil de proximité viable en milieu rural est indispensable. La présence d'un service proximité d'appui-conseil aux MER offert par une structure de proximité du type CREÉR permet de créer et d'entretenir des relations durables de confiance et de partenariat. Le paiement par les MER de la prestation des CREÉR est un élément de fidélisation du fournisseur de services qu'est le CREÉR. Toutefois, les MER demeurent de petits clients peu attractifs et le besoin des CREER de se développer en tant qu'entreprises rentables risque de reléguer les MER en clients de seconde priorité, derrière des marchés plus rémunérateurs.

24. **Accès aux marchés.** L'accès aux marchés constitue une condition du développement économique des MER. Les MER ont besoin d'un meilleur accès à l'information sur les marchés ainsi que sur les événements commerciaux qui leur permettent de faire connaître leurs produits et de nouer des contacts d'affaires. En outre, un renforcement de leurs capacités en marketing et une présentation plus attrayante de leurs produits incluant des emballages adaptés et attractifs et une régularité de leurs productions dans le temps, contribueraient à faciliter leur accès à certains marchés plus exigeants.

25. **En matière de gestion et de pilotage des projets**, les projets sont souvent caractérisés par: (i) une faible performance des UCP dans la gestion des contrats des partenaires (retards dans la préparation, signature, mise à disposition des fonds) impacte négativement sur l'ensemble de l'exécution du projet et l'atteinte des objectifs; (ii) l'implication des Services techniques décentralisés (STD) à toutes les étapes de la mise en œuvre y compris le suivi, la supervision et l'animation des concertations, constitue un élément d'appropriation du programme; (iii) l'absence de certains outils de gestion et les vacances de poste prolongées sont préjudiciables à la bonne exécution des projets; (iv) un système de suivi-évaluation incomplet et insuffisamment exploité qui ne permet pas une bonne capitalisation et analyse des réalisations du projet.

26. Le système de S/E mis en place dans le cadre du PASPRU ne permet de connaître l'évolution des MER en fonction des appuis qu'elles ont reçu du programme (passage d'un type de MER à un autre), ni d'apprécier les niveaux de pauvreté des membres des MER avant et après l'appui du programme. Il faut également noter que les projets antérieurs financés par le FIDA ne se sont pas appuyés sur la gestion des savoirs pour capitaliser, promouvoir et mettre à l'échelle les bonnes pratiques issues des réalisations.

27. Le recrutement du personnel des UCP est une étape cruciale qui conditionne le succès d'un projet et plus particulièrement pour un projet comme le PAPFA dont la mise en œuvre ira au-delà de celle des projets classiques pour prendre en compte la gestion des partenariats, la maîtrise du contexte de l'entrepreneuriat rural et la dynamique filière au Burkina Faso. De ce fait, une ouverture du processus de recrutement à une diversité de profils orientés vers les domaines d'intervention du projet serait un atout.

28. La transparence et la création des conditions objectives de compétition ouverte et sans influence sont un atout pour mobiliser les meilleurs cadres pour une mise en œuvre réussie des projets.

29. Au regard de la concentration du projet dans les trois régions, un déploiement et une présence de proximité de l'équipe du projet à côté des partenaires de mise en œuvre faciliteront le suivi des activités, la gestion du partenariat et un appui-conseil à temps et adapté aux besoins.

30. Une concertation régulière entre les partenaires clés de mise en œuvre (Gouvernement, FIDA, FAO) ainsi qu'avec les autres projets du secteur ou institutions intervenant dans la région sous l'égide de la DGAHDI, de la DGPV et de la DGPER) serait un atout pour faciliter les ajustements et fournir des appuis continus sur le terrain.

31. **En matière d'autonomisation des femmes et de lutte contre la pauvreté:** (i) la place centrale des femmes dans le secteur de la transformation agroalimentaire impliquant la mise en œuvre d'appuis adaptés aux besoins des femmes au sein des MER; (ii) l'alphabétisation constitue un préalable à toute intervention de renforcement de capacités des femmes dans leurs activités économiques pour la pleine réalisation de leur potentiel et de celui des appuis qui leurs sont apportés; en effet, l'analphabétisme constitue une contrainte majeure au développement des MER par les femmes; (iii) la dimension pro-pauvre est différente d'une filière à l'autre: l'appui au développement des MER peut contribuer à la réduction de la pauvreté mais tous les types de MER, et toutes les filières dans lesquelles elles interviennent, n'ont pas le même potentiel à ce niveau; (iv) les métiers de la transformation des produits agro-alimentaires et des services aux entreprises constituent un important vivier d'emplois. Les dynamiques soutenues dans le cadre du PASPRU témoignent d'une importante possibilité en termes de création d'emploi en milieu rural. L'appui aux femmes et aux jeunes vulnérables pour l'accès aux ressources (capital, équipements, etc.) selon une approche individualisée présente les risques d'instrumentalisation de ces groupes par les hommes pour accéder auxdits ressources au niveau du ménage. Il apparaît donc plus raisonnée de passer à travers les organisations et groupements pour l'appui à ces groupes vulnérables qui figurent parmi les cibles privilégiées du FIDA.

32. **Autres enseignements sur les MER en tant qu'entités économiques:** (i) les MER sont des entités encore insuffisamment connues. Pour bien prendre en compte leur diversité et leurs spécificités, et les accompagner dans leur développement, des études sont indispensables afin d'établir des typologies qui permettront de mieux répondre à leurs besoins. (ii) Les MER restent des unités insuffisamment intégrées dans les filières et le tissu économique. Pour assurer leur développement les MER doivent s'engager davantage dans une articulation verticale (par filière, chaîne de valeur) pour

réduire les coûts, sécuriser les approvisionnements et les ventes et dans une concertation horizontale (association, syndicat) pour défendre leurs intérêts spécifiques et mettre en place des espaces de dialogue entre elles, et avec leurs partenaires. (iii) La difficile distinction entre vocation économique et objectifs sociaux des MER: une des difficultés rencontrée dans le développement des MER (notamment de groupement) est l'opposition apparente qui existe entre la nécessité de distribuer rapidement les revenus issus de l'activité et le renforcement de l'approche entrepreneuriale qui demande au contraire de réinvestir ces revenus. (iv) Le manque de locaux dédiés dans les zones urbaines est un frein au développement des MER. Les activités de transformation agro-alimentaires génèrent des nuisances (sonores, olfactives...) qui peuvent entraîner des problèmes d'acceptation par les riverains et qui justifieraient la création de zones à vocation économique dédiée avec des aménagements minimum (eau, assainissement, éventuellement énergie) par les communes. (v) L'intégration de la dimension environnementale dans les projets des MER est insuffisante. Les projets des MER n'ont pas suffisamment pris en compte les questions d'évacuation et de recyclage/valorisation des déchets, ni la prise en compte de mesures d'atténuation de leurs activités sur l'environnement, et elles ne s'inscrivent pas ainsi dans les efforts engagés au plan national en matière de développement durable et de promotion de l'économie verte.

Appendice 4: Description détaillée du Projet

1. La mise en œuvre du PAPFA s'étalera sur six ans (2018-2023) et comprendra deux composantes d'investissement: (i) amélioration de la productivité agricole; (ii) appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles.

Composante A: Amélioration de la productivité agricole (APA)

2. L'effet attendu 1 est "l'amélioration de la productivité des systèmes agricoles dans les filières ciblées". Cette amélioration doit permettre de dégager au niveau des exploitations et des OPB des surplus intéressants pour le marché et justifier les activités de valorisation prévue dans la composante B. La composante A visera à atteindre l'effet 1 à travers:(i) une facilitation de l'accès à des intrants et du matériel de qualité, ainsi que du conseil agricole adapté; et (ii) des aménagements hydro-agricoles, des infrastructures de stockage et de désenclavement des sites de production.

Sous-composante A1: Accès aux intrants, au matériel et au conseil agricoles

3. Cette sous-composante vise l'amélioration significative des rendements des cultures ciblées par la promotion de l'accès: (i) aux intrants (semences sélectionnées, engrais, protection phytosanitaire) et matériel agricoles selon des itinéraires techniques raisonnés; et (ii) à la formation et le conseil technico-économique de qualité. Des innovations seront proposées, en matière de pratiques agro-écologiques, de réduction des intrants commerciaux de synthèse dangereux pour l'environnement et l'Homme et de promotion de pratiques écologiquement durables. Par ailleurs, pour renforcer les activités d'appui direct à la production; le PAPFA proposera des mesures d'accompagnement en matière de recherche-développement, d'intégration du genre, d'alphabétisation fonctionnelle et d'éducation nutritionnelle.

4. Les exploitations agricoles de la zone ont développé des systèmes de polyculture-élevage qui permettent de tirer au mieux profit des ressources disponibles sur l'exploitation, diversifier les revenus et en même temps limiter les risques en cas de mauvaise récolte pour l'une des spéculations. Les principales caractéristiques et contraintes pour améliorer la productivité des cultures, sont les suivantes:

- i. L'accès aux intrants de qualité est un important frein à l'amélioration de la productivité agricole. Les filières d'intervention du PAPFA sont caractérisées par des niveaux d'intensification très variables: (i) le sésame, cultivé de manière généralement assez peu intensive, peu exigeant en intrants et en eau, il est semé en dernier dans le calendrier cultural et ne bénéficie que de peu de fertilisants; (ii) le riz dont le niveau d'intensification augmente avec le niveau de maîtrise de l'eau; (iii) les cultures maraîchères, cultures à haute valeur ajoutée, qui bénéficient généralement d'apports organiques et minéraux et de traitements phytosanitaires; et (iv) le niébé largement (95%) cultivée encore en association avec les céréales.
- ii. L'utilisation de fumure organique est indispensable à la durabilité des systèmes de production. En outre, les changements climatiques et la succession de périodes de sécheresse observées notamment dans les provinces du Nord de la Boucle du Mouhoun nécessitent une orientation vers des systèmes de culture irriguée, des pratiques agro-écologiques afin d'assurer durabilité et résilience des systèmes de culture. L'utilisation non raisonnée des engrais chimiques et de pesticides, parfois non homologués pour les cultures alimentaires (produits utilisés sur le coton) et à des doses souvent élevées sur les cultures maraîchères constituent une menace pour l'environnement, la santé publique, ainsi que la qualité des produits.

5. L'approche d'intensification adoptée par le PAPFA repose sur la mise en œuvre de Sous-projets d'accès au marché (SPAM) au niveau des organisations paysannes de base (OPB) et se focalisant sur les quatre filières retenues.

1. Intensification agricole

6. Un SPAM représente un paquet d'appuis apportés pendant trois ans (ou trois campagnes pour le maraîchage) à une moyenne de 25 à 50 membres⁷⁵ d'une OPB. Les bénéficiaires seront choisis parmi les membres de l'OPB sur la base de critères d'éligibilité favorisant en même temps l'intégration des femmes et des jeunes et le développement des OPB en tant qu'acteur fort et reconnu sur les marchés et les filières sélectionnées. Pour le financement des SPAM, le PAPFA utilisera un mécanisme de subvention dégressive de 80 pourcent en année 1, 60 pourcent en année 2 et de 40 pourcent en année trois. La contribution des bénéficiaires sera de 20 pourcent en année 1, 40 pourcent en année 2, 60 pourcent en année 3 et 100 pourcent à partir de l'année 4; et proviendra: (i) d'apports propres des membres des OPB (épargne-intrant); (ii) de crédits de campagne mis à disposition des OPB par les institutions financières; et/ou d'avances obtenues dans le cadre de la contractualisation avec des opérateurs de marché.

7. Pour chaque spéculation, un modèle de SPAM sera conçu sur la base de fiches techniques, facilitant la validation et la mise en œuvre annuelle d'un grand nombre de SPAM. Chaque SPAM comprendra un appui en:

- i. Intrants. Il s'agira de semences de qualité d'engrais et de produits phytosanitaires adaptées pour une superficie prédéterminée par bénéficiaire, à savoir 0,25 ha pour le riz de bas-fonds, 1 ha pour le riz de plateau, 0,5 ha pour le sésame et le niébé, 0,1 ha pour le maraîchage (oignon, tomate, choux, piment). La quantité et la qualité des intrants seront définies en fonction des itinéraires techniques afin d'obtenir des rendements optimaux dans les conditions de l'exploitation. La pérennisation de l'accès aux intrants sera assurée par: (i) la mise en place d'un mécanisme d'épargne-intrants au sein de l'OPB; (ii) la recherche de partenariats contractuels avec des opérateurs de marché qui pourront éventuellement consentir des avances en intrants aux producteurs dans le cadre d'un contrat de production; et/ou (iii) l'inclusion financière des OPB.
- ii. Matériel de culture. Le principe est de faciliter l'introduction d'équipements non disponibles encore au niveau des membres demandeurs du SPAM ou de renforcer leur matériel existant. Les équipements envisageables sont: des équipements de culture attelée (charrette, charrue, sarcluse, semoir, ...), de traitement des cultures (pulvérisateurs, ...), d'irrigation, lorsqu'il n'est pas déjà fourni au niveau de l'aménagement hydro-agricole dans la sous-composante A2 (motopompe, tuyau, PVC, matériel de micro-irrigation, ...), ou de conditionnement et de stockage primaire des produits agricoles (bâche, vanneuse, décortiqueuse, grenier amélioré, ...). Les règles d'exploitation et d'entretien du matériel devront être clairement élaborées et figurer en annexe dans la demande de SPAM.

8. Le calcul du coût réel total du SPAM sera basé sur le nombre de bénéficiaires et la superficie par bénéficiaire (dans la limite de superficie fixée par SPAM). Le contenu du SPAM pourra être modulé et ajusté en fonction des ressources et matériels disponibles, et des stratégies de production des producteurs(rices) demandeurs. Le PAPFA poussera activement à la réduction de l'utilisation d'intrants de synthèse nocifs pour l'Homme et l'environnement et promouvra l'utilisation d'intrants naturels tels que le fumier, le compost et l'utilisation d'activateur pour le compostage, les produits phytosanitaires naturels, les associations culturales et les pratiques d'agroforesterie.

9. La demande de SPAM sera simple et limitée à une ou deux pages. De plus amples détails, tels que le nom et la superficie par bénéficiaire, le choix des intrants; les règlements ou cahiers de charge

⁷⁵ Le nombre de bénéficiaires par SPAM a été établi en tenant compte d'une superficie moyenne généralement exploitée dans une petite exploitation familiale

intérieurs précisant les modes de fonctionnement, d'utilisation de matériel, de mobilisation de fonds ou les partenariats mis en place au sein de l'OPB seront joints en annexe. Le déblocage du financement sera réalisé après l'ouverture d'un compte par l'OPB dans une institution financière et le versement de la contribution des bénéficiaires sur ce compte.

10. Les critères de sélection des OPB bénéficiaires de SPAM seront basés sur un nombre de principes dont les plus déterminants sont les suivants:

- i. OPB impliquées dans les aménagements financés par le Projet;
- ii. OPB fonctionnelles fournissant déjà des services à leurs membres;
- iii. OPB incluant une proportion importante de femmes et de jeunes, pour permettre au PAPFA de toucher un maximum de jeunes et de femmes;
- iv. OPB ayant montré de bonnes capacités de mobilisation d'une épargne-intrant, et pouvant donc remplir facilement les conditions d'apport propres à constituer dans le cadre des SPAM;
- v. OPB disposant déjà d'un compte auprès d'une institution de financement et utilisant, si possible, déjà des services financiers de l'institution;
- vi. OPB réalisant des opérations groupées d'achat d'intrants ou de vente de produit, ou, mieux encore, ayant contractualisé avec un opérateur de marché;
- vii. OPB intégrées dans une structure faïtière (union).

Tableau 1: Superficie, nombre et calendrier de réalisation des SPAM

Type SPAM	unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Riz de bas-fonds	ha	-	500	700	900	900	-	3 000
	nbre	-	80	112	144	144	-	480
Riz de plateau	ha	-	1 000	1 000	1 000	-	-	3 000
	nbre	-	40	40	40	-	-	120
Sésame	ha	-	500	500	500	-	-	1 500
	nbre	-	40	40	40	-	-	120
Niébé	ha	-	250	250	250	-	-	750
	nbre	-	13	13	13	-	-	38
Maraîchage	ha	-	200	300	300	-	-	800
	nbre	-	40	60	60	-	-	160
Total	ha	-	2 450	2 750	2 950	900	-	9 050
	nbre	-	213	265	297	144	-	918

11. **Conseil agricole.** L'accompagnement technique des producteurs(rices) bénéficiaires d'un SPAM sera assuré par des conseillers agricoles (CA) (hommes et femmes) disposant d'une bonne expérience pratique dans le conseil technique et l'organisation au niveau de l'exploitation agricole. L'équipe des CA représente le dispositif central pour assurer un accompagnement intégré, complet et harmonisé au niveau de la mise en œuvre des SPAM sur le terrain.

12. Les CA bénéficieront de formations spécialisées et également de formation sur les aspects filières pour qu'ils soient en mesure d'apporter des conseils pertinents et innovateurs en matière de bonnes pratiques et intensification agricoles au sein des OPB et de leurs membres. Les CA recevront régulièrement des formations de bon niveau, alliant théorie et pratique, sur les thématiques en lien direct avec leurs domaines de conseil. Les CA réaliseront: (i) des séances d'animations avec les

membres des OPB partenaires du Projet; (ii) des ateliers d'acquisition des techniques sur parcelle pour les bénéficiaires de SPAM; (iii) des visites individuelles chez les producteurs rencontrant des problèmes particuliers; (iv) l'organisation des visites d'échanges en liaison avec les agronomes des UCR. Les CA s'appuieront sur des animateurs endogènes (AE) choisis parmi les producteurs(rices) les plus performants ou innovateurs au sein des OPB. Les AE serviront de relais pour faciliter l'appropriation des innovations au niveau des producteurs(trices) de l'OPB, mais également faire remonter les questions ou difficultés qui méritent une attention particulière pour la bonne mise en œuvre des SPAM. Les AE seront bénéficiaires en priorité des différentes formations proposées par le Projet.

13. Les CA, en dehors de leur tâche de conseil, aideront également les OPB dans l'élaboration des fiches de demandes de SPAM pour assurer que les demandes contiennent toutes les informations requises et que les données fournies soient conformes à la réalité. Ils seront aussi chargés de collecter avec l'appui des AE les résultats obtenus dans le cadre des SPAM, notamment les rendements (pose de carrés de rendement) et les comptes d'exploitation réels sur un échantillon de parcelles pour évaluer avec objectivité les améliorations de productivité agricole, en débattre avec les producteurs et renseigner le système de suivi-évaluation du Projet. Ces données sont importantes pour pouvoir évaluer les effets au niveau de la composante A. Ces dernières tâches se feront sous le contrôle et avec l'appui des responsables régionaux du suivi-évaluation du Projet et de la Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydrauliques (DRAAH).

14. **Formation des bénéficiaires de SPAM.** Le PAPFA financera dans le cadre de la mise en œuvre des SPAM des formations techniques spécifiques pour les quatre spéculations visées ainsi que des formations en gestion et développement organisationnel des OPB. Ces formations s'adresseront en priorité aux producteurs(trices) les plus motivés, AE et leaders d'opinion au sein de leur groupement.

- i. Les formations techniques. Ces sessions, en dehors des questions techniques portant spécifiquement sur la spéculation, devront également aborder certains thèmes sous l'angle plus large de l'intégration de ces spéculations dans la stratégie générale poursuivi au niveau du ménage/exploitation et l'atténuation des risques climatiques et économiques. Les thématiques à privilégier dans ce sens sont: (i) la gestion de la fertilité du sol et les techniques agro-écologiques; (ii) le calendrier et la rotation des cultures; (iii) la gestion intégrée des maladies et ravageurs; et (iv) l'utilisation optimale des ressources et co-produits de l'exploitation.
- ii. Les formations en pratiques écologiques et adaptation au changement climatique (CC) permettant de soutenir la transition écologique des systèmes de culture. Le PAPFA mettra un accent particulier sur: (i) l'introduction de pratiques agricoles réduisant l'utilisation de produits de synthèse (engrais, produits phytosanitaires) nocifs pour l'Homme et l'environnement et favorisant des pratiques réduisant les quantités d'intrants commerciaux très onéreux pour les petites exploitations; et (ii) le développement de filières de production biologique et équitable (qui devront être valorisées par des activités de commercialisation à mettre parallèlement en place dans la composante B), plus profitables aux petites exploitations familiales. Le Projet assurera des séances de sensibilisation et de formation spécifiques dans ce sens. Le choix de variétés plus résilientes au CC et la mise en œuvre de pratiques permettant de mieux préserver la matière organique et donc l'humidité du sol seront également pris en considération dans ces formations.
- iii. Les formations en gestion et développement organisationnel des OPB devront être pratiques et axées sur: la préparation du plan de campagne et du plan de trésorerie, la prévision des intrants et leur approvisionnement, la gestion de matériel communautaire et des programmes de travail (entraide, main d'œuvre salariée, ...), la recherche de services et d'informations non disponibles au sein de l'OP; la préparation et la tenue d'AG et le devoir de redevabilité envers les membres.

- iv. Les visites d'échange entre producteurs sont un outil très intéressant pour permettre aux producteurs de découvrir et s'approprier plus facilement des innovations pratiquées ailleurs, mais dans un environnement qui est proche du leur. Ces visites devront faciliter autant le partage d'expériences que la découverte de nouvelles techniques, de nouveaux services à développer et des méthodes d'organisation et de gestion plus performantes pratiquées dans les OP visitées. A leur retour, les bénéficiaires des visites restitueront aux autres producteurs les innovations découvertes et les leçons à en tirer.

Tableau 2: Nombre et calendrier de réalisation des formations de producteurs

Type formation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total	Nbre bénéf.
Formations techniques		24	24	24	24		96	1 920
Formations en pratiques écologiques et adaptation au CC		6	9	9	6		30	600
Formations en gestion/organisation		24	24	24	24		96	1 920
Sous-total formations	-	54	57	57	54	-	222	4 440
Visites échanges		24	24	24	24		96	2 400

15. **Les principaux produits attendus de ce volet** sont la réalisation de: (i) 918 SPAM "production" dans les filières riz de bas-fonds et de plateau, sésame, niébé et maraîchage (oignon en particulier) pour une superficie totale d'environ 9 050 hectares et bénéficiant à 27 500 producteurs(trices);(ii) 222 sessions de formation des producteurs sur le plan technique et organisationnel; et (iii) 96 visites-échanges.

2. Mesures d'accompagnement

16. Pour compléter le schéma de renforcement des capacités des OPB bénéficiaires et répondre en particulier aux besoins des groupes-cibles les plus vulnérables, le PAPFA proposera des activités en matière de recherche-développement, d'intégration des aspects genre, d'alphabétisation fonctionnelle et d'éducation nutritionnelle.

17. **Recherche-développement.** Les activités de recherche-développement seront focalisées sur l'adaptation d'innovations techniques pour les spéculations retenues et appropriées aux conditions d'exploitation des groupes cibles du Projet. Il pourra s'agir de tests de comportement variétal comme de nouvelles variétés de sésame plus riches en huile, de pratiques de la gestion intégrée de la production et des déprédateurs (GIPD) pour le niébé, la fourniture de semences de base dans le cadre de programme semencier paysan, etc.

18. Les thèmes et objets du programme de recherche-développement devront être identifiés, discutés et validés au sein des cadres régionaux de concertation des filières, afin de répondre au mieux aux défis et contraintes de développement du segment de la production au sein des filières.

19. **Un programme d'alphabétisation fonctionnelle**, essentiellement tourné vers les membres d'OPB et des femmes sera mis en œuvre pour leur permettre d'améliorer leur statut social et d'accéder à des fonctions dans les instances dirigeantes des OPB. L'alphabétisation fonctionnelle sera assurée par des structures spécialisées locales (alphabétiseurs agréés), avec des modules de d'alphabétisation adaptées aux besoins des groupes cibles visées et de leur activité socio-économique.

20. **Formation et sensibilisation interactive sur le genre.** Les activités d'autonomisation économique visant à faire bénéficier prioritairement les femmes et les jeunes aux activités du projet seront renforcés par des actions de sensibilisation et de formation interactive visant à rétablir l'équilibre social au niveau du ménage et des organisations (OPB/OPF/Interprofessions). Cette activité reposera sur des méthodologies innovantes axées sur les ménages dont notamment le

Système d'apprentissage interactif entre les sexes (GALS⁷⁶) et permettra de faire participer l'ensemble du ménage (l'homme, la femme, les enfants et les autres membres du ménage) et l'ensemble des membres des organisations (les hommes, les femmes, les jeunes, les aînés, etc.) pour réfléchir aux apports, aux bénéfices et à la participation de chacun dans le ménage ou de chaque type de profil dans les organisations. Avec l'appui d'un animateur, l'analyse et la caractérisation de leur situation de départ proviendra ainsi des bénéficiaires eux-mêmes, ils identifieront également eux-mêmes leurs aspirations à moyen et long terme, ainsi que les moyens pour y parvenir. Cette méthode a pour avantage de faire se démultiplier tout seul les acquis car le choix des ménages et des organisations participantes est conditionné par leur acceptation à partager et à diffuser la méthode et ses avantages avec leurs pairs. Cette activité permettra donc en même temps de sensibiliser les bénéficiaires sur les principes d'égalité et d'équité, et de mettre en œuvre des actions visant à réduire les inégalités et les déséquilibres qui ont été identifiées par les bénéficiaires eux-mêmes.

21. **Un programme d'éducation nutritionnelle** sera proposé dans le but d'améliorer la situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau des communautés⁷⁷ où intervient le PAPFA et en particulier les ménages qui présentent des indicateurs de malnutrition. Ce volet aura pour but d'améliorer les connaissances et les pratiques des ménages sur: (i) la consommation de légumes, de fruits, de variétés de riz à haute valeur nutritive, des autres aliments sources de protéines et de micronutriments d'origine animale; et (ii) la valorisation des produits locaux à plus haute valeur nutritive (ex: Moringa, chenilles du karité, etc.). Des campagnes d'éducation nutritionnelle accompagnées de séances de démonstration culinaire cherchant à intégrer les Actions essentielles en nutrition (AEN) et les Actions essentielles d'hygiène (AEH); ainsi que la prise en compte de la nutrition au niveau des dépenses des ménages seront menées. Des jardins potagers seront mis en place pour améliorer la disponibilité des produits. Une promotion des produits et sous-produits à haute valeur nutritive sera également menée, par exemple la promotion de la consommation du riz étuvé, la fabrication des farines infantiles et des autres produits précuits, etc.; dont la production pourra être financée dans les micro-projets productifs de la composante B, et constituer des activités de génération et de diversification de revenus pour les femmes.

22. Le PAPFA veillera à capitaliser les expériences sur la nutrition du projet de sécurité alimentaire financé par le FIDA qui a été mis en œuvre par l'ONG ProgettoMondoMlal; et qui est intervenu dans les régions des Cascades et des Hauts-Bassins.

23. **Les principaux produits attendus de ce volet** sont la réalisation de: (i) un programme de Recherche-développement répondant à des questions concrètes pour chaque filière; (ii) 176 sessions de formation/sensibilisation en genre réalisées au niveau des ménages et 200 sessions réalisées au niveau des OPB/OPF et interprofessions; (iii) 135 sessions d'alphabétisation; et (iv) 150 sessions d'éducation nutritionnelle.

Sous-composante A2. Infrastructures agricoles

24. Cette sous-composante vise à renforcer les aménagements hydro-agricoles, les infrastructures de stockage et les pistes de desserte agricole qui contribueront avec les autres appuis, notamment ceux de la composante B, à favoriser l'émergence de micro-pôles économiques autour des filières retenues par le Projet.

1. Aménagements hydro-agricoles

25. Le Projet et compte tenu de la présence du vaste Programme de développement intégré de la vallée de Samandéni (PDIS) dans la région des Hauts-Bassins, avec un objectif d'aménager 21 000

⁷⁶ GALS: Gender Action Learning System

⁷⁷ En particulier les femmes en âge de procréer, celles avec les enfants de 0 à 2 ans et les jeunes filles

ha, le PAPFA n'investira pas dans les aménagements rizicoles avec maîtrise totale d'eau⁷⁸, mais se limitera aux aménagements de bas-fonds.

26. Dans la typologie actuelle de bas-fonds se rapportant à la taille, on retrouve trois types: (i) les bas-fonds de petite taille dont la superficie varie entre 0 et 20 ha; (ii) les bas-fonds de taille moyenne qui varient entre 21 et 100 ha; et (iii) les grands bas-fonds dont la superficie est supérieure à 100 ha. Le PAPFA interviendra au niveau des deux premières catégories de bas-fonds dont la superficie n'excède pas 100 ha. Ces aménagements seront destinés à améliorer la riziculture de bas-fonds et la pratique du maraîchage en contre-saison.

27. Les **aménagements de bas-fonds pour la riziculture** ont pour objectif d'améliorer le contrôle de l'eau (contrôle partiel) dans les rizières implantées dans les bas-fonds et de permettre la mise en œuvre de système de riziculture amélioré (SRA). Les travaux consisteront en la construction de diguettes en terre suivant les courbes de niveau, capables de résister aux érosions lors du passage des crues. L'objectif du Projet est d'aménager un total de 3 000 ha en type PAFR (Plan d'action pour la filière riz, financé par l'Union européenne) pour les zones les moins arrosées ou en type digues déversantes et collecteur central (DDCC) (développé par le Projet opération riz Comé) pour les sites les plus arrosés.

- i. Type PAFR, aménagement, avec diguettes protégées (enrochements). il consiste à réaliser des diguettes en terre compactées, revêtues de géotextile et protégées par un enrochement en moellons. Ce type d'aménagement est aussi prévu au niveau des zones les moins arrosées. Les diguettes seront construites en courbes de niveau revêtues et munies de pertuis de vidange, pouvant permettre aux producteurs de gérer convenablement la lame d'eau et de vider les casiers en cas de besoin. La superficie entre les diguettes sera par la suite planée. Les expériences antérieures ont montré que même si la collecte et la pose de moellons sont très contraignantes, il est indispensable que les diguettes en terre soient protégées totalement par des moellons pour éviter la dégradation rapide des diguettes en terre et/ou des travaux d'entretien et de réparation trop lourds.
- ii. Type digues déversantes et collecteur central (DDCC). Dans les régions les plus arrosées (Cascades, Hauts-Bassins et Boucle du Mouhoun dans une moindre mesure), et selon la topographie du site, les aménagements comprendront en plus, des digues de protection pour lutter contre les inondations dues aux eaux de ruissellement et un système de drainage visant à réduire les effets des excès d'eau en facilitant leur évacuation rapide. Ainsi, le collecteur central sera exécuté dans le lit mineur et bordé de cavaliers en terre sur chacune de ses rives. Pour assurer un niveau d'eau normal dans les rizières, il peut être muni d'ouvrages à batardeaux sur toute sa longueur.

28. Les aménagements de bas-fonds pour la riziculture ont montré que la technologie offre une très bonne appropriation par les exploitants. La gestion et l'entretien des périmètres sont faciles et offrent une meilleure durabilité en fonction de la qualité du géotextile utilisé. Dans le cas de la riziculture pluviale aménagée, chaque exploitant bénéficiera d'une parcelle de 0,25 ha. Il est prévu la réhabilitation ou l'aménagement de 3 000 ha bas-fonds pour la riziculture, exploités par 12 000 producteurs(trices).

29. Les **aménagements maraîchers** seront de deux types: (i) ceux réalisés en bordure des bas-fonds aménagés et alimentés en eau par des puits; et (ii) ceux alimentés en eau par des forages et dotés de systèmes d'irrigation économes en eau.

- i. Les périmètres maraîchers alimentés en eau par des puits. Ils seront réalisés en bordure des bas-fonds rizicoles exploités en saison des pluies. Ils permettront, principalement aux femmes, le maraîchage de contre-saison. Ils seront protégés contre

⁷⁸ Par contre, en raison de la proximité des zones d'intervention, des possibilités de partenariat et d'échanges seront envisagées avec cet important programme

la divagation des animaux par des clôtures grillagées ou de haies vives. La taille des parcelles de maraîchage sera de l'ordre de 1 000m² par bénéficiaire.

- ii. Les périmètres maraîchers alimentés en eau par des forages. Ils seront dotés de système d'exhaure fonctionnant à l'énergie solaire et de systèmes d'irrigation économes en eau (irrigation goutte à goutte, etc.), en fonction des ressources en eau et des spécificités régionales. Ces périmètres seront protégés contre la divagation des animaux par des clôtures grillagées ou de haies vives. La taille des parcelles sera de l'ordre de 1 000 m² par bénéficiaire.

30. **Mesures d'accompagnement.** Avant de démarrer les travaux d'aménagement hydro-agricoles, et afin d'en garantir une exploitation optimale, le Projet procédera à un diagnostic socio-foncier avec la participation des autorités locales compétentes afin de vérifier (i) qu'il n'existe pas de problèmes fonciers majeurs empêchant l'aménagement du site identifié; (ii) que tous les exploitants des terres du site sont d'accord avec le type d'aménagement envisagé; (iii) que les règles de réallocation des terres envisagées sont acceptées. Le Projet soutiendra l'établissement d'ententes foncières préalables et l'élaboration avec les bénéficiaires des grandes lignes d'un plan global d'exploitation. Le processus d'ententes préalables a pour but d'identifier les propriétaires (au sens coutumier du terme), ainsi que les groupes ayant un accès limité aux terres à aménager (les femmes et les jeunes, en particulier), sur la base d'une évaluation socio-foncière. Il s'agit ensuite d'élaborer les termes d'une entente acceptable par tous, négociée de manière participative et validée par les autorités administratives et coutumières. Ces termes doivent être suffisamment souples pour garantir les droits d'accès à tous les agriculteurs concernés et en définir les modalités d'exploitation, sans que cela puisse s'apparenter à une appropriation définitive des parcelles par les nouveaux exploitants.

31. Par ailleurs, pour garantir la bonne gestion et l'entretien des infrastructures hydro-agricoles, il est nécessaire d'appuyer la mise en place, de former et d'accompagner une association d'usagers de l'eau (AUE) par aménagement. Le rôle de l'AUE est de veiller à la bonne utilisation des infrastructures et à leur entretien régulier. Avant la première mise en exploitation des parcelles, le Projet appuiera et s'assurera qu'un plan de gestion et d'entretien de l'aménagement est élaboré de manière participative et validés avec tous les exploitants de l'aménagement.

32. **Les principaux produits attendus de ce volet** sont (i) la réalisation de 3 000 ha d'aménagements de riziculture de bas-fonds; (ii) la réalisation de 500 ha de périmètre maraîcher alimenté en eau par puits; (iii) la réalisation de 300 ha de périmètre maraîcher alimenté en eau par forage et équipés de systèmes d'irrigation économes en eau; et (iv) la mise en place d'une AUE fonctionnelle par aménagement.

2. Infrastructures de stockage

33. Le Projet financera également au niveau des OPB ou des unions, selon le volume de production commercialisable pouvant être regroupé par les membres, des infrastructures de regroupage et de stockage de produits qui contribueront à conditionner, regrouper et stocker convenablement les produits en attendant de les mettre en marché. Ces magasins pourraient également être utilisés pour réaliser des opérations de warrantage.

34. **Les principaux produits attendus de ce volet** sont la construction de: (i) 15 magasins de stockage de grains (riz, niébé, sésame) de 60 tonnes; et (ii) 75 magasins de stockage de l'oignon de 10 tonnes.

3. Pistes de desserte rurale

35. L'objet de ce volet est de contribuer au désenclavement des sites de production et de faciliter leur liaison aux marchés dans l'optique de favoriser la création de micro-pôles économiques.

36. Au démarrage, le Projet réalisera une évaluation du réseau de pistes rurales existant avec les niveaux de dégradation et leur importance par rapport au développement des filières retenues et à l'émergence de micro-pôles économiques. Le choix des pistes qui seront réhabilitées devra

également tenir compte du Programme quinquennal (de 5 000 km pour l'ensemble du pays) et des actions des autres projets et programmes en cours.

37. Les travaux de réhabilitation des pistes s'inscriront dans la Stratégie nationale de transport rural (SNTR) et prendront en compte l'entretien du réseau réhabilité. La largeur de la chaussée sera de 5 m avec une couche de roulement d'une épaisseur de 15 cm arrosée et compactée. Il sera procédé à l'ouverture des fossés pour l'assainissement du réseau et la durabilité des pistes.

38. **Les principaux produits attendus de ce volet** sont la réhabilitation de 100 km de pistes rurales.

39. Le calendrier de réalisation des infrastructures est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3: Nombre et calendrier de réalisation des infrastructures

type infrastructure	unité	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Bas-fonds rizicoles	ha	0	200	400	1200	1200	0	3000
PI maraîcher alimenté par puits	ha	0	50	100	350	0	0	500
PI maraîcher alimenté par forage	ha	0	100	100	100	0	0	300
Magasin grains secs (60 t)	nombre	0	0	5	5	5	0	15
Magasin oignon (10 t)	nombre	0	0	25	25	25	0	75
Pistes rurales	km	0	0	0	50	50	0	100

Composante B: Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles

40. L'effet attendu 2 pour cette composante est l'amélioration de la valorisation des produits agricoles dans les filières ciblées.

Sous-composante B1: Renforcement des organisations de filière

41. Le produit 2.1 attendu de cette sous-composante est: «la concertation et la collaboration entre les acteurs des filières sont améliorées». Cette sous-composante transversale permet d'exécuter l'approche filière promue par le Projet car elle va construire les interactions entre les acteurs des filières, de la production à la consommation. La sous-composante comprend les volets suivants: (i) un appui aux interprofessions qui assureront la gouvernance des filières ciblées; (ii) l'organisation des plateformes régionales multi-acteurs et la préparation ou l'actualisation des Plans de développement des filières (PDF); (iii) la promotion de la contractualisation entre les OPB impliquées dans les SPAM et les commerçants; (iv) la préparation et la mise en œuvre d'une approche qualité; et (v) l'appui aux investissements structurantes le long des filières ciblées afin de résoudre les contraintes clés.

42. **Les interprofessions** sont indispensables pour assurer la gouvernance de la filière, de mettre en œuvre un dialogue politique, de défendre des mesures pour renforcer la compétitivité de la filière (dont une approche qualité), et d'aider les acteurs à conquérir de nouveaux marchés nationaux et/ou internationaux. L'interprofession riz existe depuis 2000 et elle est fonctionnelle. Le Comité interprofessionnel de la filière oignon du Burkina (CIFOB) a été mis en place depuis 2011 et elle est dynamique. L'interprofession sur le sésame existe mais elle est peu fonctionnelle. Il n'existe pas d'interprofession sur le niébé, mais il existe des unions et des associations des acteurs de la filière. Pour le riz et l'oignon, le Projet signera des conventions cadres avec l'interprofession afin qu'elle joue son rôle en tant que partenaire stratégique. Pour le sésame et le niébé, le Projet appuiera respectivement la dynamisation et l'émergence des cadres interprofessionnels. Le Projet facilitera: (i) la formulation ou actualisation de leurs plans stratégiques; (ii) le développement des outils de plaidoyer et de dialogue politique; (iii) la structuration et la mise en place d'une gouvernance conforme à la Loi 050; (iv) la participation des interprofessions à la mise en œuvre du PAPFA.

43. **Les cadres régionaux de concertation** seront organisés annuellement durant le processus de préparation des PTBA. Ces cadres régionaux serviront de dialogue multi-acteurs pour améliorer la performance des filières et la structuration des filières. De plus, les cadres régionaux permettront de promouvoir la contractualisation entre OPB impliquées dans les SPAM et les autres acteurs de la filière. Le PAPFA financera (i) l'organisation des cadres régionaux en vue d'identifier les contraintes structurelles, de discuter des progrès réalisés par le Projet et de proposer des investissements publics pour appuyer le développement de ces filières; (ii) la préparation ou l'actualisation des Plans de développement des filières (PDF). Ces cadres régionaux seront animés par des prestataires des services en collaboration avec les interprofessions, les Chambres régionales d'agriculture et des OP faïtières.

44. **Diffusion des normes de qualité.** Les normes de qualité pour les produits agricoles existent, mais elles sont mal connues et ne sont pas utilisées pour différencier les prix. Ces normes sont essentielles pour améliorer la compétitivité des produits locaux, la différenciation de l'offre et la négociation des partenariats commerciaux entre les OPB, les MER et les autres acteurs. Avec l'urbanisation et la régionalisation du commerce et les exigences du consommateur, les normes de qualité méritent d'être adaptées et vulgarisées. Le PAPFA financera: (i) l'actualisation, l'adaptation et la diffusion des normes de qualité; (ii) l'accompagnement des coopératives, des MER et des OPB dans le processus de labellisation des produits transformés; (iii) la formation sur les bonnes pratiques d'hygiène de production (BPHP) et l'analyse et le contrôle des points critiques de production (HACCP *Hazard analysis critical control point*), et (iv) éventuellement l'accompagnement à la certification de système de production. La diffusion des normes se fera à travers des fiches techniques et des brochures, ainsi que par des campagnes d'information et des séances d'éducation. L'accompagnement à la mise en place des systèmes de qualité et la certification des processus fera appel à des prestataires privés œuvrant dans le domaine. Les CREER joueront un rôle clé dans la diffusion des normes de qualité.

45. **La contractualisation** sera promue entre les OPB impliquées dans les SPAM et les commerçants (et d'autres acheteurs, y compris les MER, le Programme alimentaire mondial (PAM), le Gouvernement). Les opérations de contractualisation permettront de sécuriser les approvisionnements et les débouchés en établissant des prix justes suivant les principes et pratiques de l'agriculture contractuelle. La participation des interprofessions et leurs membres, ainsi que l'organisation de cadres de concertation seront essentielles pour promouvoir la contractualisation. Les interventions du PAPFA viseront alors à (i) faciliter la mise en relation entre OPB et les autres acteurs; (ii) faciliter l'organisation des réunions d'affaires et la négociation des transactions commerciales et des contrats d'affaires; et (iii) assurer un accompagnement technico-commercial des parties prenantes pour la mise en œuvre et le respect des contrats (par les CRÉER). La contractualisation a plusieurs avantages: (i) en premier elle engage les contractants sur des quantités et des prix et donne ainsi une visibilité aux acteurs de la filière pour investir; (ii) ensuite elle tend à limiter les fluctuations de prix quand elle se généralise; (iii) enfin la contractualisation permet de limiter les risques de transaction, et de garantir en partie le remboursement du crédit. La contractualisation des acteurs rassure donc les banques et peut ainsi être un bon levier pour faciliter les crédits. Le Projet va faciliter le développement de produits financiers adaptés à chaque filière.

46. **Investissements structurantes dans les filières.** Afin de résoudre certaines contraintes structurelles clés le long de la filière et de pérenniser les activités des SPAM, des Sous-projets de développement des filières (SPDF) seront financés.

47. Les porteurs de projets seront les structures faïtières (unions et fédérations) et les interprofessions, ainsi que les institutions de recherche. Les projets pourraient entre autres porter sur: (a) la multiplication des semences par des OPF multiplicateurs; (b) des équipements novateurs pour la transformation et le conditionnement des produits à titre de démonstration (souffleuses, chambre de froid, etc.); (c) le pilotage des innovations et des démonstrations en milieu réel (nouveaux équipements d'irrigation, ...); (d) etc.

48. La sélection sera basée sur la pertinence des propositions pour la structuration de la filière. Le taux de subvention sera de 80 pourcent. Les OPF bénéficiaires seront appuyées par les CRA et les CREER pour préparer leurs plans d'affaires, planifier et mettre en œuvre leurs investissements en SPDF.

49. **Les principaux produits attendus de la sous-composante** sont: (i) des partenariats avec 4 interprofessions; (ii) l'organisation des cadres régionaux de concertation par filière; (iii) une tendance à la contractualisation entre OPB et opérateur de marché; (iv) une adoption d'une approche qualité; et (v) 32 SPDF mis en œuvre.

Sous-composante B2: Professionnalisation des MER

50. Le produit 2.2 attendu de cette sous-composante est: «les microentreprises rurales (MER) ont accès à des services de développement des entreprises adaptés à leurs besoins».

51. Cette sous-composante vise la prestation de services et la valorisation des produits ciblés en améliorant leur conservation, transformation, nettoyage, triage et conditionnement par des microentreprises rurales (MER) à caractère privé. De plus, le Projet appuiera les microentreprises de services agricoles qui vendront des prestations à l'ensemble des acteurs de la filière (transport, labour, services techniques agricoles, vente d'intrants, valorisation des résidus de récolte, etc.), ce qui permettra de lever les contraintes pesant sur la performance de la filière.

52. Cette sous-composante vise à atteindre le produit 2.2 à travers trois volets: (i) l'appui à la professionnalisation des MER et leur développement commercial, (ii) le soutien au développement de l'offre de SDE à travers les CREER; et (iii) le financement des MER.

53. **Professionnalisation des MER et développement commercial.** La professionnalisation des MER est une approche qui s'inscrit dans le sillage du PASPRU et qui vise à renforcer les initiatives entrepreneuriales portées par les acteurs à la base dans la valorisation de la production agricole dans les filières ciblées (transformation, commercialisation, conditionnement). Le Projet appuiera des MER existantes en les accompagnant dans le développement de leurs activités, et aidera au lancement de nouvelles initiatives. A partir des plans d'affaires développés à la base, le PAPFA cherchera à faire émerger de vraies MER performantes, qui devront progressivement s'inscrire dans le cadre de l'acte unique de l'OHADA sur les entreprises agricoles.

54. Le PAPFA reprendra l'approche du PASPRU mais en repositionnant la cible et l'objectif: (i) d'une part, les filières et les zones ciblées seront moins nombreuses et imposées, (ii) on ciblera les MER existantes pour appuyer un passage à l'échelle, tout en favorisant le démarrage de nouvelles initiatives, (iii) alors que PASPRU visait des projets de petites tailles, on se positionnera sur des projets plus significatifs, mieux à même de générer de l'impact pour les bénéficiaires et d'entraîner la filière, (iv) le PAPFA ciblera de manière plus fine les bénéficiaires et ira davantage à leur rencontre pour susciter leur engagement, (v) le Projet disposera de plans d'affaires prêts à l'emploi dits «business in a box», destinés à un public cible plus défavorisé, afin de gagner en efficacité et en rapidité d'exécution; il valorisera les fiches techniques des projets en cours.

55. Dans la pratique, il existe peu de diversité dans les possibilités de valorisation de la production agricole dans les filières sélectionnées. La transformation secondaire en produits finis est encore peu développée, les quelques opportunités se trouvant sur des marchés de niche (huile de sésame, farine de niébé, pâte de tomate, etc.). Les activités post-récolte concerneront surtout la transformation primaire (décorticage, vannage, stockage) et le conditionnement des produits agricoles (étuvage, séchage, tri et nettoyage, regroupage). La valeur créée viendra donc plus de l'efficacité des processus et de la qualité des produits ainsi préparés. Pour les initiatives de transformation innovantes et nouvelles qui pourraient émerger, et pour lesquelles le marché est encore incertain et non quantifié, le Projet pourra commander des études de marché nationales et internationales qui pourront orienter le développement commercial, et même susciter de nouveaux plans d'affaires.

56. Les Centres de ressources en services à l'entreprise (CREER) apporteront une offre de prestations aux MER en trois points: (i) le montage de plans d'affaires et l'accès au financement

(accès au capital), (ii) les formations techniques et en gestion (accès à la connaissance) et (iii) le coaching à la carte (conseils, accès aux informations, y inclut marchés et technologies), auxquels le PAPFA ajoutera la sous-traitance de l'activité commerciale.

57. Les MER étant des entités économiques privées, la demande d'appui d'une MER au CREER doit se faire normalement à l'initiative de la MER. Les promoteurs de MER seront informés et sensibilisés aux services d'appuis disponibles auprès des CREER. Dans certains cas décrits plus bas, les CREER seront incités à s'impliquer dans l'identification des porteurs de projets.

58. La professionnalisation, qui concernera les MER existantes et matures, inclura notamment les appuis suivants: (i) la formation en conduite d'entreprise, utilisation des outils de gestion et comptabilité, (ii) l'organisation du travail sur base du plan d'affaires, (iii) la gestion technique des équipements de la MER, (iv) le suivi sanitaire et la qualité, (v) la maîtrise des circuits et la saisonnalité des approvisionnements, (vi) la constitution et la gestion des stocks, (vii) la constitution et la gestion des fonds de roulement. L'appui se fera «à la carte», en réponse à la demande spécifique de chaque MER. Ces MER existantes auront de nouveau la possibilité de faire financer un projet d'investissement, qui devra avoir pour objectif de renforcer l'efficacité, la productivité ou la rentabilité de l'entreprise. En particulier, elles seront encouragées à adopter des technologies novatrices, utilisatrices d'énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire.

59. Un recensement et un diagnostic rapide des MER existantes et des plans d'affaires issus du PROFIL et du PAFASP dans les régions du PAPFA sera effectué pour cartographier l'existant, évaluer leur état de fonctionnement et déterminer leur besoin d'appui afin de mettre au point une offre de formation spécifique pour leur développement. Par ailleurs, ce diagnostic permettra de constituer des portefeuilles de clients potentiels pour les CREER et faciliter leur démarrage.

60. Le lancement de nouvelles MER sera également appuyé. Elles pourront bénéficier du package complet incluant le montage de dossier, le financement et la formation qui devront être séquencés de manière cohérente pour accompagner la MER dans le lancement de son activité. Le cas typique concerne une MER nouvellement créée pour laquelle le promoteur recevra d'abord une formation en entrepreneuriat, montera son plan d'affaires avec l'appui du CREER pour financer son projet et sera finalement accompagné en coaching après le lancement des activités. Néanmoins, le CREER aura la possibilité de n'apporter qu'un seul type d'appui aux MER en fonction de leur demande. Toute demande d'appui sera précédée d'un diagnostic pour évaluer les besoins de la MER.

61. Dans le cadre de l'exécution, on fixera un objectif global de 35% de MER existantes et de 65% de créations dans le portefeuille du PAPFA en fin de Projet.

62. Une aide différenciée par public cible. L'offre d'appui concernera des publics cibles bien déterminés, sans exclure la possibilité d'appuyer des initiatives qui sortiraient de ce cadre. Un ciblage centré sur les micro-pôles économiques soutenus par le Projet permettra une bonne articulation des efforts en production avec les investissements en aval. Une telle approche intégrée maximisera l'impact sur la filière au niveau local. Parmi les MER qui recevront les appuis, et tel que montré dans le tableau ci-dessous, environ 75% seront des MER collectifs (unions, OPB, groupements de jeunes, groupements de femmes) et 25% seront des initiatives individuelles.

Type de MER	Proportion à appuyer
Initiatives individuelles	25%
Les femmes et les jeunes sans activité régulière et avec une première expérience	11%
Les jeunes diplômés	7%
Les entrepreneurs	7%
Initiatives collectives	75%
Les associations de femmes et de jeunes	45%
Les groupes de producteurs	30%

63. Pour les femmes et jeunes individuels peu scolarisés, le Projet proposera une approche spécifique basée sur (i) des projets clef en main, qui peuvent être lancés rapidement, (ii) une

enveloppe de financement avec une part réduite d'apport personnel. Pour ce public particulier, les CREER auront une démarche proactive en s'engageant dans l'identification des bénéficiaires dans les zones d'intervention. Dans la mesure où les projets seront prédéfinis et prêts à être mis en œuvre, la procédure de sélection pourra se focaliser sur le profil du bénéficiaire et sur le contexte local, afin d'en vérifier l'adéquation avec le plan d'affaires. On veillera ainsi à cibler des jeunes ou des femmes avec une première expérience dans l'activité concernée.

64. Pour les jeunes diplômés, le Projet établira des relations avec les centres de formation professionnelle pour faciliter les projets d'entrepreneuriat rural des jeunes, leur assurant ainsi une meilleure insertion. Les CREER encourageront les jeunes à s'orienter dans les activités de prestation de services identifiées porteuses au niveau des filières à l'exemple de la mécanisation agricole.

65. L'appui aux entrepreneurs et aux OPA, parmi lesquels se trouvent les MER existantes, permettra de financer des plans d'affaires d'une taille plus grande dans la mesure où ils auront démontré leur expérience et leur maturité. Les plans d'affaires financés dans ces catégories devront avoir le potentiel de créer des emplois et permettront de valoriser des volumes plus importants de production agricole au niveau des filières ciblées, dont notamment ceux résultant des appuis à la production réalisés dans la composante A.

66. Le montage de plans d'affaires. Le dispositif de financement (montant et modalités) sera basé une approche à coût partagé et sera établi à partir des enseignements tirés du PASPRU, du PROFIL et du PAFASP avec l'idée de faire correspondre l'offre d'appui aux publics cibles. Il s'agit de donner plus de flexibilité au fonds en adaptant les modalités à la maturité et l'expérience du promoteur, à l'envergure et au potentiel du plan d'affaires ou au groupe cible.

67. Pour guider les nouveaux porteurs de projet et susciter davantage de vocation parmi les jeunes et les femmes, des plans d'affaires prédéfinis seront identifiés préalablement par le Projet à partir des référentiels technico-économiques (RTE) du PROFIL, du PASPRU et du PAFASP, en particulier pour les plans d'affaires dont on prévoit qu'ils constitueront le gros des soumissions: case d'oignon, décortiqueuse de riz, étuvage du riz, nettoyage et tri du sésame... Ces projets clef en main qu'on appellera «business in a box» sont des plans d'affaires standards, prêts à l'emploi, qu'on pourra confier à des bénéficiaires présentant un profil adéquat. Cette approche, réservée plutôt aux cibles individuelles femmes et jeunes, permettra d'accélérer l'analyse et la sélection des plans d'affaires et d'assurer une qualité standard à ces demandes de financement. La mise au point des *business in a box*, couplée à une offre de financement incitative (voir plus bas), permettra un ciblage précis et efficace des femmes et des jeunes pour le développement de MER dans les zones de productions agricoles.

68. De manière générale, en s'inspirant des expériences du PASPRU et du PAFASP, on assurera une standardisation de la procédure de sélection et on cherchera à garantir la qualité des projets en effectuant un tri et une évaluation plus poussée en amont. Les comités de sélection verront ainsi leur travail facilité et on pourra fluidifier davantage le processus de financement. Dans le cadre des *business in a box*, la procédure pourra se concentrer sur le profil du porteur de projet et le contexte socio-économique, aspects qui ont parfois été délaissés dans le cadre du PROFIL.

69. L'appui en formation. Les MER disposeront d'un choix de thématiques de formation, en partie standardisées (en particulier en ce qui concerne les formations en gestion) et en partie sur mesure, à partir des diagnostics effectués par les CREER avant tout appui. Il s'agit d'apporter une aide adaptée à chaque situation dans le cadre d'un projet de développement de la MER. Les formations en gestion seront proposées par les CREER qui disposent des compétences internes. Etant donné que les résultats de PASPRU en la matière ont été décevants (à peine 20 pourcent des MER ont reçu une formation en gestion simplifiée), le PAPFA se dotera d'une stratégie spécifique pour que 100 pourcent des MER reçoivent ce type de formation. En particulier, le montage et le financement d'un plan d'affaires par le PAPFA inclura obligatoirement au moins deux formations: (i) une en gestion de base, et (ii) l'autre technique portant sur le fonctionnement et la maintenance des équipements financés.

70. Les formations plus techniques et spécifiques (entretien de machines, technique de transformation du niébé, etc.), pour lesquelles les CREER ne disposent pas de compétence, seront organisées à la demande via l'intermédiation des CREER et le recrutement d'un prestataire externe, comme ce qui a pu se faire dans le cadre de PASPRU. En début de Projet, l'UCP préparera une base de données des prestataires à partir des projets antérieurs et des répertoires existants au niveau des CREER, régionaux et locaux, au niveau de chaque antenne, qui pourront couvrir les principaux besoins en formation technique des MER dans le cadre du Projet. En les agréant le plus tôt possible, le Projet gagnera du temps dans la mise en œuvre.

71. De manière générale, le PASPRU a rencontré beaucoup de difficultés dans le processus de validation des curricula et des prestataires, qui pouvait parfois prendre plus d'un an avant que la session de formation soit finalement organisée. Afin de gagner en efficacité, le PAPFA doit rendre possible l'organisation d'une formation dans un temps beaucoup plus court (2 mois maximum), sans passer par l'UCP mais en s'appuyant sur l'UCR du Projet et sur le tuteur de la MEBF. Outre la création d'une base de données des prestataires, il faudra que le Projet puisse valider un volume annuel d'heures de formation dans son PTBA afin que les moyens financiers nécessaires soient mobilisés rapidement.

72. Le CREER sera rémunéré à la commission, sur la base du nombre d'heures de formations organisées mensuellement par exemple. Les bénéficiaires seront également mis à contribution pour le financement de leur formation afin de tester et valider leur engagement. Ils pourraient par exemple prendre en charge leurs repas durant la formation.

73. Offre de formation à destination des jeunes locaux, création d'emplois et amélioration de la productivité de l'emploi. Les CREER mettront en place une offre de formation spécifique pour jeunes sur les métiers qui touchent à l'énergie solaire. Tout en promouvant l'utilisation de cette énergie auprès des MER et des OPB, le PAPFA veillera à former des jeunes techniciens localement qui pourront assister les bénéficiaires dans l'installation, l'entretien et la maintenance de leur système solaire et les systèmes d'irrigation. Ils seront formés par le fournisseur dans le cadre d'un contrat de maintenance qui équivalra à une extension de garantie qui va faciliter l'intervention d'un technicien spécialisé agréé par le constructeur. Ce critère devra être pris en compte lors de l'acquisition des équipements. Également, les CREER proposeront une offre de formation en marketing et techniques commerciales dédiées aux jeunes locaux, en relation avec l'installation de leur agent commercial. En renforçant l'employabilité de ces jeunes sur les métiers du commerce, le Projet mettra à disposition des MER des commerciaux bien formés qui pourront prendre le relais de l'appui des CREER à l'issue du Projet et assurer leur développement commercial. Le Projet apportera également des appuis à la formation professionnelle des jeunes qui sont salariés au niveau des MER. Il s'agit de formations spécifiques courtes (de quelques jours) liés spécifiquement au métier (emplois existants ou nouveaux) exercé par le jeune au niveau de la MER. Les formations permettent d'améliorer l'employabilité des jeunes dans le cas d'un emploi nouvellement créé; elles amélioreraient la productivité de l'emploi dans le cas d'un emploi existant.

74. Coaching et suivi ex-post. Pour toutes les MER qui bénéficieront de l'appui du Projet, les CREER assureront un suivi rapproché consistant en des visites de terrain pour faire le point sur la mise en œuvre du plan d'affaires et l'application des enseignements, sur la base du plan d'affaires préparé. La fréquence des visites sera de 2 fois par mois durant les 3 premiers mois, puis elles s'espaceront à 1 fois par mois sur les 3 mois suivants. Ce dispositif permettra une assistance continue et intensive des MER au-delà de l'appui et du financement. Les rapports préparés à cette occasion par les CREER assureront un suivi individualisé et une meilleure mesure de l'impact.

75. **Développement de l'offre de services de développement des entreprises (SDE).** L'appui aux MER sera assuré par les CREER. Ce sont des entreprises de services de proximité qui apportent des appuis aux petits entrepreneurs sous forme de: (i) préparation des plans d'affaires, (ii) formation en entrepreneuriat rural, en gestion, comptabilité, suivi-évaluation simplifié, recherche et négociation de marchés, etc., (iii) coaching et accès à l'information. L'expérience acquise en la matière par le PASPRU sera largement valorisée. Les CREER installés par le PASPRU serviront de fer de lance

pour cette activité. Parmi les 51 centres aujourd'hui fonctionnels, 25 localisés dans la zone d'intervention du Projet seront repris et renforcés. Ces CREER seront complétés par 5 nouvelles créations réparties dans la zone d'intervention. Le Projet pourra chercher à cibler et recycler les conseillers formés par le PAFASP dans l'accompagnement des plans d'affaires et situés dans ces zones (éventuellement les rédacteurs locaux du PROFIL). On aura ainsi d'emblée des profils expérimentés qui renforceront les chances de succès des CREER.

76. Le Projet appuiera 30 CREER en deux vagues: 25 CREER anciens et existants à recycler en année 1 et à rendre fonctionnels rapidement; une vague de 5 nouveaux CREER⁷⁹ en année 2, qui devront démarrer leurs activités rapidement afin d'être opérationnels auprès des MER. Une identification et un diagnostic initiaux devront permettre de cartographier les structures existantes, de faire leur état des lieux et de dimensionner les besoins de formation et d'appui pour les relancer.

77. Les CREER et les MER continueront de bénéficier de l'appui méthodologique et technique de la Maison de l'entrepreneur du Burkina (MEBF) qui elle aussi, bénéficiera sous forme de contrat, de l'appui du Projet. On reprendra le processus de certification des CREER qui a donné satisfaction. Ces centres seront également appuyés par le Projet en termes de coaching, de fourniture d'équipements de démarrage (ordinateurs, éclairage solaire, petit équipement de bureau pour les nouveaux), fonds de fonctionnement dégressif et formation pour tous. La reprise des CREER existants devrait permettre un moindre besoin d'investissement au démarrage et une opérationnalisation rapide.

78. La rémunération des gestionnaires de CREER est basée sur la vente des services payés par les bénéficiaires, les MER. L'expérience du PASPRU a montré que ces montants n'étaient pas toujours significatifs, ce qui a pu fragiliser le maintien de l'activité (jamais plus de 10 pourcent du chiffre d'affaires total). Pour augmenter leur chiffre d'affaires, les CREER les plus dynamiques ont eu tendance à rechercher d'autres contrats plus rémunérateurs, aux dépens des MER qui ont été mises de côté. Elle inclura donc désormais une part de commission sur les dossiers financés et les prestations délivrées. Ainsi, les gestionnaires seront incités à s'impliquer davantage dans la qualité de leur prestation et bénéficieront de revenus plus conséquents. La subvention d'exploitation dégressive sera également maintenue pour les nouveaux CREER (et éventuellement pour les anciens qui auraient encore un besoin d'appui) et restera dépendante des objectifs mensuels des CREER.

79. Dans le cadre des activités des CREER, on cherchera à renforcer particulièrement leur rôle dans l'appui à la commercialisation. Un encadrement commercial sera assuré par un agent dédié qui travaillera activement à l'identification des cibles et la prospection commerciale, comme un commercial externalisé. Mener en collaboration avec les OPA bénéficiaires, ce travail de prospection permettra de sensibiliser et former en situation les organisations sur la recherche de clients en circuits longs et courts, les techniques de vente et la négociation. Cet appui spécifique sera réservé aux OPA pour des transactions de taille significative afin d'encourager le regroupement et promouvoir une commercialisation collective. De nouveau, la rémunération du CREER sera basée sur une commission prélevée sur les ventes réalisées afin d'assurer la pérennité du dispositif et d'augmenter les revenus des centres.

80. Bien que basé sur la demande, l'appui aux MER devra s'inscrire dans une approche de filière. Les initiatives privées en post-récolte devront en effet avoir une rationalité financière, en lien avec les besoins et les contraintes spécifiques à la filière, afin d'optimiser leurs chances de succès. Aussi, dans le cadre de leurs activités de centres de ressources, les CREER seront formés sur l'approche chaîne de valeur et les caractéristiques économiques des filières ciblées. Ils seront ainsi en capacité d'évaluer la pertinence d'un investissement en regard du contexte local de la filière et de conseiller les MER sur le développement de leurs activités. Ces formations seront basées sur les plans de développement de filière (PDF) préparés par les cadres régionaux de concertation/plateformes régionales multi-acteurs.

⁷⁹ 5 nouveaux CREER au maximum, mais à valider en fonction de l'analyse des besoins et du degré de couverture de la zone d'intervention du Projet par les CREER existants

81. En cours d'exécution du PAPFA, l'UCP travaillera en collaboration avec la MEBF et les CREER pour mettre au point une stratégie de promotion continue des MER pour qu'elles deviennent des entreprises à part entière, performantes et durables, en prévision de la fin du projet. Il s'agit de préciser le processus et les étapes qui mènent un porteur de plans d'affaires à se développer et à devenir une MER puis une PER (petite entreprise rurale) grâce aux appuis reçus. Une base de données des MER appuyées sera développée pour permettre un suivi de leur évolution. Cette base de données des MER sera gérée au niveau de chaque CREER.

82. **Financement des MER.** Le Projet vise à ce que les MER aient accès à des services financiers adaptés à leurs besoins et à leurs capacités d'investissement dans des plans d'affaires productifs.

83. Selon le Rapport général de l'agriculture 2008, version 2011, le taux national de la population ayant accédé à un crédit agricole n'est que 2,1 pourcent alors que la population rurale est de l'ordre de 80 pourcent. Le Burkina Faso compte aujourd'hui 13 banques et 5 établissements financiers comprenant une centaine de guichets permanents et une quarantaine de guichets périodiques. Ce réseau est surtout concentré dans les centres urbains. Actuellement, en dehors du coton, les banques qui investissent le plus dans le financement de l'agriculture sont EcoBank, Coris Bank, Bank of Africa (BOA), Banque Atlantique. Elles octroient des crédits de campagne et d'équipements agricoles aux producteurs. Ces concours sont le plus souvent adossés à des tierces-détentions ou à des fonds de garantie. Côté microfinance, le secteur compte 153 SFD agréés au Burkina Faso, avec plus de 600 points de ventes à travers le pays. On estime que le taux de pénétration des SFD est de 16,32 pourcent de la population. Le crédit des SFD accordés aux activités agro-sylvo-pastorales ne représente que 15 pourcent du portefeuille de crédit. Cependant pour certains SFD à vocation régionale (UCEC/Sahel, APFI, ...), le crédit à l'agriculture représente environ 50 pourcent de leur portefeuille.

84. En raison de la faiblesse des ressources et de la trésorerie des MER, celles-ci ont souvent des difficultés à financer leurs investissements (extension, renouvellement, modernisation) et leur fonds de roulement. Ce volet reste le plus délicat en raison (i) des faibles avancées de l'approche qui avait été préconisée par le PASPRU et (ii) de la faible propension des banques et des IMF à accorder des prêts au MER. C'est pourquoi les expériences cumulées du PAMER et du PASPRU seront capitalisées et l'approche reformulée dans ce volet.

85. Etant donné que le schéma le plus pérenne de financement des plans d'affaires est celui qui fait appel à une institution financière (banque ou IMF), le principe du financement tripartite (subvention, apport du porteur de plans d'affaires et crédit auprès d'une institution bancaire) sera facilité. Le Projet disposera d'un fonds de financement à coûts partagés pour les investissements qui sera utilisé pour faciliter la mobilisation de crédits auprès d'institutions financières.

86. Ainsi pour les MER les plus matures, le dispositif de financement inclura une part minimale de crédit obligatoire auprès d'une institution financière (IF). Cette approche présente les avantages suivants: (i) connexion très tôt de la MER avec une IF pour établir la confiance par le suivi des décaissements et des résultats financiers, (ii) inscription de la MER dans une logique entrepreneuriale avec la nécessité de générer une marge pour rembourser la part de crédit, (iii) expertise des IF dans l'analyse financière des plans d'affaires. L'intérêt pour l'IF dans ce schéma est de cofinancer des projets qui sont encadrés par le PAPFA, le renforcement des capacités en technique et gestion des micro-entrepreneurs et une meilleure identification des plans d'affaires en lien avec le potentiel de la filière réduisant les risques d'impayé.

87. Les MER concevront leurs plans d'affaires avec l'appui des CREER en veillant à aligner le remboursement du crédit sur le cycle de trésorerie du projet. Le CREER pourra mobiliser l'expertise des IF pour la préparation du volet financier. De manière générale, le partenariat avec une IF inclura un volet formation sur le financement de projet et la gestion du crédit, qui fera partie intégrante de l'offre d'appui du CREER. Les IF siègeront finalement au comité de sélection des plans d'affaires. Par la suite, le CREER assurera un suivi du respect des obligations contractuelles pour le compte du partenaire financier.

88. Le processus de décaissement sera basé sur celui du PASPRU et du PAFASP, avec dépôt de la subvention et libération de la contribution du promoteur sur un compte dédié au sein de l'IF partenaire. Les recettes d'activité y seront également domiciliées. Les dépenses effectuées à partir de ce compte pour la réalisation du plan d'affaires devront être autorisées par le Projet, au niveau de l'UCR. L'offre de service financier de l'IF pourra inclure un volet épargne afin de renforcer progressivement les capacités d'auto-financement des MER.

89. L'offre de crédit et ses modalités opérationnelles devront être adaptées aux types de plan d'affaires et au public cible. Elles seront préparées par le PAPFA à son démarrage, à travers des négociations à mener avec les IF identifiées⁸⁰.

90. **Les principaux produits attendus de la sous-composante** sont: (i) 25 CREER existants et 5 CREER nouveaux fournissent des services aux MER; (ii) 2400 MER sont appuyés, représentant 22 200 bénéficiaires.

Composante C: Coordination, gestion et suivi-évaluation

91. Cette composante assurera la coordination et financera les moyens logistiques, les salaires et activités de coordination et de gestion, de suivi-évaluation, des coûts d'opération, de dialogue politique et de conduite d'études et d'enquêtes d'impact. Les détails sont présentés dans les appendices 5 et 6.

⁸⁰ On pourra utiliser la base de données sur la situation sociale et financière des systèmes financiers décentralisés, PA-SNMF, juin 15 ou le rapport d'analyse des performances financières des membres de l'AP/SFD de 2014

Appendice 5: Aspects institutionnels et dispositifs de mise en œuvre

I. Tutelle et pilotage

1. Le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (MAAH) sera le Ministère de tutelle technique du Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA).
2. Le MAAH créera le **Comité national de pilotage** (CNP) du Projet selon les textes en vigueur. Le CNP sera l'organe d'orientation, d'approbation du programme de travail et budget annuel (PTBA) et de suivi du Projet. La présidence du CNP sera assurée par le Secrétaire général du MAAH. Le CNP⁸¹ sera d'un effectif réduit afin de prendre en compte les besoins d'efficacité et de flexibilité. Il sera composé de représentants des ministères (de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques; de l'Economie, des Finances et du Développement; du Commerce de l'Industrie et de l'Artisanat; de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique; de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille; de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles). Les représentants du secteur privé et associatif et des régions comprendront un représentant de la Confédération paysanne du Faso (CPF), un représentant de la chambre nationale de l'agriculture, un représentant de la chambre de l'artisanat, commerce et industrie, un représentant des institutions de finance rurale et un représentant de chaque conseil régional des régions d'intervention.

II. Coordination et gestion du PAPFA

Coordination nationale du PAPFA

3. Le PAPFA disposera d'une Unité nationale de coordination du projet (UCP) basée à Bobo-Dioulasso. Le Projet disposera d'une autonomie de gestion administrative et financière (catégorie B). L'UCP aura pour charges la coordination générale, la passation des marchés, la contractualisation avec les prestataires et le suivi des contrats, la gestion des ressources et du patrimoine, le suivi-évaluation et la gestion des savoirs, la conduite d'études, les relations avec l'Etat, les partenaires techniques et financiers et les institutions partenaires.
4. L'UCP à Bobo-Dioulasso sera composée d'une équipe de quatre experts comprenant: (i) un Coordonnateur, (ii) un Responsable administratif et financier, (iii) un Responsable en suivi-évaluation et gestion des savoirs, (iv) un Responsable en passation des marchés. L'équipe sera assistée par un chef comptable, un assistant comptable et le personnel d'appui nécessaire (chauffeur, logistique, secrétaire et gardiens).
5. Un responsable en genre et ciblage et un(e) responsable en gestion des savoirs et communication seront recrutés au niveau de l'ensemble du Programme FIDA pour piloter les aspects de genre, ciblage, gestion des savoirs et communication, harmoniser les approches et favoriser le partage de connaissances et expériences auprès des deux projets du portefeuille (Neer-Tamba et PAPFA). Ils seront responsables de l'élaboration de la stratégie de genre et de ciblage du PAPFA, ainsi que de la stratégie de gestion des savoirs et de communication. Leur principal interlocuteur pour suivre la prise en compte des aspects genre et ciblage et la mise en œuvre des activités au niveau du PAPFA sera le Responsable en suivi-évaluation et gestion des savoirs au niveau national et les chargé(e)s de suivi-évaluation et gestion des savoirs au niveau régional.

Coordination régionale

6. Deux Unités de coordination régionale (UCR), basées à Bobo-Dioulasso et à Dédougou, assureront dans les trois régions la coordination, la gestion et le suivi des activités et des contrats avec les prestataires, ainsi que la relation avec les bénéficiaires et les partenaires de mise en œuvre. L'UCR

⁸¹ Au niveau national il existe des textes qui définissent la composition, l'organisation et le fonctionnement des comités de pilotages des projets et programmes

de Bobo-Dioulasso couvrira les régions des Hauts-Bassins et des Cascades. Chaque UCR comprendra (i) un Coordonnateur régional avec une expertise en développement des filières qui outre la coordination d'ensemble des activités du PAPFA dans sa région, sera spécifiquement chargé de coordonner la sous-composante B1, (ii) un Chargé des infrastructures rurales, (iii) un Agronome, (iv) un Spécialiste en développement des entreprises, (v) un Chargé de suivi-évaluation et gestion des savoirs, et (vi) un comptable. Les UCR seront dotées de moyens logistiques conséquents pour assurer une présence rapprochée du Projet.

III. L'approche de mise en œuvre du Projet

7. Du fait de l'approche «faire-faire» préconisée, l'essentiel des activités sera mis en œuvre par des opérateurs et prestataires de services, recrutés par voie compétitive et liés au Projet par des contrats et conventions de performance. Il s'agit des organisations de la société civile et des prestataires de services privés réputés compétents dans leurs domaines. Les ministères techniques et les structures publiques seront associés à la mise en œuvre du Projet à travers des conventions et protocoles de collaboration conclues avec l'UCP. Le Projet bénéficiera au besoin, de l'appui des services techniques pour le suivi et le contrôle de la mise en œuvre sur le terrain; les institutions de recherche et universitaires seront associés au besoin, au développement d'innovations et à la promotion de technologies appropriées.

8. Au niveau national, l'UCP signera des conventions et contrats de performance avec des partenaires étatiques et non étatiques dans les différents domaines de mise en œuvre du Projet. Ces partenaires apporteront un appui direct aux CREER, aux MER, aux OP et aux Interprofessions. Au titre des partenaires potentiels, on peut citer la MEBF, le CEAS, l'IRSAT, le FAFPA, l'INERA, le Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille, et le Ministère de l'éducation nationale. Les contrats et conventions de performance seront évalués annuellement et permettront des réajustements dans un souci d'amélioration continue; ils seront également actualisés par les missions de suivi/supervision, les revues et les différentes études menées par le Projet. L'expérience vécue dans le cadre du PASPRU avec ses partenaires a permis de couvrir un large éventail d'appui technique, managérial; et a été porteuse d'innovations. Le PAPFA capitalisera cette expérience tout en appuyant la consolidation du partenariat de ces structures avec les MER et les CREER dans une perspective de durabilité.

9. Au niveau régional, le Projet travaillera en étroite collaboration avec les collectivités locales, les services techniques déconcentrés (STD) de l'agriculture, environnement et social, les chambres régionales d'agriculture (CRA), les ONG et les associations locales. L'équipe animera des ateliers semestriels de concertation des acteurs en associant également les autres projets. Des protocoles cadre de collaboration seront signés entre le Projet et les directions régionales intervenant dans les filières ciblées afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre. Les interventions du PADFA devront s'inscrire dans les plans de développement des communes et des régions, notamment dans les zones d'investissement et de développement de micro-pôles économiques pour les filières retenues et d'intégration des priorités locales.

10. De plus, l'UCP signera également des contrats d'assistance technique (AT) pour des activités très ciblées, servant essentiellement à développer une capacité nationale.

IV. Accès aux intrants, au matériel et au conseil agricoles(sous-composante A1)

Mise en œuvre des Sous-projets d'accès au marché (SPAM)

11. Le mécanisme de mise en œuvre de la sous-composante A1 est basé sur l'expérience du Projet d'appui aux filières agricoles (PAFA), cofinancé par le FIDA au Sénégal.

12. Pour la mise en œuvre des sous-projets d'accès au marché (SPAM), le Projet ciblera en priorité les OPB dont les membres sont à majorité femmes et jeunes. Les unions seront associées dans la validation des OPB bénéficiaires de SPAM. Les SPAM maraîchers seront majoritairement destinés aux femmes qui sont très actives dans ce domaine. Les jeunes bénéficieront des appuis du Projet, d'une part comme membres d'OPB bénéficiaires de SPAM, d'autre part comme éventuels micro-entrepreneurs (composante

B) de prestations de services pour la production agricole (labour, traitement, transport, ...). Un SPAM sera approuvé pour une période de trois ans.

13. Les critères de sélection, les grilles d'analyse des SPAM et le code de financement ainsi que les dossiers-types de SPAM par filière seront élaborés par l'UCP au démarrage du Projet. Une large campagne d'information sera menée sur les SPAM proposés. Elle sera menée à travers: (i) les CRA; (ii) les unions d'OP régionales; (iii) les DRAAH et les DPAAH; et (iv) des campagnes radiophoniques dans les régions d'intervention. Elle portera sur:

- i. les critères de sélection des soumissionnaires (OPB), et l'inclusion des femmes, et des jeunes;
- ii. les filières ciblées et le contenu standard des SPAM;
- iii. les conditions d'éligibilité des OPB et le mode de financement: mobilisation d'une part d'épargne-intrants, inclusion financière, identification des animateurs-endogènes (AE);
- iv. les structures et services auxquels s'adresser dans chaque région et province (CRA, DRAAH, DPAAH, etc.).

14. Le PAPFA promouvra l'insertion des jeunes formés dans les OPB existantes (composante A) ou leur constitution en MER (composante B).

15. Les fiches de SPAM types seront diffusées auprès de ces structures partenaires afin qu'elles puissent assurer une large information des dispositifs proposés auprès des OPB. Les CA seront formés à l'élaboration de SPAM et apporteront un appui aux OPB pour la constitution des dossiers de demande. Les dossiers seront centralisés au niveau des UCR qui réalisera une première pré-sélection (conformité aux critères et conditions d'éligibilité, conformité des pièces demandées) pour soumission au comité de sélection.

16. Un comité de sélection sera mis en place au niveau régional présidé par la CRA; comprenant: (i) des représentants des STD, (ii) des représentants du Conseil régional; et (iii) des représentants des unions de producteurs. L'UCR assurera la présentation des SPAM, l'animation et le rapportage du comité.

17. En parallèle, chaque UCR lancera des appels à proposition pour: (i) la réalisation des formations des producteurs sur les itinéraires techniques des spéculations retenues et leur inclusion dans le système d'exploitation, les pratiques agro écologiques spécifiques et les aspects de gestion et d'organisation des OPB; (ii) l'approvisionnement en produits spécifiques, notamment les produits phytosanitaires biologiques et les engrais organiques.. Pourront y soumissionner des ONG/OSC, OPF et bureaux d'études. Des contrats cadre seront signés avec les structures sélectionnées comprenant les coûts unitaires de chaque prestation (p.j.de formation, coût unitaire des produits etc.).

18. Les contrats passés avec les STD et les prestataires privés le seront pour un an, renouvelable après évaluation. Ils détailleront les objectifs poursuivis, les activités prévues, les modalités de mise en œuvre et les moyens nécessaires avec budget et chronogramme, les responsabilités de chaque partie prenante, les indicateurs de performance et les résultats à atteindre. Les fonds relatifs à la mise en œuvre du contrat seront gérés directement par les partenaires techniques suivant les procédures du PAPFA.

19. La mise en œuvre de l'approvisionnement en intrants sera assurée directement par les groupements ou leur faîtière afin de les connecter aux réseaux de distributeurs. Pour l'approvisionnement en semences, les circuits courts seront favorisés à travers les réseaux de producteurs de semenciers internes aux groupements ou aux unions de producteurs. Le Projet fournira une liste des distributeurs agréés par AGRODIA et la COCIMA et des producteurs semenciers de la zone (réseau UNPSB et unions régionales).

20. L'accompagnement des SPAM et l'appui-conseil de proximité aux producteurs(trices) seront réalisés par les CA. La pierre d'angle du dispositif du conseil agricole reposera sur l'organisation d'ateliers d'acquisition des techniques sur les parcelles des producteurs. Ces ateliers, organisés par les CA,

consisteront en démonstration pratiques et échanges avec les bénéficiaires de SPAM sur les innovations introduites, en particulier les avantages et difficultés de mise en œuvre, leur optimisation dans le système d'exploitation, Il est indispensable que les données précises sur les coûts et les temps de travail et les rendements réels soient collectés sur quelques parcelles pour alimenter les évaluations participatives des résultats en fin de campagne avec les producteurs. Les CA s'appuieront dans chaque OPB sur un animateur endogène (AE) pour mener toutes ces tâches et faciliter l'appropriation des innovations au niveau de tous les producteurs(trices) du SPAM. Les CA rempliront également des tâches de collecte de données sur les résultats obtenus dans les SPAM. Ils seront recrutés par l'UCP à raison d'un CA par province.

21. Un protocole d'accord axé sur les résultats sera signé avec les DRAAH pour le suivi des activités et des résultats des SPAM. Des appuis complémentaires pour la coordination et la supervision des SPAM par l'OPF seront pris en charge.

Mise en œuvre des mesures d'accompagnement

22. Les activités de recherche-développement devraient être menées de la deuxième jusqu'au plus tard la quatrième année, pour que les résultats puissent être mis à la disposition des producteurs(trices). Les thèmes et objets du programme de recherche-développement une fois définis et validés au sein des cadres régionaux de concertation des filières, le Projet passera des contrats de recherche-développement axés sur les résultats avec l'INERA ou d'autres prestataires selon les avantages comparatifs qu'ils présentent.

23. Pour la mise en œuvre de la formation et sensibilisation interactif sur le genre, le Projet cherchera à nouer des partenariats avec des structures qui justifient d'une expérience prouvée en matière d'intégration du genre. Les expériences d'Oxfam dans le pays seront analysées, notamment dans l'utilisation du Système d'apprentissage interactif entre les sexes. Les actions de formation-sensibilisation seront initiées à travers une séance⁸² de formation de formateurs au niveau national; ces formations verront la participation des animateurs⁸³ qui vont mener les formations/sensibilisations au niveau des ménages (à raison de 2 formateurs par province pour les 11 provinces des 3 régions d'intervention du Projet), et pourront également inclure quelques participants venant du Projet et des services publics clés partenaires (Ministère en charge de la femme, Cellule genre du MAAH, etc.). La formation des formateurs inclura également une formation-action pilote par région. Après la formation des formateurs, les sessions auprès des bénéficiaires seront réalisées à raison de 4 sessions⁸⁴ par province par an. La même démarche sera adoptée pour les formations/sensibilisation à réaliser auprès des OPB, OPF et interprofessions. Un binôme d'experts national et régional/international assurera la formation des formateurs. Le FIDA devra s'assurer qu'au moins l'expert régional/international ait une parfaite maîtrise de la méthodologie innovante qu'est le GALS. Le choix d'avoir un binôme d'experts est motivé par la nécessité de renforcer les compétences nationales et donc d'avoir un transfert de compétences allant de l'expert régional/international à l'expert national.

24. La réalisation des sessions d'alphabétisation fonctionnelle seront confiées à un (des) prestataire(s) recruté(s) par l'UCP. Le nombre de personnes alphabétisées (par sexe) et le niveau d'acquisition des connaissances devront être documentés.

25. Les sessions d'éducation et de démonstration culinaire s'appuieront sur les cellules d'éducation nutritionnelle mises en place dans les villages et les agents de santé à base communautaire (ASBC) formés au préalable. Ces derniers devront réaliser et documenter les sessions d'éducation nutritionnelle réalisées au niveau des communautés touchées par le Projet.

V. Infrastructures agricoles (Sous-composante A2)

26. Afin de permettre l'exécution des infrastructures et des aménagements dans les meilleures conditions de délais, d'efficacité et d'économie de ressources, il est envisagé de signer des conventions

⁸² Séance avec un maximum de 30 participants

⁸³ Animateurs provenant des structures partenaires que le Projet aura identifiées pour la mise en œuvre de cette activité

⁸⁴ Session de 25 participants

de maîtrise d'ouvrage publique déléguée entre le Projet et des institutions spécialisées en la matière. Les structures suivantes ont été identifiées: (i) la Société nationale de l'aménagement des terres et de l'équipement rural (SONATER), (ii) l'Agence d'exécution des travaux eau et équipement rural (AGETEER). L'UCP sera chargé de veiller à la bonne exécution de ces conventions afin d'éviter le retard dans les processus de passation de marchés et de livrer les infrastructures dans les délais requis.

27. Les études et les travaux des infrastructures de grande envergure telles les aménagements de bas-fonds de grande superficie (supérieures à 15 ha) et les pistes rurales, seront réalisés par des bureaux d'études et des PME de travaux spécialisés dans les infrastructures agricoles et sélectionnés sur la base d'appel d'offres dans le cadre des conventions avec la SONATER et l'AGETEER. En ce qui concerne les travaux d'infrastructures de moindre envergure, l'UCP assurera elle-même, la maîtrise d'ouvrage déléguée et recrutera les différents prestataires.

28. A ce titre, dès le démarrage du Projet, un protocole de collaboration sera signé entre l'UCP et les services techniques pour l'identification du potentiel aménageable et des sites ainsi que l'identification du réseau de pistes à réhabiliter. Il est attendu que les résultats d'une étude d'harmonisation et d'actualisation de l'inventaire des bas-fonds dans le cadre de la coopération japonaise, soient disponibles avant la fin de 2018. En même temps, une estimation du potentiel aménageable est en cours avec la FAO (en partenariat avec le CILSS dans le cadre de l'initiative pour l'irrigation dans le Sahel sur financement de la Banque mondiale). Ainsi, la première année du Projet sera consacrée à la contractualisation avec les services techniques, pour l'identification du potentiel aménageable sur la base de l'inventaire bas-fonds de 2002-2003 et du réseau de pistes à réhabiliter dans le cadre d'une convention avec les Directions régionales de l'agriculture (DRA).

29. Dès la fin de la première année, les prestataires vont engager les études d'avant-projet sommaire (APS), d'avant-projet détaillé (APD) et de dossier d'appel d'offres (DAO) qui permettront de sélectionner les entreprises et de démarrer les premiers travaux avant la fin de la deuxième année. Les bénéficiaires prendront en charge, le défrichage des sites, l'identification des carrières et l'ouverture des pistes d'accès, la mobilisation des moellons ainsi que leur chargement et déchargement. Les travaux les plus techniques de pose de géotextiles, d'enrochement et de construction éventuelle de drains se feront par des PME sous le contrôle des bureaux d'études et la supervision des services techniques de la DRAAH et du PAPFA.

30. Etant donné que l'Etat a fait un transfert de compétence aux collectivités territoriales pour la gestion des aspects fonciers, les communes seront associées de façon systématique à tout le processus d'identification, de réhabilitation et d'aménagement des périmètres, ainsi qu'à l'attribution des parcelles aménagées. Les négociations et l'entente foncière précédant et faisant suite aux réhabilitations/aménagements seront menées sous l'autorité de la commune, et seront matérialisés par l'élaboration et la signature d'une charte foncière concrétisant l'accord et l'engagement des différentes parties. L'implication des communes et le processus de négociation et d'entente foncière entre toutes les parties concernées permettront de pallier à l'attribution précaire et aléatoire dont les femmes et les plus pauvres étaient victimes; et d'assurer la sécurisation foncière des futurs exploitants. L'attribution de parcelles réhabilitées/aménagées aux femmes et aux jeunes constitue un des points à considérer dans les négociations et les ententes foncières. Après la réhabilitation ou l'aménagement, si les anciens propriétaires terriens pourront obtenir leur titre de propriété, ceux qui seront nouvellement installés pourront bénéficier de baux emphytéotiques pouvant aller de 18 à 99 ans. Pour le cas du maraîchage, et à titre d'exemple, il pourrait être négocié avec les propriétaires terriens de céder leurs propriétés aux femmes maraîchères pendant la période de contre-saison.

31. La maintenance des ouvrages fera partie des règles de fonctionnement et de gestion que les parties concernées auront définies; elle sera assurée par les bénéficiaires qui seront formés et équipés par le Projet.

VI. Renforcement des organisations des filières (Sous-composante B1)

32. Pour la mise en œuvre de la sous-composante, l'UCP signera des conventions de partenariat avec les interprofessions et les OPF clés, et des contrats de performance avec les prestataires de service

(CREER, CRA, Microfinance, IRSAT). L'UCP se chargera de la préparation des TDRS pour les études et l'expertise nationale et internationale et l'organisation des missions d'études notamment avec la participation des interprofessions.

33. Les interprofessions Pour le riz et l'oignon, le Projet signera des conventions cadre avec l'interprofession afin qu'elle joue son rôle en tant que partenaire stratégique. Pour le sésame et le niébé, le Projet appuiera l'émergence des cadres interprofessionnels. L'UCP signera des conventions de partenariat avec les interprofessions.

34. Les cadres régionaux de concertation seront organisés annuellement. Le PAPFA financera (i) l'organisation des cadres régionaux en vue d'identifier les contraintes structurelles, de discuter le progrès réalisé par le projet et de proposer des investissements publics pour appuyer le développement de ces filières; (ii) la préparation ou l'actualisation des PDF. Ces cadres régionaux seront animés par des prestataires des services en collaboration avec les interprofessions, les Chambres régionales d'agriculture et des OP faîtières. L'appui au renforcement des capacités des OPF sera assuré par les prestataires spécialisés ou les CREER, de même que la facilitation des cadres de concertation.

35. Diffusion des normes de qualité. Le PAPFA financera: (i) l'actualisation, l'adaptation et la diffusion des normes de qualité; (ii) l'accompagnement des coopératives, des MER et des OPB dans le processus de labellisation des produits transformés; (iii) la formation sur les bonnes pratiques d'hygiène de production (BPHP) et l'analyse et le contrôle des points critiques de production (HACCP *Hazard analysis critical control point*), et (iv) éventuellement l'accompagnement à la certification de système de production. La diffusion des normes se fera à travers des fiches techniques et des brochures, ainsi que par des campagnes d'information et des séances d'éducation. L'accompagnement à la mise en place des systèmes de qualité et la certification des processus fera appel à des prestataires privés œuvrant dans le domaine. Les CREER joueront un rôle clé dans la diffusion des normes de qualité.

36. La contractualisation sera promue entre les OPB impliquées dans les SPAM, et les commerçants (et d'autres acheteurs, y compris les MER, le Programme alimentaire mondial (PAM), le Gouvernement). Le Projet va faciliter le développement de produits financiers adaptés à chaque filière.

37. Investissements structurants dans les filières. Afin de résoudre certaines contraintes structurelles clés le long de la filière et de pérenniser les activités des SPAM, des Sous-projets de développement des filières (SPDF) seront financés. Les porteurs de projets seront des structures faîtières (unions et fédérations) et les interprofessions, ainsi que les institutions de recherche. Les projets pourraient entre autres porter sur: (a) la multiplication des semences par des OPF multiplicateurs; (b) des équipements novateurs pour la transformation et le conditionnement des produits à titre de démonstration (souffleuses, chambre de froid, etc.); (c) le pilotage des innovations et des démonstrations en milieu réel (nouveaux équipements d'irrigation, ...); (d) etc. La sélection sera basée sur la pertinence des propositions pour la structuration de la filière. Le taux de subvention sera de 80 pourcent. Les OPF bénéficiaires seront appuyées par les CRA et les CREER pour préparer leurs plans d'affaires, planifier et mettre en œuvre leurs investissements en SPDF.

VII. Professionnalisation des MER (Sous-composante B2)

38. Sur la base des expériences passées du PASPRU, du PROFIL et du PAFASP, le Projet ciblera les MER collectives et individuelles en amont et en aval de la production dans les filières ciblées. Un dispositif d'appui au développement et à la promotion des MER porté par les Centres de ressource en entrepreneuriat rural (CREER) sera promu; ce dispositif intégrera des CREER existants et des nouveaux CREER lesquels seront opérationnalisés en partenariat avec la Maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF).

Appui aux MER

39. Dès son démarrage, le PAPFA lancera des campagnes d'information et de communication sur son existence, sa stratégie et ses domaines d'intervention, ainsi que les filières et bénéficiaires ciblés au niveau de sa zone d'intervention. L'identification des nouvelles MER et des MER existants dans les filières ciblées seront assurés par les CREER.

40. Sur la base des informations diffusées lors des campagnes d'information, les MER existants et les porteurs de projet intéressés appuyés par les CREER, élaboreront des plans d'affaires (PA) collectifs ou individuels et demanderont à bénéficier de formations et de conseils. Le montage des plans d'affaires démarrera par un diagnostic rapide du contexte sur le terrain. Le CREER fournira au cours du processus des conseils pour aider les MER à mieux dimensionner leurs plans d'affaires. La proximité CREER-MER sera la clef pour assurer le succès des plans d'affaires. Des critères de sélection, des grilles d'analyse des plans d'affaires, des codes de financements et différents outils adaptés à la mise en œuvre du PAPFA seront élaborés sur la base des expériences antérieures et mis à la disposition des instances. Un effort sera consenti pour veiller à une bonne analyse très en amont afin de transmettre aux comités de sélection des projets bien élaborés et augmenter le taux d'acceptation. On tirera de nouveau profit des contraintes identifiées dans le cadre des projets précédents.

41. Les plans d'affaires seront soumis aux Comités provinciales de sélection (CPS) et des Commissions d'approbation régionales (CAP) déjà utilisés par le PROFIL, le PASPRU, le PAFASP et d'autres intervenants dans toutes les provinces et régions du Burkina Faso. Les CPS et les CAP garantissent transparence et équité dans le processus de sélection des plans d'affaires à financer.

42. Le schéma du circuit d'approbation des plans d'affaires des MER est présenté plus bas. L'accès aux subventions du PAPFA par les MER sera conditionné par l'acceptation préalable d'une fiche de projet sélectionnée par le CPS et l'approbation du plan d'affaires par la CAP. La préparation de la fiche et du document de plan d'affaires sera réalisée par les CREER.

43. En première année, un diagnostic rapide permettra de faire l'état des lieux des MER existantes appuyés par les projets passés et d'établir leur situation en précisant leurs besoins d'appui. Ils constitueront un premier portefeuille pour les CREER dans leur zone.

44. **Partenaires clé de mise en œuvre.** La Maison de l'entreprise du Burkina Faso (MEBF) sera un partenaire privilégié du PAPFA et le maître d'œuvre principal, comme ce fut le cas dans le cadre de la mise en œuvre du PASPRU. Un contrat cadre sera signé avec la MEBF dès le démarrage du Projet pour l'identification, la formation, l'installation, la certification, la mise en place et le renforcement des capacités des CREER. Ce travail a déjà été réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du PASPRU et a donné des résultats positifs reconnus au niveau national. Dans le cadre du PAPFA, tirant leçon de la mise en œuvre du PASPRU, le contrat de performance avec la MEBF fera l'objet d'évaluations annuelles.

45. Basés sur leurs plans d'affaires, les MER pourront également bénéficier de conseils et de formations auprès des CREER. Les formations seront organisées par les CREER et seront assurées par un ensemble de prestataires régionaux ou locaux. Afin de gagner en efficacité lors d'organisation des sessions, le PAPFA consolidera en première année les bases de données des prestataires de services des projets antérieurs (PASPRU, PROFIL, PAFASP, Neer-Tamba) pour pré-identifier les plus performants.

Centres de ressource en entrepreneuriat rural (CREER)

46. Un rapide diagnostic de démarrage en première année par la MEBF permettra de cartographier les **CREER existants** dans la zone du projet, de vérifier leur opérationnalité et de déterminer leurs besoins d'appui dans le cadre du PAPFA. Il s'agira de prendre contact avec les anciens CREER appuyés par le PASPRU, de confirmer leur engagement à soutenir la mise en œuvre du PAPFA et d'identifier les besoins complémentaires pour les rendre rapidement plus opérationnels et efficaces.

47. Afin de couvrir efficacement la zone d'intervention et après une analyse des besoins, la MEBF pourrait être sollicitée pour identifier, sélectionner, former et installer de **nouveaux CREER**. On pourrait faire appel aux conseillers et experts situés dans les régions ciblées et ayant travaillé avec le PAFASP ou le PROFIL. Ces agents déjà formés en entrepreneuriat rural et bons connaisseurs des réalités locales pourraient devenir des gestionnaires de CREER.

48. Les CREER seront familiarisés avec les procédures opérationnelles du PAPFA et prépareront chacun un plan de développement (plan de travail) pour les années du Projet. L'élaboration des plans de développement fera partie du processus d'appui ou de mise en place du CREER. Pour les anciens

centres, on prendra en considération l'âge de certains gestionnaires qui sont en place depuis le PAMER et qui peuvent désormais se montrer moins dynamiques.

49. Dans le cadre du contrat de performance, les activités suivantes seront mises en œuvre par la MEBF: (i) le diagnostic des CREER existants à travers une matrice multicritère; (ii) l'identification des sites devant abriter les nouveaux CREER en fonction du paysage institutionnel, le développement des filières ciblées et la concentration de MER; (iii) l'appui au renforcement et à l'opérationnalisation des CREER (élaboration des plans de développement, accompagnement des CREER pour la collecte et le traitement des données, etc.) et la conduite du processus de certification.

50. En fonction des besoins, des formations standards en matière de conseil d'entreprise pourront être données aux CREER, notamment sur: (i) l'approche et généralités sur les Services d'appui aux entreprises (SAE) pour les micro et petites entreprises (Comment devenir conseiller d'entreprise et vendre ses services); (ii) l'ingénierie en matière de conseil; (iii) la formation de formateurs en TRIE⁸⁵/CREE et GERME (*Gérer mieux votre entreprise*), et en élaboration de business plan. Des formations spécifiques en lien avec les services à prester par les CREER aux MER pourront éventuellement leur être dispensées: diagnostic de filière et d'entreprise, mise en place de comptabilité simplifiée, élaboration de dossiers de recherche de financement, marketing/commercialisation, montage de DAO, etc. L'ensemble des formations seront administrées par la MEBF; elles seront données par le MEBF pour les thématiques liées à ses domaines de compétences, et si besoin par des prestataires spécialisés.

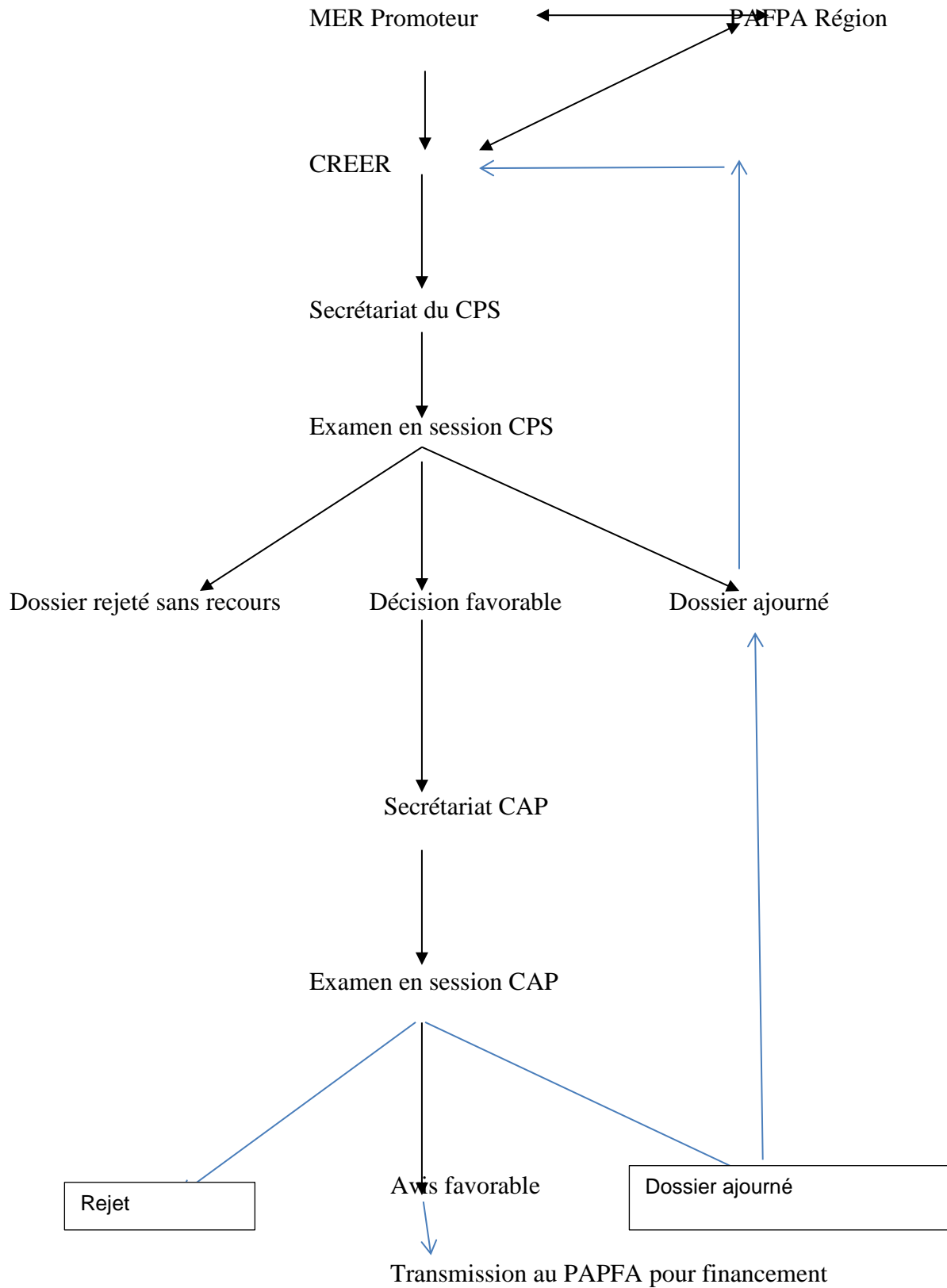
51. A l'issue de la mise en œuvre des plans de renforcement des capacités inclus dans les plans de développement, les animateurs des CREER réuniront les connaissances et aptitudes de base pour délivrer des SAE efficaces et adaptés à leurs groupes cibles. Les CREER bénéficieront d'un coaching de la MEBF pour la maîtrise de la délivrance de ces services aux bénéficiaires.

52. Des ateliers thématiques regroupant plusieurs CREER au niveau régional ainsi que des ateliers de planification et de bilan seront organisés et animés par la MEBF, en collaboration avec le GIE fédérant les CREER au niveau national, afin de faciliter le partage d'expérience et la mise à niveau des animateurs des CREER.

53. Afin d'assurer un meilleur suivi et une évaluation des contributions de la MEBF, une évaluation annuelle sous forme d'atelier bilan réunissant la MEBF, le MAAH, le MEFD, le FIDA, des représentants des CREER et des représentants des MER sera organisée. Elle permettra de faire le point de la mise en œuvre du contrat d'objectif, d'identifier les acquis, les insuffisances et les difficultés et de formuler des recommandations dans un objectif d'amélioration des modalités d'exécution.

⁸⁵ TRIE: Trouver son idée d'entreprise CREE: Créer votre entreprise

CIRCUIT D'APPROBATION DES PLANS D'AFFAIRES DES MER



Appendice 6: Planification, suivi-évaluation et gestion des savoirs

A. La programmation des activités et la préparation du PTBA

1. La planification et la budgétisation des activités du PAPFA seront réalisées sur la base de **Programme de travail et de budget annuel (PTBA)**. Chaque projet de PTBA comprendra: (i) une description détaillée des activités prévues pour l'année à venir, assortie des modalités d'exécution et des indicateurs de suivi; (ii) un état de l'origine et de l'utilisation des fonds (plan de décaissement); et (iii) un Plan de passation des marchés (PPM). Le PPM élaboré au démarrage du Projet portera sur une durée de 18 mois, puis sur une durée de 12 mois pour les années suivantes. A partir de la deuxième année, le projet de PTBA intégrera une synthèse des résultats obtenus et des contraintes rencontrées au cours de l'année précédente. Une approche souple permettant une éventuelle révision du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée.

2. L'élaboration des PTBA constitue une des fonctions principales de la Cellule de suivi-évaluation⁸⁶. Elle se fera de manière participative selon le processus décrit ci-après:

- (i) les activités seront identifiées par les partenaires de mise en œuvre au niveau local en fonction des besoins exprimés par les différentes catégories de bénéficiaires et leurs organisations;
- (ii) les partenaires de mise en œuvre s'attacheront à assembler ces activités pour chaque région et chaque filière, sous la coordination des UCR;
- (iii) les activités arrêtées au niveau de chaque région et transmises par les UCR seront par la suite consolidées par l'UCP pour constituer la proposition de PTBA;
- (iv) la proposition de PTBA consolidée sera transmise au Comité National de Pilotage (CNP);
- (v) enfin, le CNP se réunira pendant la première quinzaine de novembre pour examiner et approuver le PTBA;
- (vi) l'équipe du Projet prendra en compte les observations et les recommandations du CNP en vue de la finalisation du PTBA;
- (vii) le PTBA approuvé par le Gouvernement sera transmis au FIDA au plus tard le 30 novembre.

3. Le calendrier de préparation des PTBA est décrit dans le tableau ci-dessous:

Période	Activité
Mois de septembre	Concertation et propositions d'activités au niveau local, consolidation par région et par filières par les partenaires de mise en œuvre, sous la coordination des UCR
Première quinzaine du mois d'octobre	Consolidation de la proposition de PTBA du Projet par l'UCP et soumission du PTBA au CNP
Deuxième quinzaine du mois d'octobre	Réunion du CNP pour examen et validation du PTBA
Première quinzaine du mois de novembre	Finalisation du PTBA par l'UCP sur la base des commentaires du CNP
Deuxième quinzaine du mois de novembre	Approbation du Gouvernement
30 novembre	Transmission du PTBA au FIDA

4. Afin de faciliter la mise en œuvre du Projet dès son démarrage, le tableau ci-dessous résume les activités à réaliser pendant la première année:

⁸⁶ Composée du Responsable suivi-évaluation et gestion des savoirs et de l'Assistant en suivi-évaluation et gestion des savoirs de l'UCP, et les chargés de suivi-évaluation régionaux

Composante 1	Composante 2	Composante 3
- Ateliers de lancement du Projet - Campagne d'information, de communication et de mobilisation des bénéficiaires sur le Projet, sa stratégie et ses domaines d'intervention, les filières et les potentiels bénéficiaires		
- Identification des micro-pôles économiques - Identification du potentiel aménageable et du réseau des pistes à réhabiliter - Diagnostic social, appui à la création d'ententes foncières et d'AUE au niveau des aménagements hydro-agricoles - Identification des partenaires et prestataires de services - Recrutement des conseillers agricoles	- Diagnostic des CREER existants - Etat des lieux des MER existantes et analyse des besoins d'appuis - Consolidation des bases de données des prestataires	- Achat des équipements et matériels des UCP/UCR - Elaboration/finalisation de tous les manuels de mise en œuvre - Elaboration des stratégies genre, gestion des savoirs et communication - Revue du cadre logique - Mise en place du système de suivi-évaluation - Réalisation des études/enquêtes de référence et socio-économiques

B. Le système de suivi-évaluation du PAPFA

5. Le **système de suivi-évaluation** (SSE) du PAPFA cherchera à s'articuler sur les dispositifs de suivi-évaluation existants au niveau national, dont ceux utilisés par le Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques, et notamment dans le cadre du budget programme piloté par le Ministère de l'économie, des finances et du développement. Par ailleurs, il veillera à capitaliser les expériences des projets passés et cours (PROFIL, PASPRU, Neer-Tamba) qui portent essentiellement sur:

- (i) la nécessité de s'assurer que l'ensemble des équipes de coordination/gestion et de mise en œuvre soit en place dès le démarrage du projet et que tous aient la même compréhension du Projet et du SSE;
- (ii) l'importance d'avoir les ressources humaines tant en nombre qu'en compétences pour éviter les charges de travail irréalistes; ainsi que les ressources financières nécessaires à la bonne opérationnalisation du SSE;
- (iii) l'importance d'élaborer à temps et de bien clarifier les conventions et contrats de partenariat (attributions des parties, indicateurs de performance, modalités de paiement, etc.) pour ne pas accuser des retards dans la mise en œuvre des activités;
- (iv) l'impératif de mettre en place un SSE complet pour permettre un bon pilotage du projet dans l'ensemble du cycle de planification, suivi-évaluation et gestion des savoirs;
- (v) l'importance d'avoir une base de données pour le suivi de l'évolution des bénéficiaires, notamment dans l'appui aux microentreprises rurales;
- (vi) l'importance d'impliquer les services techniques dans la mise en œuvre et le suivi (animation des concertations, participation aux supervisions, etc.) pour favoriser l'appropriation.

6. Le SSE du PAPFA sera développé afin de fournir les informations et les analyses utiles pour le pilotage de l'exécution du Projet, et prévoir les ressources humaines et financières suffisantes pour leur mise en œuvre. Il constituera un outil pour la gestion axée sur les résultats, qui vise à assurer que les données et les informations sur les progrès réalisés par le Projet vers l'atteinte des résultats soutiennent sa gestion, et que des mesures correctives puissent être prises à temps le cas échéant.

7. Le principal outil de SE à disposition lors du démarrage du Projet est le **cadre logique** (CL). Le CL soutenu par les principaux indicateurs de performance définit les produits, résultats et impacts qui devront être progressivement atteints grâce à l'exécution des activités et la mobilisation des ressources. Afin de s'assurer que l'ensemble des acteurs notamment l'équipe de l'UCP, les partenaires stratégiques (CNP) et les partenaires de mise en œuvre aient la même compréhension de la logique d'intervention du Projet; un atelier de revue et de validation du CL sera organisé au démarrage du Projet.

8. Dès son démarrage, le PAPFA développera une **Plateforme informatique** qui fera partie intégrante du dispositif de SE du Projet. Conçue sur mesure selon les besoins du Projet, la Plateforme permettra d'enregistrer les différentes réalisations, et de faire le suivi de l'avancement des activités, de l'atteinte des produits et effets attendus, ainsi que l'évaluation des impacts. La Plateforme intégrera le Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI)⁸⁷, le CL, le cadre de mesure de rendement, ...; et pourra générer à tout instant les tableaux de bord standards utilisés dans les projets du FIDA, notamment les tableaux de suivi du PTBA et les différents tableaux de bord intermédiaires. La Plateforme intégrera une base de données des bénéficiaires qui permettra d'enregistrer les bénéficiaires ainsi que les appuis qu'ils ont reçus, et de suivre leur évolution avant, sur la durée et après les appuis du Projet. Le renseignement de la Plateforme sera autant que possible décentralisé (aux niveaux UCP, UCR, CREER, etc.) pour permettre la collecte et la transmission de données en temps réel, afin d'éviter les longs délais de transmission de l'information.

9. Parallèlement au développement de la plateforme informatique de SE, un **manuel de SE** sera développé pour le Projet. Ce manuel caractérisera le SSE à mettre en place et clarifiera l'ensemble des modalités pour sa mise en œuvre: les différents outils sur lesquels le système s'appuie, les rôles des acteurs à différents niveaux, les mécanismes et procédures à suivre pour la production, le traitement et l'utilisation de l'information.

10. Le SSE du PAPFA s'appuiera ainsi sur quatre principaux piliers notamment: (i) le cadre logique qui décrit la logique d'intervention du Projet et la chaîne de résultats escomptés; (ii) le PTBA qui est l'outil de planification des activités en vue de l'atteinte des objectifs visés; (iii) le manuel de suivi-évaluation qui définit les éléments du dispositif ainsi que les éléments de sa mise en œuvre; (iv) la plateforme informatique développée pour le Projet qui est l'outil consignait les différentes réalisations et qui permet de suivre l'avancement des activités et l'atteinte des résultats attendus.

11. Le SSE adoptera l'approche préconisée par le SYGRI qui distingue les trois niveaux de résultats: les produits en 1^{er} niveau, les effets en 2^{ème} niveau et les impacts en 3^{ème} niveau; le Projet veillera à respecter les modalités de renseignement de chaque niveau de même que les périodicités requises pour le rapportage. Il sera structuré selon trois fonctions, chacune d'elle recourant à des sources d'informations et d'outils spécifiques: (i) le suivi interne de la planification en mesurant les taux d'exécution physique et financier des activités du PTBA; (ii) le suivi des indicateurs du cadre logique pour mesurer l'atteinte des produits, effets et impacts attendus du projet; (iii) les études d'effets annuels et les évaluations d'impacts ex-ante, à mi-parcours et ex-post. Il permettra ainsi d'orienter le CNP au niveau stratégique et l'UCP au niveau opérationnel, pour la prise des décisions nécessaires au pilotage du Projet. Les indicateurs seront ventilés autant que possible par genre et par âge de manière à pouvoir renseigner les contributions du Projet dans l'équité sur le genre, l'autonomisation des femmes et l'inclusion des jeunes.

12. L'UCP, notamment à travers le Responsable en suivi-évaluation et gestion des savoirs (RSEGS), coordonnera la mise en place et l'opérationnalisation du SSE dès le démarrage du Projet. La mise en place et l'opérationnalisation du SSE incluant entre autres la revue du CL, la mise en place de la plateforme informatique, l'élaboration du manuel SE verront l'appui d'une assistance technique spécialisée en SE. Les chargés de SE et GS au niveau des UCR de mise en œuvre seront étroitement associés à ce processus. Le système sera opérationnalisé au niveau local par les partenaires de mise en œuvre notamment les CREER et les conseillers agricoles qui assureront la

⁸⁷ Le système de mesures des résultats développé par le FIDA dans le cadre de ses opérations

planification, la mise en œuvre et le suivi des activités, ainsi que la collecte des données. Le contrôle de la qualité des données et la consolidation par région seront effectués par les UCR. La consolidation des données pour les besoins d'analyse et de rapportage périodique sera assurée par les responsables de l'UCR et de l'UCP. Le RSEGS de l'UCP assurera la production ou coordonnera la consolidation des documents suivants: (i) les PTBA; (ii) les rapports de progrès trimestriels, semestriels et annuels; (iii) les annexes des rapports de supervision; (iv) l'enquête de référence/étude socio-économique et les enquêtes d'impact (y compris sur la situation au niveau des pertes post-récoltes) en début, à mi-parcours et à la fin du Projet; et (vi) les autres rapports à adresser au Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques, au CNP et au FIDA.

13. La **participation des bénéficiaires** dans le SE est un élément important des mécanismes de gestion axée sur les résultats. La plateforme informatique de SE développée en début de projet inclura une base de données des bénéficiaires, qui permettra un suivi rapproché des appuis reçus par ces derniers. Au niveau local, des représentants de bénéficiaires (conseillers agricoles et animateurs endogènes, OPF, etc.) constitueront des relais pour la collecte des données; ils constitueront donc un pilier dans le suivi des réalisations du Projet. Le PAPFA mènera également un processus d'évaluation annuelle participative qui permettra de prendre en compte les perceptions des bénéficiaires sur le Projet.

14. Lors de la mise en place et de l'opérationnalisation du SSE, l'UCP organisera des sessions de formation relatives au SSE mis en place pour l'ensemble du personnel du Projet, les partenaires stratégiques et opérationnels; afin d'assurer l'appropriation des approches et des outils de SE. Les partenaires de mise en œuvre à l'exemple des CREER seront formés et équipés pour la collecte et la transmission des données à temps réel.

15. Les mécanismes de SE du PAPFA comprendra:

- (i) un suivi interne permanent des activités mené par l'UCP et les partenaires de mise en œuvre, et qui est basé sur l'exploitation des tableaux de suivi générés par le SSE ainsi que des visites de suivi de terrain par l'UCP. Le suivi interne sera la base pour l'élaboration des rapports de progrès trimestriels, semestriels et annuels du Projet; qui présenteront (a) les progrès quantitatifs et qualitatifs atteints, (b) les problèmes rencontrés au cours de la période, (c) les mesures prises pour remédier à ces problèmes, (d) le programme d'activités proposé et les progrès escomptés au cours de la période suivante, et (e) la performance des structures impliquées dans la mise en œuvre du Projet. Des études d'effets annuels seront également menées par le Projet;
- (ii) des auto-évaluations participatives: Le Projet appuiera l'organisation des ateliers d'auto-évaluation au niveau des UCR et au niveau des bénéficiaires afin de faire le point sur le niveau d'exécution par rapport aux prévisions du PTBA, de discuter des problèmes rencontrés et des propositions de solutions; notamment avec la participation des bénéficiaires. Les outputs de cet atelier seront également utilisés pour orienter et définir les lignes d'action du PTBA de l'année suivante;
- (iii) des missions de supervision et de suivi: La supervision du PAPFA sera assurée directement par le FIDA, avec la participation des membres du CNP à raison de deux missions de supervision par an. Compte tenu des difficultés souvent rencontrées au démarrage des projets, la première supervision sera essentiellement consacrée à appuyer le démarrage du Projet dans les aspects relatifs à la préparation du premier PTBA - y compris le PPM de 18 mois, à la préparation des termes de référence des études de base et des dossiers d'appel d'offres. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre, l'atteinte des résultats, des effets et de l'impact, et l'efficacité des acquis institutionnels et techniques qui seront consolidés et répliqués à grande échelle;
- (iv) des évaluations externes ponctuelles: Il s'agit des enquêtes de référence, études socio-économiques et études d'impacts menées au début, à mi-parcours et en fin de Projet. Ces études s'appuieront sur des études thématiques spécifiques sur les micro-pôles

économiques, le diagnostic des organisations d'acteurs au niveau des filières, l'étude diagnostic sur le genre, ainsi que les études thématiques ponctuelles pouvant être identifiés par l'équipe de coordination du Projet et/ou les missions de supervision directes;

- (v) une revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année. Cette revue permettra d'apprécier à la mi-parcours, la pertinence du PAPFA et de son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. La mission de revue analysera aussi l'exécution financière du Projet (exécution des coûts par rapport aux réalisations). Elle émettra également des recommandations relatives aux mesures et dispositions jugées nécessaires à prendre pour les années restantes de mise en œuvre visant à consolider et le cas échéant réorienter la mise en œuvre, afin d'améliorer l'exécution et la performance du Projet. Les activités, le budget, l'analyse économique et financière du Projet seront mis à jour en conséquence. Le Gouvernement assisté par l'UCP préparera les termes de référence de cette revue qui sont soumis à l'approbation du FIDA;
- (vi) une mission d'achèvement et un atelier de clôture sera organisée avec l'ensemble des parties prenantes à la fin du Projet. Elle mettra en exergue les résultats, les effets et l'impact du PAPFA sur les groupes cibles; et permettra la capitalisation des expériences. Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture du Projet et traitera entre autres éléments des points suivants: (a) les bénéfices obtenus du PAPFA, (b) la réalisation de ses objectifs, (c) la performance des parties concernées dans l'exécution du Projet (Gouvernement, FIDA, et les autres partenaires), (d) l'exécution des coûts; et (e) les leçons tirées de la mise en œuvre.

C. Gestion des savoirs

16. Afin de pallier aux faiblesses constatées au niveau des projets antérieurs en matière de gestion des savoirs, et afin de favoriser le partage des connaissances et expériences entre les deux projets du portefeuille notamment le Neer-Tamba et le PAPFA, un(e) Responsable en gestion des savoirs et communication sera recruté(e) au niveau pays/programme⁸⁸. Les deux projets accorderont ainsi une attention particulière à la capitalisation des acquis et la gestion des savoirs générés tout au long de la mise en œuvre du Projet. Au niveau du PAPFA, le Responsable en suivi-évaluation, genre et gestion de savoirs sera le relais du Responsable en gestion des savoirs et communication au niveau pays/programme; les responsables techniques des UCP et UCR seront étroitement associés au processus de capitalisation. L'aspect gestion des savoirs et communication sera guidé par la **stratégie de gestion des savoirs et de communication** qui seront élaborés par un prestataire au démarrage du Projet. Les activités de communication et de gestion des savoirs seront budgétisées annuellement et suivies dans le PTBA.

17. Le concept consiste à créer une chaîne de valeur entre le suivi-évaluation, la gestion des savoirs, et la communication pour collecter, capitaliser et valoriser au mieux, avec l'aide de supports et de technologies appropriés, les données et informations générées par les activités du Projet. Le suivi et l'évaluation adéquats des activités, produits, effets et impacts des interventions du Projet poseront les bases de la gestion des savoirs destinés à être mis en valeur par la capitalisation et le partage des expériences et connaissances développées. La gestion des savoirs reposera donc sur deux dimensions «collecter» et «diffuser»: une collecte qui implique la capture des savoirs par des outils de capitalisation permettant de codifier, stocker et extraire les contenus afin de les rendre accessibles et explicites; et la diffusion qui implique la communication et le partage des connaissances capturées avec les acteurs et utilisateurs potentiels.

18. Dans le cadre de la collecte, une **bibliothèque électronique** sera mise en place pour stocker tous les documents pertinents relatifs au Projet tels que les documents d'orientation stratégique, les documents de projet, les documents sur les régions d'intervention, les documents sur les filières, les

⁸⁸ Paiement de salaire à assurer de manière tournante par les deux projets

rapports de progrès, les aide-mémoires des missions de supervision, ainsi que tous les autres études et documents thématiques élaborés au cours de la mise en œuvre. Un système d'inventaire des bonnes pratiques, de repérage des connaissances locales et des innovations sera défini dans la stratégie de gestion des savoirs; il sera opérationnalisé par l'UCP, les UCR et les partenaires de mise en œuvre.

19. Pour la diffusion et la communication, différents **objectifs de communication et différents types de cibles** seront distingués:

- (i) L'équipe du Projet, ses partenaires de mise en œuvre et prestataires de service pour: (a) un apprentissage en continu et la prise en compte des différentes leçons apprises tant techniques que de gestion dans le pilotage et la mise en œuvre du Projet; (b) un renforcement de la redevabilité et de la transparence dans la gestion du Projet; (c) faciliter la participation aux dialogues politiques à différents niveaux (politiques régionales, stratégies nationales, etc.);
- (ii) Les bénéficiaires en cours du Projet pour qu'ils soient vecteurs de la diffusion des bonnes pratiques et des informations au niveau de leurs organisations et leurs sociétés (notamment celles relatives aux services délivrés par les CREER);
- (iii) Les autres projets, prestataires de services et acteurs de développement à des fins d'échanges, de partage et d'apprentissage communes;
- (iv) Les décideurs politiques afin de les informer sur les opportunités existantes et sur les interventions prioritaires pouvant impacter l'environnement des affaires au niveau des filières;
- (v) Les bénéficiaires potentiels et le grand public afin de: (i) permettre une meilleure connaissance des activités soutenues pour le Projet facilitant ainsi la promotion de l'approche par la demande; et (ii) partager les différentes informations et bonnes pratiques recueillies dans le cadre des interventions du Projet.

20. Le Projet accordera une attention particulière à la communication sur les thématiques transversales promues par le Projet notamment sur les questions de nutrition, d'intégration du genre et de promotion des jeunes, d'environnement et de changement climatique.

21. La stratégie de gestion des savoirs et le plan de communication permettront de préciser les différents **produits de communication et outils spécifiques** à développer, les formats et supports les plus appropriés en fonction des types d'utilisateurs ainsi que leurs fréquences de développement. Il s'agira entre autres des affiches, bulletins, bandes dessinées, émissions radios, etc. L'élaboration desdits produits de communication sera confiée à des prestataires de service spécialisés en communication. Le **site Web** du PAPFA élaboré dès le démarrage du Projet sera le premier outil qui permettra de partager les informations relatives aux réalisations, expériences et acquis du Projet avec une large audience. Des cartes seront produites pour montrer la localisation des CREER dans la zone d'intervention du Projet.

22. La communication entre les acteurs visant à **partager les meilleures pratiques et les connaissances** recueillies sera assurée à travers des groupes d'échanges thématiques, des routes et visites d'échanges commentées, des ateliers nationaux et régionaux, etc. Le Responsable en gestion des savoirs et communication au niveau pays/programme s'assurera que tout au long de leur avancement, le PAPFA et le Neer-Tamba continuent de partager les leçons apprises de leurs réalisations respectives. Les consultations entreprises auprès du Neer-Tamba lors de la conception du PAPFA seront poursuivies. Au démarrage du PAPFA, quand l'équipe de mise en œuvre du PAPFA (UCP et UCR) sera totalement en place, des ateliers d'échanges thématiques avec les collègues du Neer-Tamba seront organisés. Un atelier annuel d'échanges pour le programme pays pourrait être

organisé annuellement entre les deux projets⁸⁹. Le PAPFA favorisera également les échanges avec les autres projets et programmes au Burkina Faso et dans les pays de la sous-région. Des mécanismes de communication avec les bénéficiaires en amont, tout au long et en aval des interventions seront développés.

23. Les savoirs générés par le Projet permettront ainsi d'améliorer les interventions des projets en cours, de **soutenir la conception de nouveaux projets et la participation aux dialogues politiques** sur les thématiques pouvant toucher l'amélioration de l'environnement économique des filières (politiques filières inclusives, promotion des produits locaux et développement des normes, politique commerciale et tarifaire, etc.).

⁸⁹ A prévoir au mois d'août, période où les activités des projets sont au ralenti; et période favorable pour échanger sur le bilan des réalisations de l'année en cours avant le lancement de la préparation du PTBA en septembre

Appendice 7: Gestion financière et dispositifs de décaissement

A. Planification des activités et du plan de trésorerie

1. Le calendrier d'élaboration du Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) de chaque année N devra être mené comme suit: démarrage du processus d'élaboration au plus tard pendant le troisième trimestre en tout cas avant septembre N-1 et approbation par le Comité national de pilotage (CNP) et par le FIDA au plus tard le 15 décembre N-1. Une fois le PTBA approuvé, le RAF et l'équipe technique effectuent une planification détaillée des activités par trimestre, avec les procédures de passation des marchés et les décaissements prévisionnels correspondants.
2. Un plan de trésorerie sera ensuite préparé et mis à jour mensuellement par le RAF sur la base de planifications trimestrielles glissantes. Les décaissements seront évalués en prenant en compte les différentes procédures prévues par le FIDA. A l'instar du PAPSPRU, et pour éviter toute tension de trésorerie, il sera adopté le mécanisme de fonds renouvelable.

B. Dispositif de la gestion financière

Organisation et dotation en personnel

3. L'UCP, créée par arrêté ministériel et disposant d'une autonomie de gestion financière et administrative, sera responsable de la gestion financière du PAPFA. Le Service Administratif et Financier (SAF) est actuellement composé d'un responsable administratif et financier (RAF), qui assure la supervision de tout le Service administratif et financier et comptable; d'un Comptable de chaque projet chargé respectivement de codifier les pièces comptables, assurer la comptabilisation des pièces justificatives, préparer les DRF et DPD, établir les états financiers; et d'un secrétaire comptable au niveau de chacune des unités régionales (URA). Les fonds du Projet seront gérés selon les procédures en vigueur au Burkina Faso ainsi que celles du FIDA en matière de gestion administrative et financière des projets. Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la lettre à l'emprunteur et dans le manuel de gestion administrative, comptable et financière du projet.
4. En termes de gestion financière et comptable, le SAF sera chargé de:
 - i la mise en place d'un système comptable et de gestion financière des fonds du PAPFA;
 - ii la mise en place d'une gestion comptable séparée et distincte des financements du FIDA et de co-financier OFID;
 - iii la préparation des prévisions de dépenses rentrant dans le cadre des plans de travail et de budget annuels (PTBA) et des plans de passation des marchés (PPM) du PAPFA;
 - iv la gestion des comptes (comptes désignés, comptes de contrepartie, et éventuellement comptes des opérations) du PAPFA;
 - v l'enregistrement comptable des opérations financières du PAPFA ainsi que de la préparation des états financiers (EF) annuels, et de la tenue à jour de toute la documentation de gestion financière et comptable de trois projets;
 - vi la programmation de l'audit annuel et de la mise en œuvre des recommandations y relatives, et;
 - vii la mise en place d'un dispositif de contrôle interne efficace et des missions de contrôle interne des activités des prestataires, selon une périodicité à déterminer dans le manuel de procédures.
5. La performance de l'UCP et des antennes, leurs capacités à mener à bien les tâches sous leur responsabilité, la complémentarité développée avec les agences d'exécution, et la composition des équipes seront évaluées annuellement. Un plan de formation annuel des agents de l'UCP, y compris du SAF, sera établi dans le cadre de chaque PTBA.

Mise à disposition des fonds

6. Les contreparties du Gouvernement seront versées pour chaque exercice comptable du projet sur le(s) Compte(s) d'Opération du Projet en FCFA dès l'entrée en vigueur de l'exercice budgétaire correspondant. Initialement un seul Compte d'Opération sera ouvert par l'UCP. Pour l'insertion du Projet au sein du PNSR un Compte d'Opérations sera ouvert au sein de chacun des deux sous-programmes. Outre la contribution du Gouvernement au Projet au titre de chaque sous-programme, ils pourront recevoir des fonds transférés à partir du compte dédié (voir schémas en Appendice).
7. Les exemptions de taxes dûment documentées seront comptabilisées par tous les acteurs du Projet comme telles et utilisées par eux à tous les niveaux du Projet pour justifier de façon transparente la part de la contribution du Gouvernement couvrant les taxes générées par le Projet. Tous les systèmes comptables utilisés dans le cadre du Projet devront permettre l'enregistrement des exemptions de taxes obtenues.
8. Afin de simplifier la gestion du Projet et d'éviter des blocages, les contributions du Gouvernement seront destinées à couvrir essentiellement:
 - i Des couts de Génie Civil (Etudes, travaux, contrôle) dans le cadre de la composante 1;
 - ii Véhicules, équipements et matériel.

Budgétisation

9. Le budget global du PAPFA sera convenu entre le Gouvernement du Burkina Faso et le FIDA et spécifié dans l'accord de financement. Conformément aux Conditions Générales du FIDA, l'approbation par le FIDA du premier Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) du PAPFA, accompagné d'un plan de passation des marchés (PPM) pour les dix-huit premiers mois, sera une condition de décaissement. Les PTBA annuels seront élaborés par l'UCP en collaboration avec ses partenaires de mise en œuvre, validés par le coordonnateur et approuvés par le Comité de Pilotage et par le FIDA.
10. Le processus de budgétisation des dépenses du PTBA sera défini dans le manuel de procédures de gestion administrative, financières et comptable. Le budget du PTBA approuvé par le FIDA sera saisi dans le logiciel de gestion comptable et financière afin d'assurer le suivi de son exécution. Le rapport financier soumis trimestriellement au FIDA et au gouvernement inclura le rapportage du suivi budgétaire

C. Flux des fonds et dispositions relatives au décaissement

11. Les fonds du projet seront gérés selon les procédures en vigueur au Burkina Faso ainsi que celles du FIDA en matière de gestion administrative et financière des projets. Les procédures de gestion administrative et financière seront détaillées dans la lettre à l'emprunteur.

Flux des fonds

12. Pour faciliter les décaissements du prêt FIDA, le Ministère des Finances ouvrira au nom du projet un compte désigné (CD) dans une banque commerciale.
13. Un compte du Projet (compte d'opérations) sera ouvert à Bobo-Dioulasso par le Ministère des Finances dans une banque commerciale acceptable au FIDA. Le compte du Projet sera mouvementé selon le principe de la double signature par le Coordonnateur et le RAF du PAPFA.
14. Les spécimens des signatures des personnes habilitées à mouvementer le compte désigné et le compte du projet (compte d'opération) seront transmis au FIDA dès le démarrage du Projet.

Décaissement

15. Dès l'atteinte des conditions de décaissement stipulées dans l'accord de financement et sur demande de l'emprunteur, un dépôt initial sera effectué par le FIDA sur le compte désigné, suffisant pour couvrir la moyenne projetée des dépenses autorisées au titre du financement pour une période d'environ six mois. Le compte désigné sera réapprovisionné après la soumission au FIDA de

demandes de retrait de fonds (DRF) préparées par l'UGP et signées par un représentant autorisé de l'emprunteur. Le montant du premier transfert de fonds au compte désigné sera établi dans la lettre à l'emprunteur. Ce montant couvrira six (06) mois d'activités et correspondra à 50% du Premier PTBA.

16. Les demandes de retrait seront générées à partir du logiciel de gestion financière et comptable TOMPRO2, sur la base des formulaires du FIDA. Les originaux des pièces justificatives seront gardés à l'UCP et mis à la disposition des auditeurs et des missions de supervision.

17. Une avance au démarrage d'un montant ne dépassant pas 544 000 USD sera mis à la disposition du projet pour couvrir les dépenses relatives au: (i) recrutement du personnel du projet; (ii) réhabilitation/construction des bureaux de l'antenne du projet; (iii) rédaction du manuel des opérations techniques du Projet; (iv) actualisation du manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable; (v) réalisation d'un certain nombre d'études; et (v) en cas de besoin, un appui à l'élaboration du premier PTBA du Projet.

18. Le gouvernement prendra toutes les dispositions utiles pour la prise en charge totale des droits et taxes afférents aux dépenses du projet, y compris les inscriptions annuelles au budget d'investissement consolidé de l'État, l'émission de chèques du trésor, et les exonérations des droits sur les importations effectuées par le projet.

D. Contrôle interne du projet

19. Les procédures de contrôle interne, selon les meilleures pratiques, seront détaillées dans le manuel des procédures de gestion administrative et financière. Le Coordonnateur du PAPFA sera responsable d'assurer le respect des clauses du manuel. La vérification du contrôle interne se fera pendant les missions de supervision ainsi que pendant la mission d'audit annuelle.

E. Etats financiers annuels

20. Les états financiers (EF) annuels seront préparés par l'UCP et transmis au FIDA au plus tard le 31 mars de chaque année. Des rapports financiers (interimaires et non audités), produits à partir du logiciel, seront préparés trimestriellement par l'UCP et incluront les sources et utilisations des fonds par classification de dépenses du projet. Ils présenteront également une comparaison des dépenses budgétisées et des dépenses réelles (engagement et décaissements) à la date de rédaction des rapports et pour le semestre suivant. L'UGP soumettra des copies des rapports financiers au MAAH, MINEFED et au FIDA au plus tard 30 jours après la fin du quadrimestre.

21. Le RAF rendra mensuellement compte de l'état des dépenses et de l'utilisation des ressources au Coordinateur du Projet et préparera les dossiers financiers nécessaires à la préparation des missions de supervision et les sessions du comité de pilotage.

F. Audit interne et externe

Audit interne

22. Le rôle de l'audit interne est de veiller à la bonne application des procédures mises en place tant du point de vue financier, administratif que technique.

Audit externe

23. Les comptes et la gestion du Projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, recruté par l'UCP avec l'avis du FIDA. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six mois suivant la clôture de l'exercice fiscal, c'est-à-dire au plus tard le 30 juin de l'année suivante. La non soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements.

24. Les opérations d'audit seront étendues à la gestion des agences d'exécution du Projet. Les versions provisoires des TDR seront préparées par l'UCP et seront soumises au FIDA pour commentaires.

Acquisition des biens et services

25. En matière d'acquisition de biens et services, le Projet veillera à ce que la livraison des travaux, les fournitures et les services de consultants à financer au moyen de l'accord de financement soient conformes au code de passation des marchés en vigueur au Burkina Faso. En tous les cas, le Projet se conformera rigoureusement au manuel et pratiques utilisées qu'il contribuera à améliorer le cas échéant.

26. Au démarrage du projet, le Plan de passation de marchés de 18 mois produit au cours de la formulation sera actualisé par l'UCP et soumis à non objection du FIDA. Il indiquera pour chaque marché, la méthode et les seuils proposés. Ce plan sera une des conditions préalables de décaissement du financement. Et chaque année, un plan annuel de passation de marché sera élaboré et intégré au PTBA. Il fera l'objet d'une approbation par le comité de pilotage et d'une non objection par le FIDA avant sa mise en œuvre.

G. Éléments pour les TDR de l'audit

L'auditeur devra s'assurer que:

- a. Toutes les ressources extérieures ont été employées conformément aux dispositions de l'accord de financement applicable, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies.
- b. Les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions de l'accord de financement applicable, fondées sur les procédures de passation de marchés applicables⁹⁰ et ont été proprement enregistrés dans les livres comptables.
- c. Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au projet (y compris les dépenses couvertes par des relevés de dépenses). Il devrait exister des relations de correspondance évidentes entre les livres de compte, les rapports présentés au FIDA et les différentes pièces comptables.
- d. Les comptes désignés sont gérés conformément aux dispositions des accords de financement applicables et de l'accord de prêt.
- e. Les comptes du projet ont été préparés sur la base de l'application systématique des normes du SYSCOHADA et donnent une image fidèle de la situation financière à la fin de chaque exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date.
- f. La performance financière globale du projet est satisfaisante.
- g. Les actifs immobilisés sont réels et correctement évalués et le droit de propriété du Projet ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de financement.
- h. Les dépenses inéligibles dans les demandes de remboursement de fonds identifiées lors de l'audit ont été remboursées au Compte Désigné. Ces dépenses feront l'objet d'une note séparée dans le rapport d'audit.

En conformité avec les normes de l'IFAC, l'auditeur devra accorder une attention particulière aux points suivants:

- ✓ *Fraude et Corruption*: conformément à la norme ISA 240 (Prise en compte du risque de fraude et d'erreur lors de l'audit des comptes), l'auditeur devra identifier et évaluer les risques de fraude, obtenir ou fournir des preuves d'audit suffisantes d'analyse de ces risques et traiter de manière appropriée les fraudes identifiées ou suspectées.
- ✓ *Lois et Règlements*: en élaborant l'approche d'audit et en exécutant les procédures d'audit, l'auditeur devra évaluer la conformité de l'unité de Coordination du Projet avec les lois et les règlements qui pourraient affecter significativement les états financiers comme requis par la norme ISA 250 (Prise en compte du risque d'anomalies dans les comptes résultant du non-respect des textes légaux et réglementaires).
- ✓ *Risques*: dans l'objectif de réduire les risques d'audit à un niveau relativement faible, l'auditeur mettra en œuvre les procédures d'audit appropriées en réponse aux risques d'anomalies identifiés à l'issue de son évaluation. Cela en conformité avec la norme ISA 330 (Procédures d'audit mises en œuvre par l'auditeur à l'issue de son évaluation des risques).

L'auditeur vérifiera que les états financiers du projet ont été préparés en accord avec les principes comptables admis et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la date de clôture ainsi que les ressources et les dépenses à cette date. L'auditeur devra préparer un état de rapprochement entre les montants indiqués sous les rubriques «Fonds reçus du FIDA pour le Projet» et les montants enregistrés au titre des décaissements des différents fonds et les présenter en annexe aux états financiers du Projet. Dans le cadre de ce rapprochement, l'auditeur devrait indiquer le mode de décaissement (compte désigné, relevés de dépenses ou paiement direct).

Etats certifiés des dépenses (ED). En plus de l'audit des états financiers, l'auditeur devra vérifier les états certifiés de dépenses (relevés de dépenses) utilisés comme base de demande de retraits de fonds du FIDA. L'auditeur effectuera les tests, procédures d'audits et vérifications considérés nécessaires au regard des circonstances. Il sera inclus aux états financiers, une annexe de la liste des états certifiés de dépenses base de demande de retraits avec les références spécifiques relatives au montant et à la numérotation séquentielle. Le total des demandes de retraits de fonds selon la procédure des états certifiés de dépenses devrait être un élément du rapprochement global des décaissements.

⁹⁰ Dépendant de la complexité des activités de passation de marchés, l'auditeur intégrera dans son équipe, des experts techniques durant toute la durée du contrat. Dans un tel cas, l'auditeur se conformera aux dispositions de la norme **ISA 620: Utilisation des travaux d'un expert**. La nécessité d'utiliser les travaux d'experts devraient être portée suffisamment à l'avance à l'attention de l'Emprunteur et du FIDA pour un agrément mutuel et des avis appropriés

Compte désigné. L'auditeur devra analyser les transactions du Compte Désigné qui incluent normalement: les reconstitutions ou approvisionnements du compte par les demandes de retraits de fonds; les retraits relatifs aux dépenses du projet. L'auditeur examinera l'éligibilité des transactions financières couvrant la période sous revue en conformité avec les dispositions des accords de financement. Il examinera l'adéquation du système de contrôle interne en fonction du mécanisme de décaissement. Il convient de noter que les conditions de gestion des Comptes Désignés sont décrites dans l'accord de financement et la lettre au Bénéficiaire. L'auditeur examinera l'éligibilité et/ou l'exactitude: des transactions financières durant la période sous revue; des soldes des comptes à la clôture de l'exercice sous revue; de l'utilisation du Compte Désigné en accord avec l'accord de financement; de l'adéquation du contrôle interne avec le mécanisme de décaissement.

Rapport d'audit. L'auditeur dans son rapport émet:

- (i) Une opinion distincte sur les états financiers du Projet.
- (ii) Une opinion distincte sur l'utilisation du compte spécial/désigné.
- (iii) Une opinion distincte sur les DRF/états de dépenses/résumé des dépenses
- (iv) Une lettre de recommandations distincte portant sur la pertinence des systèmes comptables et de contrôle interne du Projet Cadre, et notamment le respect des Directives du FIDA concernant la passation des marchés.

Contenu de la Lettre de contrôle interne/recommandation: (a) des commentaires et observations sur les enregistrements comptables, les systèmes et contrôles examinés durant l'audit; (b) les insuffisances dans le système de contrôle interne et les recommandations pour l'amélioration de ce système; (c) le degré de conformité avec chaque engagement financier contenu dans l'accord de financement et les commentaires sur les problèmes externes et internes affectant cette conformité; (d) les problèmes de communication identifiés durant l'audit susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'exécution du projet; (e) les commentaires sur la résolution des anomalies et réserves; (f) les commentaires sur les recommandations non exécutées des rapports d'audit précédents; et (g) les commentaires sur toute autre anomalie que l'auditeur jugera pertinent incluant les dépenses inéligibles. La lettre de contrôle interne devra inclure les réponses du Projet sur les insuffisances relevées par l'auditeur

Appendice 8: Passation des marchés

I. Généralités

1. A l'instar de la plupart des pays de l'UEMOA, le système burkinabé des marchés publics (opérationnel depuis juillet 2008) transpose les Directives de l'UEMOA relatives aux marchés publics⁹¹. A ce titre, le système est, dans sa conception, ouvert à la concurrence, transparent et substantiellement en conformité avec les standards généralement admis sur le plan international.
2. Les organes impliqués sont: i) l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), autorité administrative indépendante chargée de la définition des politiques, de la formation et de l'information, du maintien du système d'information et de l'audit et de l'évaluation du système; ii) La Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), organe de contrôle chargée du contrôle a priori, elle agit également à travers ses démembrements que sont les Spécialistes de Passation de Marchés (SPM) placés auprès des autorités administratives centrales et locales et iii) les Personnes Responsables des Marchés (PRM), chargées de la mise en œuvre des procédures de passation et du suivi de l'exécution des marchés.
3. Après analyse des textes, le système burkinabé des marchés publics peut ainsi être considéré opérationnel, fonctionnel et qui satisfait substantiellement les dispositions des principes posés par les Directives FIDA en matière de passation de marchés. Il peut donc être utilisé pour l'exécution des projets financés par le FIDA dans le Pays, restant entendu que l'appel d'offres international sera toujours mis en œuvre conformément aux Directives de la Banque Mondiale, comme préconisé par les Directives FIDA.
4. Cependant, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics a effectué un audit sur les marchés passés en 2008 et 2009 qui a fait ressortir des faiblesses importantes, notamment: la lourdeur de la validation des Plans de Passation des Marchés-PPM (par le Conseil des Ministres), des délais de passation excessivement longs (plus de 60% des marchés notifiés hors de période de validité des offres), la faiblesse de la capacité de l'ensemble des acteurs, une publicité et des systèmes d'information insuffisants et des décisions prises sur la base du moindre coût sans examen de la valeur économique de l'offre. Il s'agit de dysfonctionnements qui ne remettent en cause la qualité intrinsèque du système ni les principes fondamentaux qui le régissent, car s'agissant de difficultés dans la mise en œuvre pouvant être corrigés à moyen terme.
5. En juin 2011, le FMI⁹² a fait de l'amélioration de la passation des marchés publics un des principaux défis à relever pour permettre à l'investissement public de contribuer à la SCADD aux niveaux nécessaires. Depuis, le décret 2012-123 du 2 mars 2012 a introduit, notamment, des procédures simplifiées pour les marchés de moins de 20 millions de FCFA et des dispositions pour améliorer la prise en compte de la valeur économique dans les marchés de prestations de services.
6. Cependant, les dispositions suivantes devront être prises pour permettre (a) une prise en charge complète des dispositions des Directives du FIDA ou renforcer le système national, (b) pour éviter des retards importants dans le démarrage et la mise en œuvre du projet:
 - i le Gouvernement devra mettre en œuvre les recommandations issues de l'audit des gestions 2008 et 2009;
 - ii l'achat des véhicules et équipements importés sera réalisé à travers un marché passé auprès d'institutions des Nations Unies;

⁹¹ Directives N°s 004/2005 et 005/2005

⁹² Joint Staff Advisory Note on the Poverty Reduction Strategy Paper, rep. 11/245 Conclusion

- iii le Projet devra prendre en compte facteurs autres que le prix dans le cadre de la passation des marchés en appliquant l'art. 102 du Code des Marchés publics⁹³;
- iv modèle national de plan de passation de marchés avec une colonne consacrée à la revue préalable du FIDA;
- v le critère relatif à l'origine des biens, travaux et services devra être systématiquement pris en compte dans les dossiers types nationaux de passation de marchés à travers les mentions appropriées au niveau des données particulières desdits dossiers types;
- vi l'accord de financement doit disposer des préférences nationales;
- vii l'accord de financement doit prévoir les modalités de passation de marchés avec la participation de la communauté;
- viii l'accord de financement doit prévoir que la disposition de l'article 84 d) des Directives soit insérée dans les dossiers d'appel d'offres, au niveau du projet de contrat; il s'agit de la clause autorisant le FIDA à inspecter les comptes, justificatifs et autres documents des fournisseurs, entrepreneurs et consultants concernant la passation et l'exécution du marché et à les faire contrôler par des commissaires aux comptes désignés par lui;
- ix le Gouvernement devra inclure dans la réglementation le mode passation comme motif de recours;
- x le Gouvernement devra mentionner le rôle du FIDA dans les dossiers d'appel d'offres;
- xi les marchés passés dans le cadre de la Convention de Délégation de Maitrise d'Ouvrage aux partenaires clé, en particulier les appels à proposition pour le choix des opérateurs d'appui conseil, seront passés et gérés par les partenaires selon des procédures acceptables par le FIDA.

II. Seuils de compétences des différentes instances

7. Sur la base des articles 1 et 12 du décret portant réglementation générale des marchés publics et des délégations de service public⁹⁴ et ses modifications⁹⁵ pour l'application des procédures les seuils de passation de marchés sont fixés comme suit:

- i Les marchés publics sont passés par les procédures de l'appel d'offres ouvert ou en deux étapes lorsque le montant financier prévisionnel estimé en TTC est égal ou supérieur à 20 millions FCFA;
- ii Les marchés publics dont le montant financier prévisionnel estimé en TTC est égal ou supérieur à un 5 million FCFA et strictement inférieur à 20 millions FCFA sont passés suivant la procédure de demande de prix;
- iii Les marchés publics dont le montant financier prévisionnel estimé en TTC est strictement inférieur à 5 million FCFA sont passés suivant la procédure de demande de cotations.

8. La Direction Générale des Marchés publics (DGMP) est chargée, entre autres, i) de contrôler l'application de la législation et de la réglementation relatives aux marchés publics et aux délégations de service public, sans préjudice l'exercice des pouvoirs généraux de contrôle des autres organes de l'Etat, et ii) d'émettre les avis, d'accorder les autorisations et dérogations nécessaires à la demande des Autorités contractantes lorsqu'elles sont prévues par la réglementation en vigueur.

⁹³ «L'attribution du marché se fait sur la base de critères financiers et techniques, mentionnés dans le dossier d'appel à la concurrence, afin de déterminer l'offre conforme évaluée économiquement la moins distante. Lorsque l'évaluation est fondée non seulement sur le prix, mais également sur d'autres critères, notamment les coûts d'utilisation, la rentabilité, la qualité, la valeur technique, le service après-vente et l'assistance technique, le délai d'exécution, le calendrier de paiement, son objectif en rapport avec l'objet, les exigences de standardisation, les modalités d'évaluation quantifiables et exprimées en termes monétaires doivent en être précisées à l'attention des soumissionnaires dans le dossier d'appel à concurrence»

⁹⁴ Décret N° 2008 – 173 PRES/PM/MEF du 16 avril

⁹⁵ Décret 2012-123 du 2 mars 2012

9. La DGMP exerce son contrôle à toutes les phases du processus de passation d'un marché. Dans le cadre de la déconcentration de ses activités, la DGMP s'appuie sur ses démembrements auprès des entités administratives centrales et locales, représentés par les Spécialistes en Passation des Marchés (SPM). Les SPM, placés auprès des administrations centrales et locales reçoivent délégation de compétences du DGMP sur attributions. Cette délégation de compétences est régie par l'arrêté N° 2010-028 MEF/CAB du 08 février 2010, portant fixation de seuil de délégation d'attributions entre le Directeur Général des Marchés publics et les Spécialistes en Passation de Marchés.

10. Au terme de cet arrêté, la délégation de compétences porte sur:

- i les marchés de travaux dont le montant financier prévisionnel est inférieur à 200 millions FCFA TTC;
- ii les marchés de fournitures et équipements dont le montant financier prévisionnel est inférieur à 100 millions FCFA TTC.
- iii les marchés de prestations intellectuelles dont le montant financier prévisionnel est inférieur à 50 millions FCFA TTC;
- iv les marchés de services courants dont le montant financier prévisionnel est inférieur à 50 millions FCFA TTC
- v les requêtes aux fins d'avis pour le recours à la procédure d'appel d'offres restreint ou accéléré dont le montant financier prévisionnel est inférieur à 50 millions FCFA TTC.

11. Dans les régions où la DGMP n'est pas déconcentrée, les Directeurs régionaux du Contrôle financier concernés reçoivent délégation dans les mêmes conditions que les SPM. Au-delà des seuils cités ci-dessus, le traitement du dossier est intégralement conduit par la structure centrale de la DGMP. Les SPM ou les Directeurs régionaux du Contrôle financier sont tenus de rendre compte mensuellement au DGMP à travers la production mensuelle de rapports d'activités.

III. Règles générales de passation des marchés

12. Les méthodes de passation de marché utilisables dans le cadre du Projet comprendront les appels d'offres internationaux et nationaux, les consultations de fournisseurs aux échelles nationales et internationales, la passation de marchés de gré à gré, les travaux/prestations en régie, l'achat de biens au travers d'agences des Nations Unies et la passation de marchés avec la participation de la communauté. Les méthodes de sélection pour les prestations intellectuelles seront celles basées sur la qualité et le coût, les compétences du consultant, un budget fixe, exclusivement sur la qualité et le gré à gré.

13. Le choix des méthodes sera réalisé conformément aux orientations fournies par les dispositions spécifiées dans la Lettre au Bénéficiaire, le plan initial de passation des marchés (voir Appendice) ou le système national des marchés publics. Toutes les mesures nécessaires devront être prises dans ce cadre pour garantir la prise en compte adéquate de la qualité que ce soit au niveau du choix de la méthode, de la composition des commissions, des méthodes et grilles d'évaluation, etc. mais aussi au niveau des études préalables et de la préparation des documents de consultation.

14. Ces orientations sont complétées par les dispositions spécifiques mentionnées ci-dessous et les indications données dans le plan initial de passation des marchés présenté en Appendice.

IV. Dispositions spécifiques

15. Les partenaires clé disposeront d'un manuel de procédures validé par l'Etat et, pour ce qui concerne le projet, par le FIDA. Ce manuel devra notamment prévoir des procédures de passation de marché avec la participation de la communauté et d'appel à propositions cohérentes avec les Directives pour la Passation des Marchés du FIDA. Les modifications de ce manuel ayant une possible incidence sur le projet devront être soumises à l'examen préalable du FIDA.

16. Les marchés passés dans le cadre des activités du projet régies par la Convention de Délégation de Maitrise d'Ouvrage entre l'Etat et certains partenaires seront passés selon les dispositions prévues dans le Manuel de Procédures des CA. Le respect de ces dispositions devra être vérifié par le contrôleur de gestion mandaté par le projet et par les auditeurs externes.

17. L'accord de partenariat entre le Projet et la DGFORM se traduira par une convention accordée de gré à gré soumise à l'examen et l'accord préalable du FIDA. Cet accord et ses éventuels amendements seront annexés au PTBA du Projet et donc soumis à l'endossement du Comité de Pilotage. Il en ira de même pour les conventions passées entre le Projet et d'autres services publics ou institutions parapubliques.

18. Les achats de véhicules seront réalisés au travers de marchés passés par le canal d'institutions des Nations Unies.

19. Le logiciel comptable TOMPRO est déjà utilisé par les CRA. Il répond aux besoins du Projet et est fréquemment choisi et utilisé par des projets appuyés par le FIDA ou les principaux bailleurs de fonds. Afin d'harmoniser les systèmes comptables au sein du projet, il sera utilisé pour la gestion du Projet (initialement par l'UGP, puis aussi par la Cellule chargée des aménagements et placée au sein du PDDHA). Cette mesure permettra en outre des économies d'échelle en matière de formation et de maintenance.

20. Le bureau chargé de l'audit annuel du Projet sera recruté, conformément aux Directives spécifiques du FIDA en la matière, sur Appel d'Offre International prévoyant une première étape d'évaluation technique préalable à une seconde de comparaison des coûts des soumissions retenues lors de la première.

V. Recrutement et gestion du personnel

21. L'ensemble du personnel sera recruté sur concours donnant lieu à des appels publics à candidature (approuvés ex-ante par le FIDA pour le personnel technique). Pour le personnel clé les résultats du processus de sélection devront être validés par le Fonds. Pour le personnel déjà sous contrat avec une autre structure, des modalités de mise à disposition (fonctionnaires) ou de prêt remboursable (ONG, Bureau d'étude, etc.) pourront être envisagées. Dans tous les cas, ces personnes seront placées sous l'autorité exclusive du projet.

22. Les contrats de travail seront des contrats de salarié et non des contrats de prestation de services. Initialement prévus pour une durée d'un an, hors période d'essai, ils deviendront de droit, en cas de renouvellement successifs, des contrats à durée indéterminée. Les indemnités et frais de licenciement potentiels devront faire chaque année l'objet d'une inscription budgétaire. Les bulletins mensuels de salaire préciseront les contributions respectives de l'employeur et du salarié au système de protection sociale ainsi que les retenues effectuées à la source pour paiements d'impôts dus par le salarié. Une évaluation objective du personnel sera réalisée annuellement. Elle servira de base aux décisions de renouvellement ou de dénonciation des contrats.

23. Les fiches de postes seront actualisées annuellement. Des éléments de fiches de poste initiales sont présentés au sein de l'Annexe 11.

Appendice 9: Coût et financement du Projet

I. Introduction

1. Cet appendice présente les hypothèses et les résultats de l'estimation des coûts du projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA), réalisée en utilisant le logiciel COSTAB⁹⁶. Les détails concernant le calcul des coûts par composante et activités figurent dans les appendices des composantes concernées et en annexes.
2. Le premier chapitre du document est consacré aux principales hypothèses retenues concernant la durée et la date de démarrage prévue du Projet, les imprévus physiques et les imprévus pour hausse des prix, les coûts unitaires, les pourcentages de taxes et de devises dans les coûts totaux, les pourcentages de financement par catégorie de dépenses. Le second chapitre traite de l'estimation des coûts totaux par composante et par source de financement.
3. En annexe du document sont repris: (i) les tableaux de coûts détaillés par composante qui comprennent: a) les quantités, coûts unitaires et coûts de base en FCFA et en USD; b) les coûts totaux en USD; et c) le détail des hypothèses (catégories, pourcentage de taxes et de devises, financement) et les sources de financement par activité, (ii) les tableaux de synthèse des coûts totaux du Projet.

II. Hypothèses de calcul des coûts

4. Les coûts du projet ont été estimés sur la base des principales hypothèses suivantes:
5. **Durée et démarrage du projet:** elle a été estimée à sept (6) ans, soit de 2018 à 2023. Il est prévu que la présentation au Conseil d'administration (CA) du FIDA se fera au dernier trimestre 2017, en tenant compte des délais pour signer l'accord de financement et satisfaire les conditions d'entrée en vigueur.
6. **Les Imprévus physiques:** Le PAPFA soutient la réalisation d'aménagements hydro-agricoles, d'infrastructures d'accès au marché (sous-composante 1.1) en vue de l'amélioration de la production et de la productivité agricole. Des imprévus physiques de 5% ont été appliqués aux travaux de génie civil, qui correspondent principalement à la réalisation d'aménagements hydro-agricoles, à la construction de magasin et à la réhabilitation de pistes afin de faire face à d'éventuelles erreurs d'estimation des quantités et/ou méthodes utilisées dans la mise en œuvre du projet.
7. **Les imprévus financiers:**
 - **Inflation en devises.** Les prévisions d'inflation en devise se basent sur le *Manufactures Unit Value Index* (MUV) de la Banque mondiale sur l'indice de la valeur des exportations des produits manufacturés de quinze pays développés et émergents vers les pays en développement et à revenus intermédiaires. Un taux de 2,0% a été retenu pour l'inflation au niveau international.
 - **Inflation en monnaie locale (FCFA).** Les chiffres retenus pour l'inflation nationale (en FCFA) prennent en compte l'inflation passée et moyenne au cours des cinq dernières années. Les données de la Banque centrale et des prévisions du Fonds monétaire international (FMI) ont été retenues soit un taux inflationniste de 2,0%.
8. **Taux de change:** La mission a retenu le taux de 560 FCFA pour 1 USD dans l'estimation des coûts du projet. Ce taux est basé sur le taux de change officiel du F CFA par rapport au US\$ à la date du 08août 2017 lors de la mission de conception. Étant données les fluctuations historiques de ce

⁹⁶ Le logiciel Costab a été développé par la Banque mondiale (BM) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO); il est utilisé par la plupart des institutions financières internationales, dont le Fonds international de développement agricole (FIDA), pour l'estimation des coûts des projets

taux de change, il est probable que ce taux varie au cours de la période d'exécution du projet. Il est difficile de faire des prévisions précises sur l'évolution du taux de change.

9. **Coûts unitaires:** Les estimations de coûts sont basées sur les investigations de terrain de la mission de conception et sur l'expérience des projets FIDA (PASPRU, PROFIL, Neer-Tamba) et Banque Mondiale (PPAAO, PAFASP) au Burkina-Faso et des partenaires des filières ciblées.

10. Les coûts ont été imputés dans le COSTAB en FCFA. Les coûts de base des produits locaux ont été évalués à leurs prix de marché, qui comprend les taxes, car ceux-ci représentent un coût réel pour le projet. Concernant les coûts unitaires, le détail des coûts d'investissement et récurrents (fonctionnement et salaires) est présenté dans les différents documents de travail ainsi que dans les tableaux détaillés. Seuls les coûts unitaires les plus importants, non expliqués par ailleurs, sont précisés ci-après.

11. **Frais de personnel.** Les salaires du personnel contractuel recruté pour l'unité de coordination et de gestion sont alignés sur les salaires pratiqués dans les autres projets en cours sous financement FIDA (Neer-Tamba) et de la Banque Mondiale. Ce choix permettra au gouvernement de sélectionner des experts de haut niveau pour coordonner le projet. Les frais de personnel comprennent le salaire de base, les charges sociales (part employeur) et également le coût annuel d'une assurance pour frais médicaux. Certains autres intervenants, notamment les prestataires et les consultants en charge des appuis et accompagnement de l'exécution des activités du projet seront contractualisés par le projet au titre de prestataires de service

12. **Matériel, équipements et véhicules.** Leurs coûts ont été estimés à partir de ceux du Projet Neer-Tamba car étant le plus récent des projets sous financement FIDA. Le détail de ces coûts est repris dans les tableaux détaillés.

13. **Assistance technique locale.** Le coût des experts et consultants nationaux (diplôme universitaire de niveau licence) est estimé à environ 120 000 FCFA par jour tout compris. L'assistance technique assurera essentiellement l'animation, les formations et l'appui conseil aux exploitations et de leurs organisations en vue de l'amélioration du taux d'adoption des technologies et techniques qui seront promues dans le cadre du projet.

14. **Assistance technique internationale.** Le coût de l'assistance technique internationale est estimé en moyenne à 180 000 FCFA par jour tout compris (honoraires, acquisition et fonctionnements équipements). Les missions d'appui internationales sont limitées. Elles portent essentiellement sur la réalisation de certaines études et l'accompagnement du personnel de projet et des organisations professionnelles.

15. **Pourcentage de taxes et de devises:** Le FIDA ne finance pas les droits et taxes: ceux-ci sont pris en charge par le gouvernement. Le niveau de taxes dans les coûts unitaires a donc été évalué afin d'estimer la contrepartie financière du gouvernement correspondant aux droits et taxes appliqués sur les biens et services qui seront acquis dans le cadre du projet. La part en devises est estimée afin d'apprécier le montant nécessaire pour les achats en devise

16. L'estimation du niveau de devises et de taxes dans les coûts unitaires a été effectuée à travers des calculs. Les chiffres moyens utilisés sont présentés dans les tableaux détaillés.

17. La taxation prise en considération (droits et taxes de douanes, taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes) se fonde sur les informations fournies par le Ministère de l'économie et des finances et aussi par différents fournisseurs de biens et services. La TVA, au taux de 18%, s'applique à la plupart des catégories de dépenses définies par le Projet.

18. La mission de conception a défini des catégories de dépenses pour lesquelles les pourcentages de taxes et de devises dans les coûts unitaires sont uniformes. Ces catégories avec les taux y afférents sont indiquées dans le tableau ci-après:

Tableau 1: Pourcentages de taxes et de devises

Catégories de dépenses/décaissement	% de taxes sur la valeur	% de devises sur la valeur
	TTC	TTC
Investissement		
Travaux	18	25
Subvention et don	0	0
Véhicule	23	60
Matériel et équipement	23	60
Consultant	0	25
Formations et ateliers	0	25
Biens, services et intrants	0 ⁹⁷	25
Coûts récurrents		
Salaires et indemnités	0	0
Coût de fonctionnement	0	25

19. Le PAPFA devra obtenir l'accord du ministère de l'économie et des finances en vue de mettre en place un système d'exonération au stade de pré-acquisition ou de récupération de la TVA sur base des factures d'achat.

20. **Financiers et catégories de décaissement:** les différentes sources de financement identifiées sont les suivantes:

- (a) le FIDA par (50% un prêt;50% don)
- (b) l'OFID par un prêt
- (c) les bénéficiaires
- (d) le gouvernement

21. Les modalités de financement ont été définies par catégorie de dépenses et par activité, en précisant les pourcentages de financement des coûts par source de financement. Le détail de répartition de ces coûts par financier est indiqué dans les tableaux ci-dessous.

III. COÛTS DU PROJET

A. Coûts totaux

22. Le coût total du Projet y compris les imprévus s'établit à 71,7 millions d'USD (40,1 milliards FCFA) sur une période de six(6) ans. Le coût de base s'élève à 65,6 millions d'USD (36,8 milliards FCFA). Les taxes correspondent à 9 pourcent du coût total, soit un montant total de 6,4 millions d'USD (3,6 milliards de FCFA).

23. Le coût des investissements et couts récurrents du projet s'élèvent respectivement à 60,8 millions (34,1 milliards FCFA) soit 93 pourcent du coût de base et 4,8 millions d'USD (2,7 milliards FCFA) soit 7 pourcent du coût de base. Le montant des imprévus est de 6,1 millions USD (3,4 milliards de FCFA) dont 1,5 millions d'USD (0,8 milliard de FCFA) d'imprévus physiques et 4,6 millions USD (2,6 milliards de FCFA) d'imprévus financiers.

B. Coûts par composante

24. La composante A «Amélioration de la productivité et de la production agricole» est la plus importante. Son coût est de 44,9 millions d'USD (25,1 milliards de F CFA), soit 68 pourcent du coût de base, la composante B «Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles» coûtera 12,1 millions d'USD (6,8 milliards de F CFA) correspondant à 18 pourcent du coût de base et le coût de la composante C «Coordination, suivi -évaluation et gestion des savoirs» qui sera de 8,6 millions d'USD (4,8 milliards de FCFA), soit 13 pourcent du coût base. Cette répartition de coût par composante est présentée dans le tableau ci-après:

⁹⁷ Cout Assurance fret

Tableau 2: Coût du projet par composante

Burkina Faso Projet d'Appui à la Promotion des Filières Agricoles (PAPFA) Components Project Cost Summary	(F CFA Million)			(US\$ '000)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign Exchange	Base Costs
	A. Amélioration de la productivité et de la production agricole							
Accès aux intrants, au matériel et au conseil technique	7 606	644	8 249	13 581	1 149	14 731	8	22
Infrastructures agricoles	12 674	4 225	16 899	22 632	7 544	30 177	25	46
Subtotal	20 280	4 868	25 148	36 214	8 693	44 907	19	68
B. Appui à la valorisation des produits agricoles								
Renforcement des organisations de filière	1 078	207	1 285	1 925	370	2 294	16	3
Professionnalisation des MER	5 201	286	5 487	9 288	510	9 798	5	15
Subtotal	6 279	493	6 772	11 212	880	12 092	7	18
C. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs								
Coordination et gestion	3 070	550	3 621	5 483	983	6 466	15	10
Suivi-évaluation et gestion des savoirs	907	302	1 209	1 620	540	2 160	25	3
Subtotal	3 978	853	4 830	7 103	1 523	8 625	18	13
Total BASELINE COSTS	30 536	6 214	36 750	54 529	11 096	65 625	17	100
Physical Contingencies	626	209	834	1 118	373	1 490	25	2
Price Contingencies	2 149	419	2 568	3 837	748	4 586	16	7
Total PROJECT COSTS	33 311	6 841	40 152	59 484	12 217	71 700	17	109

C. Coûts par catégorie de dépenses.

25. Huit (09) catégories de dépenses ont été définies. Il s'agit de: (i) «Génie Civil/rural», (ii) «Subvention et don», (iii) «Véhicules», (iv) «Equipement et matériel», (v) «Consultant», (vi) «Formation et ateliers», (vii) «Biens, services et intrants» (viii) «salaires et indemnités», (viii) «Frais de fonctionnement». Le détail de ces coûts figure dans le tableau ci-dessous:

Tableau 3: Résumé de coût du projet par catégorie de dépenses

Burkina Faso Projet d'Appui à la Promotion des Filières Agricoles Expenditure Accounts Project Cost Summary	(F CFA Million)			(US\$ '000)			%	% Total
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total	Foreign Exchange	Base Costs
	I. Investment Costs							
A. GENIE RURAL/TRAVAUX	12 517	4 172	16 689	22 351	7 450	29 802	25	45
B. VEHICULES	197	295	492	351	527	879	60	1
C. EQUIPEMENTS ET MATERIELS	129	194	323	230	346	576	60	1
D. FORMATION, ATELIERS ET SEMINAIRES	2 416	805	3 221	4 314	1 438	5 751	25	9
E. SERVICES DE CONSULTANTS	1 782	594	2 376	3 183	1 061	4 244	25	6
F. BIENS-SERVICES-INTRANTS	147	49	196	262	87	350	25	1
G. SUBVENTIONS ET DONNS	10 777	-	10 777	19 244	-	19 244	-	29
Total Investment Costs	27 964	6 109	34 073	49 935	10 909	60 845	18	93
II. Recurrent Costs								
A. SALAIRES ET INDEMNITES	2 259	-	2 259	4 033	-	4 033	-	6
B. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	314	105	418	560	187	747	25	1
Total Recurrent Costs	2 572	105	2 677	4 593	187	4 780	4	7
Total BASELINE COSTS	30 536	6 214	36 750	54 529	11 096	65 625	17	100
Physical Contingencies	626	209	834	1 118	373	1 490	25	2
Price Contingencies	2 149	419	2 568	3 837	748	4 586	16	7
Total PROJECT COSTS	33 311	6 841	40 152	59 484	12 217	71 700	17	109

D. Financement du projet

26. Le financement du PAPFA sera assuré par le FIDA, l'OFID, les bénéficiaires et le Gouvernement du Burkina Faso. Les sources de financement du projet sont réparties comme suit: (i) 38 millions d'USD sur l'allocation du FIDA (50 pourcent prêt et 50 pourcent don, 53 pourcent du coût total), adossées sur le cycle d'allocation 2016-2018; (ii) 20 millions d'USD de l'OFID à titre de prêt (28 pourcent du coût total); La contribution de l'Etat burkinabé sera essentiellement sous forme d'exemption de taxes et s'élève à un montant de 6,4 millions d'USD (9 pourcent du coût total). La contribution des bénéficiaires consistera à une contribution aux sous-projets et financement des

microentreprises pour 7,3 millions d'USD (10 pourcent du coût total) dont une partie pourrait être mobilisée auprès des institutions financières à travers un crédit.

27. Les ressources du FIDA financeront partiellement les activités sur l'amélioration de la productivité et de la production agricole (Composante A) notamment les aménagements maraîchers, les sous-projets d'accès en intrants, aux matériels agricoles, conseils agricoles et formation; Les activités d'appui à la structuration et au développement des organisations de filière, les activités d'appui à la valorisation des produits (Composante B) et les 100 pourcent des coûts de la coordination, suivi -évaluation et gestion des savoirs (composante C). L'OFID ne pourra mobiliser sa contribution au PAPFA qu'à partir du deuxième semestre de l'année 2020 et financera partiellement les aménagements rizicoles, maraîchers, les infrastructures de stockage et la réhabilitation des pistes de dessertes sur l'amélioration de la productivité et de la production agricole (composante A). Les bénéficiaires apporteront au financement du projet, leur participation au coût d'aménagements de périmètres rizicoles, maraîchers, de sous-projets de production (SPAM) et de valorisation des produits (MER). La contribution du Gouvernement au financement du PAPFA correspondra au montant de taxes et impôts applicables aux biens et services que le projet acquerra.

28. La répartition des dépenses du projet par an se présente comme suit.

Tableau 4: Dépenses du projet par an et par catégorie de dépenses

Burkina Faso
 Projet d'Appui à la Promotion des Filières Agricoles

Expenditure Accounts by Years -- Totals Includ

	Totals Including Contingencies (US\$ '000)						Total
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
I. Investment Costs							
A. GENIE RURAL/TRAVAUX	194	2 851	5 247	14 722	10 370	131	33 516
B. VEHICULES	595	-	-	310	-	-	905
C. EQUIPEMENTS ET MATERIELS	259	186	-	149	-	-	594
D. FORMATION, ATELIERS ET SEMINAIRES	353	1 137	1 432	1 594	1 354	234	6 104
E. SERVICES DE CONSULTANTS	857	703	851	757	711	610	4 488
F. BIENS-SERVICES-INTRANTS	97	55	56	57	58	45	369
G. SUBVENTIONS ET DONNS	-	2 031	3 835	7 212	5 763	1 809	20 650
Total Investment Costs	2 355	6 963	11 422	24 801	18 256	2 829	66 626
II. Recurrent Costs							
A. SALAIRES ET INDEMNITES	695	676	723	703	752	732	4 282
B. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	126	128	131	133	136	139	793
Total Recurrent Costs	821	804	854	837	889	870	5 075
Total PROJECT COSTS	3 176	7 767	12 276	25 637	19 145	3 699	71 700

29. La répartition des financements attendus du FIDA par catégorie de décaissement se présente comme suit:

Tableau 5: Financements FIDA par catégorie de décaissement

Burkina Faso
 Projet d'Appui à la Promotion des Filières

Disbursement Accounts by Finance
 (US\$ '000)

	FIDA	
	Amount	%
1. GENIE CIVIL	6 144	18,3
2. EQUIPEMENTS ET MATERIELS	1 154	77,0
3. SERVICES	10 961	100,0
4. FONDS D'APPUI	14 666	71,0
5. SALAIRES ET INDEMNITES	4 282	100,0
6. FONCTIONNEMENT	793	100,0
Total PROJECT COSTS	38 000	53,0

IV. Coûts de référence des SPAM

SPAM riz de bas-fonds

Libellé	PU (FCFA)	Unité	quantité	Montant (FCFA/ha)			
				an1	an2	an3	Total
Equipements		forfait		117 500	-	-	117 500
Charges de production				186 500	186 500	186 500	559 500
Semences sélectionnées	1 000	kg	25	25 000	25 000	25 000	75 000
NPK	400	kg	250	100 000	100 000	100 000	300 000
Urée	340	kg	50	17 000	17 000	17 000	51 000
Sac 100 kg	300	unité	40	12 000	12 000	12 000	36 000
Labour culture attellée/tracteur	20 000	forfait	1	20 000	20 000	20 000	60 000
Main d'œuvre	1 250	p.j.	10	12 500	12 500	12 500	37 500
Total FCFA/ha				304 000	186 500	186 500	677 000
Total USD/ha				540	330	330	1 210

SPAM riz de plateau

Libellé	PU (FCFA)	Unité	quantité	Montant (FCFA/ha)			
				an1	an2	an3	Total
Equipements		forfait		50 750	-	-	50 750
Charges de production				182 250	182 250	182 250	546 750
Semences sélectionnées	1 000	kg	40	40 000	40 000	40 000	120 000
Fumure organique	4	kg	6 000	24 000	24 000	24 000	72 000
NPK	400	kg	100	40 000	40 000	40 000	120 000
Urée	340	kg	50	17 000	17 000	17 000	51 000
Herbicide	3 000	l	4	12 000	12 000	12 000	36 000
Location matériel de traitement	1 000	jour	1	1 000	1 000	1 000	3 000
Sac 100 kg	300	unité	15	4 500	4 500	4 500	13 500
Labour tracteur/attelé	25 000	forfait	1	25 000	25 000	25 000	75 000
Main d'œuvre	1 250	p.j.	15	18 750	18 750	18 750	56 250
Total FCFA/ha				233 000	182 250	182 250	597 500
Total USD/ha				420	330	330	1 070

SPAM sésame

Libellé	PU (FCFA)	Unité	quantité	Montant (FCFA/ha)			
				an1	an2	an3	Total
Equipements		forfait		98 300	-	-	98 300
Charges de production				140 700	140 700	140 700	422 100
Semences sélectionnées	1 250	kg	20	25 000	25 000	25 000	75 000
Fumure organique	4	kg	5 000	20 000	20 000	20 000	60 000
NPK	400	kg	100	40 000	40 000	40 000	120 000
Urée	340	kg	50	17 000	17 000	17 000	51 000
Sac 100 kg	300	unité	4	1 200	1 200	1 200	3 600
Labour tracteur/attelé	25 000	forfait	1	25 000	25 000	25 000	75 000
Main d'œuvre	1 250	p.j	10	12 500	12 500	12 500	37 500
Total FCFA/ha				239 000	140 700	140 700	520 400
Total USD/ha				430	250	250	930

SPAM niébé

Libellé	PU (FCFA)	Unité	quantité	Montant (FCFA/ha)			
				an1	an2	an3	Total
Equipements		forfait		97 600	-	-	97 600
Charges de production				135 400	135 400	135 400	406 200
Semences sélectionnées	1 000	kg	22	22 000	22 000	22 000	66 000
Fumure organique	4	kg	4 000	16 000	16 000	16 000	48 000
NPK	400	kg	100	40 000	40 000	40 000	120 000
Insecticide	7 500	l	2	15 000	15 000	15 000	45 000
Location matériel de traitement	1 000	jour	2	2 000	2 000	2 000	6 000
Sac 100 kg	300	unité	6	1 800	1 800	1 800	5 400
Sac triple fonds	1 200	forfait	3	3 600	3 600	3 600	10 800
Labour tracteur/attelé	25 000	forfait	1	25 000	25 000	25 000	75 000
Main d'œuvre	1 250	p.j.	8	10 000	10 000	10 000	30 000
Total FCFA/ha				233 000	135 400	135 400	503 800
Total USD/ha				420	240	240	900

SPAM maraîchage (Oignon)

Libellé	PU (FCFA)	Unité	quantité	Montant (FCFA/ha)			
				an1	an2	an3	Total
Equipements		forfait		198 250	-	-	198 250
Charges de production				392 750	392 750	392 750	1 178 250
Semences sélectionnées	50 000	kg	4	200 000	200 000	200 000	600 000
Fumure organique	4	kg	10 000	40 000	40 000	40 000	120 000
NPK	400	kg	200	80 000	80 000	80 000	240 000
Urée	340	kg	50	17 000	17 000	17 000	51 000
Insecticide	7 500	l	3	22 500	22 500	22 500	67 500
Location matériel de traitement	1 000	/jour	2	2 000	2 000	2 000	6 000
Main d'œuvre	1 250	p.j.	25	31 250	31 250	31 250	93 750
Total FCFA/ha				591 000	392 750	392 750	1 376 500
Total USD/ha				1 060	700	700	2 460

V. Tableaux de synthèse

Burkina Faso
 Projet d'Appui à la Promotion des Filières Agricoles (PAPFA)
Components by Financiers
 (US\$ '000)

	Gouvernement		FIDA		OFID		Bénéficiaires		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
A. Amélioration de la productivité et de la production agricole										
Accès aux intrants, au matériel et au conseil technique	55	0.3	11,636	73.7	-	-	4,107	26.0	15,798	22.0
Infrastructures agricoles	6,019	17.7	6,564	19.4	20,000	59.0	1,339	3.9	33,921	47.3
Subtotal	6,074	12.2	18,200	36.6	20,000	40.2	5,446	11.0	49,720	69.3
B. Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles										
Renforcement des organisations de filière	7	0.3	2,240	92.2	-	-	182	7.5	2,429	3.4
Professionnalisation des MER	28	0.3	8,740	83.5	-	-	1,696	16.2	10,464	14.6
Subtotal	35	0.3	10,981	85.2	-	-	1,878	14.6	12,893	18.0
C. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs										
Coordination et gestion	268	3.9	6,539	96.1	-	-	-	-	6,807	9.5
Suivi-évaluation et gestion des savoirs	0	-	2,280	100.0	-	-	-	-	2,280	3.2
Subtotal	268	3.0	8,819	97.0	-	-	-	-	9,087	12.7
Total PROJECT COSTS	6,378	8.9	38,000	53.0	20,000	27.9	7,323	10.2	71,700	100.0

Burkina Faso
 Projet d'Appui à la Promotion des Filières Agricoles (PAPFA)
Project Components by Year -- Totals Including Contingencies

	Totals Including Contingencies (US\$ '000)						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
A. Amélioration de la productivité et de la production agricole							
Accès aux intrants, au matériel et au conseil technique	289	1,805	2,993	4,651	3,912	2,149	15,798
Infrastructures agricoles	118	2,877	5,303	14,887	10,565	171	33,921
Subtotal	407	4,682	8,296	19,538	14,477	2,320	49,720
B. Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles							
Renforcement des organisations de filière	63	677	558	547	530	54	2,429
Professionnalisation des MER	26	1,326	2,091	4,004	2,992	24	10,464
Subtotal	89	2,003	2,650	4,552	3,523	78	12,893
C. Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs							
Coordination et gestion	2,094	804	854	1,296	889	870	6,807
Suivi-évaluation et gestion des savoirs	586	279	476	251	257	431	2,280
Subtotal	2,680	1,083	1,330	1,547	1,145	1,301	9,087
Total PROJECT COSTS	3,176	7,767	12,276	25,637	19,145	3,699	71,700

Burkina Faso

Projet d'Appui à la Promotion des Filières Agricoles

(US\$ '000)

Expenditure Accounts by Financiers

	Gouvernement		FIDA		OFID		Bénéficiaires		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
I. Investment Costs										
A. GENIE RURAL/TRAVAUX	6 033	18,0	6 144	18,3	20 000	59,7	1 339	4,0	33 516	46,7
B. VEHICULES	208	23,0	697	77,0	-	-	-	-	905	1,3
C. EQUIPEMENTS ET MATERIELS	137	23,0	457	77,0	-	-	-	-	594	0,8
D. FORMATION, ATELIERS ET SEMINAIRES	0	-	6 104	100,0	-	-	-	-	6 104	8,5
E. SERVICES DE CONSULTANTS	0	-	4 488	100,0	-	-	-	-	4 488	6,3
F. BIENS-SERVICES-INTRANTS	0	-	369	100,0	-	-	-	-	369	0,5
G. SUBVENTIONS ET DONS	0	-	14 666	71,0	-	-	5 984	29,0	20 650	28,8
Total Investment Costs	6 378	9,6	32 925	49,4	20 000	30,0	7 323	11,0	66 626	92,9
II. Recurrent Costs										
A. SALAIRES ET INDEMNITES	-	-	4 282	100,0	-	-	-	-	4 282	6,0
B. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	0	-	793	100,0	-	-	-	-	793	1,1
Total Recurrent Costs	0	-	5 075	100,0	-	-	-	-	5 075	7,1
Total PROJECT COSTS	6 378	8,9	38 000	53,0	20 000	27,9	7 323	10,2	71 700	100,0

Burkina Faso
 Projet d'appui à la promotion des filières agricoles (PAPFA)
 Rapport de conception de projet - Version finale
 Appendice 9 : Coût et financement du projet

Burkina Faso Projet d'Appui à la Promotion des Filières Agricoles Expenditure Accounts by Components - Total (US\$ '000)		Amélioration de la productivité et de la production agricole							
Accès aux intrants, au matériel et au conseil technique		Appui à la valorisation des produits agricoles Renforcement des organisations de filière			Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs				
		Infrastructures agricoles	Professionnalisation des MER	Coordination et gestion	Suivi-évaluation et gestion des savoirs	Total			
I. Investment Costs									
A. GENIE RURAL/TRAVAUX	-	33 440	-	-	76	-	33 516		
B. VEHICULES	162	-	-	-	743	-	905		
C. EQUIPEMENTS ET MATERIELS	76	-	31	121	365	-	594		
D. FORMATION,ATELIERS ET SEMINAIRES	2 289	194	1 366	1 257	55	943	6 104		
E. SERVICES DE CONSULTANTS	1 952	288	122	607	494	1 025	4 488		
F. BIENS-SERVICES-INTRANTS	57	-	-	-	-	312	369		
G. SUBVENTIONS ET DONS	11 262	-	910	8 478	-	-	20 650		
Total Investment Costs	15 798	33 921	2 429	10 464	1 733	2 280	66 626		
II. Recurrent Costs									
A. SALAIRES ET INDEMNITES	-	-	-	-	4 282	-	4 282		
B. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	-	-	-	793	-	793		
Total Recurrent Costs	-	-	-	-	5 075	-	5 075		
Total PROJECT COSTS	15 798	33 921	2 429	10 464	6 807	2 280	71 700		
Taxes	55	6 019	7	28	268	-	6 378		
Foreign Exchange	1 218	8 480	391	539	1 019	570	12 217		

Appendice 10: Analyse économique et financière

I. Introduction

1. Cet appendice présente la méthodologie utilisée, les hypothèses de base et les principaux résultats de l'analyse économique et financière du PAPFA au Burkina Faso. L'objectif est d'identifier, de calculer et de comparer les coûts et les avantages du projet afin d'apprécier sa viabilité d'une part du point de vue des bénéficiaires (analyse financière) et d'autre part du point de vue de l'économie nationale dans son ensemble (analyse économique).
2. La méthodologie utilisée est une analyse coûts-bénéfices qui repose sur l'estimation en termes monétaires des coûts et des avantages du projet. Pour ce faire, des modèles d'exploitations/entreprises pour les investissements productifs ciblés ont été confectionnés à partir des données technico-économiques primaires collectées sur le terrain par la mission de conception et sur l'expérience des projets PROFIL, PASPRU et PAFASP au Burkina Faso et des partenaires des filières ciblées. Elles ont servi à conduire l'analyse financière et économique du PAPFA ex ante à titre illustratif et indicatif. La mise en place et le suivi régulier d'un panel des bénéficiaires des appuis du projet permettront de connaître les résultats technico-économiques réels des exploitations agricoles soutenues dans le cadre du PAPFA.
3. Les avantages des investissements structurants et de renforcement des capacités sont tout à fait positifs, mais difficiles à quantifier. Aucune tentative n'a été faite pour les quantifier dans la présente analyse. Ces avantages n'ont donc pas été pris en compte dans le calcul de la rentabilité du projet
4. Différents modèles financiers ont été élaborés afin de refléter l'éventail d'activités proposées par le Projet. Les modèles de production concernent les activités de la composante A (Amélioration de la productivité et de la production agricole) du projet, en particulier les aménagements, l'accès aux équipements, aux intrants et à un appui technique adapté, tandis que les modèles post-production (conservation d'oignons, étuvage de riz, décorticage de riz) capturent les activités de la composante B (Appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles). Pour chaque modèle, des situations dites «*sans projet*» et «*avec projet*» ont été choisies afin de refléter les activités des ménages avec et sans les appuis du projet. Le tableau ci-dessous présente les modèles.

Tableau 1: Présentation des modèles financiers

Modèles financiers	Situation sans projet	Situation avec projet
Riz de bas fond	1 cycle de riz de bas fond traditionnel	1 cycle de riz de bas fond, 1 cycle de maraîchage, accès aux intrants de qualité et équipements performants
Riz pluvial	1 cycle de riz pluvial, faible utilisation d'intrants	1 cycle de riz pluvial, accès aux intrants de qualité et équipements performants
Production de sésame	1 cycle de sésame, faible utilisation d'intrants	1 cycle de sésame, accès aux d'intrants de qualité et équipements performants
Production de niébé	1 cycle de niébé, faible utilisation d'intrants	1 cycle de niébé, accès aux intrants de qualité et équipements performants
Production d'oignons en culture irriguée, contre saison	Production d'oignons en saison sèche, faible utilisation d'intrants	Production d'oignons en saison sèche, accès aux intrants de qualité, équipements performants
Production de tomates en culture irriguée, contre saison	Maraîchage traditionnel	2 cycles de production de tomates en culture irriguée, accès aux intrants de qualité, équipements performants.
Production maraîchère en culture irriguée	Maraîchage traditionnel	2 cycles de production maraîchère en culture irriguée, accès aux intrants de qualité et équipements adaptés

Conservation d'oignons, 10 tonnes	Conservation d'oignons sur une durée de 2 à 3 mois, infrastructures non adaptées	Conservation d'oignons sur une durée de 4 à 6 mois, infrastructures adaptées
Etuvage du riz paddy	108 jours de travail, rémunéré à 750 FCFA par jour	1 entreprise d'étuvage de riz de capacité 2,5 tonnes /an, technologie améliorée
Décorticage du riz paddy	1 entreprise de décorticage de riz, capacité 0,5 T/H	1 entreprise de décorticage de riz améliorée, capacité 0,5T/H
Prestation de services par les CRÉER	876,000 FCFA par an (salaire médian dans le secteur privé)	1 entreprise de prestation de services aux entreprises rurales

5. Les principaux résultats financiers générés sont le bénéfice net, le taux de rentabilité interne financier (TRI), la valeur actuelle nette (VAN) des exploitations/entreprises bénéficiaires, et le ratio bénéfices/couts (B/C). Ces résultats ont été consolidés pour calculer le taux de rentabilité économique (TRE) du projet dans son ensemble

II. Analyse financière

6. L'analyse financière du PAPFA est basée sur la comparaison des bénéfices obtenus dans la situation avec projet à ceux qui seraient obtenus dans la situation sans projet. L'analyse financière vise à évaluer l'impact de l'adoption des nouvelles activités et pratiques proposées par le projet sur la situation financière des principaux bénéficiaires. Cette analyse permet de s'assurer que les personnes ciblées par le projet bénéficieront de leur participation aux activités du projet.

7. Pour l'analyse financière, un taux d'actualisation de 8% est utilisé. Ce taux d'actualisation reflète un taux d'intérêt sur les dépôts de 5%⁹⁸, qui représente le coût d'opportunité du capital sans prise de risques, majoré de 3% pour prendre en compte les risques liés aux activités proposées.

8. Chaque modèle a été élaboré pour une entreprise de taille "théorique" qui correspond à un hectare pour les modèles de production et une entreprise de capacité définie pour les modèles post-production. Cependant, les modèles prennent en compte le nombre de ménages appuyés par chaque modèle. Par exemple, bien que le modèle sésame soit élaboré pour un hectare, étant donné que chaque ménage sera appuyé pour un demi-hectare de production, les équipements et le coût des formations sont estimés pour deux ménages.

9. **Résultats des modèles financiers:** Bien que chaque technologie promue à travers chaque modèle d'exploitation ait nécessité de nouvelles compétences et l'augmentation des dépenses, l'analyse financière montre que ces investissements ont contribué à un accroissement substantiel des bénéfices nets des exploitations/entreprises, démontrant ainsi que les activités promues par le projet sont rentables. Ces résultats sont synthétisés dans le tableau ci-dessous:

Tableau 2: Performance des modèles financiers

Modèle financier	VAN @8%	VAN @8%	TRI	B/C
	FCFA	USD		
Riz de bas fond / maraîchage	864,143	1,543	12%	1.10
Riz pluvial	85,205	152	17%	1.29
Production de sésame	271,153	484	36%	1.45
Production de niébé	203,517	363	25%	1.30
Production d'oignons en culture irriguée, contre saison	5,729,822	10,232	26%	1.95
Production de tomates en culture irriguée, contre saison	7,061,659	12,610	30%	2.10
Production maraîchère en culture irriguée	6,610,694	11,805	32%	2.02
Conservation d'oignons, 10 tonnes	8,509,661	15,196	83%	1.42

⁹⁸ Données de la Banque Mondiale, 2015

Etuvage du riz paddy	408,058	729	38%	1.23
Décorticage du riz paddy	3,975,406	7,099	17%	1.05
Prestation de services par les CRÉER	6,973,911	12,453	29%	1.19

Production rizicole

10. **Modèle riz de bas fond.** Afin d'améliorer la productivité et la production du riz, le projet appuiera la réhabilitation et la réalisation d'aménagement de bas-fonds, facilitera l'accès aux équipements performants, aux intrants de qualité (semences améliorées, engrais, produits de traitement) et au conseil technique. La situation sans projet est la production du riz traditionnel avec un rendement de 1500 kg/ha. La situation avec projet est à la production du riz sur une superficie moyenne par ménage de 0,25 ha avec maîtrise partiel de l'eau, pour un rendement de 4 tonnes/ha dû à l'adoption des meilleures pratiques. Des puits maraichers seront également réalisés autour des périmètres rizicoles aux profits des femmes pour la production maraichère de contre saison.

11. **Modèle riz pluvial.** Le PAPFA accompagnera la production du riz dit de plateau sur une superficie par ménage d'1 ha pour un rendement de 2 tonnes/ha. Ceci par l'accès aux intrants de qualité (semences améliorées, engrais, produits de traitements), au petit matériel et au conseil technique. La situation sans projet étant la production de riz en culture pluviale avec un rendement de 900 kg par hectare.

12. **Prix financiers.** Au Burkina-Faso, le prix sont libres. Ils sont déterminés par la loi de l'offre et de la demande. Les prix utilisés dans les modèles d'exploitation type sont ceux indiqués par les promoteurs lors de l'entretien avec la mission. Le prix de vente du riz paddy (bords-champs) retenu est de 150 FCFA/kg. Le prix retenu pour les intrants est de 1000 FCFA pour les semences améliorées de riz, 400 FCFA et 340 FCFA respectivement pour l'urée et le NPK. Les coûts de main-d'œuvre retenus pour l'analyse sont de 1250 FCFA/jour ouvré pour les travaux agricoles effectués par les hommes et de 750 FCFA/jour pour les travaux effectués par les femmes, car des entretiens avec différents producteurs ont révélé différents salaires journaliers pour les hommes et les femmes. Le coût du travail familial a été estimé à 800 FCFA/jour. Pour l'oignon, le prix de vente retenu à la récolte est de 150 FCFA/kg et de 250 FCFA/kg pour une durée de conservation d'environ trois mois.

13. **Résultats financiers.** La rentabilité financière pour la production de riz de bas-fonds est positive, avec une VAN de 1,41 millions de FCFA, un TRI de 15% et un ratio bénéfices/coûts de 1,15. La VAN et la TRI pour le riz pluvial sont respectivement de 85 205 FCFA, 17% avec un ratio bénéfices/coûts de 1,29.

Production de sésame en culture pluviale

14. **Modèle.** La productivité du sésame au Burkina-Faso reste très faible malgré l'opportunité de marché sur le plan international. Le PAPFA Afin d'augmenter la productivité et améliorer la qualité du sésame burkinabé, appuiera l'accès aux intrants de qualité, au équipement et au conseil agricole. La taille type d'exploitation ciblée par ménage est de 0,5ha. En situation sans projet, on note une faible utilisation d'intrants avec un rendement faible de 370 kg à l'hectare⁹⁹. En situation avec projet, les bénéficiaires utilisent des intrants de qualité, des équipements adéquats et ont accès à de meilleures techniques de culture qui permettent d'atteindre un rendement de 800 kilos à l'hectare. L'utilisation de sacs à triple fonds avec le projet permettra de conserver le sésame à moyen terme et revendre à un prix supérieur au prix à la récolte. La production de sésame envisagée comprend des intrants biologiques tels que la fumure organique et des traitements biologiques.

⁹⁹ Selon une étude de GIZ de mars 2016, 74% des producteurs de sésame au Burkina Faso utilisent peu d'intrants et obtiennent un rendement entre 150 et 450 kilos par hectare. Cette même étude a collecté des données sur les intrants utilisés par différents types de producteurs et a servi à informer le modèle

15. **Prix financiers.** Les prix post-récolte retenus sont de 325 FCFA/kg pour le sésame bigarré et de 350 FCFA/kg pour le sésame blanc. Les prix hors-saison fluctuent et un prix de 500 FCFA/kg a été utilisé.

16. **Résultats financiers.** L'analyse indique une rentabilité financière satisfaisante pour la production de sésame. La VAN est de 271 153 FCFA, le ratio bénéfices/coûts est de 1,45 et un TRI est de 36%.

Production de niébé

17. **Modèle.** Le projet prévoit également d'augmenter la productivité de la culture du niébé en appuyant l'accès aux intrants et aux équipements, ce qui est reflété dans le modèle niébé. La situation sans projet correspond à la culture d'un hectare de niébé en saison pluviale, rendement de 300 kg/ha (avec une faible utilisation d'intrants et équipements) et la situation avec projet reflète la production de niébé avec utilisation d'équipements agricoles plus performants, des intrants améliorés ainsi qu'aux meilleures techniques de production. La taille moyenne de la superficie par ménage est de 0,5ha, avec un rendement de 900 kg/ha. L'utilisation de sacs triple fonds permet de vendre le niébé hors saison et à un prix plus important. De plus, les sous-produits du niébé, qui peuvent servir d'aliments pour le bétail, ont également été valorisés.

18. **Prix financiers.** Les prix retenus sont de 300 FCFA/kg pour le prix poste-récolte et de 400 FCFA/kg pour la vente hors saison.

19. **Résultats financiers.** La rentabilité financière pour la production de niébé est positive. La VAN est de 203 517 FCFA, le ratio bénéfices/coûts de 1,30 et le TRI de 25%.

Production maraîchère

20. **Modèles.** Le projet prévoit également des aménagements maraichers économes en eau (forage, pompe solaire, micro-irrigation). Les spéculations ciblées sont la tomate, le piment, l'oignon et le chou. D'autres appuis complémentaires en intrants de qualité (semences améliorées, engrais, fumure organique, produits de traitements), équipements et conseil technique seront également apportés aux producteurs. Trois(3) modèles ont été développés pour ces appuis: un modèle de production de tomates, un modèle de production d'oignons et un modèle de maraîchage mixte (tomates, oignons, piments et choux) sur 0,1ha par ménage ciblé.

21. Pour les modèles de production de tomates et de maraîchage mixte, la situation sans projet correspond à la production maraîchère en culture pluviale (avec une faible utilisation d'intrants et d'équipements), sans production de contre saison en raison du manque d'accès à l'eau pour l'irrigation. En situation avec projet, l'on réalise deux cycles pour les produits maraîchers, sauf pour l'oignon, produit en un cycle par année (dû à la baisse des prix en saison pluviale et à la concurrence sous régionale). Ainsi, les producteurs d'oignons choisissent plutôt de produire l'oignon en saison sèche et de les conserver du fait de l'avantage comparatif dont ils disposent sur le marché sous régional à cette période. Le modèle de production d'oignons inclut la conservation d'une partie de la production sur le moyen terme, ce qui permet de bénéficier d'une hausse des prix à la vente. Cependant, la durée de conservation et la hausse des prix restent inférieures à celle du modèle conservation d'oignons, qui prévoit une infrastructure de conservation plus développée.

22. **Prix financiers.** Il était difficile de définir des prix pour les modèles de maraîchage car les fluctuations de prix sont importantes dans cette filière. De plus, les prix sont beaucoup plus élevés en saison des pluies qu'en saison sèche car le maraîchage est traditionnellement une culture de contre-saison. Pour la tomate, les prix retenus sont de 100 FCFA/kg pour la saison sèche et de 300 FCFA/kg pour la saison des pluies. Pour l'oignon, les prix retenus sont de 500 FCFA/kg en saison des pluies, de 250 FCFA/kg après environ trois mois de conservation et de 150 FCFA/kg en saison sèche. Pour le chou et le piment, les prix, 67 FCFA/kg pour le chou et 300 FCFA/kg pour le piment, reflètent une moyenne des prix de saison sèche et de saison des pluies. Le coût du traitement biologique a été estimé à 56 000 FCFA/hectare par l'agronome.

23. **Résultats financiers.** Les trois modèles de maraîchage sont rentables d'un point de vue financier. Pour le modèle production de tomates, la VAN est de 7,06 millions FCFA, le ratio bénéfices/coûts de 2,10 et le TRI est de 30%. Pour le modèle production maraîchère mixte, la VAN est de 6,6 millions de FCFA, le ratio bénéfices/coûts de 2,02 et le TRI de 32%. Ces modèles, bien que particulièrement rentables, reflètent des activités plus risquées qui dépendent de l'accès à la terre en saison des pluies afin de bénéficier de la hausse des prix maraîchers en cette saison. Pour la production d'oignons, la VAN est de 5,73 millions de FCFA, le ratio bénéfices/coûts est de 1,95 et le TRI de 26%.

Conservation d'oignons, étuvage de riz et décortilage de riz.

24. **Modèles.** Le PAPFA accompagnera les microentreprises rurales en amont et en aval de la production. Des activités d'appui en technologie moderne, formation technique et en gestion seront mises en œuvre dans le cadre de la composante B (appui à la valorisation et à la commercialisation des produits agricoles). Bien que l'éventail d'activités potentiellement mises en œuvre soit très large, Trois(3) modèles d'entreprises rurales ont été développés dans le cadre du présent document pour servir de base d'analyse dû à des contraintes de temps. Ces modèles sont la conservation d'oignons, l'étuvage de riz paddy et le décortilage de riz paddy en riz blanc.

25. **Conservation d'oignons.** La situation sans projet reflète une infrastructure de conservation traditionnelle qui permet de stocker l'oignon environs trois mois avec un taux de perte très élevé. En situation avec projet le projet appuiera la mise en place d'infrastructure de stockage de capacité 10 tonnes, plus adapté qui permettra de conserver l'oignon entre quatre et six mois, avec un taux de perte réduit et de bénéficier de prix de vente plus élevés.

26. **Etuvage de riz.** La situation sans projet correspond à 108 jours ouvrés rémunérés au salaire agricole pour les femmes à 750 FCFA/jour, car l'étuvage est traditionnellement une activité pratiquée par les femmes. La situation avec projet est une petite unité d'étuvage de riz de capacité 2,5 tonne/an de riz paddy étuvé, avec un accès aux technologies modernes d'étuvage à la vapeur à partir d'un couscoussier, contrairement à la technologie traditionnelle où les femmes étuvent à la cuisson en trempant le paddy dans l'eau, ce qui réduit la qualité nutritive du riz étuvé commercialisé, le prix et augmente le temps de séchage du paddy étuvé.

27. **Décortilage de riz.** Une entreprise de capacité 0,5 T/H est modélisée; la situation sans projet représente une entreprise de décortilage de riz paddy en riz blanc de capacité 0,5T/H avec des équipements peu performants et la situation avec projet représente une entreprise de décortilage de riz de même capacité mais améliorée (Trieuse optique, calibreuse, épierreuse...).

28. **Prix financiers.** Pour l'oignon, les prix retenus sont de 450 FCFA/kg en saison des pluies ou après une conservation de quatre mois ou plus, de 250 FCFA/kg après environ trois mois de conservation et de 150 FCFA/kg en saison sèche. Le coût de construction de l'infrastructure d'oignon est estimé à 1 000 000 FCFA par unité. Pour les modèles d'étuvage et de décortilage de riz, les prix retenus sont de 150 FCFA/kg pour le riz paddy bords champs (la matière première), de 500 FCFA/kg pour le riz étuvé et de 490 FCFA/kg pour le riz blanc long grain. La main-d'œuvre familiale n'est pas systématiquement distinguée de la main-d'œuvre salariale pour ces modèles car il s'agit de modèles d'entrepreneuriat plutôt que des modèles de production sur un terrain familial. Les sous-produits de l'étuvage et du décortilage ont également été valorisés.

29. **Résultats financiers.** Les trois modèles sont rentables d'un point de vue financier. Pour la conservation d'oignons, la VAN est de 8,5 millions de FCFA et le ratio bénéfices/coûts de 1,42. Pour l'étuvage de riz, la VAN est de 408 058 FCFA, le ratio bénéfices/coûts de 1,23 et le TRI de 38%. Pour le décortilage de riz, la VAN est de 3 975 406 FCFA, le TRI de 17% et le ratio bénéfices/coûts de 1,05.

Prestation d'entreprises

30. **Modèles.** Le projet prévoit de continuer d'appuyer les CREER mis en place dans le cadre du PASPRU et de développer de nouveaux CREER. Un modèle financier a donc été développé afin de modéliser le développement d'un CREER. Des données distribuées à la mission de conception ont permis d'élaborer le modèle sur la base des CREER déjà mis en place mais il serait important dans le futur de confirmer ces données et de suivre l'évolution des CREER. Dans la situation sans projet, le revenu de l'entrepreneur est estimé à 876 000 FCFA/an, ce qui correspond au salaire médian dans le salaire privé. Ce revenu est relativement élevé et vise à refléter le fait que les CREER vont employer de la main-d'œuvre qualifiée. La situation avec projet modélise la mise en place et le développement d'un CREER. Les revenus de l'entreprise sont dérivés des prestations payées par les MER, des prestations payées par les autres partenaires (dans certains cas avec l'appui du projet) et d'autres activités économiques.

31. **Prix financiers.** Les prix de ce modèle sont basés sur les données obtenues sur des CREER existants. Les prix sont principalement présentés en tant que forfait car ils sont basés sur des budgets annuels plutôt que des prix à l'unité.

32. **Résultats financiers.** La prestation d'entreprise est rentable, avec une VAN de 6 973 911 FCFA, un TRI de 29% et un ratio bénéfices/coûts de 1,19.

33. **Financement des exploitations et entreprises ciblées.** L'analyse financière a été conduite avant le financement du projet. Elle montre que les retombées du PAPFA sur les exploitations/entreprises bénéficiaires seront positives. Du fait de l'accès aux nouvelles technologies performantes (investissements additionnels) promues par le projet, les bénéfices cumulés sont négatifs les deux aux trois premières années pour tous les modèles d'exploitation/entreprises ciblées hors celui de la conservation d'oignon. L'analyse de flux de trésorerie montre que les exploitants/entreprises ciblés ont besoin de liquidité les premières années sans laquelle ils ne peuvent réaliser leurs activités productives. Ainsi, l'analyse financière confirme la pertinence du mécanisme de subvention accordé aux producteurs et microentreprises rurales pour financer les SPAM et les plans d'affaires. Dans un environnement où l'accès aux ressources financières, notamment le crédit est limité, ce mécanisme aidera de manière significative à améliorer la trésorerie des exploitations/entreprises pendant la période d'installation ou de développement de leurs activités.

34. Toutefois, les mesures visant à examiner en profondeur les propositions d'investissement des promoteurs ont été essentielles pour s'assurer que les investissements sélectionnés sont financièrement justifiés. D'où la nécessité de bons SPAM/plans d'affaires réaliste et réalisable et d'un Manuel des Opérations du mécanisme de subvention à coût partagés qui réponde au mieux aux besoins des entrepreneurs exprimés dans leurs plans d'affaires ainsi que d'une conformité stricte aux procédures énoncées dans ce manuel lors de l'élaboration de plans d'affaires (dossiers de sélection des projets d'entreprise).

III. Analyse économique

35. L'analyse économique vise à évaluer la viabilité du projet du point de vue de l'économie nationale dans son ensemble. L'analyse se base également sur les activités de l'analyse financière. Compte tenu de sa complexité, le PAPFA a également d'autres avantages économiques difficiles à comptabiliser dans le calcul des indicateurs de la rentabilité économique. Cependant, cette analyse comprend les principaux avantages attendus du projet, résultant des appuis aux filières du riz, du sésame, du niébé et du maraîchage.

Méthodologie et hypothèses

36. Comme l'analyse financière, l'analyse économique compare la situation «avec projet» à la situation «sans le projet», le résultat imputable au projet étant le bénéfice net additionnel.

37. Pour l'analyse économique, (i) un taux d'actualisation de 6% qui vise à capturer le coût d'opportunité du capital pour l'économie Burkinabaise a été choisi, sur la base des taux des bons du trésor sur le long terme du Burkina Faso;(ii) une période de 20 ans, correspondant à la durée de vie estimée des avantages générés par le projet; (iii) Les prix financiers et les coûts ont été convertis en valeurs économiques en supprimant les taxes, les subventions¹⁰⁰ et autres transferts. Des facteurs de conversion différents ont été utilisés pour différentes catégories de produits importés afin de refléter des droits de douane qui varient par produit. Par exemple, le facteur de conversion inférieur à un pour le riz paddy reflète la protection de la production locale via des droits de douane sur le riz importé, qui augmente artificiellement le prix au producteur¹⁰¹. Le facteur de conversion pour la main-d'œuvre est basé sur le taux de chômage et de sous-emploi dans le pays; (iv) Les coûts des deux composantes technique du projet et la gestion et coordination ont été comptabilisés dans le calcul du coût économique du projet. En outre, un coût récurrent de 638millions FCFA (5 pourcent du coût du projet) a été rajouté pour les années 8-20 afin de refléter les coûts qu'engendra le secteur public pour poursuivre l'appui technique du projet après sa clôture. Toutefois, quelques déductions ont été faites directement dans le Costab avant de générer les coûts économiques afin d'éviter une double comptabilisation des dépenses déjà prises en compte dans les modèles

38. L'analyse a également estimé le taux de change économique de référence de 583 FCFA pour 1 USD sur la base des données de la Banque mondiale concernant les importations et exportations et les droits et taxes sur les importations et les exportations.

Tableau 3: Facteurs de conversion

Facteurs de conversion			
	Prix financier	Prix économique	Facteur de conversion
Taux de change	560	583	1,04
Importations: carburant	600	429	0,72
Importations: véhicules	25000000	17 840 497	0,71
Importations: ordinateurs et autres équipements informatiques	100	82	0,82
Importations: intrants agricoles (engrais, traitements, équipements)	300	290	0,97
Importations: autres	100	78	0,78
Main d'oeuvre	1250	1 033	0,97
Substitution aux importations: riz paddy et autres	150	133	0,88
Exportations: sésame (et autres biens exportables)	500	533	1,07
Non-échangeables: autres	100	85	0,85

Agrégation des bénéficiaires

39. Le tableau suivant résume le phasage des bénéficiaires qui est utilisé dans l'analyse économique.

40. On suppose que 2500 autres bénéficiaires profitent des bénéfices dus à la réhabilitation de pistes rurales, la structuration des filières, les animateurs endogènes au sein des OPB, l'éducation nutritionnelle destinée aux femmes et aux membres des coopératives ainsi que les activités d'alphabétisation fonctionnelle, qui auront des impacts positifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle donc une amélioration de la qualité de vie.

¹⁰⁰ Bien que certains intrants soient subventionnés dans le pays (NPK et engrais), la disponibilité d'intrants subventionnés est très faible et les producteurs doivent souvent se tourner vers les intrants non-subventionnés. Les facteurs de conversion ne prennent donc pas ces subventions en compte

¹⁰¹ Les facteurs de conversion pour le riz et le sésame ont été calculés sur la base de rapport du programme de Suivi et Analyse des Politiques Agricoles et Alimentaires (SAPAA) valables aux liens suivants
<https://agriknowledge.org/downloads/9880vr05xhttps://agriknowledge.org/downloads/bn999680j>

Tableau 4: Agrégation des bénéficiaires

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
Riz de bas-fonds	0	800	1 600	4 800	4 800	0	12 000
Riz pluvial	0	1 000	1 000	1 000	0	0	3 000
Sésame	0	1 000	1 000	1 000	0	0	3 000
Niébé	0	500	500	500	0	0	1 500
Maraîchage	0	1 150	2 800	4 050	0	0	8 000
MER	0	4 516	6 644	6 624	4 416	0	22 200
Formation des jeunes employés des MER	0	1 010	1 420	1 410	960	0	4 800
Autres bénéficiaires	0	0	0	500	1 000	1 000	2 500
Total	0	9 576	13 664	19 584	12 176	2 000	57 000

Bénéfices et coûts économiques

41. Après la conversion des prix financiers en prix économiques, les bénéfices additionnels des activités modélisées ont été agrégés en prenant en compte le nombre de bénéficiaires visé par activité (via les surfaces aménagées pour certains modèles de culture) ainsi que le phasage des investissements planifiés.

42. Pour chaque activité, un taux d'adoption vise à refléter le fait qu'il est possible que le projet n'arrive pas à atteindre le nombre de bénéficiaires escompté. Les taux d'adoption varient par modèle en fonction de l'approche de l'activité. Ainsi, pour les modèles de culture, les taux d'adoption sont de 80% car il est possible que les bénéficiaires utilisent les intrants pour d'autres activités que celles envisagées et/ou que les bénéficiaires ne participent pas aux formations offertes. Pour les MER, le taux d'adoption varie de 90 à 100% car on suppose que tous les MER bénéficiaires ne mettront pas en pratique toutes les technologies du PAPFA.

43. Pour les activités de production et les MER, le calcul est basé sur les modèles financiers. En ce qui concerne le renforcement de capacité des employés des MER (4800 bénéficiaires) et les autres bénéficiaires (5500 bénéficiaires), le calcul est basé sur la différence entre le coût d'opportunité d'un salaire payé dans l'agriculture et le coût d'opportunité d'une main-d'œuvre familiale.

44. Les coûts économiques du projet ont été générés avec le logiciel Costab, qui convertit les coûts financiers en déduisant les taxes et les provisions pour hausse de prix puis applique le taux de change de référence pour la conversion en monnaie locale de la partie du coût du projet en devises.

Résultats économiques et analyse de sensibilité

45. Sur la base des hypothèses ci-dessus, la Valeur Actualisée Nette (VAN) économique (au niveau de l'ensemble du pays) est d'environ 42,4 millions USD. Le Taux de Rentabilité Economique (TRE) pour l'ensemble du projet est estimé à 18,4%.

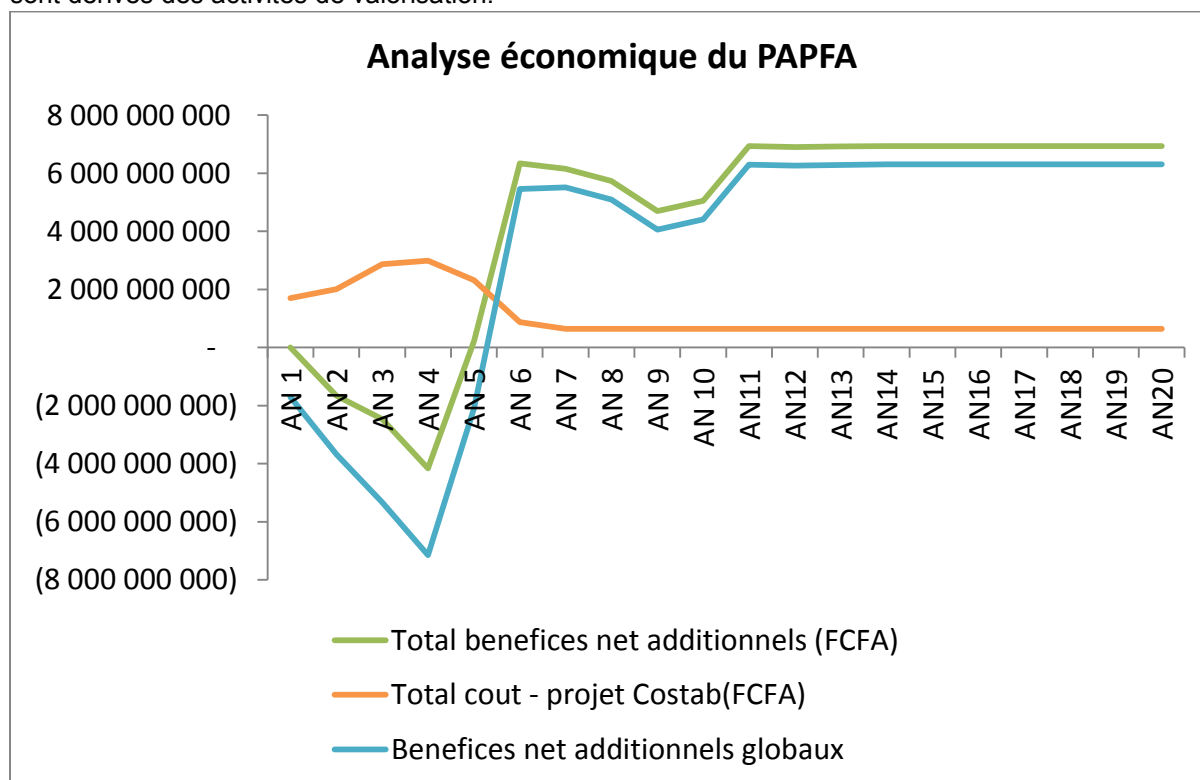
46. L'analyse de sensibilité indique une bonne robustesse du projet. Même avec les hypothèses plus pessimiste d'une baisse des revenus de 30%, d'une hausse des coûts de 50%, d'un retard des bénéfices de quatre ans ou d'une hausse des prix des productions de 20%, le taux de rentabilité économique reste supérieur au coût d'opportunité du capital. Le projet est plus vulnérable à une baisse des prix de production. Bien qu'une baisse des prix de production sur certains produits soit possible, il est peu probable qu'elle affecte toutes les filières du projet car elles ne visent pas les mêmes marchés.

Tableau 5: Résumé des analyses de sensibilité

ANALYSE DE SENSIBILITE	Δ%	TRE	VAN (6%), million FCFA	VAN (6%), million USD
Cas de base		18.4%	24859	42.4
Coûts +	10%	17.3%	23390	39.9
Coûts +	20%	16.3%	21921	37.4
Coûts +	50%	13.6%	17512	29.9
Revenus -	10%	17.2%	20904	35.7
Revenus -	20%	15.8%	16949	28.9
Revenus -	30%	14.2%	12993	22.2
Revenus retardés d'un an		16.3%	20580	35.1
Revenus retardés de 2 ans		14.3%	16542	28.2
Revenus retardés de 3 ans		12.5%	12733	21.7
Revenus retardés de 4 ans		10.8%	9140	15.6
Prix des productions -	10%	15.6%	17121	29.2
Prix des productions -	20%	11.4%	9380	16.0
Prix des intrants +	10%	19.1%	23680	40.4
Prix des intrants +	20%	18.5%	22497	38.4
Taux d'adoption -	10%	18.3%	20633	35.2
Taux d'adoption -	20%	16.3%	15714	26.8

Evolution de couts et bénéfices dus au projet

47. Les revenus du projet (en FCFA) sont plus importants que les coûts à partir de la cinquième année du projet. 69% des bénéfices sont dérivés des activités de production et 31% des bénéfices sont dérivés des activités de valorisation.



Appendice 11: Manuel de mise en œuvre du Projet - version préliminaire

1. Le PAPFA s'appuiera sur trois manuels de procédures pour sa mise en œuvre: (i) un manuel d'exécution technique pour la mise en œuvre des deux composantes techniques du Projet; (ii) un manuel de suivi-évaluation et de gestion des savoirs (SEGS)¹⁰²; et (iii) un manuel des procédures administratives, financières, comptables et de passation des marchés. Pour leur élaboration, le PAPFA s'inspirera des manuels existants du PASPRU, du PROFIL, du PAFASP et du Neer-Tamba.

2. Les tableaux 1 et 2 ci-dessous font référence aux éléments du DCP qui vont servir de base à l'élaboration du manuel d'exécution technique et du manuel des procédures administratives, financières, comptables et de passation des marchés.

Tableau 1: Eléments de base pour l'élaboration du manuel d'exécution technique

ELEMENTS DU MANUEL	REFERENCES SOURCES DANS LE DCP
I. Présentation du manuel d'exécution technique	
1.1 Objectifs du manuel	
1.2 Mise à jour du manuel	
Motifs de mise à jour du manuel	
Responsabilité de la tenue et de la mise à jour du manuel	
Méthodologie de mise à jour du manuel	
II. Description du projet	
2.1 Objectifs et résultats du projet	Rapport principal - Partie IIB Tableaux détaillés des coûts pour le phasage des activités par an
2.2 Zone d'intervention	Rapport principal - Partie IIA Appendice 2
2.3 Approche et phasage	Rapport principal - Partie IIIA
2.4 Bénéficiaires du PAPFA	Rapport principal - Partie IIA
Groupes cibles	Appendice 2
Stratégie de ciblage des bénéficiaires	
2.5 Structuration du projet et composantes opérationnelles	Rapport principal - Partie IIC Appendice 4 Appendice 5 Tableaux détaillés des coûts pour le phasage des activités par an
2.6 Mise en œuvre et partenariats	Rapport principal - Partie IIIB
Partenariats de mise en œuvre	Appendice 5
Prestataires des services	Appendice 6
Partenariats avec d'autres projets et programmes	
III. Modalités de mise en œuvre des composantes opérationnelles	
4.1 Composante A: Amélioration de la productivité agricole	Appendice 4
Principes, stratégies et méthodologie d'intervention	Appendice 5
Résultats attendus et contribution à l'atteinte des objectifs du Projet	
Sous-composante A1: activités, maîtrise d'œuvre et	Tableaux détaillés des coûts pour le

¹⁰² Le manuel de suivi-évaluation sera affiné et finalisé en même temps que la mise en place du système de suivi-évaluation, les aspects relatifs à la gestion des savoirs seront revus et validés par le Responsable en gestion des savoirs et communication au niveau du Programme FIDA dans le pays

ELEMENTS DU MANUEL	REFERENCES SOURCES DANS LE DCP
modalités de mise en œuvre Sous-composante A2: activités, maîtrise d'œuvre et modalités de mise en œuvre 4.2 Composante B: Appui à la valorisation des produits et à la commercialisation Principes, stratégies et méthodologie d'intervention Résultats attendus et contribution à l'atteinte des objectifs du Projet Sous-composante B1: activités, maîtrise d'œuvre et modalités de mise en œuvre Sous-composante B2: activités, maîtrise d'œuvre et modalités de mise en œuvre	phasage des activités par an
IV. Pilotage, coordination et gestion	
3.1 Pilotage Comité national de pilotage (CNP) 3.2 Coordination et gestion Organigramme du projet Rôles et responsabilités du personnel de coordination et gestion du projet	Rapport principal - Partie IIIB Appendice 5

Tableau 2: Eléments de base pour l'élaboration du manuel des procédures administratives, financières, comptables et de passation des marchés

ELEMENTS DU MANUEL	REFERENCES SOURCES DANS LE DCP
I. Présentation du manuel des procédures administratives, financières, comptables et de passation des marchés 1.1 Objectifs et structuration du manuel 1.2. Champ d'application 1.3. Mise à jour et limites en matière de contrôle interne	
II. Présentation succincte du Projet 1.1. Les objectifs du PAPFA 1.2. Les composantes 1.3. Zone d'intervention et groupes cibles du projet 1.4. Montage institutionnel 1.5. Financement et coûts 1.6. Repères significatifs Date de signature de l'Accord de Financement Date de mise en vigueur Revue à Mi-Parcours (RMP) Date d'achèvement Date de clôture	Rapport principal
III. Procédures administratives, financières et comptables	
1.1. Procédures administratives	
1.2. Procédures financières et dispositifs de décaissement Planification des activités et du plan de trésorerie Dispositif de la gestion financière: <ul style="list-style-type: none"> - Organisation et dotation en personnel - Mise à disposition des fonds - Budgétisation Flux des fonds et dispositions relatives au décaissement <ul style="list-style-type: none"> - Flux des fonds - Décaissement Contrôle interne du projet Etats financiers annuels	Appendice 7

ELEMENTS DU MANUEL	REFERENCES SOURCES DANS LE DCP
Audit interne et externe	
1.3. Procédures comptables	
1.4. Procédures de rapportage, de contrôle, de supervision et de coordination	
1.5. Revue des tâches/responsabilités et supports de gestion	
IV. Passation des marchés	
1.1. Généralités 1.2. Seuils de compétences des différentes instances 1.3. Règles générales de passation des marchés 1.4. Dispositions spécifiques 1.5. Recrutement et gestion du personnel	Appendice 8

3. En ce qui concerne le manuel de suivi-évaluation et de gestion des savoirs, l'Appendice 6 fournit les éléments de base pour son élaboration. Le manuel inclura les éléments suivants:

I. Présentation du manuel de suivi-évaluation et de gestion des savoirs

- 1.1 Objectifs du manuel
- 1.2 Mise à jour du manuel
 - Motifs de mise à jour du manuel
 - Responsabilité de la tenue et de la mise à jour du manuel
 - Méthodologie de mise à jour du manuel

II. Présentation succincte du Projet

- 1.1. Les objectifs du PAPFA
- 1.2. Les composantes
- 1.3. Zone d'intervention et groupes cibles du projet
- 1.4. Montage institutionnel

III. Suivi et évaluation du PAPFA

- 1.1 Programmation des activités et préparation du PTBA
- 1.2. Le système de suivi-évaluation (SSE) du PAPFA
 - Les objectifs et principes de base du SSE
 - Les composantes du SSE
 - La collecte, la circulation et la gestion de l'information
 - Les mécanismes de suivi-évaluation du PAPFA
 - Les rôles et responsabilités des parties prenantes dans le SSE
 - Le contrôle de la qualité des données

IV. Gestion des savoirs et communication

- 6.1. Objectifs et principes de base
- 6.2. La stratégie de gestion des savoirs du PAPFA
- 6.3. Les outils développés
- 6.4. Les mécanismes développés et les acteurs impliqués
- 6.5. La stratégie de communication

Appendice 12: Respect des politiques du FIDA

A. Adhésion aux politiques du FIDA

Politique	Adhésion aux politiques du FIDA
Cadre stratégique du FIDA 2016-2025	Le PAPFA est aligné au cadre stratégique du FIDA 2016-2025 qui s'attache à favoriser une transformation inclusive et durable du monde rural. Le PAPFA mettra en œuvre des activités sous-tendant l'atteinte des trois objectifs stratégiques du FIDA qui consistent à (i) améliorer de manière durable et résiliente les capacités productives des populations rurales pauvres, (ii) accroître les avantages que ces populations tirent de leur intégration/participation au marché, (iii) renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience au changement climatique de leurs activités économiques.
Note de Stratégie Pays 2016-2018	Fortement aligné avec les engagements prévus du FIDA prévus au Burkina Faso tels que décrits dans la Note de Stratégie Pays (NSP) 2017-2018. Le PAPFA s'aligne avec la vision de la NSP qui vise à accroître durablement les opportunités de revenus et d'emplois au profit des populations rurales ainsi que la résilience au changement climatique à travers le développement des chaînes de valeurs agricoles. Les 2 composantes techniques du PAPFA contribuent chacune à l'atteinte de chacun des objectifs stratégiques du NSP qui consistent à (i) renforcer la résilience des populations rurales à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et aux changements climatiques; et à (ii) développer un secteur privé rural capable de renforcer les chaînes de valeur agricoles porteuses.
Stratégie de changement climatique	Aligné avec la stratégie de changement climatique du FIDA (2010), en particulier avec les objectifs suivants (i) appuyer les approches innovantes pour aider les petits producteurs, femmes et hommes, à mieux résister au changement climatique; (ii) aider les petits exploitants à tirer parti des mesures d'incitation et des financements disponibles pour en atténuer les effets; et (iii) instaurer une concertation plus cohérente sur le changement climatique, le développement rural, l'agriculture et la sécurité alimentaire.
Gestion des ressources naturelles et de l'environnement	Aligné avec la politique de gestion des ressources naturelles et de l'environnement du FIDA (2011), en particulier avec l'objectif d'intégrer la gestion durable des biens naturels dans les activités du FIDA et de ses partenaires et les principes fondamentaux suivants: (i) action en faveur des chaînes de valeur afin de soutenir la croissance verte (principe 5); et (ii) promouvoir un développement rural judicieux sous l'angle de la lutte contre les changements climatiques (principe 3)
Politique de finance rurale du FIDA	Le projet proposera des mécanismes et activités qui sont alignés sur la stratégie nationale pour le secteur de la microfinance (2015) ainsi que les stratégies, principes et outils du FIDA dans le domaine de la finance rurale et de financement des filières. Il s'agit notamment: (i) de la politique du FIDA en matière de finance rurale (FIDA, 2009); (ii) des outils décisionnels du FIDA en matière de finance rurale (FIDA, 2010); (iii) de la note technique sur le financement à coûts partagés ou matching grants (FIDA-FAO, 2012); et (iv) des notes «how-to-do» sur les lignes de crédit, les fonds de garantie, l'accès des jeunes ruraux à la finance rurale, etc. Le projet cherchera à s'aligner avec les pratiques des autres acteurs du développement dans la zone qui ont déjà fait leur preuve.
Stratégie de ciblage du FIDA	Aligné. La stratégie de ciblage du PAPFA se conforme à la politique de ciblage du FIDA, qui repose sur un ciblage géographique, un ciblage direct et un auto-ciblage. Le PAPFA s'engage auprès des ruraux pauvres, des femmes et des jeunes - bénéficiaires privilégiés qui se trouvent au cœur des interventions du FIDA. Les appuis que le projet va apporter ont considérés les profils diversifiés des groupes cibles, notamment par une analyse de genre (sexe, âge) et une analyse des moyens d'existence (niveau de richesse). Le PAPFA s'assure également de prendre en compte la dimension ciblage, genre et jeunes tout au long du cycle de vie du projet. Le développement des stratégies et mécanismes de ciblage, genre et jeunes a été initié au cours de la conception; ces stratégies s'assureront également à développer des mesures d'autonomisation, des mesures de facilitation et des mesures opérationnelles pendant la mise en œuvre. Le projet veillera également à ce que cet aspect soit bien pris en compte lors du suivi de l'atteinte des résultats et l'évaluation des impacts du projet.
Intégration des petits producteurs et du secteur privé dans les filières agricoles	Aligné. L'approche de développement adoptée par le PADFA est axée sur les filières, et repose sur une analyse globale de l'ensemble de la filière (pour chacune des trois filières) depuis le producteur jusqu'au consommateur final. L'approche filière adoptée tient compte de l'ensemble des parties prenantes dans chaque filière (outre les ruraux pauvres, jeunes et femmes qui constituent le principal groupe cible du FIDA) et de leurs interactions. Le marché est considéré comme étant l'élément moteur, et les activités reposent sur une évaluation du niveau de la demande et de la capacité des marchés à absorber une production supplémentaire. Le PAPFA incite l'intégration du secteur privé pour promouvoir l'émergence de partenariats public-privé-producteurs permettant l'accès aux marchés; et dans lesquels les rôles et les responsabilités des parties sont bien définis, et les risques et bénéfices sont partagés.
Note d'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP)	Aligné. La Note est présentée en section B ci-dessous.

B. Note d'évaluation sociale, environnementale et climatique préliminaire

1. Principales caractéristiques du paysage et questions clés (société, ressources naturelles et climat)

1. La zone d'intervention du Projet couvrira l'Ouest et le Sud du pays, zones limitrophes avec le Mali et la Côte d'Ivoire: la Boucle du Mouhoun, Cascades et les Hauts bassins. Dans cette zone, le Projet capitalisera sur les acquis de deux projets FIDA, le PROFIL (Boucle du Mouhoun) et le PASPRU (le reste des régions).

1.1. Contexte socioculturel

2. Une insurrection populaire a eu lieu en octobre 2014 à la suite de laquelle un gouvernement de transition avait été mis en place pour organiser des élections, qui ont eu lieu en novembre 2015 suite à l'échec du coup d'état de septembre 2015. La stabilité politique s'est depuis rétablie. Toutefois, dans ce climat politique tendu, le nouveau pouvoir a dû faire face à une vague d'attentats terroristes en janvier 2016. Ces éléments, conjugués au chômage et au coût de la vie qui continue d'augmenter, sont sources d'instabilité potentielle.

3. Le pays présente une forte migration interne et externe de la population. Les migrants (en majorité des hommes) quittent les régions du Nord pour les régions situées plus au Sud où les conditions sont plus favorables. Cette situation engendre un déséquilibre croissant entre, d'une part, le Nord (pénurie de bras valides, pluviométrie incertaine et déficit céréalier chronique, etc.), et d'autre part, le Sud (forte pression foncière, forte augmentation du taux d'occupation des terres, exploitation anarchique des ressources naturelles, etc.). La zone du projet, en plus d'être en proie à une pression démographique de plus en plus forte, est également une zone d'accueil de migrants qui peuvent atteindre jusqu'à 80% de la population dans certaines zones (Boucle du Mouhoun). En outre, elle accueille et est traversée par les éleveurs transhumants pendant la saison sèche (couloirs de passage vers la Côte d'Ivoire), les animaux viennent brouter les résidus de cultures dans les parcelles et l'herbe restée verte dans les bas-fonds. Cette situation entraîne de nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs, autochtones et migrants, et même entre éleveurs sédentaires et éleveurs transhumants. On note tout de même que suite à la disparition de la jachère, les systèmes de production ont évolué vers l'agropastoralisme.

4. Au niveau foncier, deux systèmes juridiques cohabitent: i) un régime foncier coutumier constitué par un ensemble de règles non écrites, hiérarchiques et ancestrales qui promeut la cohésion du groupe à travers un droit d'usage collectif de la terre, qui est en principe lignager; et ii) un régime foncier moderne basé sur le droit de propriété (privée ou étatique). La mise en œuvre des instances prévues par la loi 034 reste exclusivement portée par des projets et c'est le régime traditionnel qui prévaut encore dans de nombreuses zones. La situation foncière dans les régions d'intervention est marquée par une pression sur les terres arables et les ressources naturelles. Différents facteurs se combinent localement pour produire du changement social au travers de l'augmentation de la compétition sur les ressources, de l'accroissement des inégalités sociales et de la création d'opportunités nouveaux. Ils contribuent ainsi à constituer localement l'accès à la terre et aux ressources en un enjeu qui, selon les situations, peut déboucher sur des tensions et éventuellement sur des conflits¹⁰³. Les zones dans lesquelles ces facteurs sont importants et combinés peuvent être considérées comme des zones sensibles à propos de l'accès à la terre. Ainsi, dans ces zones de forte migration, la tendance est la marchandisation foncière (mais parfois sans se conformer aux différents types de droits) et à la réduction des durées de prêts ce qui constitue un obstacle à l'investissement dans l'agriculture et l'élevage. Ce statut temporaire ou de tutorat limite les investissements comme par exemple la plantation d'arbres, la mise en place de systèmes d'irrigation,

¹⁰³ AFD, MAEDI, Comité technique foncier et développement, Peter Hochet, Burkina Faso: vers la reconnaissance des droits fonciers locaux, juin 2014

l'apport de fumure organique. On note aussi que dans la société traditionnelle, les femmes et les jeunes ont majoritairement des droits restreints et provisoires sur les terres qu'ils exploitent. Ils ne peuvent que jouir d'un droit d'usufruit, avec les risques que cela comporte (dépendance vis-à-vis du mari/de l'aîné pour l'accès à la terre, évincement de la parcelle de manière arbitraire).

1.2. La gestion des ressources naturelles

5. Les terres, les ressources en eau, pastorales, forestières, fauniques et halieutiques sont les principales ressources sur lesquelles le Burkina Faso fonde son développement économique et social. Mais près de 46% du territoire est touché par des phénomènes de dégradation des terres, qui se manifestent par la disparition du couvert végétal, la fragilisation et l'appauvrissement des sols, l'érosion, et la baisse du niveau des nappes phréatiques.

6. Les sols présentent généralement une faible teneur en matière organique et sont souvent fortement carencés en phosphore. La zone nord-soudan bénéficie néanmoins de sols plus riches que le sud-soudan¹⁰⁴. Les conditions de production végétale et animale entraînent une dégradation accélérée des sols (notamment leur encroutement superficiel) liée à des facteurs aussi bien naturels (érosion hydrique, érosion éolienne) qu'anthropiques (coupe abusive de bois, pratiques culturales inadaptées, pollution des sols et de l'eau). Ceci aboutit à la perte rapide des surfaces cultivables, à l'accroissement du ruissellement, à l'ensablement des cours d'eau, à l'envasement des lacs, à la baisse des nappes phréatiques, etc.

7. Malgré l'évolution des systèmes de production vers la polyculture-élevage et la promotion de la fumure organique par tous les dispositifs de conseil agricole, son utilisation reste limitée par des facteurs structurels difficiles à lever: manque d'eau pour le compostage, déficit de fumier dans un système de parage uniquement nocturne, distance et manque d'équipement de transport pour l'application aux champs.

8. Le Burkina Faso est toutefois un modèle en ce qui concerne le développement de pratiques durables de conservation des eaux et des sols et d'agroforesterie, ces pratiques ont fait l'objet de nombreuses capitalisations (zaï, demi-lunes, cordons pierreux, digues filtrantes, etc.).

1.3. Climat

9. Le pays se caractérise par l'alternance d'une saison humide et d'une saison sèche. La saison humide débute de façon progressive entre mai et juin, jusqu'à la fin du mois de septembre/mi-octobre. La pluviométrie est caractérisée par de fortes variabilités interannuelles et spatio-temporelles. Elle présente depuis une quarantaine d'années, une tendance à la baisse avec une diminution des pluies supérieures à 40 mm. Les forts taux d'évaporation enregistrés dans le pays constituent une contrainte majeure à la gestion des ressources en eau, notamment celles des plans d'eau, généralement peu profonds (3-5 m). Dans la zone du projet, les taux d'évaporation annuels atteignent les 2 300 mm (Bobo-Dioulasso).

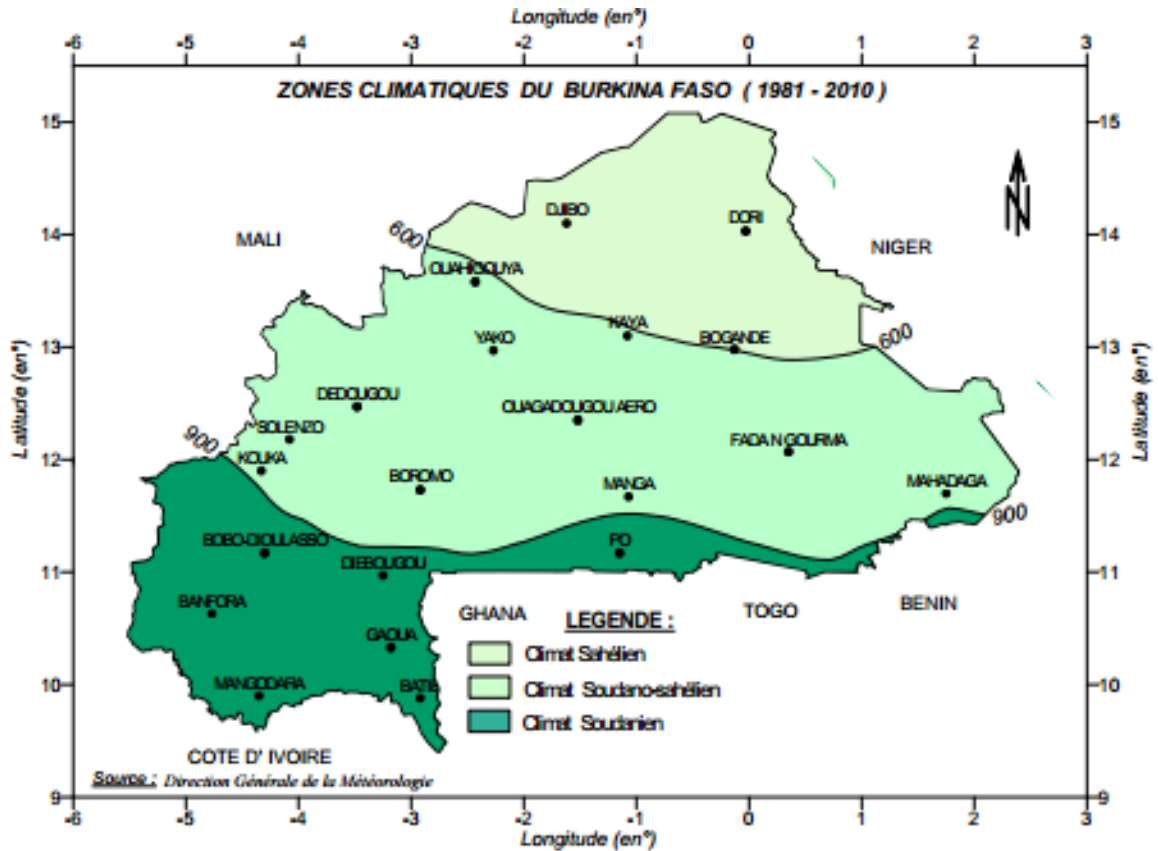
10. Le projet est situé en zone soudanienne, à cheval entre deux sous-zones agro-écologiques: i) **la zone nord-soudanienne**, comprise entre 11°30' et 14° latitude Nord, avec une pluviométrie variant entre 500 et 900mm; et ii) **la zone sud-soudanienne**, située au Sud de 11°30' latitude Nord, avec une pluviométrie comprise entre 800 et 1 200mm. Le paysage est constitué de forêts claires, de savanes, et de forêts galeries au bord des cours d'eau.

11. La plupart des cours d'eau ont un écoulement temporaire et leurs débits présentent des tendances à la baisse. Seuls certains fleuves comme le Mouhoun et la Comoé bénéficient d'un régime permanent au Burkina Faso, et ceux-ci font partie de la zone du projet. Cette dernière est composée des deux bassins versants respectifs: i) le bassin du Mouhoun (33% du territoire national) et le bassin de la Comoé (7% de la superficie du pays). Les eaux de surface constituent les principales ressources en eau facilement mobilisables pour l'irrigation, malgré leur très forte variabilité

¹⁰⁴ François Jean Pascal Pallo, Norbert Sawadogo, Nabsanna Prosper Zombré & Michel Papaoba Sedogo, Statut de la matière organique des sols de la zone nord-soudanienne au Burkina Faso, 2009

interannuelle. Elles sont déjà fortement mobilisées, avec plus de 100 barrages répertoriés sur la zone du projet (20 à Cascades, 34 dans les Hauts Bassins et 49 dans la Boucle du Mouhoun). Les débits des forages sont généralement faibles (0,5 à 20 m³/h), mais en zones sédimentaires, une bande allant notamment du sud-ouest au nord, les débits sont plus importants (ils peuvent même dépasser les 100 m³/h).

Figure 1: Zones climatiques du Burkina Faso



1.4. Questions clés¹⁰⁵

Tableau 1: Résumé des questions clés par région d'intervention

Région	Cascades	Hauts bassins	Boucle du Mouhoun
Caractéristiques biophysiques	Pluviométrie abondante 1 000 à 1 200mm Savane boisée, arborée et forêt claire, 3 sites RAMSAR et 14 forêts classées Cultures pluviales dominantes (sorgho, mil, maïs), riz irrigué et igname Cultures de rente: fruits et légumes, coton	Pluviométrie moyenne: 800- 1 100mm Savanes boisées, forêts galeries le long des cours d'eau Sols ferrugineux tropicaux peu lessivés ou lessivés et des sols hydromorphes Cultures céréalières, coton, sésame, fruits et légumes	Pluviométrie plus réduite: 500-600 au nord jusqu'à 900mm au sud Steppes au nord et savanes arborescentes à arborées, et même boisées avec des forêts galeries le long des cours d'eau. Sols divers (minéraux, ferrugineux, vertisols, bruns, hydromorphes) Cultures pluviales (sorgho, mil, maïs, fonio, sésame) Coton et maïs dans la partie sud (Balé, Banwa, Mouhoun)
Contraintes liées aux systèmes de production	Fortes densités des populations humaine et animale, zone de migration importante Zone d'accueil des transhumants en saison sèche source de conflits entre agriculteurs et éleveurs		
	Systèmes de production extensifs basés sur une forte extraction des ressources naturelles encore disponibles dans la région Réduction des pâturages due à l'extension des activités agricoles Pression sur les ressources forestières	Forte pression sur les ressources en eau (bassin du Kou) Dégradation des périmètres aménagés	Cultures pluviales malgré l'insuffisance de pluie surtout au nord Dégradation et enclavement des aménagements hydro-agricoles de la Vallée du Sourou Exploitation abusive des berges des fleuves Sourou et Mouhoun avec ensablement des cours d'eau Dégradation des sols, rendements faibles, agriculture peu mécanisée Sources de revenus peu diversifiées Réseau routier en mauvaise état Main d'œuvre mobilisée dans le coton
Contraintes liées aux écosystèmes	Sols moins riches que la zone Nord-Soudan Ensablement des cours d'eau Pression sur les ressources en eau, avec conflits entre usagers Peu d'eau souterraine Pression sur les forêts classées	Ensablement des cours d'eau, baisse des nappes phréatiques	Baisse de la pluviométrie, pression croissante sur les berges du Mouhoun et du Sourou (menace la durabilité des ressources en eau) Mauvaise qualité des sols Oiseaux granivores qui s'attaquent aux céréales irriguées durant la contre-saison (au Nord)
Contraintes socio-culturelles	Analphabétisme élevé Enclavement, services techniques aux producteurs faibles Manque d'infrastructures socio- économiques Conflits entre agriculteurs/éleveurs et en zone irriguée	Destination de migration élevée qui entraîne une exacerbation des problèmes fonciers, dégradation des sols, des forêts, et de la faune, tensions fortes entre agriculteurs/éleveurs Forte pression sur l'eau provoquée par l'arrivée des migrants (Koumbia, Houndé, Karankasso-Vigué)	Pauvreté très marquée, faible développement humain, analphabétisme Faible capacité organisationnelle Pression migratoire forte (expansion des terres cultivées, parfois dans les aires protégées, sans effort de reboisement) Insuffisance des infrastructures socioéconomiques, difficulté d'accès au crédit

¹⁰⁵ Informations extraites de Cartographie des zones socio-rurales au Burkina Faso, FAO, 2010

<p>Potentialités</p>	<p>Potential d'irrigation individuelle et d'aménagement de bas-fonds pour la production maraîchère et arboriculture Les femmes ont une bonne connaissance de la culture du riz dans les bas-fonds 13% de la production du sésame est issue de la région Dynamisme dans la petite irrigation avec initiatives privées Bonne réception des innovations Accès au marché de la Côte d'Ivoire pour les cultures maraîchères</p>	<p>Ressources en eau souterraines et de surface importantes (sources des fleuves Mouhoun, Comoé, Houet et Kou) Potential en terres irriguées et de bas-fonds important Sécurité alimentaire garantie avec une diversification des cultures Tradition d'arboriculture (premier producteur de fruits) Pôle commercial et de transformation agro-alimentaire important (Bobo-Dioulasso) Unité de production d'huile de sésame (HUMÉFA/SAFCOD) Accès au marché assez bon avec des routes bitumées qui relient le Burkina au Mali et à la Côte d'Ivoire Encadrement technique des producteurs assez bon Construction en cours du barrage de Sanmandéni (Hauts-Bassins/Boucle du Mouhoun)</p>	<p>Potential de mobilisation des eaux de surface (plans d'eau) et souterraines Potential irrigable (plaine du sourou et de Kamandéna pour le riz et les cultures maraîchères): pôle de commercialisation de l'oignon et de la tomate vers la Côte d'Ivoire et le Ghana Emergence d'un système d'agrobusiness (plaine du Sourou) Au nord de la région, réduction du coton au profit du sésame (40% de la production nationale - zone de Kossi) Au nord, marchés frontaliers très dynamiques (comme Djibasso et Di) flux d'échanges importants avec villages frontaliers du Mali.</p>
-----------------------------	---	---	--

2. Impact et risques potentiels du projet sur les plans social, environnemental et du changement climatique

2.1. Principal impact et risques potentiels

Au niveau social

12. La question de l'accès durable des petits producteurs, notamment des femmes et des jeunes, aux marchés mais aussi l'accès de ces populations aux autres segments des filières concernées et l'augmentation possible des bénéfices qu'elles peuvent en retirer sont des questions clés auxquelles le Projet devra répondre. Dans cette optique, certaines contraintes devront être soulevées comme: i) l'analphabétisme élevé en particulier chez les femmes; ii) l'accès à la terre qui reste notamment problématique au niveau des jeunes et des femmes dans le droit coutumier; iii) la compétition pour l'accès à la terre entre éleveurs transhumants, migrants et producteurs sédentaires; iv) la faiblesse de l'encadrement technique et des organisations de producteurs; et v) un accès au marché difficile lié à l'enclavement de la zone (dispersion des exploitations, faiblesse des infrastructures de transport, de transformation/conditionnement, de mise en marché, etc.)

13. La valorisation des filières visées par le projet pourrait induire une expropriation des couches vulnérables de la population au profit de catégories sociales moins vulnérables (exemple de la culture d'oignon ou de haricots au Sénégal, l'horticulture au Kenya, etc). Les femmes qui gèrent traditionnellement la production de riz en bas-fonds (notamment dans la région des Cascades) pourraient subir un évincement de l'accès à ces ressources si cette chaîne de valeur devait devenir plus profitable. De même, l'aménagement de bas-fonds et de sites maraîchers peuvent également induire l'accaparement de ces sites par les autochtones ou les personnes les plus nanties et influentes dans le village. En ce qui concerne les cultures pluviales (sésame, niébé), le risque est moindre: ce sont des cultures traditionnellement cultivées par les femmes sur leurs champs individuels, l'intérêt déjà avéré des hommes pour ces cultures de rente (principalement le sésame) n'a pas d'impacts sur les terres qui leur sont cédées. Par contre, la promotion de pratiques agro-

écologiques et notamment les actions de restauration durable de la fertilité des sols peuvent inciter les hommes à retirer les lopins cédés à leurs femmes. De même, les actions de promotion de l'agroforesterie, d'arbres fertilisants ne sont pas accessibles aux allochtones qui n'ont pas le droit de planter des arbres sur les terres qui leur ont été cédées car cela témoigne pour les propriétaires fonciers d'une volonté d'appropriation.

14. Une attention particulière devra également être portée sur les conflits potentiels relatifs aux infrastructures communautaires tels que les bas-fonds aménagés, les unités de transformation, de conditionnement, de stockage et de mise en marché, etc. Ces infrastructures, de par les opportunités qu'elles peuvent créer, peuvent faire l'objet d'une captation par les élites, de conflits intergénérationnels, entre hommes et femmes ou encore être détournées de leur usage premier (notamment dans une dynamique de conflits entre transhumants, migrants et autochtones). Leur gestion peut poser des problèmes liés à l'effritement des dispositions mises en place durant le lancement des projets (création de comité de gestion, mise en place de cotisations pour d'éventuels coûts d'entretien et de maintenance) et notamment des difficultés à collecter les cotisations et à entretenir les infrastructures régulièrement sur le moyen terme.

15. Au niveau des femmes, les opportunités offertes par le Projet ne doivent pas négliger la charge de travail des femmes pour toutes les activités domestiques (bois de chauffe, eau, cuisine etc.) et productives (semis, sarclages, récoltes sur leurs champs et ceux du chef d'exploitation). La région Boucle du Mouhoun par exemple, bien qu'excédentaire et considérée comme le grenier du Burkina Faso, présente les taux de malnutrition parmi les plus élevés au niveau national. Ce paradoxe s'explique en partie par une alimentation moins diversifiée et un manque de soins conséquence d'une surcharge de travail agricole pour les femmes.

Au niveau environnemental

16. Les impacts et risques environnementaux sont de plusieurs ordres. Au niveau de l'appui à la production, les risques ou impacts potentiels des activités prévues par le Projet sont pris en considération, notamment en ce qui concerne: i) la perte de biodiversité entraînée par l'aménagement de bas-fonds et de petits périmètres irrigués pour la culture du riz et le maraîchage et les risques liés à une utilisation plus élevée de produits phytosanitaires qui peuvent entraîner des contaminations graves de l'eau et des sols et au niveau sanitaire, exposer les producteurs et les consommateurs à des produits toxiques dangereux (la plupart des zones agricoles sont déjà en proie à d'importantes pollutions). L'exportation nécessite aussi le respect de nombreuses normes de qualité (absence d'aflatoxine, salmonelles, résidus de pesticide, etc.). Pour ce faire, un programme de formation devra être établi conformément aux recommandations de la FAO en la matière, des protocoles devront être mis en place et un suivi environnemental et sanitaire devra être effectué régulièrement. Des risques d'augmentation des foyers propices au développement d'organismes vecteurs de maladies existent également (bilharziose, amibiase, paludisme, etc.); ii) le risque que les OPA, les MER et les CREER n'utilisent pas d'intrants bio-sourcés (bio-fertilisants, méthodes de lutte contre les parasites et maladies biologiques, semences biologiques, etc.), continuent à utiliser des moyens d'exhaure de l'eau traditionnels (motopompes diesel), épuisent les ressources en eau, et n'appliquent pas d'itinéraires techniques garantissant une bonne gestion de l'eau et des sols, etc.

17. La construction d'infrastructures de transformation, de stockage et de mise en marché envisagées dans le cadre du projet peuvent générer des effets négatifs sur l'environnement tant pendant les travaux que durant la phase d'exploitation comme: i) un risque élevé de dégradation de la qualité de l'eau et des sols si aucune mesure n'est prise pour une bonne gestion des déchets et des effluents des unités de transformation et de conditionnement; ii) une perte de biodiversité et de l'habitat pour certaines espèces pendant les phases de travaux avec le défrichement des sites, la création de pistes d'accès éventuelles, l'utilisation de bois pour la construction; iii) l'utilisation de sources d'énergie conventionnelles, notamment de bois-énergie pour le fonctionnement des unités de transformation, qui pourrait accentuer la déforestation et la désertification; iv) aux abords des infrastructures de mise en marché, une pollution causée par les sacs plastiques et emballages et par le manque de latrines le cas échéant.

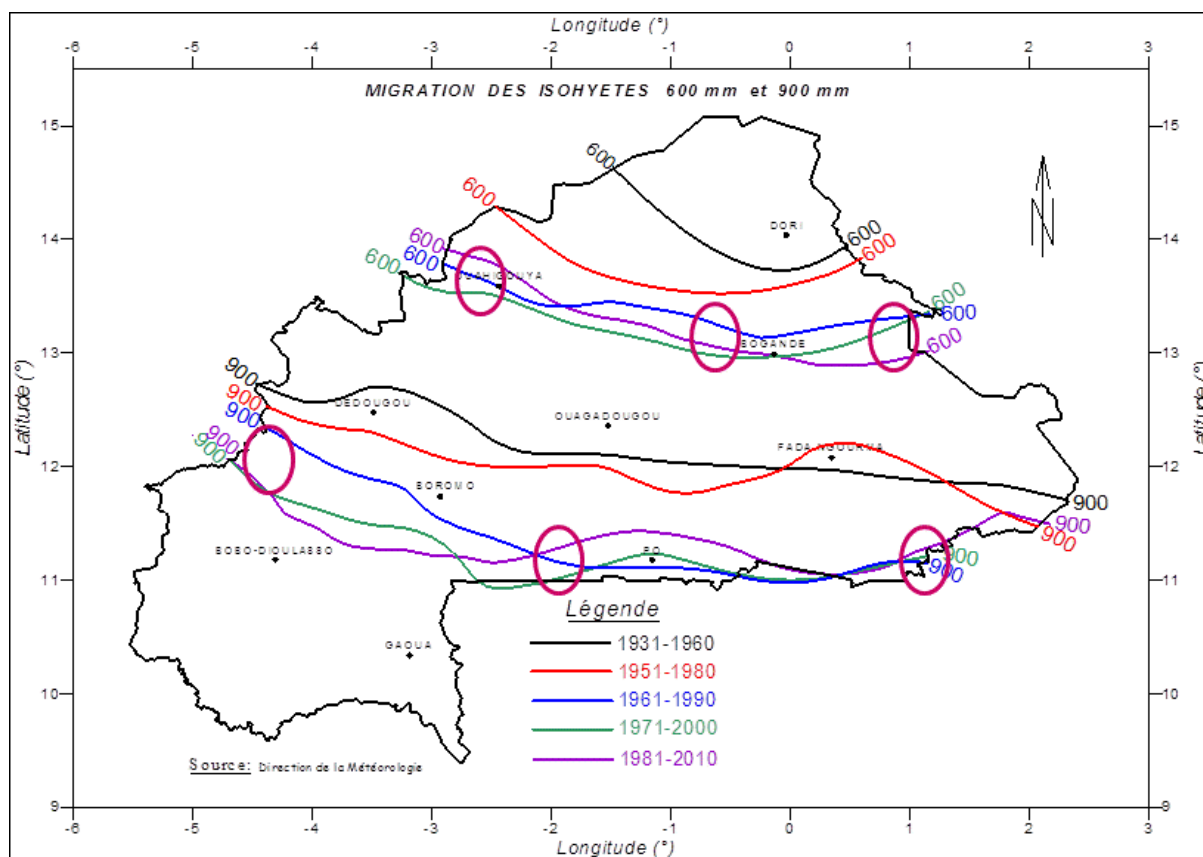
18. La zone du projet couvre 5 sites classés RAMSAR où des mesures spécifiques devront être prises si le projet envisage des activités: i) dans la boucle du Mouhoun, **la Vallée du Sourou**, réserve d'eau stratégique pour la région et qui abrite de nombreuses espèces (hippopotames, singes, oiseaux, etc.) en proie à une pression sur les ressources de plus en plus forte (pollution des eaux, déforestation, etc.). Ce site est géré par le ministère de l'eau et l'Autorité de Mise en Valeur de la Vallée du Sourou; et **la Mare aux Hippopotames**, une forêt classée de 20 000 hectares qui renferme de nombreux mammifères (hippopotames, panthères) et de nombreuses espèces d'oiseaux; ii) dans la région de Cascades, **la forêt galerie de Léra** d'une surface de plus de 400 hect; **le lac de Tingrela**, qui abrite de nombreuses espèces et sert à régénérer les réserves d'eau souterraines de la région et à limiter les épisodes d'inondation, même si le site est en proie à la désertification, et à la pollution de ses eaux; et **la forêt classée et réserve partielle de faune Comoé-Léraba** d'une surface de 124 500 hectares, une zone de transition entre la savane et la forêt tropicale, une zone qui permet la recharge des nappes phréatiques, la régulation des inondations, mais qui est en proie à la pollution, et à la déforestation.

2.2. Changement climatique et adaptation au changement

Evolution du climat

19. **Précipitations.** L'analyse de l'évolution des précipitations entre 1960 et 2011 révèle une baisse de la pluviométrie dans les trois principales zones climatiques du pays. On note également un déplacement des isohyètes 600 et 900 mm vers le Sud d'environ 100 à 150 km. Une analyse plus fine (tous les 10 ans au lieu de 30 ans) indique cependant une remontée des isohyètes d'environ 50 km durant la période 2001-2010 dans les régions Sud, Centre-Sud et Nord-Ouest du pays.

Carte 1: Migration des isohyètes de 1931 à 2010



20. **Températures.** L'observation des températures sur le long terme indique globalement une tendance à la hausse des jours chauds et des nuits chaudes à l'exception des régions du Sud-ouest où on relève une tendance à la baisse des nuits chaudes. On note également que les températures

extrêmes annuelles ont une tendance générale à la hausse aussi bien dans la zone soudanienne (zone du projet) que dans la zone sahélienne. Cependant, cette hausse est plus marquée pour les températures minimales annuelles que pour les températures maximales annuelles.

Figure 1: Evolution des températures extrêmes entre 1960 et 2011¹⁰⁶

Station	Variation des températures minimales annuelles	Variation des températures maximales annuelles
Dori	+0,8°C	+0,3°C
Ouagadougou	+0,8°C	+0,5°C
Bobo-Dioulasso	+0,6°C	+0,7°C

21. **Projections climatiques.** Les projections multi-modèles CMIP5 prévoient une hausse des cumuls de précipitations pour la période 2020-2040. La saison humide devrait être plus marquée avec des pluies plus tardives en septembre-octobre et des cumuls en croissance de l'ordre de +20%, mais les périodes de sécheresse devraient aussi s'allonger. Les précipitations violentes seront plus fréquentes. En parallèle les températures devraient croître de l'ordre de 2°C.

22. Ces évolutions sont de nature à accroître les dynamiques érosives, déjà très marquées, les risques d'inondations et les dommages aux infrastructures. Les pluies tardives et plus violentes peuvent menacer les récoltes sur pied. La hausse des températures couplée à une situation plus humide et des périodes de sécheresses plus longues accroîtra les risques sanitaires sur les cultures, en particulier maraîchères, ainsi que les besoins en eau des cultures notamment durant la contre-saison. L'augmentation de l'ETP conjuguée aux activités anthropiques devrait accélérer la dégradation du couvert végétal, et diminuer la recharge des nappes par infiltration, tandis que les eaux de surface seront soumises à une plus forte évaporation. La raréfaction des pâturages et des points d'eau au Nord vont encore accentuer la migration des activités pastorales vers le Sud.

3. Catégorie environnementale et sociale du Programme

23. Les risques identifiés à ce stade de l'élaboration du Projet sont: i) l'utilisation déraisonnée de produits phytosanitaires pour booster la production ne permettant pas l'atteinte des normes environnementales et sanitaires en vigueur; ii) la non-utilisation d'intrants bio-sourcés à cause d'un manque de disponibilité, d'un surcoût éventuel ou d'une méconnaissance de leur utilisation par les MER et OPA pouvant mener à des pollutions de l'eau et des sols; iii) une mauvaise gestion des déchets et effluents des unités de transformation et une mauvaise maîtrise des technologies de stockage et de conditionnement (pouvant entraîner le développement de champignons dans les céréales lorsque celles-ci sont mal stockées); ii) l'utilisation d'énergies conventionnelles (comme le charbon de bois et le gasoil) pour le fonctionnement des unités de stockage, de conditionnement, de transformation ou encore de mise en marché à la place d'énergies vertes (comme l'énergie solaire, la valorisation des déchets issus de la transformation) par les entrepreneurs et groupements du fait d'un coût à l'investissement dissuasif ou de leur indisponibilité sur le marché; iii) une mauvaise implantation des infrastructures qui pourraient mener à des pollutions des sols et des cours d'eau ou à la fragilisation de l'environnement.

24. Au niveau social, les risques concernent: i) la mauvaise gestion des infrastructures à moyen long terme par les usagers; ii) de possibles conflits pour l'accès aux infrastructures; iii) l'évincement des populations les plus vulnérables des filières visées (notamment les jeunes mais aussi les femmes, qui sont déjà impliquées dans le riz et le sésame) ou un partage inéquitable de la valeur ajoutée entre les différents acteurs de la filière.

¹⁰⁶ Laboratoire d'analyses mathématiques des équations (LAME) de l'Université de Ouagadougou, 2012

25. Le Programme est par conséquent, à ce stade de la conception, classé comme **projet à risque modéré: catégorie B**, à condition qu'un cadre de gestion environnemental et social détaillé soit fourni lors de la soumission au QE.

4. Catégorie de risque climatique

26. L'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes peut désorganiser les filières si celles-ci ne s'y sont pas préparées, tout d'abord au niveau de la production, avec la perte des récoltes sur pied ou des variations interannuelles fortes de la production, mais aussi au niveau post-récolte par exemple dans le choix des sites pour l'implantation stratégique des infrastructures par rapport aux zones inondables (unités de stockage, de transformation, de conservation, magasins, etc.), dans l'amélioration de la qualité post-récolte avec l'isolation et la bonne étanchéité des bâtiments, le maintien d'une chaîne du froid, etc. Un mauvais stockage du sésame par exemple, avec des taux d'humidité élevés peut conduire au développement de champignons dangereux pour la consommation humaine.

27. A ce stade de l'élaboration du Projet, il a été classifié comme **à risque climatique moyen**.

5. Caractéristiques recommandées pour la conception et l'exécution du projet

28. D'une manière générale, il faudra que la mission finale s'attache à répondre aux points suivants:

- les normes et standards en vigueur au niveau de chaque filière devront être étudiées, en particulier si le projet souhaite exporter la production ou développer une filière biologique;
- des projections de rendements par spéculation ainsi qu'une carte de vocation des sols par rapport aux projections climatiques comme outils d'aide à la décision (ce travail pourra être mutualisé avec d'autres projets FIDA ou extérieurs);
- une cartographie des zones inondables pour appuyer la prise de décision dans le choix de l'implantation des infrastructures;
- des recherches sur les sources d'énergie et les solutions techniques les plus appropriées pour la production (exhaure de l'eau, réservoirs) et la transformation des produits par filière en fonction des produits à transformer;
- une recherche sur la possibilité de recyclage des déchets agricoles au niveau de la récolte (compost) et de la transformation (balle de riz – gazéification);

5.1. Mesures d'atténuation

29. **Au niveau de l'appui à la production agricole**, certaines mesures d'atténuation des risques cités plus haut sont à prévoir dont: i) la promotion systématique des pratiques agro-écologiques: intégration agriculture-élevage, cultures associées, rotations, compostage, paillage, agroforesterie, valorisation des résidus agricoles, du fumier, des déjections d'animaux, utilisation des biopesticides locaux: neem, piment etc.), lutte intégrée etc.); ii) la sensibilisation et la formation des MER, OPA, créer et autres groupements à la durabilité environnementale des projets développés (utilisation raisonnée des engrais et produits phytosanitaires, produits bio-sourcés, respect des normes de gestion environnementale notamment dans les sites protégés, application d'itinéraires techniques qui promeuvent une bonne gestion des eaux et des sols); iii) l'analyse des filières de biofertilisants et de biopesticides, de matériel d'irrigation économes en eau (systèmes goutte à goutte ou autres) pour lever les contraintes qui pèsent sur leur adoption par les porteurs de projet (coût, méconnaissance des techniques, disponibilité, etc.); ces activités pourront être mutualisées avec les projets Neer-Tamba et P2REF; iv) le calage des cycles culturaux des différentes spéculations, la redéfinition graduelle d'un calendrier cultural aménagé en fonction de l'évolution des conditions climatiques; v) l'introduction et la promotion de variétés à cycle court, peu exigeantes en eau et aux différents stress inhérent aux perturbations climatiques précoces; et vi) la promotion des techniques de SRI dans les périmètres rizicoles.

30. **Au niveau de la gestion de l'eau**, les aménagements de bas-fonds constituent des techniques de mobilisation des eaux de pluies avec un potentiel sur le bassin du Mouhoun de 7 000 ha¹⁰⁷. En ce qui concerne l'aménagement de périmètres maraîchers avec mobilisation des eaux souterraines, les études préalables sur la qualité des sols et le potentiel de la ressource doivent permettre d'identifier les sites les plus propices aux aménagements. Le SDAGE Mouhoun estime à 6 000 ha le potentiel aménageable en petite irrigation par pompage. La promotion des techniques d'irrigation performantes en économie d'eau (goutte à goutte) correspond aux orientations des SDAGE et sera encouragée par le projet. L'impact du projet sur l'utilisation des ressources en eau devra être évalué avec les agences de bassin du Mouhoun et de la Comoé-Léraba.

31. L'utilisation de pompes solaires comme moyen d'exhaure peut être une solution prometteuse dans la zone du Projet même si son usage n'est pas encore répandu. Cette technologie réduit notamment les contraintes liées au coût du carburant dans l'utilisation des motopompes classiques (à essence ou diesel) en utilisant l'énergie solaire, une ressource abondante et à faible coût. Elle réduit aussi la pollution au niveau des champs, avec les fuites d'huile et de carburant, et réduit les émissions de GES.

32. Parmi les systèmes d'irrigation localisée, le goutte à goutte est considéré comme une solution prometteuse mais son adoption par les producteurs reste encore limitée de par son coût élevé pour les petits producteurs. De nombreux intervenants publics et privés ont diffusés la technologie et ont développé des kits dont l'entretien maintenant est à la portée de producteurs. La capitalisation des expériences menées par acteurs publics et privés (PAFASP, IrriFaso, IDE, etc.) permettra d'identifier les éventuelles contraintes à son adoption. L'équipement en kit goutte à goutte pourra être intégré dans les SPAM maraîchers ou dans les projets des MER.

33. Pour les aménagements, le projet inclura la protection des bas-fonds et de la ressource en eau par des actions de reforestation, de plantations de haies vives, la promotion des pratiques agro-écologiques, notamment en matière de lutte phytosanitaire et de gestion de la fertilité des sols. Ces mesures doivent permettre de réduire l'érosion des sols, d'améliorer les capacités de rétention d'eau des sols et l'infiltration et d'atténuer l'impact du projet sur la qualité de l'eau fortement affectée par l'utilisation croissante de produits chimiques.

34. **Au niveau post-récolte**, il faudra: i) prévoir un système de conseil technique pour les CREER, et les MER sur les différentes possibilités d'utilisation du solaire (ou d'autres énergies vertes comme la valorisation des résidus de la transformation) comme source d'énergie au niveau de la transformation, du stockage et du conditionnement; ii) mettre en place un système de formation à la gestion des effluents et des déchets des unités de transformation à l'endroit des comités de gestion et de voir les possibilités de valorisation de ces déchets; iii) veiller à identifier précisément les zones inondables pour une implantation des infrastructures la plus stratégique possible; iv) prévoir la sensibilisation et la formation des utilisateurs des infrastructures marchandes au traitement des déchets liés à l'usage des emballages et autres déchets de produits manufacturés sur les sites; v) veiller à ce que les filières liés au déploiement du solaire, des technologies d'emballage/étiquetage pour équiper les unités de transformation et autres soient fonctionnelles.

35. **Au niveau du foncier**, il sera nécessaire de lever les contraintes pour permettre aux acteurs ruraux de réaliser les investissements à long terme indispensables pour assurer la fertilité des sols, une bonne gestion des ressources en eau avec la mise en place de périmètres maraîchers et l'aménagement des bas-fonds, etc. L'Etat entreprend actuellement une réforme du régime foncier notamment avec l'adoption d'une nouvelle loi (Loi n° 034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant sur la réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso). Avec l'appui d'un certain nombre de partenaires (Millenium Challenge Account, Agence Française de Développement, Banque Mondiale, et Organisations Non Gouvernementales), l'Etat tente de mettre en œuvre ces textes, notamment par la création des Commissions Foncières Villageoises (CFV), des Commissions de Concertation

¹⁰⁷ MEAHA, Agence de l'eau du Mouhoun, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Mouhoun (2014-2030), juillet 2014

Foncières Villageoises (CCFV) et des Services Fonciers Ruraux (SFR) au sein de chaque municipalité. Au niveau de la Boucle du Mouhoun et des Hauts-Bassins, 15 communes ont pu mettre en place et former l'ensemble des structures de la chaîne foncière avec l'appui du PACOF/AFD. Plusieurs projets et programmes intervenant dans l'aménagement de bas-fonds ont développé des méthodologies d'études socio-foncières et de négociation et des outils de sécurisation foncière qui, si elles ne s'inscrivent pas dans la loi *stricto sensu*, constituent des documents socialement reconnus au niveau local et par les autorités de la commune, suffisants pour sécuriser les aménagements réalisés. Dans les processus de mise en œuvre de la composante A1, le PAPFA capitalisera les processus et outils développés par les projets et programmes similaires (PRP, PAPSA, PIGO, PACOF et Neer-Tamba) afin d'accompagner le processus de concertation et d'élaboration de documents de cession foncière reconnu par le CVD et la CT avant la mise en œuvre des aménagements/investissements. Cette étape devra faire l'objet d'une attention particulière étant donnée la sensibilité de la question foncière dans cette zone (allochtones, pasteurs) et par rapport aux principaux groupes cibles (femmes, jeunes). Dans les communes disposant des instances de la loi 034, le PAPFA utilisera les services des SFR afin d'assurer ces préalables.

36. L'accompagnement des groupements rizicoles et maraîchers en SPAM durant 3 ans après les aménagements sera l'occasion de consolider les droits acquis par les attributaires sur le périmètre auprès des instances de gestion foncière locale et de prévenir les risques d'expropriation des plus vulnérables. Une attention particulière sur la sécurisation foncière des attributaires sera demandée aux prestataires publics et privés intervenant dans la mise en œuvre des SPAM.

37. Enfin, des leçons devront être tirées de: i) l'expérience du PROFIL et du PASPRU au niveau du pilotage des micro-projets et l'analyse des filières (notamment en ce qui concerne le riz et le sésame), et de l'adaptation au changement climatique; et ii) de la conception du Projet Neer Tamba dans le Nord du pays au niveau de la gestion des bassins versants et des processus d'émergence d'associations ainsi que du P2REF.

38. Le Projet PROFIL s'est impliqué dans un travail de recherche pilote sur la communication des prévisions climatiques saisonnières. Ce travail devra être poursuivi au sein du nouveau Projet. Il devra également porter son attention sur de possibles synergies avec le P2REF récemment développé, notamment en ce qui concerne le développement de la fumure organique, la réduction des pertes post-récolte, l'amélioration de la distribution d'intrants de qualité, l'appui à la filière sésame, la promotion d'innovations en matière de techniques d'irrigation et d'aménagements de bas-fonds, etc. Surtout que ce projet couvre également la région de la Boucle du Mouhoun.

39. **Au niveau social et genre**, une analyse des filières visées en se basant sur le travail mené par le projet PROFIL permettra de mettre en lumière les contraintes qui empêchent les pauvres (notamment femmes et jeunes) de participer aux filières ou de bénéficier d'un partage équitable de la valeur ajoutée créée tout au long de la chaîne. Ces analyses ne devront pas se limiter aux segments liés à la production (comme cela a été le cas dans PROFIL) mais englober l'ensemble des maillons de la chaîne.

40. La stratégie de ciblage doit permettre de toucher les femmes, les jeunes et les producteurs les plus vulnérables au sein des OPB, des groupements et associations et des MER.

- i. Pour la composante A, la prise en compte des contraintes particulières des femmes au sein des exploitations est nécessaire afin de ne pas alourdir leur charge de travail et s'assurer qu'elles pourront mettre en place les paquets technologiques proposés par le projet. Les négociations socio-foncières doivent permettre de prendre en compte ces populations vulnérables dans une proportion déterminée par le projet pour l'attribution des terres aménagées. La promotion des kits d'irrigation goutte à goutte est également un moyen de réduire la pénibilité et le temps de travail des femmes pour les cultures maraîchères à haute valeur ajoutée.
- ii. Pour la composante B, les femmes occupent une place prépondérante dans les activités de transformation des produits agro-alimentaires, en particulier pour l'étuvage du riz, la

transformation du sésame et du niébé. Les jeunes constituent également une cible privilégiées pour les MER de services, de transformation et de commercialisation.

41. L'accès des OPB et des MER en petit équipement post-récolte (batteuse de riz, égreneuse de niébé) dans le cadre de la composante B allègera le travail des femmes.
42. Le renforcement des IP, des OPF et de leurs membres en termes de fonctionnement, de services rendus aux membres et de capacités sur les questions transversales (groupes vulnérables, environnement, gouvernance) doit permettre une meilleure prise en compte des questions sociales et environnementales dans la mise en œuvre du Projet.
43. En ce qui concerne la gestion des investissements, la question de la maintenance et de la gestion des infrastructures et des équipements constitue un point d'attention pour l'ensemble des projets. Pour la composante A, la maintenance des ouvrages sera assurée par les bénéficiaires formés et équipés par le projet. Un fonds de consolidation des aménagements est prévu à partir de la troisième année. Pour la composante B, les MER recevront deux formations systématiques en gestion et maintenance des équipements.

5.2. Approches procurant de multiples avantages

44. L'utilisation de l'énergie solaire comme source d'énergie pour les unités de transformation a de multiples avantages: réduction de l'utilisation de bois-énergie dans une zone déjà en proie à la déforestation; ii) réduction des coûts de transformation; iii) réduction de la pollution atmosphérique et des émissions de CO₂.
45. La protection des aménagements et périmètres par la reforestation des bassins versants et la mise en place de haies vives etc. a de multiples avantages: i) protection des eaux et des sols contre l'érosion hydrique et éolienne; ii) recharge de la nappe phréatique; iii) séquestration carbone.
46. Les pratiques agro-écologiques introduites systématiquement dans les SPAM permettent: i) l'amélioration de la structure des sols et leur capacité de rétention en eau; ii) l'amélioration de la résilience des systèmes de production aux changements climatiques; iii) la réduction de la pollution des eaux et des sols par les produits chimiques (herbicides, insecticides).

5.3. Incitations en faveur des bonnes pratiques

47. Le recyclage des déchets agricoles et liés à la transformation peut contribuer à créer des revenus et des emplois supplémentaires, voire même créer une nouvelle filière. Par exemple, des essais sont en cours sur la gazéification de la balle de riz, déjà utilisée dans des fourneaux améliorées pour les étuveuses, la valorisation au niveau des unités de décorticage permettrait d'assurer l'autonomie énergétique de ces unités et d'améliorer leur rentabilité.
48. La promotion des pratiques agro-écologiques et notamment le compostage et la lutte biologique sera intégrée dans l'ensemble des SPAM des différentes filières.

5.4. Processus participatifs

49. En ce qui concerne les aménagements, l'approche territoriale sera considérée comme porte d'entrée pour intervenir à l'échelle du sous bassin afin d'assurer une bonne durabilité environnementale et permettre la structuration des micro-projets autour de chaque filière et ainsi garantir une cohérence des investissements. Cette approche, complétée par des diagnostics territoriaux et d'organisations, reste généralement mobilisatrice auprès des communautés rurales. Le projet pourra éventuellement s'appuyer sur les communes disposant de SFR ainsi que sur les ONG et OPA qui ont déjà mené des travaux à l'échelle du sous bassin (UGCPA dans la Boucle du Mouhoun, les groupements Naam, fédérés au sein de la FNGN¹⁰⁸ - unions de la vallée du Sourou, de la région des Cascades et du Houët.

¹⁰⁸ L'action de la Fédération repose sur la philosophie «Développer sans abîmer», leur méthode d'intervention consiste à accompagner des groupes sur la base de ce qu'ils sont (leur nature), ce qu'ils savent (leur savoir), ce qu'ils vivent (leur culture) et ce qu'ils savent faire (les technologies qu'ils maîtrisent). Pour plus de détails sur ces groupements: <http://fngnbf.org/fngn/>

50. L'ensemble du dispositif d'accompagnement des différents groupes bénéficiaires du Projet mettra en œuvre une approche participative dans l'ensemble des activités menées. Le renforcement des capacités des conseillers techniques endogènes, des CREER, des STD et autres prestataires doit permettre de former une masse critique d'agents endogènes et de proximité à même de sensibiliser les communautés sur les enjeux sociaux et environnementaux des micro-projets mis en œuvre.

6. Analyse des solutions de rechange

51. Le choix de cibler les aménagements de bas-fonds et de périmètres maraîchers d'envergure limitée répond au souci de prendre en compte de manière systémique les principales problématiques sociales et environnementales de la zone d'intervention: i) échelle de gestion et de gouvernance à la portée des groupements, ii) maintenance à la portée des petits producteurs, iii) multiplication des projets et des investissements permettant de toucher un plus grand nombre de personnes vulnérables iv) échelle de concertation foncière réduite.

52. La complémentarité de l'approche territoriale d'aménagement avec les activités de soutien à la structuration et aux activités des différents maillons des filières et des interprofessions répond aux exigences i) d'augmentation des revenus des populations vulnérables et des acteurs de ces chaînes de valeur et ii) d'autonomisation de leurs structures économiques et de représentation.

53. La forte orientation agro-écologique de Projet est une exigence de durabilité, d'intensification et de résilience des territoires (goutte à goutte, solaire, CES.DRS) et des systèmes de production de la zone face aux changements climatiques.

7. Analyse institutionnelle

7.1. Cadre institutionnel

54. Le Burkina Faso a ratifié les conventions majeures en matière d'environnement et de changement climatique (Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, protocole de Kyoto, convention sur la diversité biologique). Il a élaboré et adopté plusieurs politiques et stratégies en matière dont voici les plus récentes.

55. **Contribution Prévue Déterminée au plan National (CPDN).** Document finalisé en septembre 2015 pour la COP, le Burkina Faso ne met pas uniquement l'accent sur la réduction directe des GES mais prône la valorisation des services environnementaux liés à la sécurité alimentaire, la conservation des eaux et des sols, l'agriculture durable, la valorisation des produits forestiers non ligneux, etc. Un ensemble d'actions qui résulteront sur le moyen et long terme à des réductions considérables en GES.

56. **Le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNA).** Adopté en 2015, ce document tente de répondre aux défis environnementaux auxquels est confronté le Burkina Faso en déployant les mesures d'adaptation suivantes: i) réduire la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques en développant des capacités d'adaptation et de résilience; et ii) faciliter l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les processus de planification du développement et des stratégies au sein des secteurs pertinents et à différents niveaux.

57. **La Politique Nationale de Développement Durable (PNDD).** Adoptée en 2013, elle revient sur la nécessité de prendre en compte les aspects de durabilité dans les stratégies de développement en promouvant notamment le développement d'une économie verte. Cette politique est assortie d'une loi d'orientation et d'une stratégie qui devront faciliter son application.

58. **Le Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres (CSI-GDT).** La vision en matière de gestion durable des terres au Burkina Faso qui prend pour horizon l'année 2025 est la suivante: des systèmes de production rurale durables qui, en prenant en compte les connaissances et les savoir-faire locaux: i) préservent la fertilité des sols; ii) augmentent la productivité végétale et animale; iii) améliorent le bien-être des populations rurales; et iv) restaurent et préservent l'intégrité et les fonctions des écosystèmes.

59. **Les Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National (NAMA).** Les mesures d'atténuation envisagées sont les suivantes: i) la restauration des terres dégradées à raison de 30 000 ha/an; ii) l'accroissement des superficies des plantations de 68 000 à 100 000 ha/an; iii) l'accroissement des forêts naturelles de 170 000 à 500 000 ha; iv) la réduction des superficies des forêts brûlées par les feux sauvages de 30 % à 20 % du territoire; iv) l'aménagement des zones cynégétiques villageoises par la sensibilisation et la formation des populations; et v) la diffusion des connaissances concernant les techniques relatives à la gestion durable des ressources naturelles.

60. **Au niveau de la réglementation environnementale,** le décret du 22 octobre 2015¹⁰⁹ porte sur les conditions et procédures de réalisation et de validation de l'évaluation environnementale stratégique, de l'étude et de la notice d'impact environnemental et social conformément aux dispositions du Code de l'environnement. Ce décret s'applique aux politiques, plans, projets, programmes, travaux, ouvrages, aménagements, activités ou toute autre initiative susceptibles d'avoir des impacts significatifs sur l'environnement, classés en trois catégories: i) Catégorie A: activités soumises à une étude d'impact environnemental et social (EIES); ii) Catégorie B: activités soumises à une notice d'impact environnemental et social (NIES); et iii) Catégorie C: activités faisant objet de prescriptions environnementales et sociales. La liste de ces travaux, ouvrages, aménagements et activités est jointe en annexe au décret. Ce dernier abroge toutes les dispositions antérieures contraires notamment celles du décret n°2001-342 PRES/PM/MEE du 17 juillet 2001 portant sur le champ d'application, le contenu et les procédures de réalisation de l'étude et de la notice d'impact sur l'environnement.

61. A noter **au niveau du genre** l'adoption récente par décret¹¹⁰ d'une stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin ayant pour objectif général de contribuer à l'autonomisation économique de la femme en: i) améliorant le cadre institutionnel et juridique pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin ; ii) améliorant l'accès et le contrôle des femmes et des filles aux moyens de production (ressources naturelles, financière, technologiques, infrastructures et équipements) ; ii) développant des opportunités pour l'emploi et l'auto emploi des femmes et des filles ; iv) favorisant l'écoulement des produits des femmes et des filles ; et v) renforçant les capacités techniques des femmes et des filles entrepreneures.

62. **Au niveau du foncier,** une loi adoptée en juillet 2012¹¹¹ détermine le statut des terres du domaine foncier national, les principes généraux qui régissent l'aménagement et le développement durable du territoire, la gestion des ressources foncières et des autres ressources naturelles ainsi que les orientations d'une politique agraire. Cette loi abroge toutes les dispositions antérieures contraires, notamment la loi n° 014/96/ADP du 23 mai 1996. Cette loi promulgue notamment le développement de schémas d'aménagement et de développement durable du territoire à tous les niveaux: i) au niveau national, ce schéma détermine les principales actions de développement spatial afin d'assurer l'utilisation optimale des ressources naturelles; ii) au niveau régional, il assure la cohérence entre les projets d'équipement et les politiques de l'Etat et ceux des collectivités territoriales; et iii) au niveau provincial, le schéma assure la mise en cohérence et la coordination des aménagements des communes. Il existe en outre des schémas directeurs au niveau de la commune qui organise l'utilisation de l'espace de la commune et l'implantation des infrastructures par secteur. Il donne une structuration spatiale et l'horizon socio-économique du développement durable du territoire communal. Le projet devra donc prendre contact avec les différentes commissions d'aménagement et de développement durable du territoire (qui siègent aux différents niveaux cités plus haut) et proposer des activités qui soient en synergie avec ces différents schémas.

63. **Au niveau des ressources en eau,** les orientations nationales en matière d'eau sont contenues dans le document intitulé «Politique et stratégies en matière d'eau» qui fixe les orientations

¹⁰⁹ n°2015-1187-PRES/TRANS/PM/MERH/MATD/MME/MS/MARHA/MRA/MICA/MHU/MIDT/MCT, texte disponible sur FAOLEX: [bkf154939.pdf](#)

¹¹⁰ Décret n° 2015-1010- PRESTRANS/PM/MPFG/MEF du 21 août 2015 portant adoption de la Stratégie nationale de promotion de l'entrepreneuriat féminin. Texte disponible sur FAOLEX : [bkf154926.pdf](#)

¹¹¹ Loi n° 034-2012/AN du 2 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso, texte disponible sur FAOLEX : [bkf139639.pdf](#)

nationales en matière d'eau. L'objectif de la politique est de *contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau afin que celle-ci ne devienne pas un facteur limitant du développement socio-économique*. En conformité avec les orientations internationales, il retient dans ses orientations celui de la gestion par bassin hydrographique comme cadre approprié pour la planification, la mobilisation, la gestion et la protection des ressources en eau. Il préconise également la prise en charge la plus complète possible de l'entretien des infrastructures hydrauliques par des structures de gestion d'usagers;

64. En ce qui concerne les aménagements hydro-agricoles, les principaux documents de programmes sectoriels dans le domaine de l'eau et du développement rural (PAGIRE, PNSR, PN-SFMR, PNDDAI) placent le développement de l'agriculture irriguée parmi les priorités du pays. Les axes de travail stratégiques dans ce domaine préconisés et repris dans ces différents documents portent sur:

- L'opérationnalisation du cadre politique, juridique et financier de gestion des ressources en eau (structures avec notamment les agences de l'eau, mécanismes financiers: la Contribution Financière pour l'Eau, dispositifs: police de l'eau, etc. et décrets d'application, etc.)
- La mise en œuvre de la GIRE à travers l'élaboration et l'opérationnalisation des SDAGE, SAGE et Plan de Gestion de l'Eau;
- La réhabilitation et l'aménagement de nouveaux périmètres irrigués pour porter à 50% la contribution du sous-secteur irrigué à la production agricole à l'horizon 2015;
- Une meilleure répartition des rôles et fonctions entre les différents acteurs (Etat, Collectivités Territoriales, usagers et secteur privé) pour la gestion des aménagements et des ressources naturelles;
- Le renforcement des capacités de l'ensemble des acteurs du secteur (instances de gestion, Collectivités Territoriales, secteur privé, société civile etc.).

65. Les actions spécifiques aux barrages concernent: la consolidation des connaissances et la protection des berges et la lutte contre l'envasement dans le cadre de la mise en œuvre de la GIRE.

66. **Renforcement des capacités.** Le projet prévoit un important dispositif de renforcement des capacités aux différents maillons et niveaux de structuration des filières que ce soit dans les domaines techniques, de gestion et de maintenance des investissements etc. Le dispositif de mise en œuvre privilégie la formation de formateurs de proximité et le renforcement d'une masse critique de compétences à l'échelle des OPB/OPF et de la zone d'intervention. Les formations proposées reprendront les dispositifs déjà éprouvés de mise en œuvre selon les différents types de publics cibles (formations de formateurs, voyages d'échanges, champs écoles, etc.) Financement complémentaire

8. Suivi-évaluation (S&E)

67. Les indicateurs de suivi-évaluation au niveau social, environnemental et climatique inclus dans le cadre logique sont les suivants:

- Pourcentage de personnes déclarant une augmentation de leurs revenus
- Nombre de personnes formées aux pratiques agro-écologiques à travers les SPAM

68. Les indicateurs spécifiques à ajouter sont les suivants:

- Nombre de producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques agro-écologiques
- Nombre d'hectares d'infrastructures hydrauliques dotés d'aménagements anti-érosifs et de protection des eaux et des sols;
- Nombre d'hectares d'infrastructures hydrauliques dotés de dispositifs économes en eau et en énergie:

✓ Pompage solaire

✓ Kit goutte à goutte

- Nombre de MER dotés de dispositifs énergétiques durables (solaire, gazéification etc.)

69. Ces indicateurs devront être: i) intégrés à part entière dans le système de S&E du Programme et notamment dans le cadre logique et le cadre de mesure des rendements au niveau de l'impact, des effets et des produits (respectivement les niveaux 3, 2 et 1); ii) facilement mesurables et si ce n'est pas le cas le Projet devra prévoir des appuis extérieurs; iii) les plus pertinents possibles et en nombre restreint afin de garantir le bon fonctionnement du S&E; et iv) désagrégés entre hommes, femmes et jeunes, pour rendre compte des achèvements du programme en matière de genre et de jeunesse, des questions prépondérantes au niveau du Projet.

70. Le système de S&E du projet devra s'ancrer dans les dispositifs en place au niveau national. La Division du Développement des Compétences, de l'Information et du Monitoring en Environnement (DCIME) rattachée au CONEDD, a identifié un grand nombre d'indicateurs, et centralise les données primaires de tous les partenaires du réseau PNGIME qu'elle anime. Il faudrait néanmoins renforcer la DCIME pour qu'elle cible mieux les besoins des partenaires du réseau, notamment avec un nombre restreint d'indicateurs d'impact environnementaux qui puissent être informés régulièrement.

9. Informations complémentaires requises, le cas échéant, pour achever l'examen critique

71. Des investigations complémentaires sont à mener concernant:

- La disponibilité en intrants biologiques:
 - o fertilisants organiques artisanaux dans la zone d'intervention (Biofertil, Wouol, Nogofi) et au niveau national (Bioprotect, Belwet, Fasobiogaz etc.);
 - o activateurs de compostage, phytosanitaires biologiques;
- Les dispositifs d'inclusion financière existants ou à promouvoir pour faciliter l'accès au crédit des différentes catégories de bénéficiaires;
- Le réseau des producteurs semenciers dans la région et la disponibilité pour les principales filières déficitaires en semences de qualité (sésame, maraîchage notamment);
- La typologie des MER pour établir les conditions de financement des micro-projets.

72. Les études socio-foncières, les diagnostics institutionnels et les études d'impact environnemental et social font partie intégrante du dispositif d'intervention du projet.

10. Ressources budgétaires et calendrier

73. Tableaux des couts: voir appendice 9.

11. Compte rendu des consultations avec les bénéficiaires, la société civile, le grand public, etc.

74. La mission de formulation a pu rencontrer, au niveau national, les représentants des ministères de l'Agriculture (DGPER, DGESS) et des Finances ainsi que l'Autorité Nationale du Fonds Vert pour le Climat. Les discussions ont permis de vérifier la cohérence des actions envisagées avec les différentes politiques sectorielles et le FVC. En outre, une délégation du MAAH et du MINEFID (DGESS, DGCoop, DGPER) a accompagné la mission de formulation dans les régions d'intervention.

75. Dans les trois régions d'intervention, les DRAAH ont organisé des ateliers de concertation regroupant les services régionaux et provinciaux chargés de l'agriculture, de l'élevage, de l'eau et de l'environnement, les CRA et les principales organisations paysannes des filières ciblées, les CREER, les MER, les IMF, les instituts de recherche et les projets afin de recueillir les principales contraintes de ces filières et les besoins exprimés.

76. Des entretiens complémentaires avec des producteurs, leurs organisations et les interprofessions, des entreprises, transformateurs et commerçants, des projets et ONG intervenant sur ces filières, dans le domaine des aménagements hydro-agricoles ou en appui au secteur privé, ont permis de mettre en évidence les besoins prioritaires des populations.

Appendice 13: Contenu du "Project Life File" (Dossier historique du Projet)

- i. **Connaissances générées par le projet:** document de conception de projet et toute la documentation afférant au projet
 - *Document de conception détaillée de projet et appendices (y compris les tableaux détaillés des coûts par composante)*
 - *Aide-mémoire (préparation, conception détaillée)*
 - *Documentation issue des revues techniques internes au FIDA (comité opérationnel de stratégie (OSC))*
 - *Minutes (préparation, conception détaillée)*
 - *Termes de mandat des différentes missions*
- ii. **Base des connaissances:** documents ayant trait au pays, documents de politique thématiques, meilleures pratiques, évaluations, COP (*Communautés de Praticiens*) y relatifs...
 - *COSOP*
 - *Note de stratégie pays*
 - *Documents nationaux*
- iii. **Leçons apprises** à partir d'autres projets similaires (par thème et/ou par pays).
- iv. **Questions cruciales** nécessitant de réflexion ultérieure et sources possibles d'innovation.
- v. **Personnes ressource:** propriétaires, experts techniques, experts fiduciaires, pairs.
 - *Composition du CPMT*